LES PETITES CHOSES

DE

NOTRE HISTOIRE

LES PETITES CHOSES

DE

NOTRE HISTOIRE

LES PETITES CHOSES

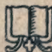
DE

NOTRE HISTOIRE

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Septième Série



QUEBEC
Editions Garneau

1944



Nos Coutumes et nos Traditions Françaises

"La langue française est un diamant d'un prix inestimable", écrivait Oscar Dunn, il y a soixante-quinze ans. "C'est une œuvre d'art travaillée par les siècles, d'une beauté à nulle autre pareille. Tout le monde l'admire, elle charme tout le monde, bien qu'elle ne livre ses secrets qu'à un petit nombre: il faut être amoureux d'elle, l'aimer beaucoup, lui faire longtemps la cour, et elle ne se donne qu'à celui qui sait la vaincre par un labeur persévérant et une longue constance, mais quels trésors elle révèle à ses favoris! Sa délicatesse exquise ravit l'intelligence; elle est tout amour et toute gaieté, pleine de noblesse et d'enthousiasme, accessible aux sciences comme à la fantaisie, à toutes les hautes pensées comme à tous les sentiments dignes, elle comprend votre cœur et seconde votre esprit. Si vous la possédez, rien ne vous décidera jamais à y renoncer, vous la garderez comme votre meilleur bien."

Nous venons de le voir, la langue française est un diamant d'un très grand prix. Une pierre précieuse ne se conserve pas sans ornement, on l'enchâsse. J'estime que la châsse de la langue française ce sont les coutumes et les traditions françaises. Prenez l'Anglais le plus instruit. Il parle un français exquis. Il vous charme, il vous séduit, il vous attire. Cependant, malgré toute l'admiration que vous lui accordez, il vous semble qu'il lui manque quelque chose que vous ne pouvez pas saisir à première vue. Si

vous y réfléchissez un peu, vous viendrez à vous rendre compte qu'il n'a pas ce qui est le complément nécessaire de la langue française, c'est-à-dire les coutumes et les traditions françaises.

Ce qui fait l'originalité de chaque nation, de chaque race, ce sont ses mœurs particulières, ses façons d'agir, ses manières de vivre.

Les Anglais, les Américains, les Irlandais, les Ecossais possèdent des qualités spéciales qui leur sont propres et que nous admirons. Ces dons de Dieu sont bien à eux et si nous, Canadiens-français, essayons de nous les approprier, nous ne faisons que les pasticher péniblement et souvent d'une façon ridicule. Ainsi, je trouve charmante la jeune Anglaise qui, après avoir causé avec moi pendant quelques minutes, me quitte en me disant O. K., *So long,* ou autre phrase approchante. D'autre part, mettez les mêmes expressions dans la bouche d'une jeune Canadienne-française et vous les trouverez mièvres, snobs, ridicules, folles. Pourquoi? Je le répète, parce que chaque race a son génie, ses façons particulières d'agir et de parler.

Les Canadiens-français ont hérité d'un riche et inestimable patrimoine de coutumes et de traditions. Cette richesse, cette fortune, nous en avons perdu des parties précieuses depuis la Conquête. Nos contacts journaliers avec les Anglais, notre voisinage avec les Etats-Unis habités par un peuple d'autant plus dangereux qu'il est riche et habile, nous ont été préjudiciables. Si nous voulons rester Français non seulement de langue mais je dirai aussi de religion—car l'une ne va pas sans l'autre—il nous faut reprendre, reconquérir la vie de nos ancêtres, retourner à leurs saines et belles coutumes. Il n'est jamais trop tard pour revenir sur ses pas quand on s'est trompé de route.

Depuis près d'un demi-siècle, j'ai plutôt vécu avec les morts. J'aime les vivants mais mon admiration et mon respect vont surtout aux disparus. A travers les vieux actes de notaires, contrats de mariages, testaments, inven-

taires les lettres d'amitié et d'affaires, les relations de voyages, etc., etc., j'ai essayé de saisir la vie sociale de l'*habitant,* de celui dont le petit sauteur d'escalier de nos villes se moque. L'*habitant* du régime français a été notre ancêtre à tous. Celui-là, il faut le connaître, il faut l'admirer, il faut suivre son exemple. Il le mérite à des centaines de titres. Je parlerai donc ici de l'habitant canadien-français de l'ancien régime dans ses traditions et coutumes religieuses.

J'aurais pu faire une synthèse de la vie sociale sous le régime français. Mais les synthèses sont presque toujours pédantes. Elles ont un peu le langage de ces dames qui au grand siècle, vous priaient de vous asseoir en disant: Contentez donc l'envie qu'a ce fauteuil de vous embrasser. Je procéderai plutôt par petits tableaux. Mes humbles remarques seront peut-être mieux comprises de cette façon.

Mon travail, je le sais plus que personne, n'est qu'une esquisse. Il est très loin de la perfection. Bien peu d'artistes et d'ouvriers peuvent s'approcher du but qu'ils ont rêvé. Et je ne suis qu'un ouvrier rudimentaire. Puisse, tout de même, ces tableaux imparfaits nous aider à reconquérir ce que nous avons perdu des belles qualités de nos ancêtres français.

Les premiers colons canadiens

Le colon fut le père, le précurseur de l'habitant. Il est donc juste que je le fasse passer le premier dans cette galerie d'hommes et de chose que je veux faire aimer.

Vous admirez et j'admire avec vous les braves gens qui, de nos jours vont s'établir dans l'Abitibi ou dans nos autres régions de colonisation pour s'y créer un foyer et ouvrir des terres qui, avec le temps, leur permettront de faire vivre leurs familles. Ce sont des courageux, des hommes de cœur et d'énergie, des patriotes dans le sens le plus large du mot. Avec vous encore j'applaudis des deux mains

les gouvernements qui aident ces colons qui sont l'espoir de notre race, la promesse qu'elle va se perpétuer dans ses traditions catholiques et nationales. Les sommes dépensées par les gouvernements en faveur de la colonisation sont des placements à haut intérêt dont jouiront ceux qui nous remplaceront.

Le rôle des colons d'aujourd'hui est admirable, mais je place encore plus haut dans mon estime et ma reconnaissance les colons qui, au début de la colonie française, s'enfoncèrent dans la forêt vierge pour donner naissance à ce que nous appelons aujourd'hui nos vieilles paroisses canadiennes.

Les colons de la Nouvelle-France furent des héros inconnus. La grande histoire ne s'arrête pas aux petits, aux humbles. Elle ne s'occupe que de ceux qui ont rempli le monde du bruit de leurs exploits. Ces humbles colons avaient d'autant plus de mérite qu'ils étaient des héros sans même le savoir. Mais nous, leurs descendants, il me semble que nous avons le devoir de les faire connaître à nos enfants. On a élevé un monument à Louis Hébert, le premier habitant canadien. J'en suis heureux car il le méritait.

Le curé canadien

Je dis le curé canadien et non pas le curé du régime français car il n'a pas changé. Le curé d'aujourd'hui, dans la province de Québec, est en tout point semblable au curé d'autrefois. Tel on voit le curé en 1939, tel on le voyait en 1739 et même avant. Encore une fois il est toujours le même par la piété, par le dévouement, par la doctrine. L'Eglise ne change pas. On peut presque dire la même chose du curé canadien. Il ne vit pas pour lui mais pour sa paroisse.

Chateaubriand a tracé du curé un portrait charmant et vraiment touchant: "Il est, dit-il, un homme dans chaque

paroisse qui n'a point de famille, mais qui est de la famille de tout le monde, qu'on appelle comme témoin, comme conseil, ou comme agent dans tous les actes les plus solennels de la vie civile; sans lequel, on ne peut naître ni mourir, qui prend l'homme au sein de sa mère, et ne le laisse qu'à la tombe; qui bénit ou consacre le berceau, la couche nuptiale, le lit de mort et le cercueil; un homme que les petits enfants s'accoutument à aimer, à vénérer et à craindre que les inconnus mêmes appellent "mon père"; aux pieds duquel les chrétiens vont répandre leurs aveux les plus intimes, leurs larmes les plus secrètes; un homme qui est le consolateur, par état, de toutes les misères de l'âme et du corps, l'intermédiaire obligé de la richesse et de l'indigence; qui voit le pauvre et le riche frapper tour à tour à sa porte; le riche pour y verser l'aumône secrète, le pauvre pour la recevoir sans rougir; qui, n'étant d'aucun rang social, tient également à toutes les classes: aux classes élevées par l'éducation, la science et l'élévation des sentiments qu'une religion philanthropique inspire et commande. Cet homme, c'est le curé."

Ce portrait est beau, très beau même, mais comme le remarquait J.-Edmond Roy, il y a déjà cinquante ans, il ne rend pas justice entière au curé canadien. Celui-ci a été encore plus que tout cela. Il a été fondateur de paroisse, découvreur de la moitié du continent américain, sauveur de la nationalité canadienne-française aux jours sombres de la Conquête; il a également préservé ce qui nous reste de nos vieilles traditions françaises.

La paroisse canadienne

La chose paraîtra parodoxale mais n'en est pas moins vraie. C'est le curé qui a fait la paroisse canadienne dont il est le chef, la tête et l'âme, et, à son tour, la paroisse canadienne a fait le Canada français. La paroisse, en effet,

a été la sauvegarde, le rempart de notre foi, de notre langue, de nos lois, de nos institutions.

L'organisme paroissial, mettons-nous-le bien dans la tête et surtout dans le cœur, est l'institution la plus parfaite qui existe dans notre province de Québec. Gardons-la telle que nous l'avons reçue des ancêtres. Le courant est aux idées nouvelles, au progrès, au perfectionnement, à l'excelsior. Un proverbe, qui vous paraîtra peut-être un peu vulgaire ici, veut qu'on ne change pas de monture pour traverser une rivière. Des théories nouvelles nous viennent tous les jours des Etats-Unis, de la vieille Europe. Ces idées, le plus souvent, sont inventées par des déséquilibrés ou des suppôts de loges maçonniques qui veulent nous déchristianiser pour arriver à leurs fins. La paroisse est la monture qui nous a aidés à traverser les terribles crises du passé. Gardons-la telle qu'elle est afin de passer à travers les crises encore plus formidables que nous prépare l'avenir. Toucher à la structure de la bonne vieille paroisse du régime français ce serait préparer la voie qui fera couler le vaisseau.

L'observance du dimanche sous le régime français

Les comparaisons sont odieuses, dit-on. Peut-être, mais parfois elles nous font rougir et nous engagent à faire mieux. M. Faillon a résumé dans son *Histoire de la colonie française* les lois pénales de l'Angleterre au dix-septième siècle contre ceux qui observaient mal le dimanche. Elles étaient extrêmement sévères. Ainsi ceux qui n'assistaient pas aux offices reigieux devaient payer dix sols d'amende par absence. S'ils restaient un temps assez considérable sans y aller, ils payaient au roi deux cents livres par mois. Les maîtres étaient responsables pour leurs domestiques et si ceux-ci n'allaient pas à l'office religieux du dimanche,

les maîtres payaient l'amende pour eux. Plus proche du Canada, nous avons eu les *Blue Laws* de la Nouvelle-Angleterre pour la même époque. Dans l'état de Connecticut, ceux qui ne fréquentaient pas l'église n'avaient pas le droit de vote. Le dimanche, personne ne devait voyager, faire la cuisine, balayer le plancher, se couper les cheveux, se raser, etc., etc. Les pères et mères devaient même s'abstenir d'embrasser leurs enfants le dimanche. A plus forte raison, la danse et la musique étaient défendues le dimanche. On faisait exception, cependant, pour le tambour, la trompette et la guimbarde. Je me demande pour quelle raison les *Blue Laws* faisaient exception pour ces instruments tapageurs!

Dans la Nouvelle-France, sous l'ancien régime, la religion catholique étant la religion d'Etat, il va de soi qu'il fallait avoir des raisons sérieuses pour ne pas entendre la messe dominicale. Ceux qui travaillaient le dimanche étaient sévèrement punis. Nous avons de nombreux exemples de condamnations à l'amende pour le travail du dimanche. Néanmoins, dans les campagnes, quand le foin ou le grain étaient en danger de se perdre, les habitants qui avaient entendu la messe, pouvaient, avec la permission du curé, rentrer leur récolte.

Les fêtes d'obligation autrefois

Nos ancêtres allaient à l'église beaucoup plus souvent que nous. Actuellement, nos devoirs de catholiques nous obligent à entendre la messe tous les dimanches et, en outre, aux fêtes d'obligation, ce qui fait en tout 58 messes obligatoires par année. Sous le régime français, les fêtes d'obligation étaient: La Circoncision (1er janvier), l'Epiphanie ou les Rois (6 janvier), la Purification (2 février), la Saint-Mathias (24 février), la Saint-Joseph (19 mars), l'Annonciation (25 mars), la Saint-Philippe et la Saint-Jacques (1er mai), la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), la

Saint-Pierre (29 juin), la Saint-Jacques (25 juillet), la Sainte-Anne (26 juillet), la Saint-Laurent (10 août), L'Assomption (15 août), la Saint-Barthélémy (24 août), la Saint-Louis (25 août), la Nativité (8 septembre), la Saint-Mathieu (21 septembre), la Saint-Michel (29 septembre), la Saint-Simon et la Saint-Judes (28 octobre), la Toussaint (1er novembre), la Saint-André (30 novembre), la Saint-François-Xavier (3 décembre), l'Immaculée-Conception (8 décembre), la Saint-Thomas (21 décembre), Noël (25 décembre), la Saint-Jean (27 décembre). En plus, la fête du patron principal de chaque paroisse était d'obligation pour tous les paroissiens. Si on compte les 52 dimanches de l'année, les 27 fêtes d'obligation sur semaine et la fête du patron de la paroisse, on se rendra compte que nos ancêtres étaient obligés d'entendre la messe quatre-vingts fois par année. Il y avait obligation stricte par l'Eglise et en plus par l'Etat car il ne faut pas oublier que sous le régime français la religion catholique était la religion d'Etat. Conséquemment, un catholique qui manquait la messe s'exposait à la prison ou à l'amende.

Les églises pas chauffées

Je viens de dire que, sous le régime français, les fidèles étaient obligés d'entendre au moins quatre-vingts messes par année. Ils avaient d'autant plus de mérite à se rendre aux offices religieux qu'à cette époque les églises n'étaient pas chauffées en hiver.

Oui, mesdames, qui êtes frileuses, songez que vos aïeules avaient le courage d'assister à une grand'messe suivie d'un sermon parfois assez long, et aux vêpres, en hiver, dans une église pas chauffée! En effet, ce n'est que vers 1800 qu'on a commencé à installer des poêles dans nos églises de campagne.

Quand la température était trop froide, on mettait un

réchaud sur l'autel pour permettre au prêtre célébrant d'accomplir ses augustes fonctions.

Le *Journal des Jésuites* parle à plusieurs reprises de ces réchauds. Il nous mentionne aussi des espèces de chaudières fumantes qu'on installait, à Québec, près du banc du gouverneur. Le vieux récit des Ursulines nous fait part d'une cérémonie de profession religieuse qui eut lieu dans leur chapelle en hiver. On avait installé quatre ou cinq de ces chaudières primitives dans le temple, mais elles fumaient tellement que l'officiant, les prêtres dans le chœur, les religieuses et toute la bonne société qui était là éternuaient et pleuraient à qui mieux mieux. Tour à tour, le célébrant, les membres du clergé, etc., furent obligés de sortir de la chapelle pour prendre l'air. Il n'y eut que la bonne religieuse qui faisait profession qui resta à son poste jusqu'à la fin, et elle reçut les félicitations de tous les assistants, après la cérémonie, pour son courage.

Dans les campagnes, on était plus dur au froid et seul l'autel avait son réchaud.

Les hommes, pendant la messe, ôtaient leurs casques ou leurs tuques et les remplaçaient par des espèces de calottes un peu semblables à celles que portent aujourd'hui nos évêques. Ceux qui avaient perdu leurs cheveux se protégeaient ainsi contre les piqûres du froid. Quant aux dames, elles avaient sur la tête de vastes capelines qu'elles remplissaient avec des coiffes en laine. Ne rions pas des modes de nos aïeules. Elles étaient plus pratiques que nous. Je voudrais bien voir les belles demoiselles d'aujourd'hui rester deux ou trois heures dans une église pas chauffée, en hiver, avec leurs menus chapeaux modernes et leurs bas de soie si légers, si vaporeux qu'il faut presque des lunettes pour les voir.

Feu Gustave Ouimet racontait une assez singulière histoire qu'il tenait de son père, l'honorable Gédéon Ouimet, qui fut premier ministre de la province de Québec. Alors que M. Ouimet exerçait sa profession d'avocat à Vaudreuil,

le curé de la paroisse était M. Roux. L'église de Vaudreuil n'avait pas encore de poêle. Un dimanche d'hiver, par un froid à fendre les pierres, le curé, M. Roux, après avoir entonné le *Credo* au lieu de se rendre de l'autel à son siège comme le veut la rubrique, fila à la sacristie et ne revint qu'à la fin de ce chant. Les paroissiens crurent que leur curé avait été indisposé et, après la messe, quelques-uns d'entre eux allèrent le trouver au presbytère.

—Avez-vous été malade, M. Roux, que vous êtes sorti pendant le *Credo*?

—Pas du tout, répond le curé, mais j'étais transi de froid. J'ai taillé de la besogne aux chantres et je suis allé me chauffer à la sacristie, voilà!

Les calvaires dans les campagnes

La coutume d'élever des calvaires et des croix de chemins nous vient des provinces de France. Nos ancêtres transportèrent ici cette pieuse coutume dès le dix-septième siècle. Le voyageur Peter Kalm parle, à plusieurs endroits de ses intéressants *Voyages,* des calvaires qu'il vit le long de la route entre Québec et Montréal. "De distance en distance, écrit-il, on voit des croix plantées le long du chemin qui court parallèlement au fleuve. Cet emblème est mutiplié au Canada, sans doute afin d'exciter la foi du voyageur. Ces croix en bois ont une hauteur de cinq à six verges et leur largeur est en proportion. Le côté qui fait face au chemin contient une niche renfermant une image de notre Sauveur crucifié ou de la Sainte Vierge avec l'Enfant-Jésus dans ses bras et le tout est protégé contre les intempéries de l'air au moyen d'un carreau de verre."

Chaque concession et chaque rang eurent bientôt leurs calvaires ou croix de chemins. Le dimanche, les hommes, les femmes et les enfants qui ne pouvaient se rendre à l'église se réunissaient au pied du calvaire pour y réciter le chapelet. C'est encore au pied du calvaire qu'on se rendait

pour faire les exercices du mois de Marie. Et même dans beaucoup de concessions ou de rangs, les familles faisaient la prière du soir en commun autour du calvaire. Sous le régime français, l'habitant ne passait jamais devant un calvaire ou une croix de chemin sans descendre de sa voiture, ôter sa tuque, et s'agenouiller pour faire une courte prière. Cette coutume pieuse se perpétua même sous le régime anglais. Le voyageur John Lambert, se rendant de Québec à Montréal, raconte qu'il fut obligé de se fâcher contre son conducteur qui retardait considérablement son voyage parce qu'il s'arrêtait et faisait une prière devant chaque calvaire de la route.

Nous avons laissé disparaître bon nombre de nos anciennes coutumes et traditions. Constatons avec plaisir et consolation que nos calvaires et croix de chemins se perpétuent sur nos routes. Les voyageurs d'aujourd'hui emportés par la vitesse de leurs autos les voient à peine, mais nos braves habitants canadiens ne manquent pas de les saluer respectueusement et même de s'y arrêter.

Cimetières d'aujourd'hui et cimetières d'autrefois

Sous le régime français, dans toutes nos paroisses, même dans les villes, le cimetière était le complément de l'église. Le champ des morts s'ouvrait invariablement en arrière ou à côté de l'église. Le dimanche, en sortant de l'office paroissial, les fidèles s'agenouillaient sur les tombes de leurs chers disparus. Ceux qui sortent quelque peu en automobile voient encore quelques-uns de ces vieux cimetières du régime français. En passant à Beaumont, à Saint-Michel de Bellechasse et dans quelques autres vieilles paroisses le long du fleuve Saint-Laurent, les avez-vous remarqués? Là, il semble que les morts ne sont pas tout à fait disparus. Ils sont restés à l'ombre de l'église où ils ont été baptisés, qu'ils ont fréquentée pendant leur vie terres-

tre. Pour les vivants, les cimetières, à côté ou en arrière de l'église, étaient des leçons de foi, de souvenir, de perpétuité. Ils n'entraient jamais à l'église sans songer à ceux des leurs qui reposaient là, tout à côté. Aujourd'hui, on éloigne le cimetière de l'église le plus possible. Le résultat c'est que bon nombre de paroissiens n'y vont que pour reconduire ceux que la mort leur a enlevés. Qu'on ne se méprenne pas sur mes regrets. On me répondra : les règlements d'hygiène exigent que les cimetières soient fixés à une distance respectable des églises et surtout des habitations. Je m'incline devant les lois d'hygiène, je reconnais que ces lois sont sages, nécessaires. Mais il est bien permis, tout de même, de regretter toute la poésie du souvenir, la pensée religieuse qu'évoquait le vieux cimetière attenant à l'église paroissiale.

Les écoles dans les campagnes

Parce que les premiers Anglais qui vinrent s'établir ici rencontrèrent dans nos campagnes des hommes qui ne savaient ni lire ni écrire, ils conclurent que les curés du régime français laissaient intentionnellement leurs paroissiens dans l'ignorance afin de conserver plus facilement leur emprise sur eux. Ceci est un argument à rebours. De tout temps, les curés ont toujours eu plus de misères ou de difficultés avec les ignorants qu'avec leurs paroissiens doués d'une certaine instruction.

L'instruction, sous l'ancien régime comme sous celui d'aujourd'hui, était une affaire d'Eglise, et les curés canadiens se sont toujours appliqués à donner des écoles aux enfants de leurs paroisses.

Pour l'instruction des filles, les Soeurs de la Congrégation se dévouèrent dès leur fondation. Sous le régime français, les filles de la Mère Bourgeoys établirent plusieurs couvents dans les campagnes. Qu'on étudie l'histoire de chacun de ces couvents et on constatera qu'ils furent fondés

et vécurent grâce aux sacrifices des curés. Pour n'en citer que trois, les couvents de Champlain, de la Pointe-aux-Trembles et de la Sainte-Famille de l'île d'Orléans ne doivent-ils pas leur fondation exclusivement aux curés Geoffroy, Basset et Lamy? Qu'on relève pareillement la liste des pensionnaires des Ursulines de Québec sous le régime français, et on se rendra compte que nombre de curés de campagne payaient la pension et l'instruction des élèves de leurs paroisses.

Quant aux écoles rurales pour les jeunes garçons, la Nouvelle-France en compta un bon nombre. Une congrégation de Frères ne fut-elle pas fondée à Montréal pour donner l'instruction dans les campagnes comme dans les villes. L'essai ne réussit pas. Est-ce la faute des curés?

Les mandements des évêques, les ordonnances des intendants, les archives de nos anciennes paroisses nous prouvent que sous le régime français, il y eut plusieurs écoles rurales pour les garçons dirigées par des professeurs laïques. Nos grand'mères ne nous ont-elles pas conservé le souvenir de ces maîtres d'écoles ambulants qui allaient de maison en maison montrer les lettres aux enfants et leur enseigner les rudiments du catéchisme? Dans nos paroisses où les habitations s'échelonnaient à cinq ou six arpents les unes des autres, il était presque impossible pour les enfants, surtout en hiver, de se rendre à l'école du village, et on ne pouvait, faute de moyens et de maîtres qualifiés, en établir dans chaque rang. Les curés du régime français ne furent pas les ennemis de l'instruction. Loin de là. Rendons-leur donc la justice qui leur est due au lieu de les critiquer à tort et à travers.

Comment on portait le Bon Dieu autrefois

De nos jours, dans nos villes et dans bon nombre de nos paroisses rurales un peu populeuses, le prêtre qui va porter le bon Dieu à un mourant marche sans cortège. Il

n'a aucun signe distinctif. Son surplis et son étole sont dissimulés sous un vaste manteau romain ou un paletot. Il se faufile silencieusment à travers nos rues affairées, négligeant de rendre le salut que les passants lui adressent. Autrefois, surtout dans nos campagnes, le bon Dieu se portait très solennellement. Ecoutez ce qu'écrivait en 1817 l'abbé Fournier, prêtre français qui était curé de la Baie-du-Febvre: "Quand nous portons le Saint-Viatique, nous sommes toujours en voiture, sur le devant de laquelle se trouve un Canadien, qui, la tête nue et avec le plus grand respect, nous conduit avec adresse jusqu'à trois ou quatre lieues. Un ou deux hommes accompagnent toujours le Saint-Sacrement, tandis qu'un autre, la cloche à la main, avertit le monde ou de sortir de leur maison, ou de se prosterner si on se trouve sur notre passage. Souvent, j'ai été pénétré d'édification de voir l'affluence du monde qui nous attendait à quelque distance de la demeure du malade."

Dans la région de Québec, le prêtre portait le bon Dieu d'une façon encore plus solennelle. S'il se rendait à pied chez le malade, quatre ou cinq enfants de chœur en surplis l'accompagnaient. Si le malade résidait loin de l'église, le prêtre se rendait à sa résidence en voiture. Le cortège se composait toujours de trois voitures. La première, outre son conducteur, portait un enfant qui agitait une clochette afin d'avertir les passants de l'approche du Dieu de l'Eucharistie. Le prêtre prenait place dans la deuxième voiture. Un voisin suivait dans une troisième voiture au cas où l'une des deux autres aurait manqué. A l'approche du bon Dieu, tous se mettaient à genoux dans la poussière du chemin ou les neiges de l'hiver, selon le cas, et restaient dans cette position aussi longtemps que le cortège était en vue.

Le carême sous le régime français

On rencontre parfois des catholiques qui se plaignent des rigueurs de la sainte Quarantaine. Que sont les règlements du carême de nos jours comparés à ceux que nos ancêtres observaient! Aujourd'hui, nous faisons maigre deux ou trois jours par semaine seulement, et l'obligation de jeûner ne s'applique pour ainsi dire qu'à ceux qui sont en parfaite santé et qui font un travail relativement léger. Les autres peuvent se faire exempter du jeûne très facilement... quand les confesseurs ne sont pas trop rigides.

Sous le régime français, on faisait maigre et jeûne pendant les quarante jours du carême, à part les dimanches. Il n'y avait pratiquement d'exception que pour les malades au lit. Tous les fidèles, de vingt-et-un ans à soixante ans, se conformaient aux règlements stricts du carême.

N'oublions pas, non plus que la réglementation du carême était alors une loi civile comme une loi religieuse, et que ceux qui se faisaient prendre à manger de la viande pendant ce temps expiaient dûrement leur faute.

Me permettra-t-on ici de citer un exemple pour montrer comment l'observance du carême était stricte autrefois? Je le trouve dans les vieux dossiers du Conseil Souverain. Pendant le carême de 1670, Louis Gaboury, habitant de l'île d'Orléans, s'avisa de manger de la viande un jour de semaine sans en demander permission à l'Eglise. Dénoncé au juge prévôt de la seigneurie de Lirec, par un de ses voisins scandalisés, Etienne Beaufils, Gaboury fut forcé de comparaître devant la Cour Seigneuriale. Le juge le condamna à être attaché au poteau public pendant trois heures, puis à être conduit à la porte de la chapelle de l'île d'Orléans, et là, à genoux, mains jointes et tête nue, à demander pardon à Dieu, au roi et à la justice. Il devait en outre payer une amende de vingt livres applicable aux oeuvres pies de sa paroisse et donner à son dénonciateur

une vache ou une somme équivalente à son profit pendant un an.

Gaboury trouva la sentence un peu forte et en appela au Conseil Souverain. Celui-ci mit l'appel à néant, mais corrigea le jugement du juge de Lirec en condamnant Gaboury à donner à Beaufils une somme de soixante livres au lieu d'une vache. L'amende fut portée à vingt-cinq livres, dont la moitié payable à l'œuvre de l'église paroissiale de l'Ile d'Orléans, et l'autre moitié à l'huissier Levasseur en déduction de ce qui lui était dû dans cette cause.

La criée pour les âmes

Les protestants, il faut l'avouer, ont toujours mieux entretenu leurs cimetières que les Canadiens français. Allez dans n'importe quel cimetière protestant de la province de Québec, qu'il soit riche ou pauvre, vous constaterez que les allées sont ratissées avec soin et que les terrains sont très bien entretenus. Et, cependant, contradiction qui frappe les non avertis, la plupart des sectes protestantes ne prient pas pour leurs morts. Par contre, les catholiques de nos campagnes négligent tristement leurs cimetières. Les *terrains* ne sont pas même clôturés et l'herbe y croît à la hauteur du foin dans les prairies. Il en était de même chez nos ancêtres. Ils avaient pourtant la dévotion des morts. Dans toutes les maisons la prière du soir se faisait en famille et on ne manquait jamais de dire un *De Profundis* et d'autres prières pour les défunts. Non, nos ancêtres n'oubliaient pas leurs morts. Nous en avons la preuve dans leurs *promesses*. Si un habitant perdait un objet quelconque, vite il faisait dire une messe pour les âmes afin qu'elles l'aident à le retrouver. Nos ancêtres invoquaient presque autant les âmes du purgatoire que les saints du Paradis. S'ils négligeaient un peu leurs cimetières, c'est qu'ils estimaient que les âmes valent plus que les corps, et ils leur donnaient le meilleur souvenir, la prière.

Une des plus touchantes coutumes du temps passé à l'endroit des morts était la *criée des âmes*. Le jour des Morts, dans presque toutes nos paroisses, à la sortie de la messe paroissiale, le crieur public montait sur sa tribune, en face de l'église, et là, il vendait à l'enchère tout ce que les paroissiens avaient bien voulu apporter, les produits de la ferme, des cochons, des moutons, des ouvrages domestiques, etc., etc. Le produit de cet encan était remis au curé afin de célébrer des messes pour les morts. Dans certaines paroisses, la criée pour les âmes avait lieu tous les dimanches de novembre et même de temps en temps dans l'année. Cette coutume nous venait de la vieille France. Les folkloristes la signalent en Savoie, en Anjou, en Bretagne, en Normandie et dans plusieurs autres provinces. L'honorable juge Rivard a fait de la *criée des âmes* un des plus beaux chapitres de son petit chef-d'œuvre *Chez nos gens*.

Les saints qu'on invoquait autrefois

La maladie était, sous le régime français, l'ennemi le plus dangereux de l'habitant de la campagne. Pour le riche des villes, la maladie est un ennui sérieux, mais avec sa fortune il peut se faire soigner et ses affaires n'en souffrent pas. Pour l'habitant, quand la maladie l'immobilisait dans son lit, c'était le travail qui arrêtait, le pain quotidien qui manquait.

Les médecins étaient rares dans les campagnes et l'habitant était trop pauvre pour avoir recours à ceux des villes. Il se tournait alors vers ses meilleurs amis, les saints du paradis.

De là, cette pieuse coutume, dans nos campagnes, d'invoquer un saint différent pour chaque besoin ou chaque maladie. L'Eglise, qu'on le remarque, ne défend pas cette pratique. Elle se contente de réserver son jugement sur les évocations surnaturelles, jugeant chaque cas à son mérite.

Quels étaient les saints les plus populaires chez nos habitants?

Mettons en tête la Sainte Vierge qu'on invoquait sous plusieurs appellations, puis saint Joseph, sainte Anne et saint Jean-Baptiste qui étaient les saints universels, c'est-à-dire à qui l'on adressait toutes sortes de demandes.

En outre, nos ancêtres avaient mis leur confiance dans d'autres saints pour certaines maladies et afflictions. Ainsi, comme de nos jours, saint Antoine de Padoue leur aidait à retrouver les objets perdus, sainte Apolline les guérissait du mal de dents, saint Aubert protégeait leurs bestiaux, sainte Barbe les secourait contre la foudre, saint Blaise était invoqué contre les maux de gorge, comme saint Eloi, saint Crépin était le patron des cordonniers et de ceux qui travaillaient le cuir. On priait saint Etienne pour obtenir une bonne mort; saint Nicolas, le grand ami des jeunes filles, faisait trouver un mari, saint Roch était invoqué contre les épidémies, etc., etc. Je sais que sainte Geneviève était très populaire à Québec. Elle eut de bonne heure sa chapelle dans l'église Notre-Dame-des-Victoires. J'ignore si on l'invoquait dans les campagnes.

Le jour de l'an

La première fête de l'année, sous le régime français comme aujourd'hui, était la Circoncision mais elle était plutôt connue dans le peuple sous le nom de *Jour de l'an.* On ne disait pas le premier jour de l'an mais tout simplement le *Jour de l'an* parce que ce jour à lui seul valait toute l'année. Noël et Pâques sont des fêtes qui ont leur cachet religieux. Mais pour le Canadien-français le Jour de l'an était à la fois une fête religieuse et une fête de famille. Les enfants attendaient le premier jour de l'année avec impatience. Les parents ne le désiraient pas avec moins de hâte. La joie et le bonheur des parents ne sont-ils pas faits de la joie et du bohneur de leurs enfants?

Le Jour de l'an, tout le monde allait à l'église, puis,

après la messe, les enfants mariés se réunissaient à la maison paternelle avec le reste de la famille.

Avant la distribution des étrennes aux enfants, la mère, les fils, les filles, les petits-enfants, s'agenouillaient devant le chef de famille et celui-ci leur donnait sa bénédiction. Cette coutume, si en honneur autrefois, tend à disparaître dans les villes. Dans bien des foyers, hélas! le père n'est plus le chef. Les fils et les filles, parce qu'ils gagnent leur vie eux-mêmes, se croient indépendants des auteurs de leurs jours. Ils croient s'humilier en s'agenouillant devant le père qui, pourtant dans la famille, est le représentant de Dieu comme le curé l'est dans la parosise. Grâce à Dieu, la bénédiction paternelle est encore en honneur dans nombre de foyers. Conservons cette belle, cette sublime coutume. La bénédiction du père n'a jamais fait de mal à ses enfants et que ceux-ci n'oublient pas que s'ils ont honte de s'agenouiller devant leur père, leurs propres fils, à leur tour, refuseront de les respecter.

Un exemple réconfortant

Une des vertus caractéristiques du Français de l'ancien régime était le respect des parents. Ceux qui ont voyagé quelque peu en France s'accordent à dire que cette qualité n'est pas disparue de l'ancienne mère-patrie. On entoure les vieux parents d'affection et de respect.

Les premiers colons de la Nouvelle-France conservèrent cette vertu ancestrale. Il suffit de parcourir les actes des notaires de l'ancien régime pour s'en convaincre.

Voulez-vous un exemple du respect qu'on avait pour ses père et mère autrefois? Je le tire de l'histoire d'un homme qui a joué un grand rôle dans notre pays. C'était le 1er janvier 1842. L'honorable juge Auguste-Norbert Morin, qui avait siégé la veille à Kamouraska, remontait à Québec avec l'intention d'arriver chez lui le jour même. Les mauvais chemins l'ayant trop retardé, il s'arrêta à l'église de Saint-

Michel-de-Bellechasse pour entendre la grand'messe. Le père du juge Morin habitait dans un rang de Saint-Michel qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de La Durantaye. Aussitôt descendu de voiture, le juge Morin se mit à chercher son respectable père dans la foule qui se trouvait à la porte de l'église. Il le trouva bientôt et, là, devant toute la paroisse, le juge Morin ôta son casque, et à deux genoux sur la neige il demanda à son père de lui donner sa bénédiction. Quel exemple et quelle leçon pour les fils d'aujourd'hui qui se croient trop grands ou trop importants pour demander, le Jour de l'an au matin, la bénédiction paternelle!

La quête de l'Enfant-Jésus

Elle se faisait en même temps que la visite paroissiale, c'est-à-dire en janvier, pendant que l'Enfant-Jésus était exposé dans sa crèche. De là son nom de quête de l'Enfant-Jésus. Nul ne l'a mieux décrite que M. l'abbé C.-B. Beaubien. Citons-le donc:

"Avec quel plaisir, quel légitime orgueil le marguillier conduisait M. le curé! Il choisissait sa plus belle carriole et son cheval le mieux dressé. Il le revêtait de son harnais de prédiction, surmonté de ses grelots les plus sonores. Le capot d'étoffe grise, avec le fameux capuchon, la ceinture fléchée et les bottes sauvages s'affirmaient à ce temps dans toute leur importance. Il part avec bonheur, en tête du cortège, en promettant du beau temps et un joli succès.

"Vient ensuite la voiture du second marguillier. C'est lui qui recueille les viandes, la laine, les pains de sucre, le savon et même le tabac. Il ne refuse rien.

"Enfin, le troisième marguillier occupe le troisième traîneau, muni d'une boîte haute et longue. Les habitants y déposeront les divers grains de leur offrande sur tout le parcours de la visite.

"Il s'agissait de commencer à l'extrémité du rang le

plus reculé de la paroisse, ce qui fournissait une longue course. Quelle réjouissance! Voyez la joie sur toutes les figures de la belle maisonnée, quand M. le curé franchit le seuil de cette enceinte déjà bénite de sa main, et où son oeil contemple plusieurs générations dont les éphémérides de joie et de deuil sont intimement liées à son ministère. Oui, le beau spectacle quand les vieux parents, le fils aîné, sa famille les petits enfants s'agenouillent aux pieds du pasteur. Ils se relèvent avec joie pour recueillir ses pieux accents, autour du poêle familial, contribuant sa part de la visite par un feu réconfortant. S'il y a des malades, des infirmes, ils sont consolés. Les petites discussions sont apaisées, les misères secourues, la paix est rétablie. Pendant ce temps, les petits enfants sont proprement assis suivant leur âge, et le frais tressaillement de leurs joues roses indiquent qu'ils attendent quelque chose de M. le curé, une petite image, une médaille. Et puis, sur un signe de M. le curé, le marguillier ramène poliment sa voiture à la porte et, après un gros bonjour, on file chez le voisin.

"Tout de suite, les femmes donnent au second marguillier de la laine, des morceaux de lard, etc., pendant que le jeune mari dépose au troisième traîneau un minot ou deux de blé ou d'avoine, bon an mal an, donnant quelque chose pour Dieu qui le rend au centuple. De père en fils, c'est comme cela.

"Tous les objets de la visite paroissiale seront conservés chez M. le Curé jusqu'au jour de la vente, sur la place de l'église."

La bénédiction de la visite de paroisse

La scène que je vais raconter au sujet de la visite de paroisse ne s'est pas déroulée sous le régime français mais elle est si belle, si sublime dans sa simplicité, que je ne puis résister au plaisir de vous la faire connaître.

C'était au mois de janvier 1879.

On commençait la visite de paroisse au Sault-au-Récollet. C'est le vicaire, l'abbé Levesque, qui s'acquittait de ce devoir, par suite d'une indisposition du curé.

Mgr Bourget, ancien évêque de Montréal, retiré depuis 1876, vivait alors dans cette paroisse, à la maison Saint-Janvier, avec quelques prêtres. On comprend que la première visite du jeune vicaire fut pour son ancien évêque. Mgr Bourget, alors âgé de plus de quatre-vingts ans, l'attendait au salon, avec tous les autres prêtres de la maison.

L'abbé Levesque était un peu intimidé devant le vénérable évêque, mais quelle ne fut pas sa stupéfaction en voyant ce prince de l'Eglise se mettre à genoux devant lui, avec tous les autres prêtres pour lui demander sa bénédiction. Et malgré ses objections fondées et sa gêne, le vicaire dut s'exécuter et donner sa bénédiction à l'évêque.

Aux yeux de Mgr Bourget, ce jeune vicaire était le représentant de Dieu, dans la visite de paroisse, et il l'avait reçu comme tel. Mgr Bourget voulait aussi faire revivre la tradition de nos pères qui ne manquaient jamais de demander sa bénédiction au prêtre qui faisait la visite paroissiale, qu'il fut jeune ou vieux. Mgr Bourget donnait en même temps à tout son ancien diocèse une excellente leçon du respect dû au sacerdoce.

La scène ne méritait-elle pas d'être fixée par la peinture! Quel beau tableau que celui-là, un évêque de quatre-vingts ans recevant la bénédiction d'un modeste vicaire de vingt-six ans!

Traditions à propos de Pâques

Pâques étant la principale fête du calendrier ecclésiastique, nos ancêtres la célébraient avec pompe. Dans les campagnes, seuls les malades au lit ne communiaient pas ce jour-là.

Une des plus touchantes coutumes de la fête de Pâques avait rapport aux petits enfants qui ne marchaient pas. Cette coutume s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec une fidélité qui est un précieux témoignage de la foi de nos gens. Quelle est la mère canadienne qui n'a pas ouvert les portes et les fenêtres de son logis pour entendre les cloches de l'église paroissiale annoncer à toute volée la résurrection du Christ? Aussitôt qu'elle entend le son des cloches pascales, la mère confiante met son enfant sur le plancher afin qu'il essaie ses premiers pas. Il est de tradition dans toutes les familles canadiennes que l'enfant qui, jusque-là, n'a pas voulu se risquer à marcher par lui-même, aussitôt qu'il entend les cloches de Pâques, devient plus hardi et marche sans l'aide de personne.

Une autre tradition veut que l'eau recueillie le matin de Pâques guérisse les maladies de la peau et soulage de nombre d'autres afflictions ou maladies. Mais il faut observer plusieurs formalités pour que l'eau de Pâques soit efficace. M. E.-Z. Massicotte les énumère ainsi: "L'eau de Pâques ne se trouve pas partout: celle qui proviendrait d'un puits, d'une source, d'une mare, d'un étang ne vaudrait rien; la véritable eau de Pâques se puise dans un ruisseau, un fleuve, une rivière. En un mot, l'eau efficace est l'"eau courante" et il faut la puiser avant le lever du soleil. Les dévôts de l'eau pascale sont donc obligés de quitter le lit à l'aube et de se rendre au lieu propice vers les quatre heures. A l'endroit privilégié, on s'abreuve, on se lave, on emplit des bouteilles et des vases pour les emporter à la maison. Cette eau, assure-t-on, ne se corrompt pas d'une année à l'autre, tout comme l'eau bénite."

Cette tradition est encore courante chez nous. M. Massicotte remarque que le jour de Pâques de l'année 1922, aux environs des quartiers Maisonneuve et Mercier, à Montréal, pas moins de cinq cents personnes étaient réunies sur le bord du Saint-Laurent, avant le jour, pour puiser de l'eau de Pâques.

Le pain bénit

Ils se font de plus en plus rares ceux qui ont vu ou mangé du pain bénit. Un auteur ecclésiastique le définit ainsi : "Le pain bénit est un pain qu'on offre à l'église pour être bénit par le prêtre célébrant à la messe paroissiale du dimanche et qui se distribue ensuite aux fidèles pour être mangé avec dévotion." Le concile de Nantes, tenu en 660, parle déjà du pain bénit. Au Canada, il fut introduit dès 1645. Le *Journal des Jésuites* en parle à plusieurs reprises. D'après l'ancienne loi française, tous les paroissiens tenant feu et lieu étaient obligés de donner ou plutôt, comme on disait alors, de rendre le pain bénit à leur tour et de payer en même temps l'offrande qui était un cierge ou sa valeur, c'est-à-dire dix ou quinze sous. Dans quelques paroisses, on voyait des pains bénits de dix ou douze étages, c'est-à-dire faits de dix ou douze galettes supportées par des coussins et ornées d'étoiles fixées au bord des galettes par de petites chevilles de bois. Les paroissiens plus riches ou plus fiers faisaient *crémer* en sucre blanc une partie de leur pain bénit et couronnait le tout par un pain de savoie. La pyramide était placée dans le bas-choeur et lorsquelle avait été bénite, après le Gloria, le bedeau, revêtu de son costume, la transportait à la sacristie, et là coupait les pains bénits en morceaux qu'il distribuait dans chaque banc pendant le *Credo*. Les abus se glissèrent bientôt dans cette distribution. Pour plusieurs paroissiens, le don du pain bénit était une occasion de se glorifier et d'humilier des concitoyens moins riches ou moins généreux. D'autres paroissiens, pauvres ou endettés, voulaient faire aussi bien que leurs voisins plus fortunés et donnaient des pains bénits disproportionnés à leurs moyens. Ce sont ces considérations et bien d'autres qui engagèrent nos évêques à faire disparaître cette coutume. Il est à noter qu'elle existe encore dans quelques églises de Paris.

Les compérages autrefois

Sous le régime français, on se servait plutôt du mot *compérage* pour désigner le baptême d'un enfant. Ce bon vieux mot nous venait de l'Aunis qui nous a fourni plusieurs colons. Aujourd'hui, on emploie dans les villes exclusivement le mot baptême. Dans nos anciennes paroisses, on dit indifféremment baptême ou *compérage*. Ce mot compérage avait une saveur bien française. Il n'y a pas de doute, toutefois, que baptême est le vrai mot catholique puisque le sacrement qu'il désigne nous fait entrer dans l'église. Gardons donc un bon souvenir du *compérage*, seulement plaçons-le sur les tablettes où on garde les portraits de nos aïeux et servons-nous du mot baptême.

Dans ses *Forestiers et Voyageurs*, J.-C. Taché a croqué sur le vif une scène de *compérage* d'autrefois. Le père, le parrain, la marraine et la *porteuse* avaient fait au retour du compérage tant d'arrêts chez des parents et des amis qu'ils arrivèrent à la maison un peu gris en chantant:

Les enfants de nos enfants
Auront de fichus grands pères:
A la vie que nous menons,
Nos enfants s'en sentiront!
Donne à boire à ton voisin;
Car il aime, il aime
Donne à boire à ton voisin
Car il aime le bon vin.
Ah! qu'il est bon, ma commère,
Ah! qu'il est bon, ce bon vin!

La porteuse en avait peut-être trop pris de ce bon vin, puisqu'elle avait déposé l'enfant dans un banc de neige et ne s'était aperçue qu'elle l'avait laissé là qu'au cri poussé par la mère en la voyant revenir à la maison les bras vides. Une battue fut organisée, l'enfant fut retrouvé et ne se sentit pas trop de son aventure puisqu'il vécut jusqu'à quatre-vingts ans pour en raconter l'histoire.

Disons à l'honneur de nos ancêtres que l'histoire que M.

Taché met dans la bouche du Père Michel n'était qu'un accident. Le *compérage* sous le régime français était une fête religieuse en même temps qu'une fête de famille. Le baptême du nouveau-né se faisait, par un règlement strict de l'évêque le jour même de sa naissance. Le *compérage* était un événement presque paroissial. Tous les parents et amis de la famille faisaient partie du cortège qui allait à l'église. Au retour à la maison, avait lieu la fête de famille. C'était un vrai festin qu'on offrait à tous les invités. La parenté et souvent une bonne partie de la paroisse se réjouissaient avec la famille de l'arrivée du nouveau-né. On était encore au beau temps où les enfants étaient les bienvenus à la maison même quand il y en avait déjà douze ou quatorze autour de la table. Que les temps sont changés !

La dot sous le régime français

Au pays des ancêtres, une fille sans dot presque toujours coiffait sainte Catherine. La demoiselle avait beau avoir la beauté et toutes les qualités imaginables, elle n'était point recherchée. C'est que le paysan français est beaucoup plus intéressé que l'habitant canadien.

Au Canada, même dans les premières années du régime français, un habitant n'épousait pas une fille pour sa dot car elle n'en avait pas. Il la recherchait pour ses solides qualités, sa santé, son esprit de travail.

Aujourd'hui, malheureusement, trop de filles de la campagne ambitionnent d'habiter en ville. Elles épouseront un journalier de la ville qui n'a pas un sou devant lui, de préférence à un habitant qui a un bien à lui, libre de toutes dettes. Il n'en était pas ainsi sous le régime français. Une fille de cultivateur, dans l'opinion des siens et de toute la paroisse se mésalliait quand elle devenait la femme d'un menuisier, d'un tailleur, d'un ouvrier quelconque, même s'il avait un peu de bien.

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires,* dit que les seuls objets

que la fille d'un gros cultivateur apportait en dot à son mari étaient une robe d'indienne, des bas de coton et une paire de souliers achetés à la ville. Cette toilette passait souvent aux petits-enfants de la mariée.

Le vieux conteur parle peut-être d'une façon trop absolue ici. Il suffit de consulter quelque peu les contrats de mariage du régime français pour s'en assurer. Le trousseau, sans être riche, était convenable. On voit très souvent dans les contrats que la fiancée apporte à son futur mari quelques bestiaux, des animaux de basse-cour, du linge de maison, du linge de corps et même une petite somme d'argent. Marguerite Bourassa, qui devint la femme de Joseph Girard, était la fille d'un habitant ordinaire. Or voici ce qu'elle apporta en dot à son mari, d'après son contrat de mariage: une cloque de drap, un chapeau, une paire de souliers, un casque, deux robes d'indienne, quatre paires de gants, trois jupons, trois mantelets, deux jupes d'étoffe, un habillement d'indienne, un corset, deux paires de souliers français, cinq nappes, six paires de bas de laine et de chaussettes, quatre paires de bas de coton, six mouchoirs de mousseline, six mouchoirs jaunes et bleus, un évantail, deux fontanges, une chemise de toile, une pelisse d'indienne, une mante de mousseline, deux calines d'indienne, deux épinglettes, trois colliers de perle, etc., etc. Et nous pourrions nommer nombre d'autres filles d'habitants dont la dot était plus belle que celle de Marguerite Bourassa.

Les sommations respectueuses

Sous l'ancienne monarchie, l'autorité paternelle ne souffrait pas d'exception ni d'injure. Le père avait presque droit de vie et de mort sur ses enfants. Aujourd'hui, un majeur peut se marier sans la permission de son père. Lorsqu'il a atteint sa majorité, il devient son maître absolu. Il n'en était pas de même sous le régime français. Et qu'on le remarque, l'âge de majorité n'était pas à vingt-et-un

ans mais bien à vingt-cinq ans. Si le fils âgé de vingt-cinq ans ou plus avait demandé à ses père et mère la permission d'épouser celle qu'il aimait et ceux-ci avaient refusé de donner leur consentement, il lui restait une ressource. Il pouvait envoyer à ses parents ce qu'on appelait alors une *sommation respectueuse,* par voie de notaire. Cette sommation respectueuse devait être envoyée ou servie trois fois, toujours par voie de notaire, et si les parents persistaient dans leur refus, le fils pouvait se marier sans leur consentement.

Dans la Nouvelle-France, créée à l'image de l'ancienne, on s'est de temps en temps servi des sommations respectueuses. Les greffes de nos anciens notaires en contiennent quelques-unes. Ces vieux papiers nous prouvent quel respect on avait pour l'autorité paternelle. Lisez par exemple, la sommation respectueuse de Jean-Claude Louet à son père, le notaire Claude Louet, qui ne veut pas lui laisser épouser la fille du cordonnier Willis. "Je suis, disait-il à son père, dans la dernière des désolations de me voir privé des douceurs que j'avais coutume de goûter auprès de vous. J'éprouve avec une douleur extrême aujourd'hui que vos mouvements de tendresse dont j'ai été tant de fois sensiblement touché sont entièrement éteints. Mon cher père je vous conjure par votre amour paternel et par tous ce que vous avez de plus cher pour votre propre sang de vouloir vous laisser fléchir et toucher de la situation pitoyable où je suis réduit depuis si longtemps. Vous avez parlé, j'ai obéi. Vous m'avez éloigné d'auprès de vous, envoyé dans un endroit où je n'avais pour consolation que des pleurs et des soupirs qui me faisaient une continuelle compagnie. Je crois enfin que c'est aujourd'hui que touché de tous mes maux vous voudrez bien m'accorder la grâce que je vous demande."

Les deux autres sommations respectueuses du jeune Louet à son père inflexible sont aussi pathétiques que celles-ci. Le mariage eut donc lieu sans le contentement paternel. Plus tard, le notaire Louet pardonna et oublia.

Il fut frappé de paralysie, fut longtemps invalide et c'est celle qu'il avait refusé de laisser entrer dans sa famille qui le soigna pendant ses derniers jours. Rendre le bien pour le mal nous fait gagner le ciel et espérons que toute la famille Louet, y compris la bru, y est rendue depuis longtemps.

La durée des fêtes de noces

Nos ancêtres étaient Français et on sait qu'à tort ou à raison le peuple français a toujours eu la réputation d'aimer le plaisir et les fêtes. Paris, la capitale de la France, est la ville la plus gaie du monde entier. Il ne faut pas croire qu'on ne s'amuse pas, dans la province en France. Le climat y est si propice que presque toutes les fêtes populaires ont lieu dans les rues ou sur les places publiques. Contradiction qui paraît étrange, au Canada, sous le régime français, c'est en hiver qu'on s'amusait. La raison en était bien simple. C'est qu'en été nos ancêtres étaient trop occupés pour se livrer au plaisir. Préparation de la terre, semences, récoltes, etc., employaient leurs instants du lever du soleil jusqu'à son coucher. Et quand arrivait la noirceur, ces rudes travailleurs fatigués, exténués, se couchaient pour se reposer. En hiver, ils n'avaient presque rien à faire. C'est pourquoi les fêtes avaient lieu surtout en hiver. Les noces, par exemple, se faisaient presque toujours en cette saison et on festoyait deux, trois et même quatre jours. Le voyageur Bonnefons dit même qu'il assista à des noces, dans une paroisse près de Québec, qui durèrent cinq jours sans désemparer.

Feu H.-J.-J.-B. Chouinard écrit quelque part qu'à Saint-Jean-Port-Joli, la paroisse de ses ancêtres, des noces durèrent trois semaines. Pendant la première semaine, furent invités les parents et amis de la paroisse même. Les deux autres semaines furent consacrées aux parents et amis des paroisses voisines. Pendant tout ce temps, les invités furent

hébergés chez le père du marié qui était un riche habitant. Les repas furent plantureux et pour digérer tout cela, quand arrivait la veillée, on dansait et on chantait, au son de la musique faite par tous les violoneux qu'on avait pu réunir. Ces prodigalités sont finies. Aujourd'hui, les nouveaux mariés, qu'ils soient de la compagne ou de la ville, s'embarquent tout de suite pour leur voyage de noces. Les nouveaux mariés de la ville plus malins que ceux de la campagne font annoncer dans les journaux qu'ils sont partis pour New-York et Atlantic City. Le plus souvent, ils ne dépassent pas Montréal et Ottawa. Qu'importe! Le public liseur de journaux est badaud et il avale tout cela comme du sucre d'orge.

Les mariages "à la gaumine"

Nous avons eu quelques-uns de ces pseudo mariages dans la Nouvelle-France. Qu'était un mariage *à la gaumine*? En vertu du décret *Tamtesi,* édicté en 1579, les mariages devaient être célébrés en présence du curé et de deux témoins, sous peine de nullité. En France, on chercha à éluder la nouvelle législation par toutes sortes de ruses. Un certain Gaumin se présenta devant son curé avec sa promise et deux témoins. Les deux amants exprimèrent devant le curé et les témoins leur consentement matrimonial et s'en retournèrent chez eux. Ils prétendirent ensuite qu'ils avaient satisfait au décret *Tametsi* et qu'ils étaient régulièrement mariés. De là, le nom de mariage *à la gaumine.* Ceux qui suivirent Gaumin allongèrent encore la corde. Ils entraient dans l'église pendant une messe quelconque, se mettaient dans le même banc puis au moment de l'Elévation se donnaient la main, devant les deux témoins qu'ils avaient amenés. Le mariage était bâclé sans autre formalité.

Cette coutume détestable ne fut pas étrangère au pays puisqu'en 1717 Mgr de Saint-Vallier prit la peine de lancer un mandement et frapper d'excommunication ceux qui osaient contracter de tels mariages.

Mgr de Saint-Vallier disait dans son mandement: "Nous déclarons excommuniés, d'une excommunication encourue par le seul fait, et dont nous nous réservons à nous seul le pouvoir d'absoudre, tous ceux qui, dans la suite, oseront contracter de si détestables mariages, soit devant leur curé, soit devant d'autres prêtres, soit séculiers soit réguliers; ceux aussi qui seront assez méchants pour le conseiller, tous les témoins apostés pour les dits mariages, et les notaires qui en dresseraient l'acte, sauf à notre officiel dans les cas particuliers qui seront portés devant lui, d'imposer encore d'autres peines particulières pour punir les prévaricateurs."

Le mandement de Mgr de Saint-Vallier eut un effet salutaire mais n'arrêta pas complètement le mal. Les mariages *à la gaumine* qui eurent le plus de retentissement dans la Nouvele-France furent ceux de Louis de Montéléon avec Marie-Anne-Josette de L'Estringant de Saint-Martin, dans l'église de Beauport, en 1711, et de Daniel Portail avec Marie-Anne-Antoinette Langy, dans l'église de Batiscan, en 1728. Le Conseil Supérieur s'occupa de ces deux affaires scabreuses. M. de Gaspé a parlé longuement aussi, dans ses *Mémoires,* d'un mariage *à la gaumine* qui fit scandale à Saint-Jean-Port-Joli.

Proverbes à propos de noces

Les Français qui, au dix-septième et dix-huitième siècles, vinrent s'établir au Canada n'étaient pas riches des biens de la terre, mais ils apportèrent avec eux un riche bagage de coutumes, de traditions, de gaieté. Seulement sur les noces, nous avons ici peut-être une centaine de proverbes qu'ils nous ont laissés en héritage. J'énumère les principaux:

Tu ne t'en sentiras pas le jour de tes noces — N'est-ce pas ce que la mère dit à son enfant qui s'est fait bobo?

Le pain des noces dure encore — Se dit des maris qui continuent longtemps à être aimables pour leurs femmes.

Cela va comme à des noces — Cela marche bien, sans obstacle.

N'être pas aux noces — Etre dans une situation pénible.

Il y va comme aux noces — Partir joyeusement pour la guerre ou toute autre expédition dangereuse.

On ne va point aux noces sans manger — Il faut accepter les conséquences d'une position.

Qui va aux noces, sans être prié, s'en revient sans dîner — On ne peut s'attendre à être bien reçu là où l'on n'est point invité.

On ne dîne point quand on part pour les noces — Parce qu'on va dîner comme il faut aux noces.

Il n'est joie que de noces — Se dit lorsqu'on se divertit bien à quelque fête.

Faire noces de chien — Se marier pour la seule satisfaction des sens.

Noces de mai, noces mortelles — Qui se traduit aussi par les deux vers:

La jeune épousée de mai
Mourra dans l'année.

Ceci, évidemment, n'est qu'une superstition.

Les filles du Roi

Il est certain que le roi de France n'envoya jamais ses propres filles dans sa colonie de la Nouvelle-France. Celles qu'on appela les *filles du Roi* au commencement du régime français étaient d'honnêtes filles que le gouvernement du roi envoyait au Canada pour s'y établir, avec une dot de cinquante livres chacune. Ces filles du roi, saluons-les profondément et respectueusement. Elles furent les fondatrices de notre nationalité.

Les premiers colons du Canada arrivèrent ici non mariés.

On leur donnait des terres dès leur arrivée. Après trois ou quatre années de travail sur leurs terres, ils étaient en état de se marier. Seulement comme le sexe féminin était très peu représenté dans la colonie, ils ne pouvaïent trouver d'épouses. C'est alors, c'est-à-dire vers 1661, que le gouvernement du roi se décida d'envoyer des jeunes filles au Canada. Les premières qui furent envoyées étaient des jeunes orphelines choisies avec soin dans les hospices. On constata bientôt que ces filles élevées dans les villes n'étaient pas assez fortes pour se livrer aux durs travaux des champs. C'est alors que le ministre Colbert, l'intendant Talon et Mgr de Laval firent venir de vigoureuses villageoises de la Normandie et de la Bretagne.

Les filles à marier amenées de France sous la garde de matrones très respectables n'étaient pas plutôt arrivées à Québec qu'elles trouvaient des partis convenables. C'est dans les mois de septembre et octobre, aussitôt les vaisseaux arrivés, que les mariages des filles du roi avaient lieu. L'intendant, au nom du roi, mettait dans la corbeille de noces de chaque épousée une dot de cinquante livres. Le mariage d'une fille du roi se faisait très solennellement. Les Archives Judiciaires de Québec contiennent des douzaines de contrats de mariage de filles du roi. Le gouverneur, l'intendant, l'évêque et les principaux citoyens de Québec se faisaient un honneur de signer ces contrats de mariage. J.-Edmond Roy affirme avoir vu un de ces contrats qui contenait plus de cent signatures.

Combien de filles du roi vinrent dans la Nouvelle-France? Il n'est pas facile d'établir le nombre justement. Nous savons qu'en 1665 il en vint 100 qui furent toutes pourvues à leur arrivée. Le roi en envoya le double en 1666 et 92 en 1668. L'année suivante, la respectée Mme Bourdon en amena 150.

La Mère Marie de l'Incarnation, qui vivait dans un cloître mais qui savait tout ce qui se passait à Québec, écrivait en 1669 : "Les vaisseaux n'étaient pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y allaient chercher femme; on

les mariait par trentaine à la fois. Les plus avisés commençaient avant d'entrer en ménage à se faire une habitation parce que ceux qui étaient établis trouvaient un meilleur parti. C'est la première chose, du reste, dont les filles à marier s'informaient''. Et la vénérable Mère, qui était une femme de grand jugement, ajoute: ''Et elles font sagement''.

Le présent du Roi

On se mariait très jeune sous le régime français. Les autorités civiles comme les autorités religieuses encourageaient les jeunes gens à se marier jeunes. Leur but était d'aider à la colonisation et l'établissement du pays. Le ministre, Colbert, qui fut un grand politique, fit signer par Louis XIV, le 12 avril 1670, un arrêt intitulé: Arrêt pour encourager les mariages des garçons et des filles au Canada. Cet arrêt disait, après les considérations ordinaires: ''Sa Majesté a ordonné et ordonne qu'à l'avenir tous les habitants du Canada qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, seront payés des deniers que Sa Majesté envoyera au dit pays, d'une pension de trois cents livres par chacun an, et ceux qui en auront douze, de quatre cents livres.'' Plus loin, l'arrêt disait encore: ''Veut, de plus, Sa Majesté qu'il soit payer à tous les garçons qui se marieront à vingt ans et au-dessous, et aux filles à seize ans et au-dessous, vingt livres pour chacun le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le présent du Roi''. Le roi, par cet arrêt, allait encore plus loin. Il ordonnait au Conseil Souverain de faire une division générale de tous les habitants du pays, par paroisses et par bourgades. Les honneurs, dans les églises et ailleurs, devaient aller aux habitants qui avaient le plus grand nombre d'enfants. Le roi disait encore dans son arrêt: ''qu'il soit établi quelque peine pécuniaire, applicable aux

hôpitaux, contre les pères qui ne marieront point leurs enfants à l'âge de vingt ans pour les garçons et de seize ans pour les filles''. Combien de pères et mères de douze et de dix enfants profitèrent des pensions du roi de France? Combien de jeunes ménages eurent l'honneur de recevoir le *présent du roi?* La chose est assez difficile à établir, car nous n'avons que des listes partielles.

Quand la mort passait

Quand la mort entrait dans une maison, on se hâtait d'en avertir le curé, les parents et les voisins. On s'occupait en même temps de faire la toilette du défunt, puis après lui avoir mis ses meilleurs vêtements, on le déposait sur un lit dans la pièce la plus convenable de la maison. Dans certaines paroisses, on enveloppait le défunt dans un drap fixé avec des épingles. Puis, commençaient les visites. Toute la paroisse défilait dans la chambre mortuaire. Tout à côté du lit, on déposait un vase d'eau bénite et avec une petite branche de sapin chaque visiteur aspergeait le défunt. A intervalles rapprochés, on récitait le chapelet. La nuit suivante, le défunt était *veillé* par les parents et les amis.

Les funérailles avaient lieu dès le lendemain. Le cercueil fait de planches était confectionné par un voisin. On le peinturait de noir de fumée et on y ajoutait quatre poignées communes.

Le défunt était déposé dans le cerceuil juste avant le départ de la maison. Mais jamais, *au grand jamais,* on ne clouait le couvercle du cercueil à l'intérieur de la maison. Cette opération se faisait sur le perron ou, le plus souvent, à un ou deux arpents plus loin.

Quand le défunt ne résidait pas à plus d'une lieue de l'église, six ou huit voisins ou amis de la famille portaient le cercueil sur leurs épaules de la maison à l'église. Si la distance était trop longue, on déposait le cercueil dans une calèche dont on avait enlevé le siège. En hiver, on se servait

pour cet objet d'une traîne à billots. Sur le passage du cortège funèbre, tout le monde s'agenouillait pour faire une prière. En été, l'inhumation avait lieu tout de suite après le service au cimetière paroissial. En hiver, on déposait la tombe dans une grande fosse creusée d'avance où elle restait jusqu'au printemps pour l'inhumation.

Croyances populaires sur la mort

Notons ici quelques croyances populaires au sujet de la mort, apportées de France par nos ancêtres et qui ont encore cours dans bon nombre de paroisses.

Quand, en plaçant un mort dans son cerceuil, on constate qu'il a une jambe plus longue que l'autre, il est certain qu'un autre membre de la famille décèdera dans l'an et jour.

Si un météore, ce que les habitants appellent une boule de feu, tombe sur une terre, une personne de la famille du propriétaire mourra dans l'année.

Quand un corbillard portant un mort s'arrête devant une maison pour une cause quelconque, un des habitants de la maison meurt dans l'année.

Une famille ne devrait jamais louer un logement qu'elle a déjà habité car, sûrement, un de ses membres y décèdera dans l'année.

N'habitez jamais une maison neuve. C'est malchanceux. Il y meurt une personne dans l'année.

Ne laissez jamais pénétrer un oiseau chez vous par la fenêtre car il vient vous avertir qu'une personne de la maison décédera dans l'année.

Un cadavre exposé le dimanche attire la malchance sur la maison. Il y mourra quelqu'un dans les douze mois.

Le chien qui, la nuit, vient hurler devant chez vous annonce la mort d'un de vos proches.

L'époux qui se met au lit le premier le soir de ses noces est certain de partir avant l'autre pour le grand voyage.

S'il pleut ou s'il neige pendant les funérailles, le défunt n'est pas encore au ciel.

Je vous prie de ne pas oublier que ce sont là des dictons et qu'un proverbe dit: "menteur comme un dicton".

La "plantation du mai" autrefois

En France, dans les villages, les maisons étaient groupées autour de l'église ou du château. Dans la Nouvelle-France, on adopta un autre système. Les premières paroisses se formèrent le long du fleuve, et les maisons s'élevèrent sur une longue rangée, au haut de la côte qui bordait le Saint-Laurent. De là, le nom de côte ou de paroisse. Ainsi, quand on disait la côte de Lauzon, on voulait désigner la paroisse de Lauzon ou de Saint-Joseph. Lorsque les milices furent formées vers 1675, un capitaine fut nommé dans chaque paroisse. On l'appelait le capitaine de la côte ou de milice. Celui-ci devint le principal citoyen de la paroisse après le curé et le seigneur. A certain point, il était même plus important que le seigneur puisque c'est lui qui recevait les ordres du gouverneur et les communiquait aux habitants. Sous le régime français, le régime municipal n'existait pas, et le capitaine de la côte remplissait à peu près les fonctions du maire de nos jours.

Dans les premières années du régime anglais, les capitaines des côtes prirent encore plus d'importance. Le gouverneur obligea le curé à leur donner un banc dans l'église, tout comme le seigneur.

La marque distinctive du capitaine de la côte était le mai devant sa maison. Ce mai se plantait d'une façon solennelle le 1er mai. Dans les *Anciens Canadiens*, M. Aubert de Gaspé nous fait assister à la fête du mai chez le seigneur d'Haberville. Le notaire Boisseau, de son côté, dans ses intéressants *Mémoires*, nous fait voir tout le cérémonial de la plantation du *mai* devant la maison du capitaine de milice. Une fois le mai solidement planté, les

miliciens bons tireurs déchargeaient leurs fusils dans la cime. Puis le capitaine les faisait entrer chez-lui où ils trouvaient une table bien dressée. Le mets principal du banquet était la crêpe canadienne qu'on arrosait de melasse ou de sucre d'érable. Avec le temps, les abus se glissèrent dans la fête du mai. Certains capitaines de milice trouvèrent que la melasse n'arrosait pas assez les crêpes et ils se mirent à offrir de l'eau de vie à leurs miliciens. De là, des abus qui firent bientôt désirer aux curés la disparition d'une coutume belle en soi, mais qui, à la longue, accoutumait la jeunesse à boire.

Les feux de la Saint-Jean

Une des fêtes les plus populaires du régime français était la Saint-Jean. Elle était civile et religieuse. C'est la veille, c'est-à-dire le 23 juin, au soir, qu'on allumait les feux de la Saint-Jean. C'était là la partie civile de la fête. Il n'y a pas de doute que les feux de la Saint-Jean étaient d'origine païenne. Cette coutume était immémoriale en France et nos ancêtres la transportèrent ici dès les premières années de la colonie. En effet, en 1636, le Père LeJeune la mentionne déjà dans la *Relation des Jésuites*.

En quoi consistaient les feux de la Saint-Jean? Ils étaient tout simplement ce que nous appelons aujourd'hui des feux d'artifice. Seulement, nous avons marché. De nos jours, les feux d'artifice se font avec des fusées éclatantes qui illuminent le ciel et décrivent sur l'horizon toutes sortes de fantasmagories. Nos ancêtres, plus primitifs, faisaient un amas d'arbres et de feuilles et y mettaient le feu. On dansait et on chantait autour de ce bûcher improvisé.

Dans ses *Anciens Canadiens,* M. de Gaspé a consacré tout un chapitre à la célébration de la Saint-Jean dans les paroisses du bas Saint-Laurent. De son côté, Hubert LaRue nous raconte comment les feux de la Saint-Jean s'allumaient dans les paroisses de l'île d'Orléans. Les habitants

de la rive sud, en face de l'île, allumaient leurs feux presque en même temps, et c'était entre les Sorciers de l'île et les habitants de la rive sud une rivalité. Quels étaient les feux qui dureraient le plus longtemps?

Notre siècle trop réaliste a fait cesser cette vieille coutume.

Les feux de la Saint-Jean ne s'allument plus ni dans les paroisses du bas du fleuve ni dans celles de l'île.

L'épluchette de blé d'Inde

L'épluchette de blé d'Inde était une fête en vogue sous le régime français. Les parents y assistaient mais l'épluchette était surtout une fête de garçons et filles.

C'est Pamphile Lemay qui va nous raconter comment se déroulait une épluchette de blé d'Inde.

Une pyramide de blé d'Inde est disposée dans la cuisine, la plus grande pièce de la maison. On enlève toutes les chaises pour avoir plus d'espace. Au signal donné, chacun prend sa brassée d'épis. On s'assit par terre et le travail commence. Il s'agit de dépouiller les épis qui doivent être ensuite égrénés. Mais il y a un prix. Celui qui trouve un *blé d'Inde d'amour*, c'est-à-dire un épi rouge, a le privilège d'embrasser la jeune fille qu'il lui plaît de choisir dans l'assistance. On comprend avec quelle hâte les jeunes gens dépouillaient leurs épis. Il est bien entendu que l'épi rouge ne doit servir qu'une fois. Mais la tricherie ne se pratique pas que dans les élections. Elle se glisse même dans les épluchetes de blé d'Inde.

Une fois l'épi rouge trouvé, son heureux possesseur se hâte d'user de son privilège aux rires et aux acclamations de toute la compagnie.

Vous me demanderez peut-être ce qui arrivait quand l'épi rouge était trouvé par une jeune fille. Elle avait le même privilège que le garçon, mais, évidemment, elle n'osait s'en prévaloir. Mais il y a tant de ruses savantes

chez une fille d'Eve. La jeune fille qui avait trouvé l'épi rouge se hâtait de le passer subrepticement à son préféré et celui-ci la récompensait immédiatement en prenant ce que la coutume lui accordait.

La fête se terminait par le réveillon. On faisait cuire les plus beaux épis dans le grand chaudron pendu à la crémaillère. Ceux qui préféraient le blé d'Inde rôti n'avaient qu'à s'approcher du foyer et à le tourner sur la braise.

Les épluchettes de blé d'Inde ont encore lieu dans certaines de nos paroisses, mais elles n'ont plus le même cachet que sous le régime français. Jeunes et vieux ne savent plus s'amuser. On dirait que la gaieté et la joie sont disparues de nos campagnes.

La guignolée ou ignolée

Ce mot Guignolée ou ignolée désigne à la fois une coutume et une chanson : apportées de France par nos ancêtres, elles sont aujourd'hui presque entièrement tombées dans l'oubli.

Cette coutume consistait à faire par les maisons, la veille du Jour de l'an, une quête pour les pauvres (dans quelques endroits on recueillait de la cire pour les cierges des autels), en chantant un refrain qui variait selon les localités, refrain dans lequel entrait le mot La ignolée, guillonée, la guillona, aguilonleu, suivant les dialectes des diverses provinces de France où cette coutume s'était conservée des anciennes mœurs gauloises.

M. Ampère, rapporteur du *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France,* a dit, au sujet de cette chanson : "Un refrain, peut-être la seule trace de souvenirs qui remontent à l'époque druidique."

Il ne peut y avoir de doute sur le fait que cette coutume et ce refrain aient pour coutume première la cueillette du gui, sur les chênes des forêts sacrées, et le cri de réjouissance que poussaient les prêtres de la Gaule druidique :

Au gui l'an neuf, quand la plante bénie tombait sous la faucille d'or des druides.

Dans nos campagnes c'était toujours une quête pour les pauvres qu'on faisait, dans laquelle la pièce de choix était un morceau de l'échine du porc, avec la queue y tenant, qu'on appelait *l'échignée* ou *la chignée.* Les enfants criaient à l'avance en précédant le cortège : *La Ignolée* qui vient ! On préparait alors sur une table une collation pour ceux qui voulaient en profiter et les dons pour les pauvres.

Les Ignoleux, arrivés à une maison, battaient devant la porte avec de longs bâtons la mesure en chantant : jamais ils ne pénétraient dans le logis avant que le maître ou la maîtresse de la maison, ou leurs représentants, ne vinssent en grande cérémonie leur ouvrir la porte et les inviter à entrer. On prenait quelque chose, on recevait les dons, dans une poche qu'on allait vider ensuite dans une voiture qui suivait la troupe ; puis on s'acheminait vers une autre maison, escortés de tous les enfants et de tous les chiens du voisinage, tant la joie était grande... et générale !

Voici la chanson de *La Ignolée,* telle qu'on la chantait encore en Canada, il y a quelques années, dans les paroisses du bas du fleuve :

Bonjour le maître et la maîtresse
Et tous les gens de la maison
Nous avons fait une promesse
De v'nir vous voir une fois l'an.
Une fois l'an ce n'est pas grand'chose
Qu'un petit morceau de chignée.

Un petit morceau de chignée,
    Si vous voulez,
Si vous voulez rien nous donner
    Dites-nous lé.
Nous prendrons la fille aînée,
Nous y ferons chauffer les pieds !
    La Ignolée ! La Ignoloche !
Pour mettre du lard dans ma poche !

Nous ne demandons pas grand'chose
Pour l'arrivée.
Vingt-cinq ou trente pieds de chignée,
Si vous voulez.
Nous sommes cinq ou six bons drôles,
Et si notre chant n'vous plaît pas
Nous ferons du feu dans les bois,
Etant à l'ombre,
On entendra chanter l'coucou
Et la Coulombe!

Le christianisme avait adopté la coutume druidique en la sanctifiant par la charité, comme il avait laissé subsister les *menhirs* en les couronnant d'une croix. Il est probable que ces vers étranges,

Nous prendrons la fille aînée,
Nous y ferons chauffer les pieds!

sont un reste d'allusions aux sacrifices humains de l'ancien culte gaulois. Cela rappelle le chant de Velléda dans les *Martyrs de Châteaubriand*: "Teutalès veut du sang... au premier jour du siècle... Il a parlé dans le chêne des druides!" (1)

Les corvées dans nos campagnes

Nos ancêtres n'avaient pas peur des mots. Ils en faisaient leurs esclaves et s'en servaient au besoin. Ainsi, en France, et probablement ici pendant un certain temps, le mot corvée était synonyme de travail forcé, réclamé injustement le plus souvent. Nos ancêtres s'emparèrent du mot détesté et lui donnèrent un sens qui était tout le contraire de celui qu'il avait dans la mère-patrie.

La *corvée* devint la désignation d'une tâche accomplie gratuitement mais de grand coeur et avec plaisir par toute la paroisse au profit d'un citoyen.

Laissons Gérin-Lajoie, le grand peintre de la vie des campagnes canadiennes, nous décrire ce qu'était la corvée:

(1) J.-C. Taché, **Forestiers et Voyageurs**, p. 11.

"Dans les paroisses canadiennes, lorsqu'un habitant voulait lever une maison, une grange, un bâtiment quelconque exigeant l'emploi d'un grand nombre de bras, il invitait ses voisins à lui donner un coup de main. C'était un travail gratuit, mais qui s'accomplissait toujours avec plaisir. Ce service d'ailleurs était toujours rendu tôt ou tard par celui qui le recevait: c'était une dette d'honneur, une dette sacrée que personne ne se dispensait de payer.

"Ces réunions de voisins étaient toujours amusantes: les paroles, les cris, les chants, tout respirait la gaieté. Dans ces occasions, les tables étaient chargées de mets solides, et, le rhum de la Jamaïque ne faisait pas défaut.

"Une fois l'oeuvre accomplie, on plantait sur le faîte de l'édifice ce qu'on appelait le bouquet, c'est-à-dire quelques branches d'arbre, dans la direction desquelles les jeunes gens s'amusaient à faire des décharges de mousqueterie. C'était une fête joyeuse pour la jeunesse.

"La corvée avait quelque chose d'amical, de fraternel. Chez les pauvres mais courageux défricheurs, la parole "Aimez-vous les uns les autres" allait droit au cœur. Parmi eux la corvée était un devoir dont ils s'acquittaient non seulement sans murmurer, mais en quelque sorte comme d'un acte de religion."

Le charivari autrefois

La jeunesse, sous le régime français dans les villes comme à la campagne, était extrêmement bruyante. La chose se comprend facilement. Les jeunes garçons apprenaient bien juste à lire et écrire. Dès qu'ils étaient en âge de porter un fusil, c'est-à-dire vers l'âge de seize ans, on les enrégimentait dans les milices et ils étaient appelés à se battre contre les Sauvages ou les Anglais. Dans les célèbres expéditions des frères Lemoyne, des Hertel et de tant d'autres héros on comptait des campagnards de seize et dix-sept ans. La campagne finie, ces soldats revenaient dans leurs

paroisses. Les expéditions guerrières ne sont pas des pèlerinages à Sainte-Anne-de-Beaupré, et les camps, dans ce temps-là comme aujourd'hui, n'étaient pas des grands séminaires et encore moins des couvents. A ces jeunes gens que la guerre avait déluré il fallait des distractions, des plaisirs bruyants. Le jour, ils travaillaient aux champs, et, le soir, ils se réunissaient par bandes de dix ou douze peut-être pour se reposer un peu, mais plus probablement pour s'amuser. Aussi, le moindre incident leur était prétexte à tapager et à jouer des tours. De là la naissance ou plutôt la renaissance du charivari, car ce tapageur amusement nous venait de la France. Le charivari c'était un "tumulte" qu'on faisait à des mariés d'âge inégal, à un veuf ou à une veuve qui se remariait trop vite après le décès de sa femme ou de son mari, etc., etc.

Le premier charivari dont il soit question dans notre histoire eut lieu à Québec en 1683. Une veuve de vingt-cinq ans s'était remariée trois semaines après la mort de son mari. Le charivari dura une semaine, et les choses allèrent si loin que Mgr de Saint-Vallier fut obligé de publier un mandement où il menaçait d'excommunication ceux qui continueraient à faire des charivaris.

Les charivaris disparurent pendant un certain temps mais ils reprirent naissance dans les campagnes, avec des formes plus humaines. Sous le régime anglais, les charivaris se continuèrent mais les victimes, qui avaient de l'esprit arrêtaient le tapage en faisant entrer les participants dans leur maison et en leur offrant un verre de vin. D'autres versaient une aumône pour les pauvres, et aussitôt les tapageurs s'éloignaient.

Le piquage ou tatouage chez nos ancêtres

Nos ancêtres étaient venus ici pour implanter la vraie foi chez les Sauvages et leur faire adopter notre genre de vie et nos coutumes. Si dans bien des cas, c'est le contraire

qui arriva. Les Sauvages restèrent Sauvages, et les Français ou Canadiens devinrent Sauvages. Que de Canadiens, sous le régime français, qui, après avoir vécu avec les Sauvages pendant quelques mois, adoptaient leur vie errante et ne voulaient plus vivre ailleurs que dans les bois! Nos *coureurs des bois* devinrent si nombreux et si encombrants que les gouverneurs et les intendants furent obligés d'adopter des ordonnances pour les obliger à revenir parmi les gens civilisés. Une des coutumes les plus curieuses empruntées aux Sauvages par les Canadiens fut le *piquage* ou *tatouage*. Un Sauvage ne passait pas pour un homme s'il n'avait sur le bras ou le corps la figure d'une plante ou d'un animal. C'est Montcalm, dans son *Journal*, qui nous apprend comment ces figures se piquaient ou se tatouaient sur la peau. La figure se traçait en piquant la peau avec une aiguille et dans les petites ouvertures faites par l'aiguille on faisait brûler de la poudre. L'opération était longue et douloureuse mais, en retour, elle restait indélébiles. Des lavages mille fois répétés ne réussissaient pas à faire disparaître ces tatouages. L'habitude du tatouage devint tellement en vogue chez les jeunes gens que même ceux qui n'avaient jamais été dans les bois avec les Sauvages se faisaient *tatouer* pour montrer leur bravoure ou qu'ils étaient durs au mal.

Cette pratique du *piquetage* ou du *tatouage* déplaisait souverainement aux gens de bonne éducation. M Pécaudy de Contrecœur écrivait à son fils aîné, qui venait d'entrer dans l'armée et partait pour une rude campagne: "Donnez-vous bien de garde de faire la sottise de vous faire *piquer*: Je vous le défends. Envisagez que c'est un père qui vous aime tendrement qui vous demande en grâce tout ce qu'il a écrit et qu'il le demande non pas par rapport à lui, mais par rapport à vous, parce que si vous voulez suivre ce que je vous marque, vous aurez infailliblement l'applaudissement de tous les officiers du parti qui ne pourront s'empêcher de rendre de bons témoignages de vous à M. le général, ce qui ne pourra vous être que très avantageux."

La perruque et la couette de nos ancêtres

Le tableau de Charles Huot qui orne le plafond de l'Assemblée législative de Québec représente nos premiers députés avec la perruque poudrée et la *couette*. Il est certain que sous le régime français et pendant peut-être les cinquante ans qui suivirent, les nobles et les citoyens cossus des villes portaient la perruque poudrée, mais les gens du peuple et surtout les habitants des campagnes n'ont jamais fait usage de la perruque. Ceux qui perdaient leurs cheveux restaient tout simplement la tête découverte. Quant à la *couette*, tous les hommes la portaient. En quoi consistait la *couette?* Voici. Les hommes laissaient pousser leurs cheveux et les nouaient en couette par derrière. Le cordon qui attachait les cheveux n'était pas très dispendieux puisqu'on se servait généralement pour cet objet d'une lanière de peau d'anguille. Le naturaliste suédois Peter Kalm, qui visita la Nouvelle-France en 1749, trouva cette coutume tellement belle qu'il l'adopta. Il retourna en Europe par la Nouvelle-Angleterre. Nos voisins, eux, portaient les cheveux très courts. Aussi quand Kalm passa à Albany, les gamins coururent après lui en l'appelant Français. Les plus hardis même voulurent lui tirer la *couette*.

Vous rappelez-vous cette anecdote racontée par M. de Gaspé, dans ses *Mémoires?* Vallières de Saint-Réal, son confrère au barreau, plaidant devant la cour de Kamouraska, avait perdu la cause de son client qui, pour oublier son chagrin avait pris force consommation à l'auberge du village. Notre homme une fois ivre s'endormit au bord du chemin. Vallières de Saint-Réal, joueur de tours émérite, paria avec ses confrères qu'il couperait la *couette* de son client qui, probablement, avait refusé de le payer. Un canif à la main, il s'approcha de son homme, s'assura qu'il était bien endormi, puis lui coupa la *couette* ras la tête et la lui mit dans la main. Le client malheureux, en se réveillant, s'aperçut qu'il avait perdu son plus bel

ornement. "Malédiction, cria-t-il, j'en avait vingt-deux pouces! comment me montrer maintenant parmi le monde! Je ne puis m'en retourner chez-moi que pendant la nuit! comment aborder ma femme après un tel affront!"

Nos Canadiens cessèrent de porter la *couette* dans le premier quart du dix-neuvième siècle. On dit que le dernier tenant de la *couette* décéda à Kamouraska, en 1856, à l'âge avancé de 95 ans. Ce nonagénaire s'était toujours refusé à abandonner une coutume qu'il observait depuis si longtemps et il fut enseveli avec sa *couette*.

La fontange de nos grand'mères

Le baron de La Hontan, aussi blagueur que farceur, prétend que le curé de Montréal, en 1684, refusa la communion à des femmes de la première société parce qu'elles portaient de simples fontanges de couleur. Qu'était-ce donc que cet ornement honni par nos curés?

La fontange était à l'origine un simple nœud de ruban que les femmes portaient dans leur coiffure.

Cette mode remonte au dix-septième siècle et elle a emprunté son nom de la duchesse de Fontanges, une des maîtresses de Louis XIV. Bussy-Rabutin nous donne l'origine de la fontange dans une de ses lettres: "Le soir, dit-il, comme on se retirait, il s'éleva un petit vent qui obligea Mlle de Fontange à quitter sa capeline; elle fit attacher sa coiffure par un ruban dont les nœuds tombaient sur le front et cet ornement de tête plut si fort au roi qu'il la pria de ne se coiffer point autrement de tout ce soir. Le lendemain, toutes les dames de la cour parurent coiffées de la même manière."

La fontange fit fortune et passa bientôt de la cour de France à toutes les cours de l'Europe.

Madame de Sévigné fait allusion à la fontange dans quelques-unes de ses lettres à sa fille.

On peut imaginer que la mode nouvelle ne tarda pas à

traverser les mers puisqu'elle était déjà rendue à Montréal en 1684. De Québec et de Montréal, la fontange ne fit qu'un saut dans les campagnes. La femme de la campagne, riche ou pauvre, copie et souvent perfectionne la mode de la ville. La femme de goût habite aussi bien dans les bois que dans les grandes capitales.

Tout de même, à l'origine, seules les femmes nobles avaient le droit d'arborer la fontange. Mais, le privilège de la noblesse passa vite à la rôture. Dans sa *Notice sur la famille de Lavoye,* J.-Edmond Roy note que les deux sœurs Marie-Marcelle Guimont et Marie-Geneviève Guimont se marièrent le même jour, la première à un noble, Michel Morel de la Durantaye, et l'autre à un rôturier, Louis-Marie de Lavoye. Le noble n'avait pas un sou vaillant, mais le rôturier était relativement à l'aise. D'après la coutume du temps, Marie-Marcelle Guimont, devenant noble par son mariage, put se marier avec une fontange dans les cheveux, tandis que sa sœur, restant roturière, dut s'en passer. O nivellement des classes sociales! Aujourd'hui, la fille d'un mendiant peut se *toiletter* tout comme la fille du millionnaire ou du grand personnage. Mais y a-t-on gagné?

La crinoline de nos arrière-grand'mères

La crinoline! Voilà un ornement ou plutôt un *jumbo* féminin qui a fait verser beaucoup d'encre et répandre des flots d'éloquence. On dit que lorsque la crinoline s'introduisit en France, le pays du bon goût et de la mesure, les prédicateurs dénoncèrent la nouvelle mode comme une invention de Satan. Quant aux caricaturistes, la crinoline leur servit de cible pendant toute sa longue existence. Ce qui prouve bien que la mode est un tyran c'est que la crinoline persista malgré les sermons des meilleurs prédicateurs et les sarcasmes des caricaturistes.

Qu'était-ce donc que la crinoline? Le dictionnaire la

définit un jupon à cerceaux ou en anglais, un *hoop-pitticoat*. Il paraît que les crinolines furent inventées en Angleterre dans les toutes premières années du dix-huitième siècle. Elles se répandirent en France quelques années plus tard. Les dames canadiennes n'étaient pas lentes à copier les modes françaises et la crinoline fut adoptée ici presqu'aussitôt qu'en France. Au Canada, les femmes de la campagne la portèrent tout comme les dames de la ville.

Je pourrais citer ici les savantes pages de Funk-Brentano sur les variétés de la crinoline, ses transformations successives et les différents noms qu'on donna à cet encombrant ornement. A quoi cela servirait-il? Peut-être à donner aux dames et demoiselles l'envie d'y revenir! Songez donc à quelle perturbation serait soumis le monde économique s'il fallait la ressusciter! Imaginez une dame ornée d'une crinoline qui voudrait monter en auto! Même les autos de grand luxe et de grande dimension n'ont pas de portes assez larges pour permettre à une de ces "cloches" de s'introduire à l'intérieur. Je ne suis pas sûr que les portes de nos résidences modernes ne demanderaient pas à être élargies si les crinolines revenaient. Je parle avec connaissance de cause. J'ai vu la crinoline. Et je me suis toujours demandé comment les bonnes dames qui étaient à l'intérieur des crinolines ne montaient pas dans l'espace comme des ballons!

Le "tablier" du dimanche

Dans les villes, certaines jeunes filles ont une tendance à s'habiller en homme pour déambuler dans les rues. Cette mode nouvelle, sûrement, scandalise tous les curés et bon nombre d'hommes, vieux et jeunes, qui ont toujours cru que le costume masculin est le privilège exclusif de leur sexe. Je me suis souvent demandé ce que diraient ces jeunes filles, si en manière de représailles, les hommes s'avisaient de se promener sur la rue en costume féminin. Et, pourtant,

la chose ne serait pas nouvelle, s'il faut en croire M. E.-Z. Massicotte. D'après ce tenace chercheur, les anciens Canadiens, s'ils ne portaient pas de robes se rendaient à l'église, le dimanche, avec un attribut bien féminin, le "tablier".

Je sais bien que certaines classes d'artisans, entr'autres les forgerons, les tanneurs, les maréchaux ferrants portaient sur semaine des tabliers de cuir. Mais il me semblait qu'un homme se rendant à l'église, le dimanche, avec un tablier ceinturé autour des reins, dépassait quelque peu les limites permises de l'excentricité. C'est pourtant bien le cas.

M. Massicotte, qui, d'ordinaire, n'avance rien sans preuve, apporte les témoignages de cinq ou six témoins parfaitement dignes de foi pour nous prouver qu'autrefois presque tous les habitants portaient, la semaine, des tabliers de peau de veau ou de peau de mouton, et, le dimanche, des tabliers de peau d'orignal, de caribou ou de chevreuil. Parmi ces témoins se trouvent les honorables P.-J.-O. Chauveau et L.-O. David qui se rappellent avoir vu des hommes en tablier jusqu'aux environs de 1850.

Nos ancêtres avaient-ils emprunté cette mode des Sauvages? La chose n'est pas probable car si les Sauvages avaient porté des "tabliers", les anciens auteurs, Charlevoix, Kalm, Franquet, Bonnefons, etc., qui ont décrit le costume des indigènes, n'auraient pas manqué de faire allusion au tablier.

Les anciens Canadiens n'auraient-ils pas plutôt adopté le tablier pour travailler dans la forêt? Je sais que dans certains pays d'Europe les bûcherons portent des tabliers pour se protéger contre les épines. Quant au tablier du dimanche, j'avoue en ignorer complètement l'origine et la raison d'être.

Ce qui donne de la force à cette explication c'est qu'au dix-huitième siècle les sapeurs de l'armée française portaient des tabliers de cuir. Or, on sait que la tâche des sapeurs dans les anciennes armées était de frayer des routes à travers les forêts.

Les coiffures de nos ancêtres

M. E.-Z. Massicotte a eu la patience de relever dans les inventaires de notaires les différentes sortes de coiffures que portaient nos ancêtres masculins et féminins.

Disons d'abord que, sous le régime français, chacun se coiffait selon sa condition. La mode qui, on le sait, a été inventée par les manufacturiers, n'existait pas encore ou, du moins, si elle existait elle ne changeait pas tous les ans. Pères et mères léguaient leurs chapeaux à leurs enfants et ceux-ci après les avoir porté toute leur vie les donnaient à leur progéniture qui, elle, en faisait autant.

Les hommes de la campagne avaient pour coiffure le fameux bonnet de laine qui prit un peu plus tard le nom de tuque. On sait que dans la région de Québec la tuque était rouge, dans celle des Trois-Rivières blanche, et dans la région de Montréal elle était bleue.

Pour les mauvais temps, les habitants portaient le tapabor. Cet espèce de chapeau, encore en usage pour les matelots, était une sorte de coiffure dont les bords pouvaient se rabattre pour garantir de la pluie et du vent.

Sous le régime français, le chapeau de castor existait mais pour les gens de la ville seulement. Ce n'est que beaucoup plus tard, sous le régime anglais, pendant ce qu'on a appelé les "bonnes années", que les gens du peuple s'avisèrent de porter des chapeaux de castor. J'ai souvent entendu des vieillards de Lauzon dire qu'au temps où les chantiers de navires à voiles employaient tant de monde les ouvriers allaient à leur ouvrage en chapeaux de castor et en gants de soie.

A propos du chapeau de castor, rappelons une anecdote du voyage du prince de Galles, plus tard Edouard VII, à Québec. Le pilote qui conduisit son navire de la Pointe-au-Père à Québec se nommait Jean-Baptiste Ross, mais ne parlait pas un mot d'anglais. Le bonhomme, fier de piloter le navire qui portait le fils de la reine, s'était mis sur son trente-six : chapeau de castor, redingote et gants blancs. Le

prince de Galles qui était jeune et aimait à rire disait au pilote Ross, à tout instant: ''Pilote, pilote, il va pleuvoir et tu vas gâter ton chapeau de castor.''

La chaussure des anciens Canadiens

Il n'y a pas de doute que les Français, dans leurs premières expéditions à travers les forêts de la Nouvelle-France, dûrent vite user leurs chaussures de fabrication européenne. Aussi, ils ne tardèrent pas à adopter les mêmes chaussures, que les Sauvages. Le soulier sauvage gagna vite la faveur des Canadiens. M. Massicotte dit au sujet de cette sorte de chaussure: ''Fabriqué par les *squaws* avec des peaux de chevreuil, d'orignal ou de caribou, qu'elles préparaient d'une façon spéciale, le soulier des indigènes avait autant de légèreté que de souplesse et on l'estimait pour la marche sur la neige avec ou sans raquettes. Mais cette chaussure présentait des inconvénients les jours de pluie ou de dégel ou lorsqu'il fallait déambuler par les terrains humides. Aussi, dès que nos ancêtres purent posséder des vaches, des boeufs, des veaux et des moutons, ils obtinrent des peaux de ces animaux, une matière qui leur permit d'améliorer le soulier dont ils devaient le modèle aux naturels du Canada. Par la substitution d'un cuir à un autre, le soulier des Sauvages devenait plus étanche, plus durable et son utilité était augmentée. C'est alors que le caprice populaire créa, pour désigner les nouvelles chaussures, les expressions ''souliers de boeufs'', ''souliers tannés'', et quelques fois, lorsque l'empeigne était mal fignolée, ''grimaceux''. Si la tige des souliers était assez haute pour couvrir la jambe, on disait ''souliers à jambe'', ou ''bottes sauvages''. Quant à la chaussure fabriquée par les indigènes, elle s'appela ''soulier de chevreuil'' ou ''soulier mou''.

M. Massicotte explique ensuite que ces différentes chaussures furent dans la suite portées par les habitants des

campagnes et, ce qui est encore plus beau, qu'ils les fabriquaient eux-mêmes. Il en fut ainsi pendant plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'à ce que des manufactures de bottes sauvages s'établissent un peu partout.

Bon nombre d'habitants allaient à l'église avec leurs bottes sauvages. D'autres, plus fiers ou plus riches, s'achetaient des bottines ou des souliers manufacturés dans les villes. Ils enlevaient leurs bottes sauvages à l'entrée du village et arrivaient à l'église avec leurs chaussures ou souliers français. Il est à remarquer qu'on nomme encore dans plusieurs paroisses les chaussures ou souliers manufacturés dans les villes "souliers français" ou "chaussures françaises". Il est inutile d'ajouter que ces chaussures sont cependant de fabrication exclusivement canadienne. (1)

Maîtres et domestiques

Les recensements qui nous sont restés du régime français nous apprennent qu'à peu près tous les habitants avaient des *engagés*. Les rapports entre maîtres et *engagés* étaient excellents. Les salaires n'étaient pas élevés, mais si les maîtres demandaient beaucoup de travail de leurs engagés, en retour ils les traitaient bien et les considéraient comme des membres de leur propre famille. Ils les nourrissaient, les habillaient et en prenaient grand soin dans leurs maladies.

Mais l'engagement d'un domestique était un contrat et quand celui-ci était rompu sans raison valable, la partie lésée avait recours à la justice qui était alors très sévère.

Dès le 5 décembre 1663, le Conseil Souverain s'occupait d'une plainte du procureur-général au sujet des compagnons volontaires qui débauchaient les *engagés*. Le même jour, le Conseil adoptait un arrêt pour punir ceux qui

---

(1) E.-Z. Massicotte, "Souliers sauvages et souliers de boeufs", dans B.R.H., vol. XXX, p. 379.

débauchaient les *engagés* ou les faisaient boire. Quatre ans plus tard, le 14 mars 1667, le Conseil revenait sur la question des *engagés* et augmentait les peines portées par son arrêt de 1663.

A partir de cette date, les juges se montrèrent très sévères pour les engagés qui délaissaient le service de leurs maîtres. En 1673, le nommé René Blanchard, pour avoir laissé le service de son maître, fut condamné à être conduit par le bourreau à la place de la basse ville de Québec et à y être exposé pendant trois heures avec l'écriteau sur l'estomac: *Domestique engagé qui a délaissé le service de son maître sous un faux donné à entendre.* Encore en 1673, Jacques Renault, engagé pour un an, ayant laissé le service de son maître, Mathurin Moreau, fut condamné à être pris de la prison par le bourreau et appliqué au carcan pendant deux heures, avec l'écriteau sur l'estomac: *serviteur qui a délaissé le service de son maître pour la première fois.* En outre, il lui fut fait défense de récidiver sous peines corporelles. Toujours en 1673, René Cholet dit Laliberté recevait à peu près la même peine pour la même faute.

Les registres du Conseil Souverain et de la Prévôté de Québec contiennent bon nombre d'autres condamnations du même genre contre des *engagés* ou domestiques qui avaient laissé le service de leurs maîtres.

Nos ancêtres étaient-ils des illettrés?

Notre historien national, François-Xavier Garneau, écrivait en 1845, au sujet de l'instruction sous le régime français: ''L'éducation des jeunes garçons fut abandonnée entièrement à la direction du clergé. Le gouvernement ne s'occupa jamais de cet objet si important, si vital. Soit politique, soit désir de plaire au sacerdoce, en lui léguant l'enseignement, il laisse le peuple dans l'ignorance, car, alors, il faut bien le reconnaître, les clergés comme les gouvernements sous lesquels ils vivaient, considéraient

l'instruction primaire comme plus dangereuse qu'utile.''

Ces lignes étaient absolument injustes pour notre clergé. En 1845, Garneau n'avait pas la documentation voulue pour parler équitablement de cette question de l'instruction. Plus tard, mieux informé, il changea d'opinion et rendit justice au dévouement de nos curés pour l'instruction du peuple.

Mgr Amédée Gosselin s'est servi d'un moyen ingénieux pour s'assurer du degré d'instruction de nos colons canadiens au temps du régime français. Il a compulsé les registres de l'état civil des paroisses où les curés prenaient la peine de faire signer les témoins. Il n'a tenu compte que des signatures d'hommes. Il en a trouvé 75 à Sainte-Foy, entre 1704 et 1714; près de 100 au Château-Richer pour la décade de 1717 à 1727; et tout autant entre les années 1679 et 1689. A L'Ange-Gardien, Mgr Gosselin a relevé 106 signatures, de 1727 à 1736. A Contrecoeur, de 1720 à 1730, sur un total de 120 actes, il a trouvé 193 signatures d'hommes. Enfin, au Cap-de-la-Madeleine, de 1700 à 1711, 68 signatures lui ont donné 35 signatures différentes d'hommes. Voilà qui n'est pas trop mal pour un petit pays plongé dans les ténèbres de l'ignorance. D'ailleurs, ceux qui consultent les greffes des notaires du régime français conservés aux archives de nos différents districts judiciaires, y retrouvent des milliers de signatures pas trop mal tracées. Le malheur est que, sous le régime français comme aujourd'hui, les hommes peu accoutumés à écrire se débarrassaient de la tâche de signer leurs noms en déclarant au curé qu'ils ne savaient pas écrire. En conclusion, l'instruction, dans nos paroisses, n'était pas aussi répandue que de nos jours, mais il serait injuste et faux de dire que nos ancêtres, en général, étaient illettrés. Ils en savaient autant et aussi long que les paysans de France qui vivaient à la même époque.

Nos ancêtres étaient-ils superstitieux?

Qu'est-ce d'abord que la superstition? D'après les dictionnaires, la superstition c'est une déviation du sentiment religieux qui porte à se créer des obligations fausses, à craindre des êtres ou des choses qui ne sont pas dangereux, et à mettre sa confiance en d'autres qui n'ont aucun pouvoir.

Si la définition des dictionnaires est exacte, nous devons avouer que nos ancêtres étaient superstitieux. Originaires pour la plupart de la Normandie et des régions qui confinent à la Bretagne, les premiers colons de la Nouvelle-France apportèrent de là-bas une foule de croyances naïves auxquelles, de nos jours même, les enfants ne veulent plus croire. Les folkloristes ont remarqué que les marins et les peuples qui vivent près de la mer sont beaucoup plus enclins à croire aux légendes et à se laisser entraîner aux superstitions que les habitants des montagnes et des centres éloignés de l'océan.

La plupart de nos ancêtres croyaient aux sorciers qui jetaient des sorts sur les animaux, ils avaient une peur folle des revenants, ils craignaient les lutins, les feux follets, la chasse-galerie, etc., etc.

Mais, ce qui prouve la foi de nos ancêtres, c'est qu'ils se débarrassaient des attaques et des mauvais tours de tous ces diables ligués, soit en leur jetant de l'eau bénite, soit en faisant le signe de la croix.

Ne jetons pas de pierre à nos ancêtres sur leurs croyances naïves, même sur leurs superstitions enfantines. En plein vingtième siècle, ne voyons-nous pas de graves messieurs, de belles dames et de gracieuses demoiselles se rendre chez les tireurs de cartes pour se faire donner leur horoscope, moyennant un cinquante sous ou une piastre toute neuve.

Superstitions pour superstitions, je préfère celles du passé à celles du présent. Au moins celles-là avaient une base de foi, de croyance religieuse, tandis que les tireurs

de cartes et les nécromanciens de nos jours ne sont que de vils exploiteurs qui soutirent l'argent des gens assez naïfs, assez crédules, pour croire à leur science.

D'ailleurs, n'est-ce pas Eugène Sue, le plus sale, le plus incroyant des romanciers de notre temps, qui a écrit qu'il ne faut pas enlever au peuple ses croyances et même ses superstitions? A celui qui toute sa vie a peiné et a eu la misère pour partage, il faut une croyance surnaturelle, la foi dans la récompense éternelle, autrement le monde des vivants deviendrait un véritable enfer.

Les remèdes populaires d'autrefois

Sous le régime français, très rares étaient les paroisses qui avaient des médecins. Lors de la Conquête, peut-être en comptait-on une douzaine dans toute la colonie, à part ceux qui étaient établis à Québec, Montréal et Trois-Rivières. Il fallait donc se résigner à mourir sans médecin C'était le bon temps du charlatanisme. Chacun s'improvisait guérisseur ou, tout au moins, fabricant de remèdes. Dans le seul comté de Champlain, M. E.-Z. Massicotte a relevé plus de cinquante remèdes populaires tout aussi abracadabrants les uns que les autres.

Je n'en cite qu'un certain nombre. On pourra peut-être les essayer pour se rendre compte de leur effet.

Pour se débarrasser des clous, on mangeait des grains de plomb en nombre impair.

On guérissait les cors aux pieds en écrasant une grenouille entre le gros orteil et le deuxième doigt du pied.

Pour détourner quelqu'un de la consomption, on buvait de l'urine de vache noire.

Pour faire disparaître les convulsions chez les enfants, il suffisait de leur enlever leur chemise, de la tourner à l'envers puis de la brûler.

On guérissait la coqueluche en conduisant le petit malade

à un cheval marron et en disant au cheval: marron, ôtes-lui la coqueluche!

Les crampes disparaissaient quand, le soir, avant de se coucher, on mettait ses chaussures la semelle en haut.

On guérissait le mal de dents en portant dans sa poche un os de la tête d'un poisson.

Le mal de gorge s'en allait quand on s'entourait le cou de son bas de laine.

Le suif de bélier noir était souverain pour guérir les hémorroïdes.

Pour se débarrasser des insomnies, il fallait cesser de se coucher la tête au sud.

Trois zéros écrits à la pierre bleue sur le dos de la poitrine guérissait l'inflammation d'intestins.

Quant à la jaunisse on la faisait passer en mangeant des poux mais en nombre impair.

Pour détourner la pleurésie on buvait une tisanne de suie prise dans le tuyau du poêle.

Un remède infaillible pour le rhumatisme était d'aller dans le bois, faire une entaille dans un arbre et dire: je te laisse mon rhumatisme, je le reprendrai quand je repasserai. Seulement, il ne fallait pas repasser par là.

Je pourrais vous citer plusieurs autres remèdes populaires d'égale force. Je crois, toutefois, que vous en avez pour vous convaincre que nos ancêtres étaient ingénieux. Tout ces remèdes étaient peu coûteux et ils exemptaient, en s'en servant, de payer les notes des médecins. (1)

Nos ancêtres étaient-ils charitables?

Le *Petit Catéchisme* définit la charité: l'amour de Dieu et du prochain. Nos ancêtres, soyez-en fiers, avaient l'amour de Dieu. Avaient-ils l'amour du prochain? Je réponds tout de suite: oui. Sous le régime français au Canada, personne

(1) E.-Z. Massicotte, dans B.R.H., vol. XL, p. 360.

ne mourait de faim. Chaque paroisse avait soin de ses pauvres. Dans bon nombre d'entr'elles, les vieillards sans parents, les infirmes sans appui, qui vivaient de la charité publique étaient hébergés à tour de rôle par les habitants. On en avait soin comme s'ils avaient été des membres de la famille. On vante la science, l'esprit des membres de l'Académie française qui trouvent, paraît-il, des mots appropriés pour désigner toutes les choses et les situations. Les Académiciens auraient-ils trouvé un mot plus touchant, plus vrai que l'expression dont se servaient nos habitants pour désigner ces pauvres déshérités qu'on se passait de famille en famille? Ils les appelaient des *pains bénits.*

Nous avons aujourd'hui des conférences Saint-Vincent-de-Paul dans toutes nos villes et nos paroisses populeuses. Savez-vous que dès 1673 une petite paroisse de l'île d'Orléans avait son *Bureau des pauvres* qui se réunissait régulièrement tous les dimanches sous la présidence du curé? Quand vos promenades en autos vous conduiront à Saint-Roch-des-Aulnaies, prenez la peine d'entrer dans cette grande maison en pierre blanchie à la chaux qui date de près de deux siècles, tout à fait à l'entrée du village. Là, vous verrez encore la *chambre du pauvre.* Pendant plus de cent ans, dans cette maison, le pauvre a eu sa chambre à lui. Les propriétaires actuels perpétuent l'admirable tradition et, presque chaque soir, hébergent un mendiant dans cette chambre qui doit être un vrai paradis pour les pauvres hères du chemin.

Un de ces chroniqueurs à tant la ligne, plus riche d'esprit emprunté que d'idées, a écrit que les vieux Canadiens recevaient les pauvres à coucher parce qu'ils avaient peur qu'ils leur *jettent des sorts.* Quelle injustice pour nos ancêtres! Non, ils étaient foncièrement bons et la charité était leur plus belle vertu.

J'ai parlé de la charité des habitants. Que dirais-je de celle des curés? Combien de jeunes gens bien doués qui sont devenus les gloires de l'Eglise, les piliers de l'Etat, n'auraient jamais pu faire d'études classiques sans la géné-

rosité de leur curé! Une loi non écrite voulait que dans toutes les paroisses le curé se chargeât du cours d'études complet du vingt-sixième enfant de chaque famille. Un premier ministre de la province de Québec, le vingt-sixième de la famille, a pu faire ses études, grâce à cette coutume.

Respectons les habitants

La France actuelle ne nous donne pas toujours de bons exemples. Elle nous fait parfois rougir et trembler pour elle. Notre ancienne mère-patrie oublie trop souvent qu'elle est la fille aînée de l'Eglise.

Mais il est une tradition qu'elle a conservée et que nous devrions imiter. Les Français restent attachés au sol, au village, au patrimoine familial. Vous vous rappelez que le fameux Clémenceau, en se retirant de la vie publique, s'en alla habiter la petite maison de Bretagne où il était né et où il avait passé son enfance. Les journaux ne rapportaient-ils pas, il y a quelques années à peine, que M. Herriot, ancien premier ministre de France, avait acheté le vieux presbytère où il avait été élevé par son oncle curé, pour y finir ses jours. Et que d'autres illustres exemples on pourrait tirer de là-bas!

Ce qui est bon pour la France doit l'être pour la province de Québec où la famille plonge dans le sol de si profondes racines. Rappelez-vous les paroles du poète:

> Cette terre fut vôtre, ô père, et non pas mienne!
> Elle n'est pas à moi, le respect le défend.
> Elle est à vous encore, et mes yeux sont humides,
> Lorsque pour commander ma voix s'élève ici.
> Et lorsque je m'essaie à des ordres timides,
> J'interroge tout bas: "Père, est-ce bien ainsi?"
> C'est votre oeuvre qui dure, et vous êtes le maître.
> Si mon coeur oubliait que ce fut oublié,
> Je craindrais de vous voir, ô mon père, apparaître
> Sous l'ombre de vos bois comme un spectre affligé.

Tous tant que nous sommes, citadins comme habitants de la campagne, réveillons les nobles sentiments qui nous

attachent à la terre. Si nous avons le culte des aïeux, il nous faut aimer la terre car elle fut leur lot. Mais surtout, et ici je m'adresse aux jeunes, cessons de regarder *l'habitant* comme un être inférieur, incomplet. Oh! mes jeunes amis, que j'ai honte quand j'entends un Canadien-français traiter un compatriote *d'habitant* en y attachant un sens de mépris, d'ignorance, de bêtise. L'habitant c'est lui qui nous nourrit, qui nous donne le bien-être et fera notre patrie plus riche, plus prospère et plus heureuse. Respectons-le et considérons-le comme un bienfaiteur public.

Conclusion

Nous voici rendus au terme de notre promenade à travers les traditions et les coutumes de nos ancêtres. J'ai dû, faute d'espace, en laisser plusieurs de côté. Quelle sera la conclusion de ce pèlerinage dans un monde presque disparu?

Chaque âge a ses coutumes et ses traditions. Le monde, depuis qu'il est monde, a changé, varié, amélioré ses façons de vivre. Mais il existe des anciennes coutumes, des vieilles traditions que nous, Canadiens-français, nous ne devons pas abandonner et que nous avons le devoir de reprendre si, malheureusement, nous les avons laissé tomber.

Je ne veux pas être en arrière de mon siècle. Je ne vous demanderai pas, soyez-en certains, d'abandoner la lumière électrique pour revenir à l'éclairage de la chandelle de suif. Je ne vous suggérerai pas, non plus, de remiser l'auto pour reprendre la calèche sans ressorts de nos ancêtres. Je conseillerai encore moins à ces dames de revenir à la crinoline ou à la capeline de leurs grand'mères. Non, toutes ces choses appartiennent au passé. Examinons-les avec intérêt et émotion comme nous regardons des portraits d'ancêtres que nous aimons mais que nous n'avons pas connu.

Permettez-moi, toutefois, de vous signaler quelques coutumes et traditions religieuses et sociales que nous devrions ne pas laisser tomber.

Autrefois, dans toutes les familles canadiennes, la prière du soir se faisait en commun. Quel spectacle touchant pour les yeux et le coeur de voir le père, la mère, les enfants prosternés au pied de la croix de bois noir suspendue dans la salle à manger! Dans certaines paroisses, c'était l'enfant qui avait fait sa première communion dans l'année qui disait la prière du soir. Pourquoi ne pas reprendre cette coutume si consolante et en même temps si touchante?

Autrefois, on ne se mettait jamais à table sans dire le *Benedicite.* On faisait le signe de la croix et la mère de famille ajoutait. Bénissez, ô mon Dieu, la nourriture que nous allons prendre. Cela durait une minute mais avec quel recueillement on faisait cette invocation! Pourquoi ne pas la reprendre?

Vous connaissez le chef-d'œuvre de Millet: l'*Angelus au champ.* Autrefois, lorsque du clocher paroissial, on entendait le son de l'Angelus, tout travail cessait dans les champs, dans les rues et à la maison. Chacun se mettait à genoux pour faire le signe de la croix. Quelle pieuse et touchante coutume à faire revivre!

Autrefois, pas un Canadien-français ne passait devant une église, un calvaire, une croix de chemin, sans se découvrir. C'était un acte de foi, de religion, d'amour de Dieu. Qui nous empêche de faire ce geste si beau que nos ancêtres accomplissaient avec tant de foi?

Autrefois, tous les Canadiens-français, grands comme petits, jeunes comme vieux, saluaient le prêtre sur la rue. Dans l'homme qu'il rencontraient, ils honoraient le représentant de Dieu. Le prêtre est toujours le mandataire de Dieu, le père, l'ami de tous. Pourquoi ne pas continuer à le saluer?

Dans la salle à manger d'un grand hôtel de Chicago, il y a vingt ans, j'ai vu un spectacle qui m'a réjoui et fait honte en même temps. Une centaine d'hommes, probablement tous protestants, étaient à prendre leur déjeuner, lorsque deux Soeurs de Charité entrèrent dans la salle pour s'installer à table, elles aussi. Instinctivement, tous

ces protestants se levèrent pour saluer ces deux petites Soeurs en costumes. Nos ancêtres saluaient les religieuses sur la rue. Nous avons perdu cette coutume que les protestants de Chicago ont peut-être empruntée à nos pères. Reprenons-la bien vite.

Et que d'autres coutumes, d'autres traditions de nos ancêtres nous pourrions faire revivre!

C'est un gouverneur anglais qui a dit, il y a un siècle, en parlant de notre race: "C'est un peuple de gentilshommes". Si nous voulons garder notre réputation de peuple de gentilshommes et de Canadiens-français, ne laissons pas tomber nos coutumes et nos traditions. Gardons-les pieusement, jalousement et léguons-les à nos enfants comme des biens précieux. Ce sera le plus bel héritage que nous pourrons leur laisser.

Les Légendes Canadiennes

Les légendes canadiennes! Elles ne disent peut-être pas grand chose aux jeunes. Mais pour ceux dont les cheveux ont blanchi quel monde de souvenirs ne réveillent-elles pas! Autrefois, je parle d'il y a quarante à cinquante ans, les mères endormaient les enfants en leur racontant les légendes et les histoires que leurs propres mères leur avaient transmises.

Les Soirées Canadiennes avaient pris pour épigraphe, lors de leur apparition en 1861, ces paroles de Charles Nodier: "Hâtons-nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées". *Les Soirées Canadiennes,* puis le *Foyer Canadien* et encore la *Revue Canadienne* ont sauvé un certain nombre de nos légendes. Mais combien sont perdues à jamais!

Déjà, en 1877, feu l'honorable P.-J.-O. Chauveau voyait s'en aller les naïves légendes d'autrefois. Il s'en plaignit en vers harmonieux et touchants:

> Légendes, doux récits qui berciez mon enfance,
> Vieux contes du pays, vieilles chansons de France,
> Peut-être un jour, hélas! vos accents ingénus,
> De nos petits-neveux ne seront plus connus.
> Vous vous tairez, ou bien l'écho de votre muse,
> Ira s'affaiblissant partout où l'on abuse
> De ce grand vilain mot, si plein d'illusion,
> Et trop long pour mes vers: civilisation.
> O poèmes naïfs, dont le peuple est l'auteur
> Légendes que transmet à la folle jeunesse,
> Avec un saint amour, la prudente vieillesse,
> Votre charme est surtout aux lèvres du conteur,
> Et malgré votre nom, il faut bien vous le dire,
> On ne vous croira plus lorsqu'on pourra vous lire!

Les générations actuelles, peut-être parce qu'elles sont

moins traditionalistes, ne croient plus aux légendes ni aux histoires qui faisaient les délices en même temps que l'épouvantail de nos ancêtres. Elles les laissent tomber dans l'oubli les unes après les autres. Bientôt ces douces légendes qui ont bercé l'enfance de tant de générations seront des objets d'archives, de musée, qu'on cherchera comme on déniche aujourd'hui dans les villages éloignés les chansons qui se chantaient dans tous les foyers il y a à peine cinquante ans.

Avant d'entrer dans notre sujet proprement dit, il est opportun, je crois, de bien s'entendre sur le sens du mot *légende*. Qu'est-ce donc que la légende?

Au moyen-âge, la légende était la vie du saint dont on faisait l'office. Cette vie était lue à Matine, et dans le réfectoire des monastères. De là le mot *legenda* (choses qui doivent être lues) tiré du mot *legere*, lire.

Ces vies des saints furent bientôt altérées. On y ajouta le merveilleux si en vogue au moyen-âge. Et voici comment. C'était la coutume dans les monastères d'exercer les jeunes religieux par des amplifications latines sur le martyre d'un saint. Comme on leur laissait la liberté de faire parler et agir les saints d'après leur imagination, ces jeunes religieux composaient une espèce d'histoire remplie d'ornements de pure invention. Malheureusement, ces compositions, conservées dans les bibliothèques des monastères, passèrent bientôt pour les actes authentiques ou de l'histoire *vraie*.

Plus tard, l'Eglise sépara l'ivraie du bon grain. Elle fit rechercher la vérité et rejeta tout ce qui n'était pas authentique. Nous ne sommes donc pas obligé de croire tout ce que renferment les *légendes* ou vies de saints écrites au moyen-âge. L'Eglise, toujours prudente, a réformé dans sa liturgie et dans ses livres de piété, les exagérations que renfermaient les légendes de cette époque reculée.

Il ne faut pas mépriser la légende parce qu'elle a été, pour ainsi dire, la mère de l'histoire.

Camille Saint-Saëns, dans ses *Notes et souvenirs*, expli-

que assez curieusement la différence essentielle entre l'histoire et la légende.

"L'histoire, dit-il, c'est ce qui est probablement arrivé. La légende, c'est ce qui n'est probablement pas arrivé. Il y a de l'histoire dans la légende. Il y a de la légende dans l'histoire."

Et Camille Saint-Saëns continue:

"La légende est la réforme ancestrale de l'histoire. C'est pour cela que toute légende a sa racine dans un fonds de vérité qu'il nous faut rechercher à travers la fable, comme nous cherchons à reconstruire les animaux disparus d'après les restes que le temps nous a conservés. Derrière Prométhée nous voyons l'invention du feu; derrière les amours de Cérès et de Triptolème, l'invention de la charrue et la culture des céréales; l'aventure des Argonautes nous montre les premières tentatives d'expéditions lointaines et la découverte des mines d'or. On a fait de grands travaux sur ce sujet des réalités contenues dans la fable; on a trouvé l'explication des faits les plus étranges de la mythologie des métamorphoses si poétiquement décrites par Ovide.

"Si l'histoire proprement dite est si voisine de la légende, au point de se confondre parfois avec elle, que sera-ce du roman, du drame historique où des événements de pure invention doivent forcément intervenir?

"Que sera-ce des conversations tenues dans le livre et sur la scène par des personnages historiques! Que sera-ce des faits eux-mêmes, à qui l'on ne demande plus alors d'être vrais mais seulement vraisemblables? Pour ressembler en tout à la légende, une seule chose leur manque: le merveilleux."

Maintenant que nous nous sommes entendus sur les origines de la légende et ses relations avec l'histoire, nous ferons, si vous le voulez bien, une petite promenade à travers nos légendes canadiennes. J'ai choisi de préférence celles de la région de Québec, d'abord parce que je les connais mieux et ensuite parce qu'il m'a semblé qu'elles vous intéresseraient davantage.

La chasse-galerie

Je lis dans un ouvrage qui vient d'être publié en France sur la *Tradition en Poitou et en Charentes*:

"Un sire de Gallery, en expiation de la faute qu'il avait commise de chasser un dimanche pendant la grand'messe, fut condamné à chasser de nuit dans les plaines éthérées jusqu'à la consommation des siècles. Sa meute endiablée descend quelquefois sur la terre et se repaît du corps des voyageurs. Le campagnard prudent, quand il entend venir cette chasse, commande à ses fils de rentrer à la maison. Il les suit, les fait mettre à genoux et prie avec eux pour le repos de l'âme du pauvre sire.

"La chasse gallery, affirme la science, dit le même auteur, est le passage d'oiseaux migrateurs qui, lassés, s'égrènent dans les ténèbres et s'appellent pour ne pas se perdre. Chacun d'eux a son cri particulier; peut-être est-il le nom de l'oiseau attardé que ses compagnons encouragent à les suivre dans la direction choisie. Alors que passe la chasse gallery, vous vous croyez aux environs d'une arche de Noé aérienne, où bruiraient dans leurs chants, leurs cris, leurs gémissements, leurs sifflements, leur langage, les animaux de la création."

Il est absolument certain que la chasse-galerie canadienne a pris naissance dans la légende française de la chasse du sieur de Gallery, mais nos voyageurs et coureurs de bois en bons patriotes, l'on adapté aux us et coutumes de notre pays.

D'après notre légende canadienne, ceux qui désirent être transportés rapidement d'un endroit à un autre, à travers les airs, passent un marché avec Satan. Celui-ci, peu favorable aux transports modernes, se sert plutôt du canot d'écorce. Il s'engage donc à conduire les voyageurs pressés aux conditions suivantes: 1° Pendant le trajet, le nom de Dieu ne doit pas être prononcé; 2° Les voyageurs, une fois partis, doivent veiller à ne pas accrocher, en passant, les clochers d'églises.

Une fois les conditions stipulées de part et d'autre, il n'y a plus qu'à prendre place dans le canot et à prononcer les trois mots cabalistiques: Acabri! Acabra! Acabram! Le léger canot s'élève alors dans les airs et file à raison de cinquante à soixante lieues à l'heure.

Feu Honoré Beaugrand a publié, il y a déjà une trentaine d'années une légende de chasse-galerie canadienne qui a eu un succès considérable au Canada et aux Etats-Unis où elle fut traduite en anglais. C'est l'histoire de Baptiste Durand, contremaître d'un chantier de la Gatineau, qui suggère à quelques-uns de ses compagnons d'aller veiller avec leurs blondes à Lavaltrie. Ecoutez-le faire sa proposition à un de ses amis:

—"Cré poule mouillée! continua Baptiste, tu sais bien qu'il n'y a pas de danger. Il s'agit d'aller à Lavaltrie et de revenir dans six heures. Tu sais bien qu'avec la chasse-galerie, on voyage aux moins cinquante lieues à l'heure lorsqu'on sait manier l'aviron comme nous. Il s'agit tout simplement de ne pas prononcer le nom du bon Dieu pendant le trajet, et de ne pas s'accrocher aux croix des clohers en voyageant. C'est facile à faire et pour éviter tout danger il faut penser à ce qu'on dit, avoir l'oeil où l'on va et de ne pas prendre de boisson en route. J'ai déjà fait le voyage cinq fois et tu vois bien qu'il ne m'est jamais arrivé malheur. Allons, mon vieux, prends ton courage à deux mains, et, si le coeur t'en dit, dans deux heures de temps nous serons à Lavaltrie. Pense à la petite Liza Guimbette et au plaisir de l'embrasser. Nous sommes déjà sept pour faire le voyage mais il faut être deux, quatre, six ou huit, et tu seras le huitième."

Nos lurons firent le voyage à Lavaltrie, dansèrent plusieurs rigodons avec leurs blondes et vers les deux heures du matin se rembarquèrent dans leur canot pour retourner au chantier. C'est Baptiste, le contremaître, qui conduisait le canot. Il avait pris joliment de *bagosse* à Lavaltrie et était pompette. Le canot revint à son point de départ sans avoir accroché un seul clocher d'église, mais juste à côté

du camp, par une fausse manoeuvre du conducteur, le canot frôla un peu fort la tête d'un pin géant, et nos huit gars furent précipités en bas, dégringolant de branche en branche comme des perdrix que l'on tue dans les épinettes.

M. Beaugrand a mis beaucoup de verve dans son récit. Sa *Chasse-Galerie* est certainement une des légendes les mieux réussies qui aient été écrites au Canada jusqu'à nos jours.

Le loup-garou

Le loup-garou ou tout simplement le garou, d'après la légende française, est une personne condamnée par Satan à prendre la forme d'un animal, et à parcourir sept communes dans la nuit de la transformation. A l'aube elle est chez elle, à moins d'accident mortel. Sous sa forme accidentelle, le garou se joue des hommes, des périls où tout être succomberait. La plus légère atteinte d'une arme ou d'un projectile bénits le ramène à sa forme vraie. Une atteinte nouvelle met fin à son existence.

"Dans nos campagnes canadiennes, dit M. Sylva Clapin, le loup-garou était plutôt une personne condamnée, après sa mort, à être changée en loup-garou pour méfaits causés de son vivant. La punition se prolongeait pendant sept ans et sept mois, et avait principalement pour cause la négligence à faire ses Pâques ou quelque gros scandale qui avait attristé toute la paroisse. Le loup-garou courait les champs la nuit, et quand on le rencontrait on pouvait délivrer l'âme du malheureux en traçant sur lui un grand signe de croix. Mais le malin ne se laissait pas approcher facilement. D'ailleurs, nos bons habitants avaient une telle peur du loup-garou qu'ils *prenaient leurs jambes à leur cou* dès qu'ils l'apercevaient."

La légende ou plutôt la superstition du loup-garou a subsisté longtemps au Canada. Bien des gens instruits y croyaient. Ainsi *la Gazette de Québec*, qui était pourtant

un journal sérieux, parlait à ses lecteurs des loups-garous qui couraient les campagnes du bas du fleuve.

Le 14 juillet 1766, elle publiait la *blague* suivante:

"L'on apprend de Saint-Roch, près du Cap Mauraska (Kamouraska), qu'il y a un loup-garou qui court les côtes sous la forme d'un mendiant, qui, avec le talent de persuader, et en promettant ce qu'il ne peut tenir, a celui d'obtenir ce qu'il demande. On dit que cet animal, avec le secours de ses deux pieds de derrière, arriva à Québec le 17 dernier, et qu'il en repartit le 18 suivant, dans le dessein de suivre sa mission jusqu'à Montréal. Cette bête est, dit-on, dans son espèce, aussi dangereuse que celle qui parut l'année dernière dans le Gévauchan, c'est pourquoi qu'on exhorte le public de s'en méfier comme d'un loup ravissant."

Le 10 décembre de l'année suivante (1767) la *Gazette de Québec* revenait encore avec son histoire de loup-garou:

"De Kamouraska, le 2 décembre, nous apprenons qu'un certain loup-garou, qui roule en cette province depuis plusieurs années, et qui a fait beaucoup de dégâts dans le district de Québec, a reçu plusieurs assauts considérables au mois d'octobre dernier par divers animaux que l'on avait armés et déchaînés contre ce monstre et notamment le 3 novembre suivant, qu'il reçut un si furieux coup par un petit animal maigre, que l'on croyait être entièrement délivré de ce fatal animal, vu qu'il a resté quelque temps retiré dans sa tanière au grand contentement du public. Mais l'on vient d'apprendre par le plus funeste des malheurs que cet animal n'est pas entièrement défait, qu'au contraire il commence à reparaître plus furieux que jamais et fait un carnage terrible partout où il frappe. Défiez-vous donc tous des ruses de cette maligne bête, et prenez bien garde de tomber entre ses pattes."

Les feux follets

Les feux follets ont joué un rôle considérable dans l'imagination populaire au siècle dernier. La génération qui

pousse ignore même le nom de ces êtres redoutables. Il y a cinquante et soixante-quinze ans, jeunes et vieux, surtout dans nos campagnes, craignaient autant les feux follets que Belzébuth lui-même.

Littré, qui connaissait tout, définit le feu follet une flamme erratique produite par des émanations gazeuses qui, s'élevant soit des endroits marécageux soit des lieux où des matières animales se décomposent, s'enflamment spontanément et n'ont que peu de durée.

Pauvre Littré, il se trompait. Nos pères, même ceux qui n'avaient jamais connu le chemin de l'école, lui auraient appris que le feu follet était l'âme vagabonde d'une personne défunte, en quête des prières que ses héritiers avaient oublié ou refusé de lui donner.

Dans certaines régions, le feu follet était inoffensif. Il voyageait seulement la nuit. Du moins, on ne le voyait pas le jour. Quelquefois le voyageur attardé le voyait en avant de lui, d'autres fois il le suivait. Quelquefois même, il voltigeait à ses côtés et même le touchait. Le feu follet ne brûlait pas et ne faisait aucun mal à celui qu'il accompagnait. D'ailleurs, il y avait un moyen bien simple de s'en débarrasser. On n'avait qu'à prier pour lui.

Un vieillard d'une paroisse environnante m'a même raconté que son père, voyageant par une nuit sombre, fut suivi en sortant d'une forêt par deux feux follets pendant plusieurs milles. Le malheureux, effaré, courait plutôt qu'il marchait, mais les deux feux follets ne l'abandonnaient pas. Pour arriver chez lui, il lui fallait traverser un ruisseau assez profond dont les deux rives étaient reliées par une planche étroite et branlante. Au moment de franchir ce pont dangereux, l'homme hésita. Il faisait si noir que le moindre faux pas pouvait causer sa perte. Désespéré, il fit un signe de croix, recommanda son âme à Dieu et s'élança sur le pont branlant. A l'instant même les feux follets se placèrent aux extrémités du passage et lui permirent de voir comme en plein jour la route à suivre. A peine la traversée fut-elle opérée, qu'ils disparurent subite-

ment, laissant le voyageur dans l'obscurité la plus profonde.

Mais les feux follets n'étaient pas toujours aussi bénévoles. Dans d'autres régions ils cherchaient à entraîner les voyageurs dans les précipices ou les lacs et rivières afin de les y faire tomber.

Les feux follets n'ont pas pris naissance au Canada. Ces légendes nous viennent de la vieille France et furent apportées ici par nos ancêtres de Normandie. Encore aujourd'hui, dans certaines régions de la Normandie on croit *dur comme fer* aux feux follets qui suivent les voyageurs attardés la nuit. Cependant, là-bas, sauf exceptions plutôt rares, les feux follets ne se déplacent qu'aux avents, c'est-à-dire pendant les nuits qui précèdent les fêtes de Noël!

Les lutins

Il ne faut pas confondre les feux follets et les loups-garous avec les lutins. Ceux-ci étaient des espèces de démons ou d'esprits follets qui, la nuit, venaient tourmenter les vivants.

Le lutin, qui connaissait l'amour de nos habitants canadiens pour leurs chevaux, se plaisait surtout à épuiser ses diableries sur ces intéressants quadrupèdes. Il se glissait dans les écuries, s'emparait des meilleurs chevaux et leur faisait faire pendant la nuit des courses furibondes. Il ne les ramenait qu'au petit matin, fourbus, poussifs et les flancs blancs d'écume.

Quand l'habitant attachait son cheval de façon à empêcher le lutin de s'en servir, celui-ci s'en vengeait en passant la nuit à emmêler les crinières et les longues queues des chevaux de telle sorte que leurs propriétaires n'avaient d'autre remède que de les couper pour les laisser repousser.

Il y avait toutefois un bon moyen pour éloigner le lutin des écuries. On n'avait qu'à tracer une grande croix sur les portes des bâtiments. On me dit que les Acadiens des provinces maritimes tracent encore des croix sur leurs por-

tes d'écuries pour en éloigner les lutins. Dans les régions de Québec on se servait encore d'un autre moyen pour empêcher le lutin de pénétrer dans les écuries. On plaçait un demi-minot de cendre ou de graine de mil derrière la porte de l'écurie. Quand le lutin entrait, il renversait le seau! Pour cacher les traces de son passage, il ramassait la cendre ou le mil grain par grain. Comme cette besogne était assez longue, le matin arrivait avant que le lutin finisse sa besogne et il laissait les chevaux tranquilles. D'ailleurs, le lutin ne revenait pas ou très rarement dans un endroit où il avait été attrappé de la sorte.

Mais là où le lutin faisait des siennes c'est quand on allait chercher le curé pour un malade pendant la nuit. Il jouait alors gros jeu puisqu'il s'agissait pour lui du gain ou de la perte d'une âme. Ainsi, les chevaux, tout à coup et sans raison apparente aucune, se trouvaient dételés, les harnais tombaient dans le chemin comme si toutes les pièces en avaient été coupées au canif. D'autres fois, les roues de la voiture roulaient dans le fossé jetant les occupants dans la poussière ou la vase du chemin. Aussi, en prévision de toutes ces aventures diaboliques, dans bon nombre de paroisses, on avait toujours deux voitures pour aller chercer le prêtre la nuit. Si l'une manquait, on était certain d'avoir l'autre pour la remplacer.

Les "jeteux de sorts"

Que n'a-t-on pas dit sur les "jeteux de sorts?"

Les habitants canadiens, tout le monde le reconnaît, ont été de tout temps très charitables pour les pauvres. Encore aujourd'hui, un mendiant qui entre chez un habitant n'en sort jamais les mains vides.

L'habitant canadien, autrefois. traitait bien le mendiant ou le pauvre pour deux raisons: d'abord parce que la religion le lui demandait et ensuite parce qu'il avait peur des "jeteux de sorts". Les "quêteux" de jadis avaient la réputation de jeter des sorts.

On ne refusait pas l'aumône même au quêteux qui ne la méritait pas car on pouvait être victime de sa vengeance.

Cette croyance aux sorts était tellement ancrée chez nos bons habitants que, si un malheur arrivait, tout de suite on se disait victime d'un sort jeté par un quêteux.

Quels étaient les sorts que les quêteux jetaient le plus ordinairement?

Ils étaient d'une grande diversité. Mais les méfaits ordinaires des "jeteux de sorts" étaient d'empêcher les poules de pondre, les vaches de donner leur lait, de brûler les bâtiments, surtout les granges, de tarir les puits. Si un animal mourait d'une façon un peu étrange, si le pain brûlait au four, si les poules couveuses avaient peu de "petits", si la brassée de savon ne voulait pas tourner, on mettait tout de suite la cause du mal sur le "jeteux de sort".

Aujourd'hui, même dans les paroisses les plus éloignées de la civilisation, les quêteux ont perdu leur puissance. On leur fait la charité simplement parce qu'ils sont nos frères en Jésus-Christ. On ne croit plus aux "jeteux de sorts".

J'en ai pour preuve l'anecdote suivante racontée par Madame Blanche Lamontagne. Il y a quelques années, un quêteux à l'allure effrontée entrait dans une maison de la Gaspésie. Il savait le maître de la maison absent. Aussi, il parla tout de suite en matamore. La pauvre femme lui offrit à manger, mais le monsieur n'avait pas faim. Il lui fallait de l'argent. Il n'y en avait pas dans la maison. Alors le quêteux se fâcha. Il dit d'une voix sèche à la maîtresse de maison terrifiée: "Ah! vous n'avez pas d'argent, c'est égal, vous n'en aurez pas plus cet hiver. Je vous garantis que vous n'aurez pas de chance cette année! Votre blé n'aura pas d'épis, vos vaches ne donneront pas de lait et vos moutons n'auront pas de margoulette! Il répéta ce terrible sort par trois fois: Pas d'épis, pas de lait, pas de margoulette!"

Juste à ce moment, le propriétaire de la maison entrait. C'était un homme vigoureux et qui n'avait pas peur des "jeteux de sorts". En entendant le misérable quêteux, la

colère l'emporta. Il le mit à la porte en lui appliquant au bon endroit un coup de pied qui le fit sortir un peu vite.

Le "jeteux de sorts" prit le chemin en marmottant: Pas d'épis, pas de lait, pas de margoulette! Inutile d'ajouter qu'à l'automne la récolte du brave habitant fut aussi belle que d'habitude, que ses vaches donnèrent du lait et que ses petits moutons eurent des margoulettes.

Et oui! répétons-le. Tout disparaît. Les *jeteux de sorts* comme le reste.

Le curé Panet

On a dit d'Xavier de Maistre que la gloire de son frère le comte Joseph de Maistre l'avait injustement jeté dans l'ombre. On pourrait peut-être dire la même chose de l'abbé Jacques Panet qui fut curé de L'Islet pendant un demi-siècle. La renommée de son frère, Mgr Bernard-Claude Panet, qui fut le successeur de l'illustre Mgr Plessis sur le trône archiépiscopal de Québec, l'a peut-être mis trop à l'arrière-plan. L'abbé Jacques Panet était un homme remarquable. M. Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*, qui avait été à même de connaître le curé de L'Islet puisqu'il habita longtemps Saint-Jean-Port-Joli, paroisse voisine, en fait un très bel éloge. L'intéressant vieillard raconte que quelques mois après l'exécution de Louis XVI il y avait nombreuse compagnie chez son père, au manoir de Saint-Jean-Port-Joli. Parmi les convives réunis à la table hospitalière du seigneur de Gaspé se trouvait M. Perras, curé de la paroisse, M. Verreault, curé de Saint-Roch-des-Aulnaies, et M. Panet, curé de L'Islet. Il fut question, naturellement, de la mort cruelle et prématurée du vertueux Louis XVI.

—Et dire, fit M. Panet, qu'il y avait quarante mille prêtres en France!

—Qu'auraient-ils pu faire? dit le curé Perras.

—Ce qu'ils auraient pu faire! répliqua M. Panet avec

vivacité en ouvrant sa soutane à l'endroit du coeur, couvrir le roi de leur corps et mourir à ses pieds! C'était là leur place au lieu d'émigrer comme ils ont fait!

Et M. de Gaspé ajoute que son père, qui battait en froid depuis quelques années avec le curé de L'Islet par suite d'un petit démêlé, fut si touché de ces paroles sublimes qu'il se réconcilia cordialement dès lors avec lui et pour toujours.

Mais j'oublie que ce n'est pas le patriote ni le savant que je veux vous faire connaître en parlant de M. l'abbé Panet. Ce curé a laissé dans sa paroisse une réputation de sainteté extraordinaire. Il y a près de cent ans qu'il est disparu du monde des vivants et les paroissiens de L'Islet en parlent encore avec une affection et une vénération comme si chacun d'eux l'avait connu et fréquenté. La légende a même auréolé ce prêtre méritant qui, pendant toute sa longue vie, ne chercha que l'ombre et le silence.

Plusieurs légendes se sont créées dans L'Islet sur le bon M. Panet. Laissez-moi vous en résumer une très touchante et qui, à mon humble avis, fait ressortir mieux que les meilleures pièces d'archives la sainteté de ce curé.

Aujourd'hui, dans nos villes et dans bon nombre de nos paroisses rurales un peu populeuses, le prêtre qui va porter le bon Dieu à un mourant marche incognito. Il n'a aucun signe distinctif. Son surplis et son étole sont dissimulés sous un vaste manteau romain ou un paletot. Il se faufile silencieusement à travers nos rues affairées, négligeant de rendre le salut que les passants lui adressent. Autrefois, surtout dans nos campagnes, le bon Dieu se portait très solennellement. Si le prêtre se rendait à pied chez le malade quatre ou cinq enfants de choeur en surplis l'accompagnaient. Si le malade résidait loin de l'église, le prêtre se rendait en voiture. Le cortège se composait toujours de trois voitures. La première portait un enfant qui agitait une sonnette afin d'avertir les passants de l'approche du Dieu de l'Eucharistie. Le prêtre prenait place dans la deuxième voiture. Un voisin suivait dans une troisième voiture au cas où l'une des deux aurait manqué. A l'approche du bon Dieu, tous

se mettaient à genoux dans la poussière du chemin ou les neiges de l'hiver, selon le cas, et restaient dans cette position aussi longtemps que le cortège était en vue.

A L'Islet, la tradition s'est nettement conservée que le curé Panet n'a jamais porté le bon Dieu la tête couverte. Même dans les plus grands froids de l'hiver et quelque fut la distance à parcourir, il restait nu-tête. Un jour donc, on vint prier le curé Panet d'aller porter le bon Dieu à un de ses paroissiens mourant. Le malade habitait dans le troisième rang de la paroisse. M. Panet monta en voiture et se mit en marche pour le troisième rang. Rendu à peu près à mi-chemin de l'endroit où on le conduisait, M. Panet fit signe au conducteur de la voiture de retourner à l'église. Il était alors juste midi et, dans le lointain, on distinguait parfaitement le son des cloches de la vieille église, qui sonnaient l'Angelus. Arrivé à l'église, M. Panet déposa l'Hostie dans le Tabernacle puis se rendit à la sacristie pour enlever son surplis et son étole. L'habitant qui était venu le chercher, intrigué par cette façon d'agir, le suivit et lui demanda pourquoi il ne s'était pas rendu chez le mourant. Le curé Panet se contenta de répondre que le malade n'avait plus besoin du bon Dieu.

Le cultivateur, de plus en plus intrigué, retourna en toute hâte chez lui et on lui apprit que le malade était mort juste à midi, c'est-à-dire au moment précis où le curé de L'Islet avait fait signe à son conducteur de le ramener à l'église paroissiale.

On raconte également à L'Islet des traits assez curieux sur les originalités de caractère du curé Panet. Il avait de singulières théories sur le jour et la nuit. De nos jours, bon nombre de citadins dorment le jour et veillent la nuit. Pour le curé Panet, Dieu avait créé le jour pour travailler et la nuit pour dormir. Aussi dès le coucher du soleil les contrevents du presbytère de L'Islet se fermaient et tous les habitants de la maison presbytériale se mettaient au lit. Une fois le soleil couché, on ne dérangeait le curé que pour les malades.

Un jour, Mgr Panet, revenant de sa visite pastorale dans le bas du fleuve, se trouva à Saint-Jean-Port-Joli vers les huit heures du soir. Il se décida à se rendre à L'Islet afin de demander l'hospitalité à son frère pour la nuit. A neuf heures moins quelques minutes, il frappait à la porte du presbytère de L'Islet. Pas de réponse. A force de frapper sur la porte et les contrevents, il réussit à faire lever le curé qui demanda qui était là.

—C'est votre frère, l'évêque de Québec, qui vient coucher chez vous, dit Mgr Panet.

Le curé Panet lui répondit: Quand on est évêque de Québec on ne court pas les rues la nuit. Et il reprit son lit.

Mgr Panet, qui connaissait son frère prit la chose gaiement et alla coucher chez le seigneur Casgrain.

La mort d'Augustin Fraser

Dans la bonne vieille paroisse de Beaumont on raconte une touchante légende au sujet des Fraser

Quelques années après la conquête, Augustin Fraser Ecossais de naissance, mais catholique, s'établit à la basse-ville de Québec comme marchand. Fraser parlait le français comme sa langue maternelle et il ne tarda pas à se créer une belle clientèle parmi les gens de la campagne.

Un jour, à peu près à l'époque ou les *voyageurs* du Pays d'En-Haut, avaient coutume de s'embarquer afin de rejoindre la flottille des canots à Lachine, un nommé Gagné entra au magasin de M. Fraser et lui demanda de lui vendre à crédit les effets dont il avait besoin pour son voyage.

Gagné n'avait pas la réputation d'être un gros "payeur". De Plus, il entreprenait un voyage très dangereux. Il gagna cependant le bon Fraser en lui disant: "Mort ou vif, je vous paierai, je vous le promets."

Quelques semaines plus tard, précisément pendant la nuit où la flottille de Lachine se mettait en marche, M. Fraser fut éveillé par une voix étrange:

—Ne craignez pas, M. Fraser, disait-elle, je suis le voyageur Gagné à qui vous avez vendu des marchandises a crédit. Je vous ai promis de vous payer mort ou vif. Je tiens parole. Il y a chez un passager de la Pointe-Lévis un coffre qui m'appartient. Je vous autorise à le réclamer. Vous le ferez vendre et vous vous paierez.

Le lendemain, M. Fraser raconta cet incident à sa femme et ajouta : Gagné m'a dit autre chose que je ne puis dévoiler à présent et qui me servira bien à l'heure de la mort.

Une semaine plus tard, une lettre de Lachine apprenait à M. Fraser que Gagné s'était en effet noyé en montant dans son canot.

Les années s'écoulèrent, M. Fraser, ayant fait fortune, avait acheté une magnifique terre à Beaumont.

Travailleur très vigoureux, encore jeune, l'ancien marchand occupait ses loisirs à la culture de la terre.

Le 21 octobre 1779, le fils aîné de M. Fraser était à labourer une pièce de terre à quelques arpents de la maison. Tout à coup, il vit sortir son père d'un petit vallon. Sa figure était toute décomposée.

—Mon fils, dit-il, remets les chevaux à l'écurie, nous ne labourerons pas aujourd'hui. J'ai à m'occuper d'affaires beaucoup plus importantes.

Ils revinrent à la maison. M. Fraser, d'ordinaire si vigoureux, avait peine à marcher. En entrant, il dit à sa femme :

—Je n'ai pas pour une journée à vivre. Aujourd'hui même, au moment où le soleil disparaîtra à l'horizon, Dieu me rappellera à Lui. Envoyez chercher le curé que je mette ordre aux affaires de ma conscience.

Madame Fraser, ses enfants et ses voisins essayèrent d'éloigner de lui la noire vision qui l'obsédait. Tout fut inutile.

Le curé de Beaumont, M. Brassard-Deschenaux, qui décéda curé de Lorette, vint auprès de M. Fraser, reçut sa confession et lui donna même la communion en viatique, prétend-on.

Sur la fin du jour, M. Fraser prit place dans son lit, entouré de sa famille en pleurs, et au moment où le soleil disparaissait à l'horizon sa tête retomba sur son oreiller. Il venait d'être frappé par une syncope de coeur.

On prétend que le *voyageur* Gagné, en retour du service que M. Fraser lui avait rendu, avait promis de l'avertir de l'heure et du jour de sa mort. Et, le matin du 21 octobre 1779, il était venu accomplir sa promesse.

Les bons vieux de Beaumont qui racontent cette légende prétendent que, depuis 1779, tous les descendants d'Augustin Fraser sont avertis de l'époque de leur mort.

Faucher de Saint-Maurice, qui avait vécu ses années d'enfance à Beaumont, connaissait bien la légende que je viens de rapporter; sous le titre *Le Fantôme de la roche*, il en a fait un des plus touchants récits de son beau livre *A la veillée.*

La légende de Marie Hallé

La famille Hallé est une des premières qui vint s'établir dans la seigneurie de Lauzon. Elle compte encore à Lévis un bon nombre de membres estimés de tous. Mgr Hallé, décédé évêque de l'Ontario-Nord, appartenait à cette famille respectable.

Marie Hallé, dont je vais vous raconter la légende, s'était mariée toute jeune à Joachim Girard, originaire d'Evreux, en France, qui défrichait une terre dans le fief Saint-Jean, près de Québec.

Marie Hallé, femme d'une rare vertu, était fort en peine les dimanches et jours de fête, pour faire ses dévotions. La terre de son mari était assez éloignée de l'église et elle ne pouvait pas laisser seuls ses trois enfants dont le plus âgé n'avait que quatre ans. Toutefois, chaque dimanche et fête, Marie Hallé allait entendre la messe à la chapelle Saint-Jean qui était située à peu près au bas de l'avenue des Erables actuelle, à Québec. Elle ne manquait pas, non

plus, d'assister à toutes les réunions de la Confrérie des Dames de la Sainte-Famille qui avaient lieu à l'église paroissiale de Québec, la basilique d'aujourd'hui.

Mais ces absences faites dans un bon but étaient extrêmements pénibles à la jeune femme. Elle avait tout le temps sous les yeux, pendant qu'elle était à l'église, ses chers petits enfants restés seuls à la maison et qui étaient exposés aux attaques des Iroquois ou des maraudeurs.

Or, le 8 juillet 1665, la femme Girard s'étant rendue à la messe ou à une assemblée de la Sainte-Famille, malgré l'inquiétude dont elle était torturée, fut favorisée d'une grâce singulière. J'emprunte ici la langage naïf de la *Relation des Jésuites* de 1665 :

"Marie Hallé, dit-elle, avait laissé ses enfants endormis à la maison. Elle fut bien surprise à son retour, de les voir habillés fort proprement sur leurs lits, et qui avaient déjeuné de la manière qu'elle avait accoutumé de leur donner. Elle demanda à sa fille aînée (âgée de quatre ans) qui les avait ainsi habillés dans son absence. Cette enfant, qui a bien de l'esprit pour son âge, ne put lui dire autre chose si non que c'était une dame vêtue de blanc, qu'elle ne connaissait point, puisqu'elle connut fort bien toutes celles du voisinage: qu'au reste qu'elle ne faisait que de sortir, qu'elle avait dû la rencontrer en entrant."

Et la *Relation* ajoute: "Plusieurs personnes ont cru pieusement que la Sainte Vierge avait voulu guérir elle-même les inquiétudes de cette bonne femme, et lui faire connaître qu'elle devrait, après avoir pris de sa part les précautions ordinaires pour ses enfants, abandonner le reste à la protection de la Sainte-Famille."

C'est donc la Sainte Vierge elle-même qui vint garder les jeunes enfants de la femme Girard pour lui permettre d'assister à une assemblée des dames de la Sainte-Famille.

M. Harry Bernard, un romancier de talent, a tiré de cette pieuse légende un des chapitres les plus intéressants du roman qu'il a publié sous le titre de *La Dame Blanche*.

La mort du Père de La Brosse

Feu J.-Edmond Roy écrivait en 1889:

"Il y a des noms qu'il suffit d'évoquer pour faire naître aussitôt une rumeur glorieuse. Ils vibrent sonores comme des clairons de combat. Parmi tant d'apôtres qui ont illustré les missions d'Amérique, il en est un dans chaque nation, dans chaque tribu, qui a laissé une empreinte plus profonde. Autour de ce prédestiné viennent se grouper toutes les légendes, tous les souvenirs. A lui seul il résume une époque, les travaux de vingt de ses compagnons. Si les Micmacs d'Acadie ont gardé l'éternelle mémoire du patriarche Maillard, si les anciennes tribus abénaquises du Maine se souviennent encore du martyr Rasle, si les planteurs des bayous de la Louisiane se découvrent toujours religieusement au nom du missionnaire Aubry, la forte race qui habite le Saint-Laurent inférieur n'a pas oublié le Jésuite Jean-Baptiste de La Brosse. De tous les missionnaires qui ont exercé l'apostolat sur la terre saguenayenne et dans les régions du Golfe, c'est lui qui a laissé les souvenirs les plus vivaces et les plus vénérés."

Le Père de La Brosse décéda à Tadoussac le 11 avril 1782 et dès l'instant de sa mort il entrait dans la légende populaire. Les anciens nous disent que les cloches des chapelles que le bon Père avait desservies sur les deux rives du Saint-Laurent sonnèrent ses glas d'elles-mêmes. La légende va encore plus loin. D'après elle, le Père de La Brosse aurait prophétisé l'heure de sa mort. M. l'abbé Casgrain a recueilli à ce sujet chez les insulaires de l'île aux Coudres une légende que je me reprocherais de ne pas mettre sous les yeux du lecteur.

"Le soir du 11 avril 1782, dit-il, M. Compain, curé de l'île aux Coudres, veillait seul dans sa chambre. Après avoir récité son bréviaire, fait ses prières et ses lectures du soir, il étudiait tranquillement à la lueur de sa lampe, lorsque, tout à coup, vers minuit, son oreille fut frappée par les

sons d'une cloche qui tintait au milieu du silence de la nuit. Etonné, il croit d'abord être le jouet d'une illusion, il écoute de nouveau, se penche vers la fenêtre. C'était bien la cloche de la chapelle qui sonnait comme un glas funèbre. M. Compain sort de son presbytère; la cloche continue de sonner. Il entre dans la chapelle; personne ne s'y trouvait et la cloche continuait toujours à tinter.

"Alors une voix se fit entendre à son oreille: le Père de La Brosse est mort; il vient d'expirer à Tadoussac. Le glas funèbre t'annonce son dernier soupir. Demain, tu te rendras au bout du bas de l'île. Un canot viendra t'y chercher qui te conduira à Tadoussac où tu feras sa sépulture.

"Le lendemain, M. Compain attendait au rendez-vous qui lui avait été assigné sur la pointe d'en bas de l'île aux Coudres.

"Que s'était-il passé à Tadoussac pendant cet intervalle? Une tradition fidèle a conservé tous les détails de ses derniers moments, dont les circonstances mémorables étaient, du reste, de nature à frapper tous les esprits.

"La veille de sa mort, le Père de La Brosse paraissait en parfaite santé. Pendant tout le jour, il avait vaqué aux devoirs de son ministère, confessé, baptisé, prié à son ordinaire dans la chapelle de Tadoussac.

"A la tombée de la nuit, le Père de La Brosse alla prendre quelques heures de récréation dans la maison d'un des officiers du poste. Il fut gai et aimable, comme toujours, il condescendit même à faire quelques parties de cartes avec ses hôtes. Vers neuf heures, il se préparait à partir.

"Après avoir souhaité le bonsoir à tout le monde, il se recueillit un moment, et prenant un ton solennel, il dit:

"Mes amis, je vous dis adieu, adieu pour l'éternité, car vous ne me verrez plus vivant sur la terre. Ce soir même à minuit, *je serai corps.* Vous entendrez à cette heure-là sonner la cloche de la chapelle: elle vous annoncera ma mort. Si vous ne me croyez pas, vous pouvez venir vous en assurer par vous-même. Mais je vous prie, ne touchez point

à mon corps. Demain, vous irez chercher, à l'île aux Coudres, M. Compain, pour m'ensevelir et me donner ma sépulture. Il vous attendra au bout d'en bas de l'île. Ne craignez point de partir, quelque temps qu'il fasse. Je réponds de ceux qui feront le voyage."

"Tous restèrent stupéfaits après le départ du bon Père, n'osant croire à la réalité de cette prophétie. Ceux qui ont des montres les mettent sur la table et attendent avec anxiété. Dix heures sonnent, puis onze, puis minuit, alors la cloche de la chapelle commence à sonner.

"Tous se lèvent comme un seul homme; saisis de frayeur, ils accourent vers la chapelle et entrent. A la lueur de la lampe du sanctuaire ils entrevoient dans le choeur la robe du bon Père de La Brosse. Il était prosterné à terre, immobile, le visage dans ses deux mains jointes, appuyé sur la première marche de l'autel.

"Il était mort.

"Cependant, dès le matin de ce jour, une tempête du sud-ouest s'était élevée si violente que l'eau poudrait sur le fleuve comme de la neige. Personne n'osait lancer une embarcation à la mer. Ce que voyant le premier officier du poste dit à ceux qui l'entouraient: —N'y aurait-il pas, parmi vous autres, trois hommes de coeur qui veuillent m'accompagner pour accomplir les dernières volontés de notre bon Père? Rappelez-vous qu'il vous a dit: "Il n'y aura aucun risque pour ceux qui feront ce voyage".

"Un canot est lancé à la mer et les quatre hommes qui le montent prennent le large. A peine sont-ils sortis de Tadoussac, qu'à leur extrême surprise, l'eau s'aplanit sous leur canot.

"Tandis que partout, autour d'eux, la tempête rugit avec fureur et rend la mer blanche comme un drap, une main invisible les pousse avec rapidité, si bien qu'à onze heures du matin, ils doublaient le cap aux Oies et étaient en vue de l'île aux Coudres.

"M. Compain les attendait au bout d'en bas en se promenant le long des rochers, un livre à la main. D'aussi loin

qu'ils furent à la portée de sa voix il leur cria: Le Père de La Brosse est mort, vous venez me chercher pour lui donner la sépulture. Le canot approche du rivage, M. Compain y monte et, le soir du même jour, il débarquait à Tadoussac.''

M. l'abbé Casgrain a fidèlement rapporté la merveilleuse légende que les habitants de Tadoussac, de l'île aux Coudres et de maintes paroisses du bas du fleuve connaissent par coeur.

Mais, hélas! pourquoi faut-il que deux lignes d'écriture viennent détruire une si pieuse et si touchante légende! Le Père de La Brosse n'est pas mort à minuit au pied de l'autel de la petite chapelle de Tadoussac. Les amis du Père de La Brosse n'ont pas été obligés, non plus, d'aller chercher M. Compain, curé de l'île aux Coudres, pour lui donner la sépulture.

C'est l'acte de sépulture du Père de La Brosse qui nous apprend que le saint missionnaire mourut dans son lit, à cinq heures et demie du soir, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême-onction, des mains de l'abbé Compain. Donc, le curé de l'île aux Coudres était rendu à Tadoussac avant la mort du Père de La Brosse.

La messe du revenant

Dans ses *Souvenirs et légendes*, qui sont de délicieux poèmes, feu l'honorable P.-J.-O. Chauveau raconte la touchante légende d'un curé d'une paroisse du comté de Lotbinière, mort depuis plus de cent ans, qui revient tous les soirs dans son église, au coup de minuit, en habits sacerdotaux, pour dire une messe qu'il a oublié de célébrer de son vivant. Malheureusement, le pauvre vieux curé est forcé de remettre sans cesse au lendemain l'accomplissement de sa pénitence parce qu'aucun servant ne se présente pour réciter les répons.

Une nuit, le bedeau de la paroisse se rend dans l'église

pour voir à un poêle dans lequel il a laissé du feu et il est témoin de l'apparition. Terrifié, il s'empresse d'aller rapporter le fait au curé. Celui-ci va en parler à l'évêque, et à son retour de Québec, il conjure le bedeau de retourner dans l'église à minuit et d'avoir le courage de dire les répons de la messe si le prêtre se présente à l'autel.

L'homme prend son courage à deux mains. Le soir même, il s'enferme dans l'église. A minuit précis, il voit le prêtre fantôme s'approcher de l'autel en habits sacerdotaux. Il monte les degrés, dépose le calice au pied du tabernacle, ouvre le livre des Saints Evangiles, puis descend de l'autel, pour commencer sa messe, comme il le faisait toutes les nuits depuis plus de cent ans.

Le bedeau, plus mort que vif, se met à genoux à côté du fantôme et récite les répons. Après la messe, qui lui paraît longue comme une éternité, le bedeau retourne à la sacristie suivi du célébrant. Celui-ci, après avoir déposé les habits sacerdotaux sur une table, fait une profonde révérence au bedeau en signe de remerciement et disparaît.

Le brave bedeau avait délivré l'ancien curé des flammes du purgatoire.

Voilà la belle légende que M. Chauveau a mise en vers. Cette histoire est très populaire dans certaines paroisses du comté de Lotbinière. Je l'ai moi-même entendu raconter dans maints foyers.

La légende du curé revenant prouve d'abord la foi de nos ancêtres. Elles atteste également que Bretons et Normands sont proches parents. La plupart de nos premiers ancêtres étaient originaires de la Normandie. Quelques-uns nous sont venus de la Bretagne, province si croyante, si naïve encore aujourd'hui.

La légende du prêtre qui revient à minuit dans son église pour dire une messe promise mais oubliée nous vient de la Bretagne, en passant probablement par la Normandie.

Le Pellerin est un petit bourg situé sur la rive gauche de la Loire, à quelques lieues de Nantes. Là, se trouve une

ancienne chapelle qui a nom Bethléem. Ell fut bâtie du temps des Croisades. C'est dans cette chapelle que fut dite la messe du revenant, affirme-t-on. Il y a cinquante ans, notre poète Louis Fréchette, fit un séjour dans le bourg de Pellerin. Il entendit raconter la légende du prêtre revenant à peu près dans les mêmes termes que les bons habitants des paroisses du comté de Lotbinière l'avaient dite à l'honorable M. Chauveau. La variante la plus importante dans les deux récits c'est qu'après la messe le curé breton adressa la parole à celui qui avait eu le courage de servir sa messe.

—J'étais condamné, lui dit-il, à venir ici tous les ans dans la nuit de la Toussaint, jusqu'à ce qu'il se trouvât une âme charitable pour m'aider à dire une messe négligée par moi lorsque j'étais sur la terre. Il y a six cents ans cette nuit que mon châtiment dure. Qui que vous soyez, je vous dois mon salut, soyez béni, vous et les vôtres, jusqu'à la septième génération."

Le gobelet d'argent du Père Ambroise

Le Récollet Amable-Ambroise Rouillard, que le peuple connaît sous le nom de Père Ambroise, exerça le saint ministère dans les paroisses du bas Saint-Laurent de 1727 à 1768.

Lorsque le Père Ambroise se rendait à Trois-Pistoles c'est chez le seigneur Rioux qu'il se retirait. La dernière fois qu'il vint faire sa mission, il y passa quelques jours. Pendant qu'il était là, un *tireur de portraits* se présenta chez M. Rioux. C'est M. J.-C. Taché qui raconte l'anecdote.

"Il prit envie au seigneur Rioux et autres gens de Trois-Pistoles de faire prendre le portrait du Père Ambroise. Le Récollet ne s'en souciait pas trop; comme on lui dit que ça ferait plaisir à tout le monde il y consentit. Mais dans ce temps-là, ce n'étaient pas des petits portraits comme aujourd'hui, c'étaient des portraits *faits en peinture* et grands comme on voulait.

"Quand le portrait fut fini, on le mit dans la *Chambre de compagnie,* et les gens vinrent le voir. Chacun s'extasiait et on trouvait le portrait bien ressemblant; il y avait sa robe, son bréviaire sous le bras; en un mot tout y était et on ne pouvait s'y méprendre.

"Pour moi, dit le Père Ambroise, quand le peintre fut parti, je trouve que je ressemble à un noyé dans ce portrait!"

Le pauvre Père avait un pressentiment du sort qui l'attendaït à brève échéance.

La mission terminée, le Père Ambroise prépara son petit bagage pour sa prochaine étape, qui était Rimouski. Il s'aperçut alors qu'il n'avait plus de gobelet.

—Mon bon M. Rioux, dit-il au seigneur, pourriez-vous me doner un vïeux gobelet de fer-blanc pour mes voyages. J'ai eu le malheur de perdre celui que j'avais.

Le seigneur Rioux, qui aimait singulièrement le Père Ambroise, prit un gobelet d'argent qui était sur la table et l'offrit au Récollet en le priant de l'accepter en souvenir de leur longue amïtié.

Le Récollet, évoquant son voeu de pauvreté, insista pour un gobelet de fer-blanc.

—D'ailleurs, dit-il à M. Rioux, vous savez que je ne pourrais accepter ce gobelet qu'à la condition de vous le rendre et, si j'allais le perdre!

—Eh bien! répondit le seigneur Rioux, vous allez le prendre et il reviendra à moï où à ma famille après votre mort: si vous le perdez, le bon Dieu nous le rendra.

Le même jour, le Père Ambroise partait pour Rimouski. Sous le régime français le chemin du Roi des Trois-Pistoles à Rimouski n'existaït pas. C'est en canot que le père Ambroise devait faire le trajet. La famille Rioux et bon nombre de voisins reconduisirent le missionnaire jusqu'au rivage. On auraït dit d'un enterrement, la tristesse était peinte sur toutes les figures.

Quelques heures plus tard, dans les environs de la Pointe-à-la-Cive, le canot chavira par une fausse manoeuvre d'un

des occupants, et le Père Ambroise, qui ne savait pas nager, se noya avec un de ses conducteurs. L'autre se cramponna au canot et réussit à se sauver.

Le lendemain matin la seigneuresse Rioux, en faisant son ménage, trouve le gobelet d'argent dans la *Chambre de compagnie,* précisément à l'endroit où, la veille, son mari l'avait pris pour le donner à son ami le Père Ambroise. Tout de suite, Madame Rioux se dit: Le Père Ambroise est mort. Il l'avait bien dit que son portrait était celui d'un noyé!

Le *gobelet d'argent* a, depuis, été un objet de vénération dans la famille Rioux. On se le léguait de père en fils, par testament. Il fut longtemps en possession de M. Rioux. magistrat du district de Sherbrooke. Je crois qu'actuellement, il est entre les mains de son fils, M. Rioux, avocat au barreau de Sherbrooke.

La légende du Monsieur en habit noir

Sainte-Luce, située à une couple de lieues en bas de Rimouski, est le pays par excellence des légendes. C'est au second rang de Sainte-Luce, dans une veillée qui avait réuni la plupart des jeunes gens de la paroisse, que j'ai entendu raconter la légende du monsieur habillé en noir. Je la résume.

Flore était la plus jolie fille de Sainte-Luce. D'humeur gaie, elle aimait à réunir les jeunes gens et les jeunes filles du rang où elle habitait. Elle était fréquentée par un jeune cultivateur à l'aise, possesseur d'un des plus beaux biens du bord de l'eau. Les noces, d'après ceux qui prétendaient bien connaître, devaient avoir lieu tout de suite après la récolte.

Flore, un bon dimanche soir, avait invité tous ses amis et amies à une soirée où on se promettait beaucoup de plaisir. La température était belle et les veilleux étaient assis sur l'herbe, tout près de la maison, en attendant le violon-

neux qui devait accompagner la danse. Celui-ci arriva enfin avec un jeune homme, habillé de drap noir des pieds à la tête. Il fut présenté à la compagnie comme un étranger de passage dans la paroisse et désireux de connaître de charmantes jeunes filles.

Les présentations terminées, on entre dans la maison et la danse s'organisa. L'étranger était si beau, si bien vêtu, sa conversation était si agréable, ses compliments tournés si habilement, que toutes les jeunes filles en raffolèrent bientôt. On remarqua bien qu'il gardait continuellement son chapeau et restait ganté mais on passa sur ce détail. Le jeune homme était des paroisses d'en haut et cette mode pouvait fort bien exister chez lui.

L'étranger fit surtout la cour à Flore, la fille de la maison. Il dansa avec elle à peu près tout le temps. Celle-ci avec une légèreté inconcevable, fit, comme on dit là-bas, manger de l'avoine à son fiancé toute la soirée. Elle n'avait de sourires et d'amabilités que pour son ami de passage. La remarque en fut faite à plusieurs reprises pendant la soirée par les jeunes filles laissées de côté par le danseur étranger, et toutes blâmaient la légèreté de Flore qui humiliait ainsi son fiancé pour un oiseau de passage qu'elle ne reverrait peut-être jamais.

Mais la soirée se termina de façon tragique. Tout à coup, vers les minuit, au milieu d'une danse entraînante, qui devait être la dernière, on vit le bel étranger saisir sa partenaire par les épaules et sauter par la fenêtre, qui était à quelques pieds du sol. Cette scène s'était déroulée avec la rapidité de l'éclair. Le départ de l'étranger avait cependant répandu dans toute la maison une forte odeur de soufre ou de brûlé. Le premier moment de stupeur passé, tous les veilleux se précipitèrent à la suite du couple afin de ramener la jeune fille à sa famille mais le couple était disparu dans l'obscurité. On comprit alors que ce monsieur en habit noir était tout simplement Belzébuth. Il n'avait pas ôté son chapeau pour cacher ses cornes et il avait gardé ses gants pour dissimuler ses griffes.

Depuis, on n'entendit plus jamais parler de Flore. Où alla-t-elle avec son étrange cavalier? Nul ne le sut. Le fiancé du bord de l'eau lui resta fidèle pendant une année, puis, comme il n'avait pas de nouvelles il s'engagea dans de nouveaux liens.

Jeunes gens qui me lisez, si vous voulez être invités à veiller avec les jeunes filles de Sainte-Luce, ne manquez pas d'ôter vos chapeaux et d'enlever vos gants. N'oubliez pas non plus, d'emporter vos papiers d'identification. Il y a bien cent ans que la pauvre Flore est disparue, mais sa triste aventure n'est pas oubliée dans la paroisse et aucune jeune fille ne voudrait s'exposer à subir le même sort qu'elle en dansant avec un étranger inconnu.

Cette légende du monsieur en habit noir de Sainte-Luce a aussi cours à l'île d'Orléans. Elle a subi, toutefois, de son séjour avec les sorciers de l'île certaines variations importantes.

D'ailleurs, la légende du monsieur en habit noir, comme la plupart de nos légendes, vient de la Normandie ou de la Bretagne. Elle se conte encore dans nombre de villages bretons, m'a assuré un bon curé français pas plus tard que l'été dernier.

L'histoire de la Corriveau

Ceux qui ont lu les *Anciens Canadiens* de M. Aubert de Gaspé se rappellent sans doute l'aventure arrivée au défunt père de José, le bon habitant qui ramenait Jules d'Haberville et Arché de Locheill au manoir de Saint-Jean-Port-Joli.

Le bonhomme qui descendait de la Pointe-Lévy à Saint-Jean-Port-Joli, par une nuit très sombre, en passant près de l'endroit que nous appelons encore les Quatre-Routes, à Lauzon, sentit tout à coup deux grandes mains osseuses qui le prenaient par les épaules. Mais laissons la parole à José.

"Le défunt père, tout brave qu'il était, avait une si fichue peur que l'eau lui dégouttait par le bout du nez, gros comme une paille d'avoine. Il était là le cher homme, les yeux plus grands que la tête, sans oser bouger. Il lui sembla bien qu'il entendait derrière lui le tic tac qu'il avait déjà entendu plusieurs fois pendant sa route; mais il avait trop de besogne par devant sans s'occuper de ce qui se passait derrière lui. Tout à coup, au moment où il s'y attendait le moins, il sent deux grandes mains sèches, comme des griffes d'ours qui lui serrent les épaules; il se retourne tout effarouché et se trouve face à face avec la Corriveau, qui se grapignait amont lui. Elle avait passé les mains à travers les barreaux de sa cage de fer, et s'efforçait de lui grimper sur le dos; mais la cage était pesante, et, à chaque élan qu'elle prenait, elle retombait à terre avec un bruit rauque, sans lâcher pourtant les épaules de mon pauvre défunt père, qui pliait sous le fardeau. S'il ne s'était pas tenu solidement avec ses deux mains à la clôture, il aurait écrasé sous la charge. Mon pauvre défunt père était si saisi d'horreur qu'on aurait entendu l'eau qui lui coulait de la tête tomber sur la clôture, comme des grains de gros plomb à canard."

La Corriveau! Voici une femme dont on a beaucoup parlé à Lauzon et à Lévis pendant plus d'un demi-siècle. La légende s'est emparé de l'histoire de cette meurtrière et a grossi démesurément le nombre de ses crimes. Que de fois, dans mon enfance, j'ai entendu dire que la Corriveau avait empoisonné ou tué quatre maris.

Quelle est la vérité au sujet de la Corriveau?

Le 17 novembre 1749, Charles Bouchard, cultivateur de Saint-Vallier, épousait une jeune fille de seize ans, Marie-Josephte Corriveau. Bouchard mourut le 27 avril 1760, après onze années de ménage. La légende veut que la Corriveau se soit débarrassé de ce premier mari en lui versant, pendant qu'il dormait, du plomb fondu dans l'oreille. Il n'y a absolument rien de prouvé là-dedans.

Quoiqu'il en soit, quinze mois après la mort de son mari

et non trois mois comme le veut la légende, Marie-Josephte Corriveau se remariait avec Louis Dodier.

En janvier 1763, Louis Dodier fut trouvé dans son écurie, dans un *port* à cheval, la tête écrasée.

La justice fit enquête et il fut prouvé que le pauvre Dodier avait été assassiné puis traîné dans son écurie afin de faire croire qu'il avait eu la tête écrasée par le sabot de son cheval.

Joseph Corriveau et sa fille, la veuve Dodier, furent arrêtés sur l'accusation d'avoir assassiné le malheureux.

Le pays était alors sous le régime militaire. C'est une cour martiale qui fit le procès du père et de la fille.

Joseph Corriveau n'était pas très doué sous le rapport de l'intelligence. Sa fille exerçait une telle influence sur lui qu'elle le décida à s'avouer coupable du meurtre.

Le 10 avril 1763, la cour martiale présidée par le lieutenant-colonel Morris condamnait Joseph Corriveau à être pendu. La veuve Dodier, trouvée coupable d'avoir connu ou aidé le meurtre fut condamné à recevoir soixante coups de fouet à neuf branches sur le dos nu, à trois différents endroits, savoir sous la potence, puis sur la place du marché de Québec, et enfin à Saint-Vallier, vingt coups à chaque endroit, et à être marquée d'un fer rouge à la main gauche avec la lettre *M*.

Joseph Corriveau, une fois condamné à mort fit demander le Père Jésuite Glapion pour le préparer à mourir.

Après son entrevue avec le Père Jésuite il communiqua de nouveau avec les autorités militaires et déclara que son premier aveu était faux et qu'il n'avait rien eu à faire avec le meurtre.

On fit alors un nouveau procès à Marie-Josephte Corriveau. Cette fois, le 15 avril 1763, la Corriveau fut trouvée seule coupable du meurtre. La sentence disait: "Marie-Josephte Corriveau sera mise à mort pour ce crime et son corps sera suspendu dans les chaînes, à l'endroit que le gouverneur croira devoir désigner."

C'était alors la coutume de suspendre les corps des meur-

triers à des croix où dans des cages aux carrefours des grandes routes afin d'inspirer de salutaires réflexions aux populations.

Marie-Josephte Corriveau fut pendue sur les buttes à Neveu, à Québec. Son cadavre fut ensuite mis dans une cage de fer, laquelle fut accrochée à un poteau à la fourche des quatre chemins, à peu près à l'endroit où on éleva plus tard le monument de Tempérance de Saint-Joseph de Lévis.

On comprend que le spectacle de ce cadavre suspendu à quelques douzaines de pieds du chemin du Roi n'était guère réjouissant pour les habitants de Saint-Joseph de Lévis. Quelques jeunes gens hardis allèrent la décrocher pendant la nuit et l'enterrèrent dans le cimetière de la paroisse qui se trouvait en arrière de l'église. Vers 1830, on agrandit le cimetière. La cage fut retrouvée et vendue à l'impressario Barnum, de New-York, qui l'exposa comme curiosité pendant plusieurs années.

On me demandera peut-être ici pourquoi la Corriveau fut exposée ou accrochée aux Quatre-Routes de Saint-Joseph de Lévis puisqu'elle demeurait à Saint-Vallier. C'est dans cette paroisse qu'elle aurait dû être exposée, me dira-t-on. C'est possible. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque il n'y avait pas de chemin de fer. Tous les habitants de la rive sud, même ceux de la Rivière-du-Loup, venaient vendre leurs produits à Québec. Ils y venaient conséquemment en voitures et passaient par les Quatre-Routes. C'est la raison qui fit placer la cage de la Corriveau en cet endroit.

Louis-Olivier Gamache

Dans le siècle où nous vivons les enfants deviennent hommes si vite qu'il n'y a plus, pour ainsi dire, d'enfance. L'âge de la peur, en réalité, n'existe de nos jours que pour les extrêmement petits.

Quelle différence avec le siècle disparu! Dans le bon vieux temps, la mère qui voulait empêcher ses marmots

de sortir une fois la noirceur tombée n'avait qu'à leur dire : Prenez garde aux loups-garous, méfiez-vous des revenants, ou encore: vous allez rencontrer Gamache. Ces paroles avaient un effet salutaire et les bonhommes restaient à la maison de peur de rencontrer ces personnages tant redoutés.

Louis-Olivier Gamache a été pendant plus de quarante ans la terreur de toute la région du bas Saint-Laurent. Sa réputation s'était même répandue jusqu'à Québec et Lévis où il ne mettait pas les pieds une fois par dix ans. Aux alentours de 1850, quand un coup hardi était fait dans les environs de Lévis on disait tout de suite: c'est peut-être maître Gamache qui a fait cela.

La photographie, de nos jours, grossit les objets cinq ou six fois. On peut dire la même chose de la légende: elle grossit, agrandit, amplifie démesurément tout ce qu'elle touche.

Je veux vous en citer un exemple. Gamache a été beaucoup grossi, déformé même par la légende populaire.

Qui était ce Gamache dont la réputation était si mauvaise auprès de nos grands-pères et de nos grand'mères? Gamache était un homme comme les autres, pas meilleur et pas plus mauvais que la majorité de ceux que nous rencontrons chaque jour. Peut-être même était-il meilleur que bon nombre de ses contemporains qui gardaient leurs enfants à la maison en leur criant: Prenez garde à Gamache!

Né à L'Islet vers 1784, Gamache s'engagea tout jeune comme matelot et voyagea sur toutes les mers du globe. Quand il revint à L'Islet, un bon nombre d'années plus tard, son père et sa mère étaient morts. Seul au monde, il s'établit à Rimouski comme marchand mais son magasin devint la proie des flammes. Comme il n'avait pas d'assurances, sa ruine fut complète.

Il passa alors à l'île d'Anticosti pour y faire la chasse et la pêche. Il se fixa dans une baie qui prit plus tard le

nom de baie Gamache. C'est là qu'il devait vivre pendant près de cinquante ans.

L'abbé Ferland qui visita l'Ile d'Anticosti en 1852 dit de Gamache: "J'avais hâte d'arriver à la baie de Gamache, car depuis nombre d'années le nom du sieur Gamache retentissait à mes oreilles, sans que j'eusse trouvé l'occasion de voir le personnage lui-même. Il n'est pas un pilote du Saint- Laurent, pas un matelot canadien, qui ne connaisse Gamache de réputation; de Québec à Gaspé, il n'est pas une paroisse où l'on se répète de merveilleuses histoires sur son compte. Dans les récits populaires, il est représenté comme le bel idéal d'un forban moitié ogre et moitié loup-garou, qui jouit de l'amitié et de la protection spéciales d'un démon familier. On l'a vue debout sur un banc de chaloupe, commander au diable d'apporter un plein bonnet de bon vent; un instant après, la chaloupe de Gamache faisait vent arrière, les voiles pleines, sur une mer unie comme une glace, tandis que, tout autour les autres embarcations dormaient sur l'eau, sur un calme plat. Pendant un voyage qu'il fit à Rimouski, il donna un grand souper au démon, non pas à un diablotin de seconde classe, mais au bourgeois lui-même. Seul avec ses compagnons invisibles, il a massacré des équipages entiers et s'est ainsi emparé de riches cargaisons. Vivement poursuivi par un bâtiment de la compagnie des Postes du Roi, il a disparu avec sa goélette, au moment où il allait être saisi, et l'on n'a plus aperçu qu'une flamme bleuâtre dansant sur les eaux. Sur ces récits merveilleux s'était élevé et avait grandi la réputation du redoutable sorcier; aussi la plupart des voyageurs auraient-ils mieux aimé escalader la citadelle de Québec que d'approcher, pendant la nuit, de la maison de Gamache."

M. l'abbé Ferland nous fait ensuite la description de l'intérieur de la maison de Gamache. Il l'avait transformée en un véritable arsenal. Dans la chambre d'entrée, il compta douze fusils, dont plusieurs étaient à deux coups. Chargés et amorcés, ils étaient suspendus aux poutres et

aux cloisons, au milieu d'épées, de sabres, de piques, de baïonnettes, de pistolets. Chaque pièce, même dans les mansardes, renfermait au moins deux ou trois fusils. Toutes les portes et les fenêtres se fermaient de manière à pouvoir être solidement barricadées.

L'abbé Ferland termine son récit en écrivant:

"Pendant les quelques heures que nous passâmes en ce lieu, nos préjugés contre Gamache se dissipèrent. Dans sa personne, les dehors étaient rudes, mais le fond du coeur était bon. Il était le premier à rire des moyens qu'il avait employés pour acquérir sa terrible renommée, et il se félicitait de la sécurité qu'elle lui procurait dans son poste périlleux."

Je renonce à vous entretenir des légendes créées autour des exploits de Gamache. Elles sont intéressantes mais si nombreuses qu'il me faudrait un volume pour les résumer. Qu'il me suffise de vous dire que Gamache n'était ni un assassin ni un sorcier. L'Ile d'Anticosti était son domaine, sa chose, et pour empêcher les autres chasseurs et pêcheurs de s'y établir, il aidait à répandre ces histoires et légendes de cruauté et de sorcellerie inventées sur son compte par ceux qu'il avait mystifiés.

Que ceux qui veulent étudier la vie aventureuse de Gamache consultent le livre qu'a écrit l'abbé Ferland sur son voyage dans le golfe Saint-Laurent en 1853. Ils en auront pour leur compte.

Louis-Olivier Gamache décéda à l'île d'Anticosti en septembre 1855. Il fut inhumé près de sa maison à côté du corps de sa seconde femme décédée au même endroit dix ans avant lui. On voit encore ce petit cimetière sur l'Ile ténébreuse avec l'épitaphe placée par les soins du richissime M. Menier à la mémoire de celui qui, avant lui, avait porté le titre de roi de l'Anticosti.

L'ermite de l'île Saint-Barnabé

L'île Saint-Barnabé est située en face de Rimouski. Elle est longue d'environ une lieue sur une largeur moyenne de six arpents.

Montcalm écrit dans son *Journal,* en parlant de l'île Saint-Barnabé: "Elle est habitée par un gentilhomme breton des environs de Morlaï, qui, par singularité ou dévotion, mène la vie d'un hermite et se sauve même dans les bois, si on cherche à l'aborder lorsque les bâtiments y mouillent."

Nous connaissons l'existence de l'ermite de l'île Saint-Barnabé par la légende et la tradition mais l'une et l'autre sont en parfait accord avec les documents écrits.

En l'année 1728, un jeune homme d'environ vingt et un ans arrivait à Rimouski. Qu'était-il? d'où venait-il? Tout ce qu'on sut de lui c'est qu'il se nommait Toussaint Cartier.

Il fut pendant quelques jours l'hôte du seigneur de Rimouski, M. Lepage. Le jeune homme, en apercevant l'île Saint-Barnabé qui est comme une corbeille de verdure au sein du fleuve, dit au seigneur Lepage:

Sur cet île sauvage
Ferai mon hermitage.

Dans ce moment, le Père récollet Ambroise Rouillard se trouvait à Rimouski. C'est lui qui rédigea les conventions entre le seigneur Lepage et le sieur Cartier. J'ai eu le plaisir de consulter ce curieux document dans le greffe du notaire Deschenaux, aux archives judiciaires de Québec. Le seigneur Lepage cède l'île St-Barnabé à Toussaint Cartier sa vie durante absolument pour rien. La pièce dit formellement que le dit Cartier ne voulait pas se marier et qu'il voulait se retirer dans un endroit seul afin d'y faire son salut.

En tout cas, Toussaint Cartier se bâtit une maisonnette sur l'île Saint-Barnabé et y vécut seul près de quarante

ans. Il ne sortait de l'île que pour aller à la messe, le dimanche. L'ermite partageait son temps, hiver et été, entre le travail, la méditation et la prière.

Il y avait trente-neuf ans que l'ermite menait cette existence méritoire, lorsque, le matin du 29 janvier 1767, le jeune Charles Lepage, fils du seigneur de Rimouski, remarqua que la cheminée de la maison de Toussaint Cartier sur l'île Saint-Barnabé ne donnait pas de fumée. Le fait semblait anormal car le froid était intense. Aussitôt on se rendit en voiture sur l'île par le pont de glace qui la reliait à la rive. On trouva l'ermite étendu sans connaissance sur le plancher de l'unique pièce de son habitation. Un petit chien, seul compagnon de l'homme de Dieu, était couché sur la poitrine de son maître et semblait le protéger. On enveloppa l'ermite dans de chaudes couvertures et on le transporta au manoir de Rimouski.

Le bon Père Ambroise Rouillard qui, près de quarante ans auparavant, avait rédigé le contrat intervenu entre le seigneur Lepage et le jeune Toussaint Cartier, se trouvait alors à Rimouski. C'est lui qui assista son ami, le confessa, lui donna le bon Dieu et reçut le dernier soupir de l'ermite de Saint-Barnabé le 30 janvier 1767.

Lors d'un de mes passages à Rimouski j'ai voulu copier moi-même dans le registre paroissial l'acte de sépulture de Toussaint Cartier dont j'avais tant entendu parler dans mon enfance. Le Père Rouillard y dit: "L'an 1767, le trentième de janvier, est décédé en cette paroisse de Saint-Germain de Rimouski le nommé Toussaint Cartier, âgé d'environ 60 ans, habitant de la dite paroisse, après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême-onction. Son corps a été inhumé avec les cérémonies ordinaires dans l'église de cette paroisse le dernier jour du dit mois de janvier."

L'histoire de l'ermite de l'île Saint-Barnabé est simple et touchante. Il a voulu répéter sur les bords du Saint-Laurent ce que des milliers de personnages ont fait dans tous les âges de l'Eglise, c'est-à-dire se retirer dans la soli-

tude afin *d'y faire son salut*, comme le dit son contrat avec le seigneur Lepage.

Des écrivains sans scrupule, sur la foi de la peu croyable lady Emily Montague, ont travesti cette vie simple au possible, sans incident d'aucune sorte, en un vulgaire roman d'amour. Selon eux, Toussaint Cartier aurait appartenu à une famille de vieille noblesse et serait venu ensevelir sur la petite île Saint-Barnabé un amour malheureux. Remarquons, en passant, que c'est à l'âge de vingt-et-un ans que Cartier se retira à l'île Saint-Barnabé. A cet âge, paraît-il, il n'y a pas d'amour malheureux en ce sens qu'on se console assez rapidement de ces aventures tristes par d'autres du même genre mais moins tristes. A tout événement, dans le cas de Toussaint Cartier, il n'y a aucune histoire d'amour ni d'aventure. Tout ce qu'on a dit à ce sujet a été inventé par des romanciers en quête de sensations. Les légendes locales tout comme les pièces écrites s'accordent à déclarer que le seul motif de Toussaint Cartier en se retirant à l'île Saint-Barnabé était d'y faire son salut!

La légende de l'arpenteur Fournier

Tout près de la route qui va d'Amqui au Lac-au-Saumon, près de la rivière Matapédia, ceux qui font le tour de la Gaspésie en auto, voient une petite croix de fer rouillée avec l'inscription suivante:

Ci-gît
FREDERIC FOURNIER
Noyé, le 6 juin 1831,
âgé de 22 ans.

Voulez-vous connaître l'histoire et la légende de ce jeune homme enterré si loin des siens?

Frédéric Fournier était un clerc arpenteur de Saint-Jean-Port-Joli. Au printemps de 1831, il entrait à l'emploi

du major Wolfe qui avait entrepris la construction du chemin Kempt. Fournier se rendit avec une équipe d'ouvriers au lac Matapédia ou les Micmacs de Ristigouche devaient leur porter des provisions. Fournier et ses hommes commencèrent leur travail. Leurs provisions étaient à la veille de manquer et les Micmacs n'avaient pas encore donné signe de vie. Pressés par la faim, Fournier et trois de ses hommes construisirent un radeau pour descendre à Ristigouche. Tout alla bien jusqu'au Ruisseau-Sauvage. Là, le radeau se brisa et ses quatre occupants glissèrent à l'eau. Trois se sauvèrent, mais Fournier disparut dans un remous. Son cadavre fut retrouvé quelques mois plus tard par des Sauvages qui pêchaient dans ces parages. Le noyé portait au doigt une bague avec les initiales F.F. Le doigt était trop enflé pour enlever la bague. Les Sauvages coupèrent la main et la portèrent au curé de Rimouski, M. Destroimaisons. Celui-ci avertit aussitôt la famille du jeune Fournier à Saint-Jean-Port-Joli.

Les parents du noyé donnèrent instruction aux entrepreneurs du chemin Kempt de faire transporter le corps du jeune homme dans sa paroisse natale afin de lui donner la sépulture catholique.

Comment se fait-il que la dépouille mortelle de Frédéric Fournier repose encore dans cet endroit solitaire, si loin du lieu natal? C'est ici que la légende entre en scène.

Les entrepreneurs du chemin Kempt firent tout ce qu'ils purent pour renvoyer le corps de Fournier à Saint-Jean-Port-Joli. Ils firent venir un corbillard attelé de deux chevaux pour transporter le corps de Fournier dans sa paroisse. Le cercueil fut placé dans le corbillard mais les deux chevaux malgré les coups de fouet qu'on leur administra ne voulurent jamais avancer. On plaça alors le cerceuil dans un canot monté par deux vigoureux Micmacs mais malgré tous les efforts les rameurs ne purent faire partir leur embarcation. On comprit dès lors que le pauvre noyé voulait rester en cet endroit jusqu'au jugement dernier et on remit le cercueil dans la fosse où on l'avait d'abord

déposé et on plaça sur cette fosse la croix qu'on voit encore.

Dans le bas Saint-Laurent, tout comme dans la région de Québec, des complaintes rappellent tous les souvenirs tristes.

Un poète amateur ne tarda pas à composer une complainte en neuf couplets sur le clerc-arpenteur Fournier. On la chante encore dans les familles de la vallée de la Matapédia. J'en cite ici le premier couplet:

Vingt-deux années, c'est mon âge,
J'ai déjà bien voyagé,
En différents arpentages,
Avec mon père vous savez!
Déjà deux fois dans la vie
Que la mort m'a menacée:
Par jaloux ou par envie
Me voilà donc achevé!...

La mort du curé Martineau

C'était le 11 juin 1852. Comme d'habitude les pêcheurs de la Grande-Rivière étaient partis dans leurs légères embarcations afin de faire la pêche au large. Vers midi, le ciel se noircit, le vent s'élève. Tout indique que la tempête s'approche.

Les pêcheurs qui sont au large voient le danger qui s'annonce et s'efforcent de gagner la Grande-Rivière afin d'échapper au péril. Mais en quelques minutes la mer vient en courroux. Les pêcheurs sont là à quelques centaines de pieds de la côte luttant contre l'élément en fureur qui, à chaque instant, menace de les engloutir.

Les femmes et les enfants de la Grande-Rivière qui sentent que les êtres qui leur sont chers sont en danger de périr se précipitent sur la grève. Le curé de la paroisse, M. l'abbé Martineau, est au milieu de ces femmes éplorées et les console du mieux qu'il peut.

Les cris et les sanglots redoublent au moment où les

embarcations se préparent à franchir *la barre*, l'endroit le plus dangereux du petit port quand les flots sont en courroux. On détourne la tête pour ne pas voir sombrer les petits bateaux qui s'avancent sur la crête des vagues écumantes.

Tout à coup, le curé Martineau se jette à genoux sur la grève et il lève vers le ciel ses mains suppliantes. Puis, il se relève en jetant un cri de joie. En effet, chaque bateau vient de franchir la barre sans accident. Tous les pêcheurs sont sauvés. Le curé Martineau invite alors ses paroissiens à entrer à l'église pour remercier Dieu de les avoir préservés. Tous le suivent avec joie.

Mais, tout près de l'église, le vent renverse un amas de bois qui écrase à mort le vénérable curé sous les yeux des paroissiens qui le suivaient.

Dieu avait accepté le sacrifice du pasteur. Quelques instants auparavant, sur la grève, le saint prêtre, en levant les bras au ciel, s'était offert comme victime pour le salut de ses paroissiens.

C'est là la légende qu'on raconte dans la belle paroisse de la Grande-Rivière. D'ailleurs, un marbre placé dans l'église paroissiale perpétue le souvenir du dévouement du premier missionnaire résidant ou curé de la Grande-Rivière.

Satan, constructeur d'églises

Le fait n'est guère croyable mais la légende veut que le diable ait contribué à construire plusieurs églises du diocèse de Québec.

J'emprunte une de ces légendes de Satan, constructeur d'églises, à la façon endiablée du docteur Hubert Larue.

"Dans ce temps-là, dit-il, on construisait l'église de Saint-Laurent, île d'Orléans. Or, près de cette église se trouvent les coteaux de Saint-Laurent, dont la pente est abrupte et la montée difficile. Les chevaux en avaient tout

leur raide à charroyer la pierre en ces endroits, et les habitants se plaignaient amèrement.

"Le constructeur, fin matois, et homme bien éduqué, leur un jour, pour faire cesser leurs plaintes, qu'il allait leur procurer un cheval bien fort, si fort qu'il pourrait traîner à lui seul, la charge de quatre chevaux ordinaires.

"Aussitôt dit, aussitôt fait: voilà notre homme qui s'enferme pendant quelque temps à l'écart, sans doute pour lire *le Petit Albert*. C'est un livre extraordinaire que celui-là, et qui contient des choses fort merveilleuses, entre autres un chapitre tout écrit en croix?

"Peu de temps après, l'entrepreneur revint conduisant par la bride un cheval si beau, qu'on en avait jamais vu de pareil. Et alors il dit aux *habitants*:

—"Or ça, faites-le travailler sans pitié, mais pour aucune raison du monde, il ne faut le débrider. Qu'il piaffe, qu'il rue, qu'il hennisse, n'importe; ne lui ôtez pas sa bride pas même pour le faire boire."

"Le cheval fut confié aux mains d'un jeune homme qui se mit à charroyer la pierre; et tout allait à merveille. Mais, pendant tout ce temps, le pauvre animal avait l'air si fatigué, si exténué, il paraissait tant souffrir du besoin de boire, que, vers le soir, son conducteur,—jeune gars inexpérimenté comme tous ceux d'alors, et probablement d'aujourd'hui,—se laissa toucher de pitié, et le conduisit au ruisseau voisin pour le faire boire. Jusque-là, ce n'était pas mal; mais, comme le pauvre animal faisait mine de ne pouvoir avaler avec sa bride, voilà notre étourdi qui la lui enlève; et aussitôt, plus de cheval! il se précipite dans le ruisseau voisin, transformé en anguille, et... cours après.

"Heureusement, qu'à cette heure les pierres étaient toutes charroyées, à l'exception d'une seule, qui, depuis lors, a toujours manqué à l'édifice."

La légende du chien d'or

Sur l'emplacement où est actuellement le bureau de poste de Québec, se trouvait, il y a un siècle, une longue maison basse sur laquelle on voyait en relief un chien couché sur ses pattes et rongeant un os. Au-dessus on lisait :

Je suis un chien qui ronge l'os
En rongeant je prends mon repos
Un temps viendra qui n'est pas venu
Que je mordrai qui m'aura mordu.

Ce chien belliqueux avec sa légende non moins belliqueuse avait été placé, sous le régime français, sur une maison qui se trouvait là. Quand on remplaça cette maison par le bureau de poste on transporta chien et légende sur le nouvel édifice.

Quelle est l'origine de cette inscription mystérieuse?

D'après la légende, en 1748, le bourgeois Jacquin Philibert habitait cette maison. Un jour, Philibert eut une dispute à la porte de sa maison avec un officier des troupes, M. Le Gardeur de Repentigny. Celui-ci, poussé à bout, sortit son épée et la plongea dans le corps de Philibert qui mourut quelques instants plus tard.

Le Gardeur de Repentigny, protégé par ses amis, réussit à passer dans un pays étranger. La veuve Philibert ne vécut ensuite que pour venger son mari. C'est elle, toujours d'après la légende, qui fit placer le chien et l'inscription "Je suis un chien qui ronge l'os", sur la façade de sa maison. Tout cela, pour éveiller chez son jeune fils des sentiments de vengeance. Philibert, fils, devenu homme, partit à la recherche de l'assassin de son père. Il le rencontra dans les Indes françaises et le tua d'un coup d'épée.

Voilà la légende. C'est sur cette ristoire que William Kirby a bâti son roman du *Chien d'or*, qui a eu tant de succès et que les Américains continuent à lire en croyant à son authenticité comme parole d'Evangile.

La vérité vraie au sujet du *Chien d'or* la voici. La maison

du *Chien d'or* ne fut pas bâtie par Philibert mais par Timothée Roussel vers 1673. L'inscription qui a tant fait parler d'elle fut placée sur sa maison par Roussel lui-même. Ce chien et les fameux vers, Roussel les avait vus sur un mur dans la petite ville de Pezenas, en France, non loin de l'endroit où il était né. Roussel emporta cette pierre à Québec tout simplement comme un souvenir du lieu natal. Bien plus, quand cette pierre fut incrustée dans la façade de la maison de la rue Buade, le bourgeois Philibert n'était pas même encore au monde.

Ce qu'il y a de vrai dans la légende du *Chien d'Or*, la voici : Philibert eut une querelle avec Le Gardeur de Repentigny à propos d'un billet de logement. Dans un moment de colère qu'il regretta toute sa vie, il tira son épée et blessa Philibert qui mourut le lendemain. De Repentigny prit la fuite. On lui fit son procès par contumace et il fut condamné à mort, mais le roi lui accorda des lettres de grâces. L'officier avait indemnisé la veuve de Philibert qui lui pardonna la mort de son mari. Quant à M. Le Gardeur de Repentigny, il passa aux Indes françaises où il se distingua. Devenu brigadier-général des armées du roi, il fut appelé à la haute charge de gouverneur de Mahé, dans laquelle il mourut en 1776.

Peu de légendes canadiennes ont été plus exploitées par les écrivains que celle du *Chien d'or*. Comme on le voit ici, cette histoire est basée sur un fait vrai mais à part la mort de Philibert tout le reste est de la légende pure et simple.

Le premier Langlais au Canada

Le père Michel, le principal personnage des *Forestiers et Voyageurs*, l'intéressant récit de moeurs et légendes de J.-C. Taché, avait beaucoup voyagé, il avait roulé sa bosse dans toutes les parties du Canada, habitées comme non habitées.

M. Taché met dans la bouche du père Michel le récit d'un voyage fait à Tadoussac puis à la Côte Nord, en 1794

ou 1795, en compagnie d'un M. Langlais, habitant de la succession des Coteaux à la Rivière-Ouelle.

Le père Michel, qui était un conteur avisé, faisait toujours un bout de biographie de ses amis avant de les faire entrer dans ses histoires. De la sorte le vieux rusé était certain de la sympathie de ses auditeurs pour ceux qu'il mettait en scène.

Or, voici ce qu'il raconta d'abord à ses amis de son compagnon de voyage avant de leur faire connaître ses aventures:

"Il y avait dans les coteaux de la Rivière-Ouelle un vieillard et sa femme, habitants à l'aise et sans enfants: un beau matin que le vieux était à se promener sur la grève de la *devanture* de sa terre, il vit une boîte sur le rivage: en approchant de cette boîte qui n'avait point de couvercle, il y trouva un tout petit enfant bien portant en apparence. La boîte était d'un bois étranger du pays, et l'enfant était autrement attifé que les enfants du pays; comme en ce moment il y avait une chaloupe qui abordait un navire anglais arrêté à quelque distance au large, le vieux se dit: Ce sont les Anglais qui sont venus mettre ici cet enfant; mais c'est égal, le pauvre petit n'y perdra pas: le bon Dieu me le donne et je l'accepte: allons le porter à la *bonne femme* et le faire baptiser.

"Trois heures après, le vieux et la vieille endimanchés pour le compérage, partaient dans leur calèche pour aller à l'église.

"Rendu devant les fonts baptismaux, après avoir entendu l'aventure et avant de commencer les cérémonies du baptême, le curé demande au parrain:

—"Quel nom voulez-vous donner à cet enfant?

—"*J'en sais rien*, M. le curé, répondit le vieux!

—"Comment vous n'en savez rien?

—"Eh! bien non, j'en sais rien; mais je suis quasiment sûr que c'est un Anglais.

"Le fait est que le vieux ne savait pas trop quel saint

il fallait invoquer, pour obtenir la grâce de faire un bon chrétien d'un Anglais.

—"Dans ce cas, reprit le curé, nous allons le nommer: *Jean Sérien dit l'Anglais.* Ce qui fut dit fut fait.

"Or, c'était ce même Jean Sérien dit Langlais, héritier de son vieux parrain et devenu un des plus respectables citoyens de la Rivière-Ouelle que nous conduisions au Saguenay avec des produits de sa riche terre."

L'anecdote racontée par le père Michel sur Jean Sérien dit Langlais est-elle vraie? Nous doutons de son authenticité dans tous ses détails. Au registre de la Rivière-Ouelle, à la date du 22 janvier 1718, nous trouvons l'acte de mariage suivant:

"Le vingt-deuxième janvier, de l'année mil sept cent dix-huit, après la publication des deux bans, ayant donné dispense du troisième, par la permission de Mgr notre Evêque, entre Louis-Philippe, Anglais de nation, et Marguerite Lavoye, fille de Jean Lavoye et de Madeleine Boucher, son épouse, de la paroisse de la Rivière-Ouelle; ne s'étant découvert aucun empêchement, je, prêtre missionnaire soussigné, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale. avec les cérémonies prescrites par notre mère, la Sainte Eglise, en présence de Etienne Bouchard, de Guillaume Paradis et de Nicolas Beaulieu et de Jacques Gagnon. L'époux et l'épouse ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis, suivant l'ordonnance.

Guillaume Paradis,
"N. Beaulieu,
"Jacques Gagnon,
"J. Chasle, ptre."

"Louis-Philippe, Anglais de nation", doit être le personnage de l'histoire du père Michel. S'il n'y avait que son acte de mariage pour l'identifier, nous pourrions peut-être croire à l'authenticité de l'histoire du père Michel au sujet de Sérien dit Langlais. Mais il y a plus.

Le contrat de mariage de Langlais reçu le 14 janvier 1718 par le notaire Janneau le dit "né natif des coutes (sic) de Boston". Il y a mieux encore. Au registre de Saint-Joseph de Lévis, à la date du 18 janvier 1700, nous trouvons l'acte de baptême suivant:

"Aujourd'hui dix-huitième jour du mois de janvier de l'an 1700, a été baptisé par le R. Père Bigot un Anglais âgé de 15 ans natif de la Barbade, et racheté des Abénaquis qui l'avaient pris en guerre. Il a été nommé Philippe. Le parrain a été le sieur Rémond Martel, marchand bourgeois de Québec, et la marraine, Marie-Charlotte Charest, femme du sieur de Courtemanche, qui l'ont porté et mis sur les fonds par le sieur Desaulniers des Ruisseaux, et Geneviève Charest.

"Ph. Boucher, curé de St-Joseph".

Cette dernière pièce détruit absolument toute la base de l'histoire du père Michel. Le premier Langlais de cette famille établi dans la Nouvelle-France était certainement d'origine anglaise, mais il arriva ici prisonnier des Abénaquis et non dans une boîte trouvée sur la grève de la Rivière-Ouelle.

La légende de la Fée bleue

Je veux vous donner comme bouquet de la fin la légende de la *Fée bleue*. C'est une légende canadienne qui m'a été racontée dans un hospice d'orphelins de Rochefort. C'est un pastiche de Léon Gozlan.

Un jour, la Fée bleue descendit sur la terre, dans l'intention de distribuer aux jeunes filles des différents pays les trésors qu'elle portait dans sa sacoche. Le nain Amarante accompagnait la fée.

Aussitôt une jeune fille de chaque nation se présenta au pied du trône de la Fée bleue.

La bonne Fée dit à toutes ses jeunes amies: "Je désire

qu'aucune de vous n'ait à se plaindre du don que je vais lui faire. Il n'est pas en mon pouvoir de vous donner à chacune la même chose: l'uniformité dans mes largesses ôterait d'ailleurs tout le mérite''. Puis, elle commença la distribution de ses présents.

A la Française, la Fée donna l'esprit et la grâce.

A l'Espagnole elle donna des cheveux si noirs et si longs qu'elle aurait pu s'en faire une mantille.

A l'Italienne elle donna les yeux vifs et ardents comme une éruption du Vésuve au milieu de la nuit.

A l'Anglaise, elle donna des joues et des lèvres roses comme de beaux fruits.

A l'Allemande, elle donna de belles dents et un coeur aimant.

A la Russe, elle donna la distinction d'une reine.

A l'Irlandaise, elle donna le rire, la gaieté, l'éclat.

A la femme belge, elle donna le sens pratique.

Quand sa sacoche fut vide, la Fée bleue se leva de son trône pour reprendre son vol.

Au pied du trône, une toute jeune fille retint la Fée par les bords flottants de sa longue tunique bleue.

—Et vous, mon enfant, dit la Fée, à la jeune fille presque en larmes, je vous ai donc oubliée?

—Oui, madame, dit la Canadienne d'un ton tout triste.

—Que faire? dit la Fée, le sac aux largesses est vide. bien vide.

Mais les Fées ont bien des tours dans leur sac même quand il est vide.

Que chacune de vous détache une partie du présent que je lui ai fait et en gratifie la petite Canadienne. Vous perdrez peu et réparerez beaucoup.

Comment refuser à une Fée, surtout à la Fée bleue? Ces dames donc, s'approchèrent tour à tour de la Canadienne, et lui jetèrent, en passant, l'une un peu de sa grâce et de son esprit, l'autre un peu de ses beaux cheveux, l'autre un peu de ses belles couleurs, celle-ci quelques rayons de sa gaieté, celle-là ce qu'elle put de sa bonté et il se fit ainsi

que la Canadienne d'abord fort pauvre, fort obscure, fort effacée, se trouva en un instant, par cet acte de partage, beaucoup plus riche et mieux dotée que ses compagnes.

Voilà pourquoi les Canadiennes doivent aimer la Fée bleue: elle a été si gentille pour elles?

La belle Fée réfléchit un instant, puis, rappelant d'un signe toutes ses obligées qui étaient au comble de la joie, elle leur dit: "Vous êtes bonnes puisque vous êtes belles, il vous appartient de réparer un tort grave de ma part: dans ma distribution, j'ai oublié votre soeur, la Canadienne.

Les Chicanes de préséance sous le Régime Français

Le nom de Nouvelle-France donné au pays découvert par Jacques Cartier en 1534 indique suffisamment qu'on voulait créer ici une France à l'image de l'ancienne. Peu après la fondation de Québec par Champlain, on transporta dans la colonie tous les rouages ou à peu près de l'administration royale française. Là-bas, on avait un roi, la cour la plus policée de l'Europe, de grands personnages, des familles anciennes et riches, des savants, des hommes de lettres, des artistes, enfin tout ce qui peut constituer une nation cultivée. Ici, la population se composait de colons pauvres, illettrés, que la misère avait forcés à s'expatrier. Le roi envoya dans sa colonie de la Nouvelle-France des gouverneurs, des intendants et des hauts fonctionnaires qui avaient vu la cour de près ou de loin. Aussi, les uns et les autres, à peine en possession de leurs postes respectifs, voulurent imiter ici ce qu'ils avaient entrevu en France. Chacun ambitionna de se hausser et d'obtenir ce qu'il n'aurait jamais pu atteindre au pays natal. De là des froissements, des querelles, des conflits qui ennuyèrent tout le monde et empêchèrent jusqu'à un certain point le progrès de la colonie. Les chicanes de préséance, entr'autres, commencèrent presque avec la naissance du pays et se continuèrent jusqu'à la fin du régime français. Les lettres des gouverneurs et des intendants au roi et à ses ministres sont remplies des réclamations et des récriminations de ces fonctionnaires briguant des honneurs ou des préséances le plus

souvent illusoires ou ridicules. C'est le gouverneur qui veut se faire saluer de la pique, tout comme les maréchaux de France. C'est l'intendant qui se plaint que le gouverneur ne veut pas lui permettre de se mettre à ses côtés dans les démonstrations religieuses ou civiles. Ce sont les lieutenants de roi qui veulent être sur le même pied que les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières. Ce sont les commandants des forts qui exigent que les aumôniers les saluent d'une inclination de tête avant de commencer la messe. Ce sont les officiers de milice qui sont humiliés parce que les officiers des troupes de la marine les regardent du haut de leur grandeur et ne veulent leur accorder aucune considération. Les exigences des hauts fonctionnaires gagnèrent bientôt les hommes du peuple. Les marguilliers, à leur tour, eurent des griefs contre les officiers de justice qui avaient le pas sur eux dans les processions. Les bedeaux, mis en appétit par ce qui se passait sous leurs yeux, se querellèrent avec les chantres de paroisse qui se mettaient dans le choeur tandis qu'eux restaient dans la sacristie. Bref, du haut en bas de l'échelle sociale, passa un courant de folie, c'est le mot. Chacun voulut s'élever, écraser son voisin, chacun réclama des droits et des privilèges comme si tous ces gens étaient sortis de la cuisse de Jupiter. Pourtant, quatre-vingt-dix pour cent, et peut-être plus, des colons canadiens, fils d'ouvriers ou de paysans, étaient arrivés ici pauvres comme Job. Que l'on se donne la peine, par exemple, de consulter la liste de nos anoblis du régime français et on constatera que tous étaient sans le sou, transplantés ici aux frais du roi, des compagnies, ou des Pères Jésuites. Au moins la moitié de ces anoblis n'avaient pas même de quoi payer les frais de chancellerie des lettres de noblesse que le roi leur accordait.

Ces querelles enfantines se poursuivirent avec tant d'acharnement que le roi se décida, en 1716, pour y mettre fin une fois pour toutes, à émettre un règlement dit des préséances. Signé par Sa Majesté le 27 avril 1716, il fut

enregistré au Conseil Supérieur de Québec le 1er décembre suivant.

Voyons quels étaient les principaux dispositifs de ce règlement.

Le gouverneur général et l'intendant devaient avoir chacun un prie-Dieu dans la cathédrale de Québec et dans l'église paroissiale de Montréal, celui du gouverneur à la droite du choeur, et celui de l'intendant à la gauche, sur la même ligne.

Le lieutenant de roi de Québec avait également droit à un banc dans la cathédrale, après le prie-Dieu du gouverneur.

Quand le gouverneur et l'intendant entendaient la messe ou assistaient à un office quelconque dans toute autre église, ils pouvaient y faire porter leurs sièges et carreaux. On devait les placer dans le lieu le plus éminent.

Dans la cathédrale de Québec, le gouverneur devait être encensé immédiatement après l'évêque, même avant le chapitre.

Dans un gouvernement particulier (Québec, Montréal et Trois-Rivières), en l'absence du gouverneur général, le gouverneur particulier, en son absence le lieutenant de roi, devait avoir la première place dans les cérémonies publiques. L'intendant, s'il s'y trouvait, avait la deuxième place. Si, cependant, le gouverneur général se trouvait dans l'étendue du gouvernement particulier mais n'assistait pas aux cérémonies publiques, l'intendant prenait alors la première place.

Aux processions, l'ordre des préséances était ainsi réglé. Le gouverneur général marchait à la tête du Conseil Supérieur et l'intendant à la gauche. Venaient ensuite les conseillers deux par deux, le procureur général et les officiers de la juridiction. Les gardes du gouverneur général marchaient immédiatement avant lui. Les sergents de la juridiction et les huissiers du Conseil marchaient

devant l'intendant. Le greffier en chef du Conseil et le premier huissier marchaient sur la même ligne.

En l'absence du gouverneur général, l'intendant marchait seul à la tête du Conseil. A défaut de ce dernier, le premier conseiller ou le plus ancien avait la préséance.

En l'absence du gouverneur général de la région de Québec, si le lieutenant de roi voulait se trouver aux processions, il devait marcher seul avant le Conseil Supérieur, à une certaine distance et sans faire corps avec lui.

Dans les églises paroissiales de Montréal et des Trois-Rivières, les gouverneurs, lieutenants de roi, et les officiers de la juridiction avaient droit à un banc, hors du choeur, le gouverneur le premier à droite, le lieutenant de roi immédiatement après. Le banc des officiers de la juridiction devait être à gauche, vis-à-vis celui du lieutenant de roi.

Aux processions qui se feraient à Montréal et aux Trois-Rivières à l'avenir, les officiers de la juridiction devaient marcher immédiatement après le gouverneur et le lieutenant de roi, ou l'officier qui commandait en leur absence, et avant les marguilliers.

La distribution du pain bénit aux laïques dans les églises avait été jusque-là l'occasion de conflits, de chicanes et même de procès. Ce même règlement du 27 avril 1716 la fixait ainsi pour l'avenir :

Dans la cathédrale de Québec, le pain bénit devait être présenté d'abord au gouverneur général, à l'intendant, ensuite au lieutenant de roi et aux marguilliers en charge, et après, indifféremment, à tous ceux qui se trouvaient dans l'église.

En l'absence du gouverneur général, le pain bénit devait être présenté au lieutenant de roi, ou à l'officier commandant à Québec, et à l'intendant, ensuite aux marguilliers en charge, et aux autres indifféremment.

Dans les autres églises de la Nouvelle-France, le pain bénit devait être présenté de la même manière au gouverneur général et à l'intendant, quand ils seraient présents.

Aux églises paroissiales de Montréal et des Trois-Rivières, le pain bénit devait être présenté au gouverneur et au lieutenant de roi, aux officiers de la juridiction, ensuite aux marguilliers en charge, et indifféremment à tous ceux qui se trouveraient dans ces églises.

Dans toutes les autres églises paroissiales de la Nouvelle-France, on devait présenter le pain bénit d'abord au seigneur haut justicier, ensuite au capitaine de la côte, aux juges de la seigneurie et après indifféremment à tous les autres.

Enfin, le règlement fixait la préséance aux feux de joie si communs sous le régime français.

On devait présenter trois torches, une au gouverneur général, une autre à l'intendant, et la troisième au lieutenant de roi.

En l'absence du gouverneur général, il ne devait être présenté que deux torches, l'une au lieutenant de roi ou à l'officier commandant dans la ville, et l'autre à l'intendant.

Aux feux de joie qui seraient faits à Montréal et aux Trois-Rivières, à l'avenir, pareille chose devait s'exécuter par rapport au gouverneur général et à l'intendant, quand ils y seraient. On devait en outre présenter deux torches, l'une au gouverneur particulier et l'autre au lieutenant de roi, et en cas d'absence de l'une et de l'autre, on devait présenter une torche à l'officier qui commanderait.

Voilà en quelques mots quelles furent les préséances observées dans la Nouvelle-France jusqu'au régime anglais. Malgré les méticuleuses prescriptions du règlement royal du 27 avril 1716, il y eut bien encore bon nombre de contestations au sujet des préséances mais, en somme, les ministres du roi et surtout l'évêque de Québec furent débarrassés des sottes prétentions des officiers militaires ou civils qui, souvent, se rendaient à l'église autant par orgueil que par piété.

* * *

Pour raconter par le menu les chicanes de préséance qui eurent lieu dans la Nouvelle-France jusqu'en 1759, il faudrait tout un livre de bonne épaisseur. Contentons-nous de relever les plus typiques.

Qui a écrit que la postérité est une décacheteuse de lettres? Celui-là, en tout cas, ne pouvait dire plus vrai. Les lettres, d'ordinaire, ne sont pas destinées à la publicité. Il y a donc plus de chances de trouver la vérité dans ces vieux papiers que dans les récits officiels presque toujours menteurs. Le *Journal des Jésuites,* comme les lettres, fut écrit pour ne pas être lu... par tous. Le supérieur des Jésuites notait jour par jour les événements petits et grands qui se déroulaient à Québec. Il n'écrivait que pour l'utilité de son successeur. Le *Journal des Jésuites* ne cache donc rien des chicanes qui se succédaient dans la capitale. Nous y trouvons nombre d'incidents piquants occasionnés par les questions de préséance. Résumons-en quelques-uns.

La messe de Noël, en 1659, à l'église paroissiale de Québec, avait été célébrée avec diacre et sous-diacre. Le diacre, l'abbé Philippe Pélerin, arrivé à Québec depuis quelques semaines seulement, était peu au fait des coutumes de la capitale. Au lieu d'encenser lui-même le gouverneur, M. d'Argenson, comme on le faisait toujours à Québec, il laissa cette bsogne au thuriféraire, qui était un simple enfant de choeur. On rapporta au gouverneur que l'innovation avait été faite sur l'ordre même de Mgr de Laval. M. d'Argenson, déjà en froid avec l'évêque, fit une grande colère à la suite de ce prétendu manquement à la préséance. Il prit la peine de consulter le *Cérémonial des Evêques* et il y lut que le gouverneur devait être encensé immédiatement après l'évêque par le diacre et ce avant les prêtres du choeur. Mgr de Laval se défendit en affirmant que l'usage en France ne donnait pas cet honneur aux gouverneurs. Mais M. d'Argenson, prévenu et têtu, s'en tint au *Cérémonial des Evêques.* Le différend menaçait de s'éterniser. Heureusement, les Pères Jésuites, habiles diplomates, s'interposèrent et réussirent à rétablir la paix

entre le gouverneur et l'évêque. Comme on le voit, une bien petite cause avait produit de grands effets.

Un an plus tard, pendant les cérémonies de la Semaine Sainte, on avait préparé deux coussins à l'église paroissiale de Québec, près du balustre du reposoir, l'un pour le gouverneur et l'autre pour Mgr de Laval. M. d'Argenson, arrivé à l'église le premier, alla se mettre à genoux, par distraction, sur le coussin de l'évêque. Les Pères Jésuites, lorsqu'ils s'aperçurent de l'erreur de M. d'Argenson, furent consternés. Ils se rappelaient les ennuis que leur avait causés la distraction de l'abbé Pélerin l'année précédente et ils redoutaient de nouvelles difficultés entre les deux personnages. Un des Pères Jésuites se décida, pour éviter un plus grand mal, à avertir le gouverneur de son erreur. Mais M. d'Argenson, vexé, se retira de l'église plutôt que de reprendre son propre coussin. Le supérieur des Jésuites note sentencieusement dans le *Journal*, le soir du malencontreux incident: "Une autre fois, il faudra mettre le carreau de l'évêque dans le sanctuaire du reposoir".

En 1661, nouvel incident entre le gouverneur d'Argenson et Mgr de Laval. Les Pères Jésuites furent encore, bien malgré eux, la cause du froissement. Ils avaient exercé leurs élèves pour jouer une petite pièce dramatique. Le gouverneur d'Argenson et Mgr de Laval furent invités à la représentation. Le gouverneur, qui tenait à sa préséance sur Mgr de Laval, fit avertir les Pères Jésuites qu'il ne se rendrait pas à leur invitation si les enfants saluaient l'évêque avant lui. Les Jésuites assurèrent le gouverneur qu'ils feraient en sorte que les enfants auraient les mains occupées afin de ne saluer ni l'un ni l'autre des invités. Mais ils comptaient sans les espiègleries des élèves et les astuces des parents. Les deux acteurs en question étaient Charles Couillard, âgé de quatorze ans, et Ignace Le Gardeur de Repentigny, âgé de treize ans, dont les parents étaient dévoués au gouverneur. Ils firent tout le contraire de ce que les Jésuites leur avaient assigné. Ils saluèrent

M. d'Argenson puis Mgr de Laval. Celui-ci fut très froissé. Le *Journal des Jésuites* note l'incident et ajoute: "Les deux enfants eurent le fouet pour avoir déosbéi". Ces petits espiègles avaient bien mérité cette punition.

Encore en cette même année 1661, un autre incident désagréable eut lieu entre le gouverneur d'Argenson et Mgr de Laval. Pour la procession de la Fête-Dieu, M. d'Argenson avait fait élever un reposoir aux abords du château Saint-Louis. Les soldats de la garnison devaient présenter les armes à l'arrivée du Saint-Sacrement au reposoir. Mgr de Laval exigea que les soldats se tinssent "nu tête" en cette occasion. Le gouverneur acquiesça à cette demande. Mais, la procession une fois en marche, Mgr de Laval envoya dire au gouverneur que les soldats devraient en outre se mettre à genoux. Le gouverneur répondit que le devoir des soldats était de rester debout. L'évêque donna alors ordre à celui qui dirigeait la procession de ne pas arrêter au reposoir du château Saint-Louis. C'était la troisième chicane entre M. d'Argenson et Mgr de Laval à propos de préséance, dans moins de deux années. Au sujet de ce dernier différend, le *Journal des Jésuites* remarque avec une pointe de malice qu'en semblable rencontre les soldats de la garde du roi mettent un genou en terre mais n'enlèvent pas leur coiffure. Le gouverneur et l'évêque avaient donc tort tous les deux.

* * *

Québec est ville de garnison depuis sa fondation. C'est dire que les officiers des troupes y ont toujours joui de privilèges assez onéreux pour les civils. Ainsi, dès 1660, ils prétendaient avoir le pas sur les marguilliers de Québec dans les marches et processions religieuses. Les marguilliers, qui sont des "officiers de l'Eglise", patientèrent un peu puis, quand ils virent que les officiers des troupes ne voulaient pas entendre raison, se plaignirent au roi.

Le 2 mars 1668, Louis XIV leur donnait raison et signait

un règlement qui excluait les officiers d'avoir rang dans l'église. "Sa Majesté, était-il dit dans ce règlement, ayant été informé du différend survenu dans la ville de Québec, entre les officiers des troupes de Sa Majesté et les marguilliers de l'église paroissiale, à cause du rang qu'ils prétendent avoir les uns sur les autres dans les marches et processions; et Sa Majesté voulant empêcher qu'un pareil scandale ne puisse plus arriver Sa dite Majesté a ordonné et ordonne que dans toutes les processions et autres cérémonies qui se feront à l'avenir, soit en dedans ou dehors des églises, tant cathédrale que paroissiale du dit pays, le gouverneur général ou le gouverneur particulier de chaque lieu marchera le premier, après les officiers de la justice et ensuite les marguilliers, sans que les officiers des troupes, qui sont ou pourront être ci-après au dit pays, puissent prétendre aucun rang dans les dites processions et autres cérémonies publiques..."

* * *

Le gouverneur Frontenac avait été mousquetaire du roi dans sa jeunesse. On sait que les mousquetaires n'étaient pas précisément des enfants de choeur, au moins du point de vue de la tranquillité. Le brave gouverneur avait conservé ses habitudes de jeunesse et il lui fallait une chicane par jour. Il eut des démêlés avec tous les gens en place de la colonie. N'essayons pas de donner des noms. Le défilé en serait interminable. Disons un mot toutefois d'une des chicanes de préséance de M. de Frontenac avec sa bête noire l'intendant Duchesneau. Ce différend héroï-comique a passé dans l'histoire sous le nom de "querelle des intitulations". Au mois de janvier 1679, le gouverneur donnait ordre au sieur Peuvret, greffier du Conseil Souverain, de lui décerner désormais, dans ses procès-verbaux, le titre de chef du Conseil. En fait, le président du Conseil Souverain était l'intendant, et on comprend que M. Duchesneau, qui avait déjà tant de griefs contre

le gouverneur, s'opposa énergiquement à ce changement. La chicane dura de janvier à novembre 1679, soit près d'un an. Le gouverneur exila à la campagne trois membres du Conseil, MM. de Villeray, Le Gardeur de Tilly et le procureur général d'Auteuil, tout simplement parce qu'ils s'étaient prononcés pour l'intendant dans cet imbroglio. Les autres conseillers, pour éviter le sort de leurs collègues, louvoyaient. Ils allaient tantôt du côté du gouverneur, tantôt du côté de l'intendant. De nos jours, on dirait avec le populaire que les conseillers lèchaient deux plats à la fois. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'à la fin d'octobre que les conseillers réussirent à amener un compromis agréable à M. de Frontenac. Après d'interminables conciliabules entre les conseillers, intéressés à mettre fin à la chicane, et le gouverneur ou l'intendant, il fut décidé que les procès-verbaux ne porteraient plus d'"intitulalations", c'est-à-dire que ni le gouverneur ni l'intendant ne seraient nommés. Le greffier devait se contenter de mettre en tête de ses procès-verbaux: "Le Conseil assemblé". Au grand détriment des plaideurs et de toute la colonie, on s'était chicané pendant plus de dix mois sur un simple mot.

* * *

L'affaire du prie-Dieu est probablement le plus gros différend de préséance qui eut lieu dans notre pays, sous le régime français. Elle souleva l'opinion publique dans toute la colonie. On prenait parti pour Mgr de Saint-Vallier ou M. de Callières tout comme, de nos jours, les spectateurs d'une partie de boxe viennent près de se prendre aux cheveux quand leurs favoris se talochent. On avait si peu de distractions bruyantes alors qu'une querelle de cette envergure était une vraie aubaine pour les désoeuvrés et les commères.

En 1694, les Récollets voulurent inaugurer leur église de Montréal par une fête solennelle. Ils y invitèrent Mgr de

Saint-Vallier, M. de Callières, gouverneur particulier de Montréal, l'intendant Bochart Champigny, les Sulpiciens et toute la haute société de la ville.

Le gouverneur général de la colonie avait droit à un prie-Dieu dans l'église, à côté de celui de l'évêque. M. de Callières prétendit qu'il devait être traité comme le gouverneur général lorsque celui-ci était absent. On lui mit donc un prie-Dieu à la place d'honneur. Mgr de Saint-Vallier, en entrant dans l'église, constata qu'on avait placé son prie-Dieu dans un endroit beaucoup moins honorable que celui du gouverneur particulier de Montréal. L'évêque envoya aussitôt un de ses prêtres prier le supérieur des Récollets de faire ôter le prie-Dieu de M. de Callières de la place d'honneur et de le mettre... ailleurs. Le Père Denys, après discussion avec Mgr de Saint-Vallier, fit mettre le prie-Dieu dans une place moins honorable. mais il avertit en même temps le gouverneur de Montréal du changement. C'est alors que le bal commença. Pardon de cette expression profane pour une cérémonie d'église, mais nous ne trouvons réellement pas d'autre expression pour qualifier ce qui se passa alors, à moins de nous servir du mot comédie.

Quelques instants après le changement opéré dans les places respectives de Mgr de Saint-Vallier et de M. de Callières, celui-ci entrait dans l'église. Aussitôt, il ordonna à deux des officiers et à un soldat qui l'accompagnaient de prendre son prie-Dieu et de le remettre où on l'avait d'abord placé. Mgr de Saint-Vallier, qui était déjà à son prie-Dieu, se rendit auprès de M. de Callières et tenta de lui prouver que la place qu'il voulait prendre ne lui appartenait pas. Le gouverneur de Montréal ne voulut pas entendre les arguments de l'évêque de Québec et resta sur le prie-Dieu que sa suite venait de conquérir. Mgr de Saint-Vallier, pour éviter de rendre le scandale encore plus public, prit alors le parti de se retirer.

Ceci se passait dans la matinée. Un peu après midi, à

la suite de la cérémonie religieuse, il y eut banquet dans le réfectoire du couvent des Récollets. Des dames, plus charitables que sensées, y pénétrèrent pour quêter en faveur des pauvres. Mgr de Saint-Vallier n'était pas là, mais des bavards l'informèrent aussitôt que des dames avaient pénétré dans le cloître des Récollets. L'évêque, qui avait déjà des griefs contre ces religieux et surtout contre M. de Callières, ne prit pas de temps à agir. Dès le lendemain de la bénédiction de l'église des Récollets, il donna ordre d'enlever tous les prie-Dieu du temple. Le supérieur des Récollets, les fit disparaître aussitôt, mais M. de Callières, mis au courant de l'ordre de l'évêque, signifia aux Récollets, par protêt notarié, de remettre son prie-Dieu à sa place. Le supérieur des Récollets se conforma à l'ordre du gouverneur avec d'autant plus de rapidité que M. de Callières lui avait fait dire que si on enlevait son prie-Dieu de nouveau il placerait sept sentinelles dans l'église pour le garder.

Mgr de Saint-Vallier crut avoir le dernier mot en interdisant l'église des Récollets. Le différend entre Mgr de Saint-Vallier d'une part et les Récollets et M. de Callières de l'autre dura plusieurs mois au grand scandale de toute la colonie. A la fin, l'évêque de Québec fut obligé de passer en France pour s'expliquer à la cour, sur cette affaire et plusieurs autres.

M. de Callières, comme on le voit, avait soulevé plusieurs conflits au sujet des honneurs auxquels il prétendait avoir droit. Son successeur, le marquis de Vaudreuil, était plus modeste mais il eut, lui aussi, ses petites chicanes de préséance. Citons-en une qui prouvera que la race des fendeurs de cheveux en quatre existait déjà sous le régime français.

Un règlement du roi donnait au gouverneur général de la colonie le droit d'être encensé et de recevoir l'eau bénite immédiatement après l'évêque. A Québec, on donnait l'eau bénite au gouverneur par aspersion. En 1717,

le gouverneur de Vaudreuil fit un séjour à Montréal. Le prêtre officiant, au lieu d'asperger le gouverneur, lui présenta le goupillon et le représentant du roi s'aspergea lui-même.

A son retour à Québec, M. de Vaudreuil demanda à Mgr de Saint-Vallier d'ordonner aux prêtres de la cathédrale de présenter le goupillon au gouverneur comme on l'avait fait à Montréal. L'évêque refusa. De là, longues lettres au ministre, de Mgr de Saint-Vallier et de M. de Vaudreuil, chacun soutenant son point de vue. Mgr de Saint-Vallier eut le dessous, malgré la grande influence qu'il avait en France. Et voici pourquoi. Madame de Vaudreuil était à la cour depuis 1708 en qualité de gouvernante d'un petit-fils du roi. En rapports quotidiens avec les ministres, elle n'avait pour ainsi dire qu'à demander pour obtenir. Il faut lui rendre le témoignage qu'elle demandait souvent pour son mari et ses sept fils, tous dans l'armée ou la marine. C'est elle qui fit pencher la balance du côté de son mari dans son différend avec Mgr de Saint-Vallier.

* * *

Le Conseil Souverain eut, lui aussi, ses petites chicanes de préséance. En voici une vraiment savoureuse que nous rapporte le procès-verbal de la séance du 5 avril 1675. Les affaires litigieuses terminées, M. Le Gardeur de Tilly, doyen des conseillers, fait part à ses collègues d'un grave manquement aux règles de la préséance dont le curé de l'église paroissiale de Québec se rend coupable à l'égard du Conseil. Depuis quelques années, dit M. Le Gardeur de Tilly, le Conseil assiste en corps au service divin à l'église paroissiale, entr'autres jours ceux du dimanche des Rameaux, du Vendredi Saint, de la Chandeleur, etc., etc. Or, les conseillers reçoivent les rameaux et les cierges bénits de la main du bedeau. De plus, les conseillers vont à l'adoration de la Croix, le Vendredi Saint, "de la même manière que fait le commun peuple". La dignité du Conseil

demande plus. Les conseillers devraient recevoir les rameaux et les cierges bénits non pas de la main du bedeau mais de celle de l'officiant, immédiatment après le clergé.

Tout de suite, le procureur général du Conseil est chargé de voir M. de Bernières, curé de Québec, à ce sujet. M. de Bernières était un homme paisible et d'accommodements. Il répondit à l'envoyé du Conseil qu'il ne voyait pas de difficultés à sa demande et que dorénavant les conseillers recevraient les rameaux et les cierges bénits de la main du célébrant.

* * *

En 1718, M. de Louvigny, lieutenant de roi à Québec, s'avisa de réclamer son entrée dans le sanctuaire de la cathédrale de Québec pour y recevoir le rameau, les cendres, etc. Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, refusa de lui accorder cet honneur. M. de Louvigny porta plainte au Conseil de marine contre l'évêque le 4 novembre 1718.

Le 24 mai 1719, le ministre lui écrivait: "Il (le Conseil de Marine) a examiné les plaintes que vous avez faites sur la difficulté que fait M. l'évêque de Québec de vous laisser entrer dans le sanctuaire de l'église paroissiale les jours de cérémonie pour y recevoir de la main du célébrant le rameau, les cendres et l'adoration de la croix. Sur quoi le Conseil est bien aise de vous expliquer que cela ne vous appartient point; cet honneur ne doit être déféré qu'au l'intendant et si les marguilliers l'ont c'est qu'ils sont gouverneur ou commandant général de la colonie et à censés faire partie du clergé de l'église".

Montréal eut d'autres petites querelles de préséance sous le régime français. En 1695, le procureur fiscal de l'île de Montréal intentait une poursuite à Jean Aubuchon, marguillier en charge de l'église paroissiale, pour n'avoir pas observé le règlement du roi du 2 mars 1668 au sujet de la préséance à être accordée aux officiers dans les églises. L'affaire vint devant le Conseil Souverain et, le 4 mars

1675, celui-ci ordonnait que les officiers de justice avaient droit à un banc, après le gouverneur ou le seigneur, dans le lieu le plus honorable de chaque église et qu'ils devaient recevoir avant les marguilliers le pain bénit, la paix, l'encens, les cierges, les rameaux, etc. Dans les processions à l'intérieur de l'église, les officiers de justice devaient également passer avant les marguilliers. Ce jugement du Conseil Souverain ne fit pas plaisir aux marguilliers de Montréal mais il était conforme au règlement du roi du 2 mars 1668.

Les questions de préséance n'agitaient pas seulement les villes de la colonie, Québec Montréal et Trois-Rivières. Même dans les forts les plus reculés, l'officier commandant tenait à avoir le premier rang partout. Aux alentours de 1749, le commandant du fort de Niagara ne s'avisa-t-il pas de faire une chicane à l'aumônier de la garnison parce que celui-ci, aux offices du dimanche, lui refusait l'encens et l'eau bénite. Le différend fut soumis à l'évêque de Québec, Mgr de Pontbriand, qui, le 26 mars 1750, fit le règlement suivant qui fut accepté et approuvé par le gouverneur de Vaudreuil:

"1° Le missionnaire n'est point obligé d'aller, chaque jour, prendre l'heure de la messe ni d'attendre sa réponse.

"2° Cette heure étant une fois marquée, ce sera à M. le commandant de faire avertir l'aumônier qu'il est nécessaire pour le bien du service d'avancer ou de retarder, et il convient alors que l'aumônier suive ses ordres.

"3° L'aumônier habillé, passant devant lui, n'est point obligé de lui faire une inclination.

"4° Il n'est point dû au commandant l'encens ni l'eau bénite; M. l'intendant n'a pas ces deux premières marques d'honneur et ce n'est qu'après bien des difficultés qu'on les a accordées à M. le général (gouverneur).

"5° La cloche étant bénite à l'usage de la chapelle qui en est en possesion depuis près de vingt ans ne sera employée à d'autres usages."

Comme on le voit par ce règlement, la manie ou, pour dire mieux, la folie de la préséance, avait gagné jusqu'aux commandants des forts de l'Ouest. Dans leurs solitudes, ils voulaient avoir des honneurs qu'on n'accordait, à Québec, qu'au gouverneur général.

* * *

Nous pourrions prolonger indéfiniment cette nomenclature de chicanes qui renaissaient à mesure qu'on les éteignait. N'allons pas plus loin. Celles que nous avons racontées nous montrent assez l'esprit du temps. Mais bien naïf serait celui qui croirait que cet esprit de chicanes au sujet des préséances a disparu. Il existe encore, ici comme ailleurs. A ceux qui veulent s'en assurer, nous conseillons de consulter les officiers du protocole à Ottawa et à Québec. Les hommes sont toujours les hommes, et étrange contradiction, ce sont surtout les démocraties qui souffrent le plus du mal de la préséance.

Les Traîtres de 1759

On a beaucoup parlé des traîtres de 1759. Certains de nos romanciers et de nos poètes ont même bâti des romans et des poèmes sur les lâches qui par leur trahison ont fait perdre le Canada à la France en 1759. Il y a peut-être lieu à une distinction sur ce point. La plupart des navires qui conduisirent à Québec l'armée de Wolfe avaient des pilotes français ou canadiens pris par traîtrise ou autrement dans le bas Saint-Laurent. En supposant que les vaisseaux de guerre anglais n'auraient pas eu de pilotes du pays, pourraient-ils se rendre jusqu'à Québec? Nous le croyons sans difficultés. Knox l'affirme dans son *Journal* et il s'appuie sur le témoignage de bon nombre de capitaines de la flotte anglaise. Knox parle même assez au long d'un des capitaines anglais qui avait à son bord un pilote canadien très bien disposé à le piloter. Tout le long du voyage de Trois-Pistoles à Québec le marin anglais fit à peu près le contraire de ce que lui conseillait le pilote du pays et son vaisseau arriva à la tête de l'île d'Orléans sans avoir subi le moindre accident, à la grande surprise du marin canadien qui ne pouvait s'expliquer comment un navire de fort tonnage avait pu passer dans les endroits où lui-même n'avait jamais osé s'exposer avec un tout petit navire Du côté du fleuve, les traîtres ne firent donc pas un grand tort à la cause française. En fut-il de même sur terre? Il est certain que la bataille des Plaines d'Abraham entraîna la perte de Québec, et un peu plus tard, de tout le pays. Wolfe tenta la fortune en escaladant les Plaines d'Abraham par le sentier du Foulon. Peut-être, avons-nous

le droit de penser que s'il n'avait eu à sa disposition le sentier du Foulon il n'aurait jamais pu atteindre les Plaines d'Abraham. Dans ce cas, on peut conclure que le traître qui lui indiqua le sentier du Foulon fut la cause de la perte de la bataille du 13 septembre 1759.

En tout cas, on a beaucoup exagéré le nombre des traîtres en 1759. Nous avons fouillé livres et archives, et notre récolte se monte juste à six noms. Il y en eut d'autres, sûrement, mais ceux-là furent des héros ou plutôt des traîtres inconnus. Je voudrais, dans ce travail, retracer brièvement l'histoire des six traîtres connus de 1759.

Mais avant de parler de ces tristes personnalités, que l'on me permette de mentionner trois noms, la Pompadour, Bigot et Vergor. Ces êtres si détestés dans notre pays furent-ils des traîtres?

* * *

"C'est une chose assez curieuse, remarque M. Aubert de Gaspé, dans ses *Mémoires,* que je n'aie jamais entendu un homme du peuple accuser Louis XV des désastres des Canadiens, par suite de l'abandon de la colonie à ses propres ressources. Si quelqu'un jetait le blâme sur le monarque: "Bah! bah! ripostait Jean-Baptiste c'est la Pompadour qui a vendu le pays à l'Anglais! Et ils se répandaient en reproches contre elle."

M. Aubert de Gaspé écrivait ces lignes, il y a plus de trois quarts de siècle. Encore aujourd'hui il est de mode chez les poètes et chez les romanciers d'affirmer que la maîtresse de Louis XV vendit la Nouvelle-France à l'Angleterre.

Madame de Pompadour faisait passer ses intérêts particuliers et ceux de ses parents et favoris avant les intérêts de la France. Pendant que la misère était générale dans le royaume, elle soutirait, chaque année, tout près de 2,000,000 au trésor royal. Personne nie l'appétit vorace de la favorite. Mais de là à affirmer qu'elle a trahi, vendu

délibérément la Nouvelle-France, il y a un abîme à franchir et, seuls, les poètes et les romanciers l'ont fait jusqu'ici. Aucun historien sérieux, n'a osé aller si loin.

On a surtout reproché à madame de Pompadour la phrase fameuse: "Enfin, le roi dormira tranquille", qu'elle aurait écrite à Voltaire en apprenant la perte de la Nouvelle-France. L'authenticité de cette phrase n'est pas même prouvée. Il est vrai qu'elle est reproduite dans le recueil des lettres de madame de Pompadour publié à Londres en 1772, mais il est établi aujourd'hui que ces lettres sont apocryphes. Elles furent inventées de toutes pièces comme les lettres prophétiques de Montcalm publiées aussi à Londres en 1777, qu'on a pris au sérieux si longtemps. M. René de Kerallain a vainement cherché la lettre de Mme de Pompadour à Voltaire qui contenait la phrase incriminée et, pourtant, il affirme avoir vu toutes les lettres de madame de Pompadour à Voltaire.

* * *

Poètes et romanciers se sont donné la main pour rendre le dernier intendant de la Nouvelle-France pourtant déjà bien laid encore plus effrayant à voir. On a accolé à son nom toutes les épithètes que le répertoire des honnêtes gens peut contenir à l'adresse des canailles et des êtres immondes. Il va sans dire que les mots de vendu aux Anglais et de traître à son pays reviennent souvent dans cette litanie de gros mots. Peut-on considérer Bigot comme un traître? Jeté à la Bastille le 17 novembre 1761, Bigot dût subir pendant quinze mois les interrogatoires des juges acharnés à le faire condamner. Les procureurs du Roi ramassèrent pendant ces quinze mois toutes les preuves imaginables contre l'intendant infidèle. Il va sans dire que si on avait pu recueillir contre lui une preuve quelconque de trahison on aurait été heureux de lui la jeter à la face. Or, voici ce que réclame le ministère public contre François

Bigot, et je prends ce texte dans le compte rendu officiel du procès:

"Que François Bigot doit être déclaré coupable d'avoir, depuis 1743, toléré, favorisé, ou lui-même commis abus, exactions, malversations, prévarications, infidélités et vols, plus amplement spécifiés durant le procès, que, en réparation, le dit François Bigot soit condamné à faire amende honorable devant la porte principale des Tuileries, où il sera escorté par l'exécuteur public dans un caisson, ayant la corde au cou et portant dans une main une torche allumée en cire jaune et pesant deux livres; sur sa poitrine et sur son dos sera placée une affiche avec cette inscription: Public administrateur, Voleur perfide. Et là, à genoux, nu-tête et pieds nus, revêtu de sa chemise, il devra déclarer à haute et intelligible voix que, durant son administration de la Nouvelle-France, en paix et en guerre, il a été coupable de fraudes, extorsions et rapines exposés dans l'acte d'accusation."

Le réquisitoire mentionné ici ne porte aucune accusation de trahison contre Bigot. On ne voit nulle part dans la preuve formidable accumulée contre lui qu'il ait eu des relations avec les Anglais pendant toute son intendance. Le néfaste Bigot avait déjà assez de crimes sur la conscience sans avoir à porter probablement la plus grande faute qu'on puisse reprocher à un homme en place: celle d'avoir vendu son pays.

* * *

Un autre triste sire est Vergor, l'âme damnée et l'inséparable du sale Bigot. Ils s'étaient connus à l'île Royale où Bigot était ordonnateur. Vergor, lui, était officier dans les troupes du détachement de la marine. C'est à cette époque que Bigot aurait écrit ce cynique billet à Vergor: "Profitez, mon cher Vergor, de votre place; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, afin que vous puissiez bientôt venir me rejoindre en France et acheter un bien à portée de

moi''. Disons ici que ce billet est invraisemblable. Bigot était trop intelligent pour écrire une pièce aussi compromettante. Elle a été inventée tout simplement après la chute de Bigot. Il est facile, quand un homme n'est plus là pour se défendre, de lui faire dire ou de lui faire écrire tout ce qui peut le compromettre.

Peu après son arrivée à Québec comme intendant, Bigot, qui s'ennuyait de son ami, avait demandé au ministre comme faveur personnelle d'envoyer Vergor à Québec.

Vergor devint donc un des officiers de la garnison de Québec. Avec le peu de discipline qui existait alors dans les troupes de la marine, on peut croire sans peine que le sieur Vergor était plus souvent chez Bigot que sur le terrain de parade avec ses soldats.

Quand sur les sollicitations du gouverneur de Vaudreuil, on se décida enfin à établir un poste de cent hommes sur les hauteurs dominant l'anse du Foulon c'est Vergor qui fut choisi par Bougainville pour commander à cet endroit qui était, pour ainsi dire, la clef de la défense de Québec.

Cent hommes, d'après Montcalm, suffisaient pour défendre l'escarpement de l'anse du Foulon contre toute l'armée anglaise, tant le terrain se prêtait à la défense. Montcalm avait peut-être raison mais, tout de même, il fallait une condition, c'est que ces cent hommes fussent commandés par un brave et non pas un âne. Deux ans plus tôt, en 1757, Vergor était passé en conseil de guerre, à Québec même, pour avoir rendu sans coup férir le fort de Beauséjour aux Anglais. Il avait été acquitté grâce aux intrigues savantes de Bigot, mais Montcalm, on le voit par son journal et ses lettres, avait été scandalisé du verdict. Il tenait donc Vergor pour un officier incapable, indigne d'un commandement de confiance. Par quelle fatalité ce triste personnage fut-il choisi comme commandant du poste si important du Foulon?

Dans la nuit du 12 au 13 septembre 1759, quand les deux cents hommes d'élite de l'armée de Wolfe débouchèrent sur les Plaines d'Abraham et se jetèrent sur le poste

français, trente hommes seulement le défendaient. Soixante-dix des cent soldats de Vergor étaient absents. Où étaient-ils? Vergor leur avait permis d'aller aider les habitants de Lorette, à deux lieues, de leur poste, à faire leur récolte. Et, détail encore plus écoeurant, les Anglais surprirent Vergor au lit. Il dormait profondément sous sa tente quand les destinées de la capitale et de toute la colonie se jouaient à quelques pas de son poste.

Fréchette, dans sa *Légende d'un peuple,* a écrit:

> .. .. un Vergor
> Bazaine de jadis, avait pour un peu d'or,
> Entre-bâillé nos portes,
> Et Wolfe, risquant tout sur la carte à jouer,
> Dans la plaine où le drame allait se dénouer
> Déployait ses cohortes.

Fréchette, d'ailleurs, n'est pas le seul à accuser Vergor d'avoir trahi, d'avoir livré pour de l'or le poste qu'il devait défendre juqu'à la mort. Quelques-uns de nos historiens et de nos manuels scolaires lancent la même accusation à la figure de Vergor.

La vérité a toujours ses droits et nous devons avouer qu'il n'y a aucun semblant de preuve que le 13 septembre 1759 Vergor ait trahi son pays pour de l'or ou pour d'autres considérations. Cet officier était léger, vain, imprudent, imbécile peut-être, mais nous ne pouvons le faire entrer dans la catégorie des traîtres.

Le nom de Vergor nous amène à une petite digression. Washington a laissé un nom immortel dans l'histoire. Il avait commencé sa carrière militaire par un coup que nombre d'historiens ont qualifié d'assassinat: la mort de Jumonville. Mais la carrière subséquente du fondateur des Etats-Unis a mis cet épisode de sa jeunesse complètement dans l'ombre Les historiens américains mentionnent à peine sa rencontre avec Jumonville en 1754.

Les voyages autour du monde de Bougainville lui ont

également donné une grande renommée. La réputation mondiale de Bougaïnville lui a valu, semble-t-il, l'indulgence des historiens qui ont étudié la bataille des Plaines d'Abraham. Le choix de Vergor comme commandant du poste du Foulon était une faute impardonnable. De plus, l'absence du même Bougainville avec son corps de troupe du champ de bataille des Plaines d'Abraham fut peut-être la cause de la perte de la journée. Et cette absence n'a jamais été expliquée de façon satisfaisante. Mais pour Bougainville comme pour Washington la grande ombre de l'histoire empêche de voir plus loin !

* * *

La famille Denys est une des plus anciennes et des plus remarquables du régime français. Elle nous a donné deux ou trois conseillers au Conseil Souverain, un religieux dont la vie a été écrite en deux volumes et plusieurs marins et soldats renommés. La trahison de Théodose-Mathieu Denys de Vitré n'est qu'un accident dans l'histoire de cette belle famille ; on ne peut lui enlever la gloire que lui ont valu deux siècles de précieux services.

Thédose-Mathieu Denys de Vitré était né à Québec le 8 novembre 1724. Jusqu'en 1757, l'histoire de Denys de Vitré est assez obscure, mais à partir de cette année nous connaissons ses faits et gestes par une espèce d'autobiographie dont copie authentique est conservée à la Bibliothèque Municipale de Montréal, si je ne fais erreur.

Au mois d'avril 1757, Denys de Vitré partait de Bordeaux sur son navire la *Renommée,* de trente-neuf canons. Il voyageait de concert avec un autre navire d'à peu près égale force. Les deux vaisseaux conduisaient des troupes et des munitions à Québec.

Trois jours après son départ, la *Renommée* rencontrait le navire anglais le *Somerset,* de cinquante canons, et l'attaqua. Le combat fut rude et Denys de Vitré était sur le point de venir à bout de son adversaire lorsque le

Rochester, de soixante-six canons, entra en scène. La partie n'était plus égale et Denys de Vitré dût baisser pavillon. L'autre navire français avait pu se sauver et continuer sa route vers Québec. C'était un demi succès.

Conduit en Angleterre, l'officier canadien fut interné comme prisonnier de guerre à Alresford.

Dès lors d'après son mémoire autobiographique, les Anglais commencèrent leurs tentatives pour corrompre Denys de Vitré. Ils préparaient alors leur expédition contre Québec et ils espéraient qu'il servirait de pilote à leur escadre pour remonter le Saint-Laurent.

Après plusieurs aventures plus ou moins vraisemblables, Denys de Vitré, qui avait toujours refusé d'accepter les offres des Anglais, fut embarqué de force sur le vaisseau amiral le *Nepturne*. Il eut des entrevues avec l'amiral Saunders, Wolfe, etc., etc. A Halifax, Denys de Vitré fut conduit à bord du vaisseau de l'amiral Durell, et la flotte fit voile pour le Saint-Laurent.

Arrivés à la Traverse, dit Denys de Vitré, les Anglais ne lui firent plus de promesses ni de menaces, ils se mirent presque à ses genoux. Alors le marin canadien, feignant de se rendre à leurs supplications, demanda un canot pour aller sonder la passe si difficcile et si dangereuse. Il voulait assommer les matelots qui le conduiraient puis gagner la côte et se sauver dans les bois. Mais les Anglais, soupçonnant son dessein, firent descendre en même temps que son canot deux chaloupes chargées de fusiliers pour l'escorter. Se voyant découvert Denys de Vitré, pour terminer son existence malheureuse, tenta de se jeter dans le fleuve. Prévenu à temps, il fut ramené à bord du vaisseau amiral juste au moment ou les vaisseaux anglais venaient de franchir l'endroit redoutable de la Traverse, avec l'aide de deux pêcheurs canadiens.

Toute cette histoire de Denys de Vitré ne tient pas debout une minute. Il dit peut-être vrai quand il écrit qu'il se défendit longtemps contre les sollicitations des

Anglais, mais il ment quand il raconte qu'il ne pilota pas le navire de Durell dans la passe de la Traverse. Si son récit était vrai, pourquoi le gouvernement anglais lui aurait-il accordé une pension annuelle de deux cents livres sterling qui fut même augmentée de cinquante livres quelques années plus tard?

La vérité est que le mémoire de Denys de Vitré fut préparé *ad usum Franciae*. Le marin avait d'importants intérêts en France et au Canada. En fait, il estimait ses pertes à deux cent trente-cinq mille livres. Il avait donc intérêt à ne pas passer pour un traître en France. De cette façon, il pouvait continuer à recevoir sa pension du gouvernement anglais et obtenir peut-être une indemnité du roi de France.

Son fils, John Denys de Vitré, qui entra dans la marine anglaise, et n'avait pas à ménager le sentiment français, adressa à William Pitt, vers 1790, un mémoire où il fait valoir les services de son père. Denys de Vitré fils parle au long des beaux discours faits au marin canadien par Townshend, Wolfe, Jarvis et autres puis avoue candidement qu'il se rendit à leur demande. Il ajoute que l'habileté de son père préserva la flotte anglaise de tous les dangers du golfe et du fleuve Saint-Laurent.

Le rôle de Denys de Vitré en 1759 fut d'ailleurs tout de suite connu au Canada puisque Montcalm dans son *Journal*, à la date du 17 juin 1759 parle de quelques prisonniers anglais faits au bas de l'île d'Orléans. Ceux-ci énumèrent les vaisseaux anglais déjà arrivés dans le Saint-Laurent et les autres qui sont attendus. La flotte anglaise. disaient-ils, doit être composée de 22 vaisseaux de guerre, 20 à 30 frégates ou galiotes à bombes, 100 petits bâtiments de transport et de 15,000 à 20,000 hommes de troupes. Ils ajoutent, parlant des vaisseaux déjà arrivés, le sieur Vitré est leur pilote.

Théodose-Mathieu Denys de Vitré fut bel et bien un traître. Après son retour en Angleterre avec la flotte an-

glaise, il fit venir sa femme et ses enfants dans ce pays. Sa famille est devenue anglaise de langue et peut-être de religion. Nous savons que pendant la Grande Guerre une couple de membres de la famille Denys de Vitré servaient dans la marine anglaise.

* * *

Nous lisons dans un journal attribué à Townshend, à la date du 10 juin 1759:

"I must here observe that we might have come to good anchorage. The evening before vidt. on the 15th as there is good anchorage upon the Southern Coast in most places from the Port Matane quite to the Isle au Bic, which was about 13 or 14 leagues from us but the admiral had sent his pilot one de Vitré (who was most accustomed to and best knew the southern coast) with Mr Durell and had kept one Raby, whose principal knowledge was the Channel to the N. East of Anticosti, and the river higher than that Island, but as we had other Pilots in the Fleet, and Mr. Durell early entreprise required one of the best Pilots. The sending de Vitré with that squadron was undoubtedley right. If Raby was found to fail the Admiral was not without ressourse, if Mr Durell wanted a good Pilot, he could not have got one afterwards, at least not until some French prise had chanced to furnish him with one or until he could have surprised one on the Isle of Coudres".

Nous ignorons comment le pilote Raby tomba entre les mains des officiers de la flotte anglaise. Il fut probablement pris dans le golfe Saint-Laurent, en conduisant un navire en France.

Raby était né en 1702, en France, du mariage de Mathieu Raby ou Araby et de Françoise Morin. C'est en 1703 que son père vint s'établir à Québec puisque nous le voyons faire baptiser une fille ici à l'automne de cette année.

Augustin Raby ne manqua pas de demander une récom-

pense au gouvernement anglais pour avoir conduit sa flotte jusqu'à Québec. Le 10 avril 1762, Raby adressait la supplique suivante au gouverneur Murray:

"Supplie très humblement le nommé Augustin Raby, ci-devant navigateur et pilote de la rivière Saint-Laurent, et a l'honneur de vous représenter qu'il a eu le bonheur de conduire heureusement et à bon port l'armement formidable qui a fait la conquête de ce pays. Le suppliant ose représenter à Son Excellence que nonobstant qu'il a été payé comme pilote dans cette escadre, il se trouve à présent dans l'indigence. Sa maison ayant été brûlée, ses meubles pillés et n'osant se rendre en France où, selon toutes les apparences, on lui ferait un mauvais parti, à cause des services qu'il a rendus à Sa Majesté Britannique.

"Le suppliant implore la protection de Son Excellence et la prie d'intercéder pour lui auprès des puissances, afin qu'il puisse obtenir quelque dédommagement de ses pertes, se mettre dans la voie de faire subsister sa famille, et sera le suppliant prêt en tous lieux et à toute heure de rendre à Sa Majesté Britannique les services qui pourront dépendre de lui.

"A Québec, ce 10 avril 1762.

A. RABY."

Comme on le voit par cette supplique, le pilote Raby avait moins de pudeur que l'officier Denys de Vitré. Conduire la flotte anglaise à Québec, selon sa propre expression, avait été un véritable bonheur pour lui.

Le général Murray ne manqua pas de recommander chaudement le pilote Raby au ministre comte d'Egremont, un des secrétaires d'Etat de Sa Majesté. Le 7 juin 1762, il lui érivait:

"Give me leave to introduce to Your Lordship a memorial of Monsieur Raby, the Principal Pilot of our Fleet in 1759, who had the misfortune after doing us so considérable a service ot see his house burn before his eyes. He has never received anything for his services, but his

pay as pilot, for the time he was in the fleet. Both sir Charles Saunders and General Wolfe had made him great promises, but the absence of the former, and death of the latter, have hitherto prevented him receiving the benefit he expected from these promises, tho I am persuaded they both had the best intentions for him. Possibly he did not act much from inclination, but he can never return to France, and it would be a discouragement to others, if his services were forget or neglected.''

L'appui du général Murray valut probablement une récompense généreuse au pilote Raby. L'Angleterre, généralement, paie bien ceux qui lui rendent service. Raby décéda à Québec le 19 décembre 1782.

En tout cas, si le père ne fut pas récompensé, le fils, Augustin-Jérôme Raby, probablement en récompense des services rendus en 1759, fut nommé, le 31 mars 1797, surintendant des pilotes du port de Québec. C'était une des positions les plus lucratives du temps. La trahison du père était depuis longtemps oubliée, car, Augustin-Jérôme Raby siégea pendant huit ans à la Chambre d'Assemblée. Il décéda à Québec le 23 septembre 1822. Le nom de Raby est, croyons-nous, disparu de la région de Québec.

* * *

Dans son ouvrage *Fifty years in the Church of Rome*, publié en 1885, l'apostat Chiniquy écrivait:

''My grand father was a fearless Spanish sailor (our original name was Etchiniquia)... My grand father, though born in Spain married a French lady, and became, by choice and adoption, a French citizen. He became a captain in the French navy, and for gallant service, was awarded lands in Canada, which by the fate of war fell into the hands of Great Britain. Upon retiring from the service of France he settled upon his estate in Canada, where my father and myself were born."

Chiniquy ou le Père Chiniquy, comme on se plaisait à l'appeler autrefois, savait tourner un mensonge.

Dans les quelques lignes que nous venons de citer de lui il y a même trois mensonges bien conditionnés.

Le premier Chiniquy qui s'établit au Canada n'était pas né en Espagne. Son acte de mariage enregistré à Québec le 24 juin 1760 le déclare originaire de Bayonne, paroisse Saint-Pierre. Cette ville est, il est vrai, près de la frontière d'Espagne mais elle est située aujourd'hui, comme au dix-septième siècle, en territoire français.

Martin Chiniquy—ou plus exactement Martin Dechinique—avait bien fait partie de la marine royale de France mais simplement comme matelot. On avouera que dans une marine de guerre il y a une légère différence entre un capitaine et un matelot.

Enfin, quand Chiniquy écrivait qu'en se retirant du service, son ancêtre s'établit sur les seigneuries ou les terres que le roi de France lui avait concédées au Canada, il faisait un troisième mensonge. Le matelot Martin Dechinique ne reçut jamais de concession de terre dans la Nouvelle-France.

Au printemps de 1740, Mgr de Lauberivière s'embarquait sur le vaisseau du roi le *Rubis* pour venir prendre possession de son évêché de Québec. La maladie se déclara sur le *Rubis* et quand le vaisseau du Roi arriva au Pot-à-l'eau-de-vie—le Brandy-Pot d'aujourd'hui—plus de cent soixante personnes étaient malades à bord. Mgr de Lauberivière décéda le 20 août 1740, treize jours après son arrivée à Québec.

Martin Dechinique était matelot à bord du *Rubis*. Atteint de la contagion, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Québec d'où il sortit à peu près guéri, le 4 septembre 1740. Le registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec pour 1740 existe encore et on y lit très distinctement le nom de Martin Dechinique matelot, avec la date de son entrée et de sa sortie de l'hôpital.

Pendant le séjour forcé de Martin Dechinique et de la plupart de autres matelots du *Rubis* à l'Hôtel-Dieu de Québec, l'intendant Hocquart avait pu donner un autre équipage au capitaine du vaisseau du roi et celui-ci avait repris la mer.

Martin Dechinique décida alors de rester dans la colonie. Comme il avait un peu d'instruction, de matelot il devint capitaine de barque puis pilote.

Lorsque la flotte de l'amiral Saunders s'engagea dans le Saint-Laurent pour venir attaquer Québec, le capitaine Dechinique se trouvait à Louisbourg avec son petit navire. Fait prisonnier par les Anglais, il fut embarqué à bord du vaisseau amiral et c'est lui qui eut le triste honneur de le piloter jusqu'à Québec. Il se trouvait même encore à bord de ce vaisseau lorsqu'on y apporta le corps de Wolfe après la sanglante bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. C'est M. William Henderson, un vieux citoyen de Québec, qui avait bien connu Dechinique, qui raconta ce petit fait à sir James-M. LeMoine en 1869:

"I knew old Martin Chinique, a little sturdy of old man, who held a small government pension in reward of his past services in piloting the fleet that conveyed Wolfe's army to Quebec. He was still on board Admiral Saunders' ship, when Wolfe's body was carried on board, 12th September, 1759."

Dans ce même ouvrage *Fifty years in the Church of Rome*, Chiniquy vante les prouesses de son brave (fearless) ancêtre, Martin Dechinique.

Le bonhomme, s'il faut en croire les pièces officielles du siège de Québec par les Américains en 1775, n'était pas aussi brave que voulait le faire croire son vantard petit-fils. En effet, après s'être inscrit comme soldat dans la septième compagnie de milice de la ville de Québec, Martin Dechinique *déserta* tout comme un vulgaire poltron.

Les actes de poltronnerie ont ceci de commun avec les bienfaits qu'ils s'oublient à la longue. Trente-sept ans après le siège de 1775, Martin Dechinique s'adressait au gouver-

neur du Canada pour obtenir la récompense des services qu'il avait rendus au gouvernement en différentes occasions. La pétition de Martin Dechinique n'a pas été conservée et nous ignorons s'il faisait entrer dans la liste de ses services son stage dans la milice de Québec en 1775.

Le gouverneur transmit la demande de Martin Dechinique à la Maison de la Trinité de Québec et celle-ci, le 28 mars 1812, répondait ainsi au gouverneur:

"The Board having taken into consideration the said Petition have to report to your Excellency that many of the services thereon set forth are known to the members of this board, and they have no doubt that others rendered at a more early period than within their knowledge are truly represented. He has been for fifty years a licenced pilot and is the oldest on the list during many of those and before the existence of this board he acted as an examiner of persons applying to be licensed as pilots, for which he has had no specific remuneration known to this board but his services at this board in that capacity have been but seldom necessary or required and it is their duty to state that it is known to some of the members he received some years ago a grant of lands for himself and family upon an application to Government by a similar petition to the present and should he be unable to exercise his profession as a pilot, and if circumstances require assistance he will be entitled to an allowance from the Decayed Pilot Fund.

"The Board are unable to state to your Excellency, if any rewards or pensions were granted by Government to pilots for services other than pilotage nor are they informed whether the petitioner ever received any."

Grâce à l'intervention du gouverneur, Martin Dechinique fut nommé peu après membre (warden) de la Maison de la Trinité et il conserva cette charge honorable et lucrative jusqu'à 1824.

Martin Dechinique décéda à L'Ancienne-Lorette le 11 novembre 1825, à l'âge de 91 ans. Son acte de sépulture le

nomme Martin Chiniquy, et le qualifie d'ancien marin, capitaine et pilote du Roi, natif de Bayonne.

* * *

Voici un Récollet en fort mauvaise compagnie car, enfin, ce travail s'intitule *Les Traîtres de 1759,* et les traîtres, généralement, ne sont guère reçus dans la bonne ou du moins l'honnête société. Je le regrette mais le Récollet Houdin a lui-même choisi ses compagnons. Je ne rapporte donc que ses faits et gestes. Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du clergé canadien* consacre quelque lignes au Récollet Houdin.

"Houdin Potentien, dit-il, venu en Canada, en juin 1740, fut nommé supérieur des Récollets aux Trois-Rivières, en 1746, et repartit en avril 1754. Il mourut à la Nouvelle-Rochelle en 1767."

Voilà qui ne nous renseigne guère sur le Récollet Houdin. S'il était parti de la Nouvelle-France en 1754, comment a-t-il pu trahir en 1759?

Je m'explique:

Tanguay se trompe à son sujet. Houdin dût partir de la Nouvelle-France bien avant 1754 puisqu'après avoir apostasié, il fut reçu dans la communion anglicane à New-York, le jour de Pâques 1747. Après quelques années de probation, il fut reçu ministre et s'occupa des missions de Trenton et de Amhill, dans le New-Jersey. Quand la prise du Canada fut décidée, il fut attaché à l'armée assiégeante en qualité de chapelain du 48e Régiment. Il fut non seulement présent à la prise de Québec mais il aida *matériellement* l'armée de Wolfe, ainsi que le général Murray en fait spécialement mention. Le 23 octobre 1759, Houdin écrivait de Québec que la Société pour la propagation de l'Evangile ne devait pas lui tenir compte de son absence de sa mission de la Nouvelle-Angleterre puisqu'il avait agi ainsi sur les ordres de lord London et des autres com-

mandants successifs, qui avaient besoin de lui à cause de sa connaissance du pays.

On ne peut pas avouer plus ingénuement son travail. Houdin fut fort désappointé de la mort de Wolfe parce que le général lui avait promis de le récompenser de son travail et de ses services.

Le général Amherst garda Houdin à Québec jusqu'en 1761. On ne voit pas qu'il ait agi une seule fois comme ministre de l'église d'Angleterre à Québec. Avant le 13 septembre 1759, il dut servir de *guide* aux différents partis de l'armée de Wolfe. Après la pacification du pays, il est probable qu'on le garda ici comme interprète.

Houdin retourna ensuite à sa mission anglicane de New-Rochelle où il décéda en 1766.

* * *

Il est impossible de croire que Wolfe ait pu découvrir seul la petite côte de la falaise de Québec qui, dans la nuit du 13 septembre 1759, lui permit d'atteindre les Plaines d'Abraham où il devait trouver, quelques heures plus sard, un trépas qui l'a immortalisé.

Stobo, l'officier partisan, qui a laissé de curieux mémoires sur sa vie accidentée, réclame le crédit d'avoir indiqué le sentier en question au général Wolfe. Stobo, il est vrai, fut prisonnier à Québec de 1757 à 1759. Cet officier, il n'y a pas à en douter, recueillit de la bouche de ses co-prisonniers de précieuses indications. Instruit, intelligent, parlant assez facilement le français, très versé dans l'art (?) de l'espionnage puisqu'il exerçait, ce métier depuis son enfance, il dut observer beaucoup et prendre note de tout ce qui pourrait plus tard servir à l'état-major de l'armée anglaise. Mais il ne faut pas oublier que Stobo, contrairement à ce qu'a écrit sir James-M. LeMoine, était gardé en prison. Il n'avait pas la liberté relative des prisonniers de guerre puisqu'il avait été condamné par un conseil de guerre à avoir la tête tranchée, précisément

pour avoir fourni des renseignements militaires au général Braddock pendant qu'il était gardé comme otage au fort Duquesne. Stobo n'a donc pas eu le loisir de visiter les environs de Québec pendant son séjour forcé dans la capitale. On nous objectera peut-être qu'il s'échappa à deux reprises de sa prison. Oui mais la première fois, il fut repris après quelques heures de liberté, et, lors de sa seconde évasion, en mai 1759, il était si pressé de mettre un distance respectable entre sa personne et les soldats lancés à sa poursuite qu'il ne dut pas prendre le temps d'examiner la falaise de Québec. D'autant plus que pareil examen ne pouvait se faire qu'à la lumière du soliel et qu'il aurait alors couru le risque de réintégrer sa prison après quelques heures de liberté comme dans sa première tentative d'évasion.

Stobo, ambitieux, désireux d'obtenir une promotion, s'est tout simplement vanté en écrivant qu'il avait fourni la précieuse indication à Wolfe. Celui-ci, d'ailleurs, n'était plus là pour le démentir puisqu'il était mort en apprenant son succès.

Il faut donc chercher ailleurs.

James Thompson, décédé à Québec le 25 août 1830, à l'âge de 98 ans, et qui avait été soldat dans l'armée de Wolfe lors du siège de Québec en 1759, écrivait dans son journal, quelques années après la bataille des Plaines d'Abraham:

"Monsieur Cugnet was the person who, at the Island of Orleans, gave General Wolfe the information where would be the best place to get up the bank above the town and Davis who had been taken prisoner by the french some years before, had given some other information."

Cugnet, croyons-nous, fut le véritable traître au mois de septembre 1759.

Cugnet, comme tous les traîtres, se trahit lui-même, puisqu'il retomba aux mains des Français.

En effet, le gouverneur de Vaudreuil écrivait de Mont-

réal, le 11 mai 1760, au chevalier de Lévis, alors aux environs de Québec:

"Il est indispensable que, sans tarder un instant, vous fassiez le procès du sieur Cugnet, militaire. Si par les preuves, il est convaincu d'avoir trahi, donné à l'ennemi des avis ou éveils contraires aux intérêts de la patrie, je vous prie, Monsieur, de lui faire casser la tête sur-le-champ. Si, au contraire, il était prouvé que le sieur Cugnet s'était restreint et n'avait pas mésusé de l'ordre que le général Murray lui donna en le chargeant de la police des Français il ne pourrait être puni, parce que la création et l'établissement de cet emploi étaient nécessaires et fondés sur le droit du vainqueur. Mais, en ce cas, vous voudrez bien le faire garder toujours à bord d'une des frégates, parce qu'après votre expédition, Monsieur l'intendant fera de plus amples informations, cette affaire étant de la plus grande conséquence."

Deux jours plus tard, le 13 mai 1760, l'intendant Bigot écrivait à son tour au chevalier de Lévis:

"M. le Marquis de Vaudreuil vous marque ce qu'il pense de Cugnet. Si vous aviez des certitudes ou preuves des avis qu'il peut avoir donnés sur notre compte, ou des conseils qu'il peut avoir donnés contre le pays, il ne dépendra que de vous, après lui avoir fait donner un confesseur, de l'envoyer dans l'autre monde. Si, au contraire, vous ne voyez rien de certain, ce sera des informations que je me chargerai de faire, lorsque nous serons plus tranquilles. Il faudrait, en ce dernier cas, le garder toujours à bord d'une frégate, aux fers. Je compte que telle est l'intention de M. le marquis de Vaudreuil."

Le sieur Cugnet fut remis en liberté par les autorités françaises ou réussit à s'échapper de sa prison puisque nous le voyons à Québec dans les premières années du régime anglais.

M Philéas Gagnon nous apprend même qu'il reçut une pension du gouvernement pour prix de sa trahison:

"Dans un petit cahier de notes manuscrites qui semble

avoir servi à un personnage quelconque des commencements du régime anglais ayant apparemment la disposition d'un fonds secret, on voit figurer, en 1765, le nom d'un Nicolas Cugnet, messager du Conseil comme l'un de ceux qui retirent une pension du gouvernement "for services".

"Aucun Cugnet du nom de Nicolas, ajoutait M. Gagnon, ne figure dans le *Dictionnaire généalogique de Tanguay*, et, conséquemment, je le crois étranger à la famille canadienne de ce nom, qui se fit une réputation dans la robe."

Nous croyons, au contraire, que le traître Cugnet était le frère du fameux jurisconsulte Etienne-François Cugnet, du chanoine Gilles-Louis Cugnet et du conseiller au Conseil Supérieur Thomas-Marie Cugnet. Il est vrai que le petit cahier de fonds secret cité par M. Gagnon donne le prénom Nicolas au messager du Conseil qui recevait une pension "for services". Mais il peut y avoir erreur de la part du personnage propriétaire du cahier.

Le traître Cugnet doit être Jean-Baptiste Cugnet, né à Québec le 26 mars 1726.

Et maintenant voici le document sur lequel nous nous appuyons pour affirmer que Cugnet était le frère des trois Cugnet favorablement connus dans notre histoire.

Le 4 mai 1760, le gouverneur de Vaudreuil écrivait, de Montréal, au chevalier de Lévis:

"J'ai l'honneur de vous recommander le sieur Cugnet, qui aura celui de vous remettre cette lettre. Il va près de Québec où il pourrait être nécessaire aux intérêts de son frère, de qui je vous ai parlé avant mon départ. Comme je m'intéresse beaucoup au premier et à sa famille, je vous serai très obligé de vouloir bien le favoriser et avoir égard aux représentations qu'il pourra être dans le cas de vous faire concernant son frère."

Dans tout le régime français au Canada, il n'y a eu qu'une famille Cugnet ici. C'est celle des légistes.

On sait qu'après la défaite du 13 septembre 1759, qui rendit les Anglais maîtres de Québec, le Conseil Supérieur

de la colonie se retira à Montréal. On voit le conseiller Thomas-Marie Cugnet y siéger tout le printemps de 1760.

Il n'y a donc pas à douter que le Cugnet qui partait de Montréal le 4 mai 1760, avec une lettre de recommandation du marquis de Vaudreuil pour venir, dans les environs de Québec, surveiller les intérêts de son frère, était bien le conseiller Thomas-Marie Cugnet.

Je viens de trouver dans une lettre inédite de Mme Bégon écrite à l'automne de 1751 la preuve que le sieur Cugnet s'il n'était pas encore un traître avait fort mauvaise réputation. Mme Bégon écrivait de France à une de ses parentes du Canada: "Voici deux lettres que l'on m'a adressées du Canada dont une de Mme Cugnet qui a perdu son mari, dont je suis très affligée. Son fils, Thomas, est passé pour demander la place de son père, mais M. Bigot l'a donné à M. Daine en attendant la décision de la Cour et il y a apparence qu'elle lui restera. Cette pauvre Mme Cugnet me fait bien pitié. M. Bigot a chargé M. Foucault de travailler à arranger ses affaires. Elle me mande qu'elle vend ce qu'elle a pour tâcher de payer ses créanciers. Son fils aîné est à LaRochelle en prison depuis deux mois. Après avoir battu le pavé de toute la France, il est venu se faire renfermer dans cette prison pour avoir insulté vivement M. Goguet à qui il fit mettre l'épée à la main sur le canton, dont Cugnet se tira fort mal. Il y a un officier de ton pays mêlé dans cette histoire qui est heureux d'être parti car il aurait tenu compagnie à Cugnet. On dit l'affaire fort sérieuse pour eux. Tout ce que je puis t'en dire, c'est que Mme Cugnet serait heureuse d'être débarrassée de ce mauvais sujet, car il a fait des tours partout où il a été."

Le traître Jean-Baptiste alias Nicolas Cugnet s'éteignit dans l'obscurité,—on ne sait pas même la date ni l'endroit de sa mort—pendant que son frère aîné, le jurisconsulte Etienne-François Cugnet, devenait l'une des plus belles figures de notre histoire en défendant ses compatriotes

contre les projets si dangereux du procureur général Masères.

* * *

Parlant du capitaine Suisse, M. Aégidius Fauteux écrivait en 1920: ''Parmi les traîtres de l'époque il apparaît bien l'un des plus ignobles''. Je suis absolument de l'opinion du président de la Société Historique de Montraél.

L'auteur anonyme d'un *Journal du siège de Québec* écrivait le 4 août 1759:

''Je viens d'apprendre par des habitants de la Baie Saint-Paul que le nommé Suisse, officier de milice de cette paroisse avait parti en canot avec six habitants du lieu pour essayer à faire quelques prisonniers à l'île aux Coudres et qu'aussitôt qu'ils furent à terre, le dit Suisse avait déserté; les ennemis s'embarquèrent aussitôt pour venir couper chemin à nos gens qui, heureusement, se sauvèrent.''

Quel était le but du sieur Suisse en laissant là ses concitoyens pour rejoindre les Anglais? Tout simplement se vendre. M. Fauteux a cent fois raison de qualifier sa conduite d'ignoble. Les autres traîtres dont nous venons de parler tombèrent accidentellement entre les mains des Anglais. Ceux-ci n'obtinrent leur concours qu'après toutes sortes de promesses et peut-être des menaces. Le sieur Suisse, étranger de naissance, avait été gentiment traité par le gouverneur Vaudreuil qui l'avait nommé capitaine de milice. Il ne fut pas pris par les Anglais. C'est lui-même qui se jeta dans leurs bras pour en obtenir quelques piastres.

Il fit plus encore.

On se rappelle les horribles représailles dirigées par le capitaine Montgomery sur la rive nord du Saint-Laurent. Des centaines de maisons furent incendiées. La paroisse de la Baie Saint-Paul subit le sort commun. Presque toutes les habitations furent détruites parce que leurs propriétaires avaient pris les armes contre les Anglais. Quel était celui

qui dirigeait les soldats d'Albion dans cette oeuvre de destruction? C'est Knox, bien posté pour bien servir, qui nous le dit. Parlant des incendiaires de la Baie Saint-Paul, il écrit:

"They had a Swiss for their guide who had been a captain of militia, also a resident for several years in the township of St. Paul and deserted from the enemy some time before".

Le nom véritable de ce capitaine Suisse était Jean-Marc Bouilliane. On le surnommait *Suisse* parce qu'il était originaire du canton de Berne, en Suisse. Il vivait à la Baie Saint-Paul depuis au moins 1739. Le moins que l'on puisse dire de ce traître c'est qu'il avait le coeur bien mal placé pour désigner ainsi à la vindicte des Anglais ceux parmi lesquels il vivait depuis vingt ans. On peut parodier le vers du poèe: Amour, amour de l'argent quand tu nous tiens'

Les Secrétaires des Gouverneurs de la Nouvelle France

Champlain avait-il un secrétaire?

Champlain vécut à Québec de 1608 à sa mort (1635), si l'on excepte les neuf voyages qu'il fit en France et son absence forcée de 1629 à 1633. Cependant, nous n'avons dans nos archives aucune pièce qui remonte à Champlain. La seule signature du fondateur de Québec qui existe au Canada est conservée à la Bibliothèque Municipale de Montréal. Et encore le document qui porte cette signature est-il étranger au Canada. Ce n'est donc pas une archive canadienne proprement dite. Toutes les pièces rédigées par Champlain ou signées par lui furent détruites dans l'incendie de Notre-Dame de Recouvrance en 1640.

Ceci nous amène à nous demander si Champlain avait un secrétaire? Nous connaissons les sieurs de la Ville et Nicolas qui furent successivement greffiers ou commis de l'espèce de juridiction établie par Champlain à Québec en 1621. Mais ni l'un ni l'autre ne prirent le titre de secrétaires du gouverneur et aucune pièce du temps ne les mentionne comme tels.

Il nous faut donc conclure que le fondateur de Québec qui fut en même temps le plus illustre de nos gouverneurs n'avait pas de secrétaire.

Martial Piraube

Martial Piraube arriva ici comme secrétaire de M. de Montmagny. Il prit en même temps le titre de "commis du greffe et tabellionnage de Québec". Il reçut un certian nombre d'actes comme notaire. Les Archïves Judiciaires de Québec, en conservent une cinquantaine. Avec Piraube, dit M. J.-Edmond Roy, apparaît la note gaie dans l'habitation de Québec. Lorsque la nouvelle de la naissance d'un dauphin, qui fut Louis XIV, arriva au Canada, en 1639, cet événemnet fut célébré avec enthousiasme par des processions et un feu de joie. L'anniversaire de cette fête fut solemnïsé l'année suivante. A cette occasion M. de Montmagny fit jouer une tragi-comédie en l'honneur du prince nouveau-né. Le sieur Martial Piraube, qui conduisait cette action et qui en représentait le premier personnage, réussit avec excellence. Piraube, à l'occasion, ne craignaït pas de faire le coup de feu contre les Iroquois. En 1642, dans un combat contre eux, près de Sorel, il reçut un coup d'arquebuse dans l'épaule. La *Relation* de 1643 cite une dernière fois Martial Piraube comme parrain d'un jeune Huron puis son nom disparaît. Il retourna probablement en France.

Guillaume Tronquet

Guillaume Tronquet, dit M. J.-Edmond Roy, était déjà dans la colonie en 1638. Nous pouvons présumer qu'il arriva ici avec M. de Montmagny. En tout cas, il est mentionné comme son secrétaire peu de temps après l'installation du gouverneur à Québec. Le 28 septembre 1641, Tronquet est qualifié de soldat au fort de Québec. Il agissait tout de même comme secrétaire du gouverneur. M. de Montmagny, soldat lui-même, préférait avoir un soldat comme secrétaïre. C'est M. Tronquet qui remplaça Martial

Piraube au greffe et tabellionnaire de Québec, en 1643. Il s'intéressa dans la traite des pelleteries. En 1645, il s'unit à MM. Giffard et de Repentigny pour obtenir le commerce libre dans la colonie. Il appert que M. de Montmagny les favorisait. Au mois d'octobre 1646, Tronquet passa en France afin d'obtenir la formation de la Compagnie des Habitants. Deux jours avant son départ, M. de Montmagny avait fait une importante concession de terre à son secrétaire "pour les bons et fidèles services qu'il lui avait rendus pendant six années et demie en ce pays, depuis qu'il y est tant en qualité de notaire et greffier au dit pays". Cette concession indique bien que Tronquet voulait s'établir au pays. Rendu là-bas, il apprit sans doute le rappel prochain de M. de Montmagny, et il décida de ne pas revenir.

Henry Bancherons

La journée même du départ de Guillaume Tronquet pour la France (25 juin 1647) une concession de M. de Montmagny est contresignée par Henry Bancherons. M. de Montmagny n'a pourtant pas dû avoir trois secrétaires, Piraube, Tronquet et Bancherons, en même temps. Bancherons était aussi commis au greffe et tabellionnage de Québec, ce qui lui permettait d'agir comme tabellion. C'est en octobre 1646 que Henry Bancherons prit la place de Tronquet au greffe et tabellionnage de Québec, et il conserva cette charge jusqu'au 27 juillet 1647. Les Archives Judiciaires de Québec conservent treize actes de Bancherons.

Flour La Boujonnier

M. d'Ailleboust, prenant le gouvernement de la Nouvelle-France en 1648, choisit Flour La Boujonnier comme

son secrétaire. Peut-être celui-ci était-il soldat de la garnison de Québec? La Boujonnier fut ensuite le premier tabellion ou notaire des Trois-Rivières. Son premier acte comme tel est du 19 juin 1650. Il garda tout de même sa charge de secrétaire du gouverneur. Le 4 juin 1651, en effet, M. d'Ailleboust, de passage aux Trois-Rivières, accorde aux Pères Jésuites le petit morceau de terre appelé fief Pachirini, et c'est M. Flour La Boujonnier qui signe la concession en question comme secrétaire du gouverneur. Après la nomination de M. de Lauzon au gouvernement de la Nouvelle-France, M. Flour La Boujonnier se consacra exclusivement à la profession de notaire aux Trois-Rivières. Il fut tué par les Iroquois le 18 août 1652. Le *Journal des Jésuites* dit à ce sujet: "Le 18 (août 1652), furent attaqués par 8 canots iroquois, entre les Trois-Rivières et le Cap (de la Madeleine) 4 Français, Mathurin Guillet et La Boujonnier, tués sur la place, Plassez, chirurgien et Rochereau, amenés captifs". Plassez et Rochereau dûrent subir le même sort que leurs deux compagnons car on en eut plus de nouvelles.

Louis Rouer de Villeray

Louis Rouer de Villeray, né sur la paroisse de Notre-Dame-en-Grève, ville d'Amboisie, en 1629, était fils de Jacques Rouer de Villeray, valet de chambre de la Reine. Il vint ici en 1650 et s'engagea comme soldat dans la garnison de Québec. Il servit en même temps de secrétaire du gouverneur de Lauzon. Il fut ensuite juge prévôt de la seigneurie de Beaupré. De là, il passa à la Sénéchaussée de Québec comme lieutenant particulier. On lui donna en même temps la charge de commis du magasin des Cent Associés. Le 18 septembre 1663 M. de Villeray était choisi par le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval comme membre du Conseil Souverain. Il devait en faire partie jusqu'à sa mort, soit l'espace de près de trente-sept ans.

Il fut plusieurs fois suspendu de ses fonctions mais toujours injustement. Il eut des démêlés avec les gouverneurs de Mézy, d'Argenson, de Courcelles et Frontenac. Celui-ci fut tout le temps de son administration un violent et presque toujours injuste adversaire de M. de Villeray. Celui-ci était l'ami et le ferme soutien de Mgr de Laval. De là, ses luttes avec les gouverneurs. Un mémoire envoyé au ministre après la mort de M. de Villeray dit qu'il avait exercé sa charge de conseiller avec beaucoup d'équité et d'honneur. Sa mémoire, ajoute-t-il, est respectée dans tout le pays.

Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu

Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu était le fils de maître Jacques Peuvret, conseiller du Roi, lieutenant criminel en l'élection du Perche. Il vint dans la Nouvelle-France en 1657, avec un de ses frères, le sieur Peuvret de Margontier, qui se noya en se baignant au Cap à l'Ange, quatre jours après son arrivée au pays. M. Peuvret de Mesnu fut employé par le gouverneur de Lauzon en qualité de secrétaire. En juillet 1657, il reçut une commission de notaire et exerça cette profession jusqu'à 1659. Son greffe est conservé aux Archives Judiciaires de Québec. Son mariage, en 1659, avec Marie-Catherine Nau de Fossambault, veuve depuis deux mois de Louis de Lauzon de la Citre, lui apporta sinon la fortune du moins une certaine aisance. Le 18 septembre 1663, M. Peuvret de Mesnu était nommé le premier greffier du Conseil Souverain. Il exerça cette charge pendant un grand nombre d'années avec une interruption de quelques mois en 1664. Il était également receveur du Domaine et procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales. Il s'occupa aussi de commerce et d'industrie. En 1677, un arrêt du Roi lui donnait pour dix ans le privilège exclusif de construire deux moulins

à scier la planche sur le fleuve Saint-Laurent. M. Peuvret de Mesnu décéda à Québec le 23 mai 1697.

Jean Durand

Jean Durand, il n'y a aucun doute sur ce point, fut secrétaire du gouverneur de Lauzon pendant la plus grande partie de son séjour dans la Nouvelle-France. Presque toutes les ordonnances de M. de Lauzon qui ont été conservées sont contresignées par M. Durand. Il fut aussi notaire royal à Québec de 1653 à 1654. Le procureur général Verrier, en procédant, en 1732, au classement des minutes des notaires de Québec, trouva un certain nombre d'actes du notaire Durand mêlés à ceux des notaires Audouart et Becquet. Il fit un inventaire de ces actes, qui a été conservé, mais les actes eux-mêmes sont disparus depuis longtemps. Quant au notaire Durand, il dût retourner en France peu après 1684.

Nicolas Le Vieux de Hauteville

Nicolas Le Vieux de Hauteville arriva ici avec le gouverneur de Lauzon le 13 octobre 1651. M. de Lauzon l'avait choisi comme son secrétaire. Dès son arrivée dans le pays, M. de Lauzon, se mit en frais de placer l'administration de la justice sur un pied plus régulier. Il installa comme grand sénéchal son propre fils, Jean de Lauzon. Il avait juste vingt-deux ans! Le grand sénéchal était plutôt un officier de justice honoraire. C'est M. Le Vieux de Hauteville qui, en fait, devint le principal officier de justice avec le titre de lieutenant-général. Le procureur fiscal était Louis-Théandre Chartier de Lotbinière. M. Le Vieux de Hauteville repartit pour la France en 1656. Il fit le voyage avec son protecteur, M. de Lauzon. Le 10 septembre 1654, M. Le Vieux de Hauteville, avait épousé Marie Renardin de la Blanchetière, qui lui donna une fille, Marie-

Paule, née le 8 septembre 1655. Pendant son séjour ici, M. Le Vieux de Hauteville avait acquis une maison à la basse-ville de Québec et un arrière-fief, appelé la Cabane aux Taupiers, situé dans la seigneurie de Beauport. Il vendit le tout, par acte dressé à Paris le 18 avril 1658, à Florentin Lambert, marchand libraire, pour le prix de 2000 livres.

Le sieur de Limero

Le 8 février 1652, le gouverneur de Lauzon accordait à son fils Louis de Lauzon de la Citière, une seigneurie bornée d'un côté à la concession accordée aux Sauvages et de l'autre à la rivière du Cap-Rouge. Cette seigneurie prît le nom de Gaudarville. L'acte de concession de cette seigneurie publié dans les *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale* (p. 383) porte, au-dessous de la signature de M. de Lauzon: "Par Monseigneur, Limero". Le gouverneur de Lauzon a-t-il eu un secrétaire du nom de Limero? Aucun personnage de ce nom n'a existé au Canada sous le régime français. Du moins, pas un seul de nos anciens registres de l'état civil ni des actes des notaires du temps de M. de Lauzon n'en a conservé la trace.

Jean Gillet

"Le 11 juillet 1658, écrit le Père Ragueneau, arriva à Québec M. le vicomte d'Argenson, envoyé par Sa Majesté et par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France pour gouverner le pays. Aussitôt que son navire eut mouillé l'ancre, M. d'Ailleboust, qui tenait sa place en attendant sa venue, l'alla saluer dans son abord, pendant que les habitants de Québec étaient en armes sur le quai. M. d'Ailleboust étant sorti, se met à la tête des habitants, et M. le gouverneur, après avoir envoyé son secrétaire pour faire ses compliments, mit pied à terre avec ses gens". Ce secrétaire dont parle ici le Père Ragueneau, est Jean

Gillet. Nous trouvons une seule mention de Jean Gillet dans les registres de Québec. Le 25 novembre 1660, il est parrain de Suzanne-Marie Coussehan, fille de Pierre Coussehan et de Marie Boissonnot. M. Gillet, vraisemblablement, retourna en France avec d'Argenson en septembre 1661.

Louis Peronne de Mazé

Louis Peronne de Mazé, fils de Jean Peronne Du Mesnil, vint ici en qualité de secrétaire de M. d'Avaugour. Il arriva à Québec avec le nouveau gouverneur le dernier jour d'août 1661. Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, année 1661 : "Le dernier août, arriva le Sr. Dubois d'Avaugour, nouveau gouverneur, avec le fils de M. Du Mesnil, son secrétaire, dont le frère fut enterré le même jour, tué d'un coup de pied par N." L'année même de son arrivée dans la Nouvelle-France, le 7 novembre 1661, M. Peronne de Mazé se faisait concéder en fief et seigneurie, conjointement avec Jacques Cailhault de la Tesserie, quinze arpents de terre sur l'île d'Orléans. C'est le fief de la Grossardière. Il reçut ce fief de Charles de Lauzon. A l'été de 1662, M. Peronne de Mazé fit un voyage en France. Il revint dans l'été de 1663. Le 24 septembre 1664, M. de Mézy nommait M. Peronne de Mazé membre du Conseil Souverain. Un acte du notaire Duquet du 14 mai 1665 qualifie M. Péronne de Mazé ainsi : "capitaine de la garnison de Québec, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi". Il siégea pour la dernière fois au Conseil Souverain le 6 juillet 1665. Il s'embarqua peu après pour la France et ne revint pas.

Le sieur d'Angoville

Le sieur d'Angoville accompagna dans la Nouvelle-France son compatriote et ami le gouverneur de Mézy.

Celui-ci le fit major de la garnison du fort Saint-Louis, c'est-à-dire des gardes du gouverneur. M. d'Angoville servit en même temps de secrétaire à M. de Mézy puisque ses lettres et pièces officielles sont contresignées par lui. Par son testament reçu par le notaire Aubert, le 24 avril 1665, M. de Mézy léguait au sieur d'Angoville "la somme de deux cents livres, son habit de drap d'Angleterre tout complet, son manteau de Camelot, une paire de souliers neufs, huit chemises avec des boutons aux manches, son épée avec la ceinture, un matelas et une couverte neuve servant à coucher les valets". Par son codicille fait trois jours plus tard, il ajoute à son legs en faveur de M. d'Angoville "son habit noir afin qu'il porte le deuil de sa personne, ainsi qu'il désire". Après la mort de M. de Mézy, M. d'Angoville retourna en France. Dans la recherche de la noblesse pour la généralité de Caën, en 1667, on rencontre François de Clamorgan, sieur d'Angoville, et Antoine Mauvoisin, sieur d'Angoville. Lequel des deux avait accompagné M. de Mézy à Québec !

Jean-Baptiste de Peiras

Jean-Baptiste de Peiras, originaire de Paris, accompagna ici le gouverneur de Courcelles en qualité de secrétaire et décida de rester dans le pays au départ du gouverneur, en 1672. Avant de partir pour son voyage du lac Ontario en 1673, le gouverneur de Frontenac qui n'aimait pas M. de Villeray le remplaça par M. de Peiras pour la levée du dix pour cent. M. de Peiras, écrivait M. de Frontenac au ministre, est un homme très capable, et en bonne réputation. Il ajoutait qu'il serait moins dépendant des Jésuites que M. de Villeray. La même année, M. de Peiras avait remplacé M. de Monchy au Conseil Souverain. Il fut continué en charge en 1674 et en 1675. Quelques jours plus tard, le 6 mai 1675, M. de Frontenac concédait à M. de Peiras une seigneurie de deux lieues de front sur deux

lieues de profondeur. C'est la seigneurie plus tard connue sous le nom de Métis. M. de Peïras, faute de moyens, n'exploita jamais ce beau domaine. MM. de Denonville et Bochart Champigny disait de M. de Peiras, en 1687: "Il est très pauvre et le plus capable des conseillers, sans faire tort aux autres, de rapporter une affaire". M. de Peiras décéda à Québec le 6 septembre 1701.

Hubert du Ponché dit La Fontaine

Voici un secrétaire du gouverneur de Courcelles qui n'a pas fait beaucoup parler de lui. Nous en trouvons une seule mention pendant les sept années du gouvernement de M. de Courcelles. C'est un acte de naissance entré au registre de Notre-Dame de Québec, à la date du 3 octobre 1667, qui nous le fait connaître: "L'an de grâce mil six cent soixante sept, le troisième jour d'octobre, par moi Germain Morin, prêtre, par permission de M. le curé, et en son absence, a été baptisée Marie-Madeleine Bernard, née de ce jour, fille de Jean Bernard et de Marie du Bure, sa femme. Le parrain a été *Hubert du Ponché dit sr La Fontaine, secrétaire de M. le gouverneur,* et Geneviève Macart, femme du sieur Bazire, de cette paroisse." Cet acte est signé par l'abbé Germain Morin. Mgr Tanguay affirme que M. du Ponché dit La Fontaine était encore à Québec en 1672.

Jean Le Chasseur

Jean Le Chasseur arriva ici comme secrétaire du gouverneur de Frontenac en septembre 1672. Il servit M. de Frontenac jusqu'à son départ, en 1682. Il resta ensuite au pays et, le 20 avril 1683, se fit accorder la seigneurie de la Rivière-du-Loup (en haut). C'est lui qui remplaça M. de Boyvinet comme lieutenant-général des Trois-Rivières,

d'abord sur commission de l'intendant de Meulles (23 juillet 1686), puis sur lettres du Roi (15 mars 1687). Il fut installé en son office par le Conseil Souverain le 20 octobre 1687. M. Le Chasseur exerça ses fonctions de lieutenant-général pendant plus d'un quart de siècle. Il décéda aux Trois-Rivières le 1er septembre 1713. Il ne s'était pas marié. Il semble que sa seigneurie de la Rivière-du-Loup ne lui avait pas été d'un grand profit. Il l'avait vendue, en 1691, au célèbre Nicolas Perrot. Mais celui-ci, n'ayant pu faire les paiements promis, sept ans plus tard, M. Le Chasseur avait été obligé de la reprendre. Il la revendit un peu plus tard à Michel Trottier de Beaubien.

Charles de Monseignat

Originaire de Paris, Charles de Monseignat travailla d'abord à la Chambre des Comptes. Il changea de besogne quatre ou cinq fois avant de s'embarquer pour l'Amérique en 1678. On le voit agir comme commis de Cavelier de la Salle au fort Frontenac en 1680. Il retourna en France en 1683 où il occupa divers petits emplois dans les bureaux publics. Lorsque M. de Frontenac fut nommé pour la seconde fois gouverneur de la Nouvelle-France en 1689, il s'assura les services de M. de Monseignat comme premier secrétaire. Celui-ci devait servir le bouillant gouverneur jusqu'à sa mort en 1698. Il l'accompagna dans toutes ses expéditions guerrières. A l'automne de 1696, M. de Frontenac avait envoyé son secrétaire à la Cour pour apprendre au roi les succès qu'il venait de remporter sur les Onnontagués et les Onneyouths. Frontenac avait grande confiance en M. de Monseignat puisqu'il le choisit comme son exécuteur testamentaire. Lors de son voyage en France en 1696, M. de Pontchartrain avait engagé M. de Monesignat à servir son maître avec fidélité et lui avait promis de ne pas l'oublier lorsque le vieux gouverneur disparaîtrait. MM. de Callières et Bochart Champigny, peu disposés pour

M. de Monseignat, ne voulurent rien faire en sa faveur. L'ancien secrétaire passa alors en France pour rappeler sa promesse à M. de Pontchartrain. Ce n'est que le 1er juin 1701 qu'il obtint l'emploi de contrôleur de la marine à Québec, avec des appointements de 1000 livres par année. En 1703, il fut fait conseiller au Conseil Supérieur tout en conservant sa charge de contrôleur. L'année suivante, il devenait greffier du Conseil Supérieur. Il ajouta à ces fonctions, un peu plus tard, celle de directeur des fermes du Roi à Québec. Monseignat décéda à Québec le 21 octobre 1718. C'est lui qui a écrit la meilleure relation du siège de Québec en 1690. L'intendant Bochart Champigny accusa, en 1694, M. de Monseignat de faire des profits sur les *congés* qu'il accordait.

Jacques Barroys

Nous avons eu sous le régime français un agent général de la Compagnie des Indes Occidentales du nom de Michel-Edme Le Barrois. Il fut ici de 1665 à 1674, peut-être même un peu plus tard. En 1674, un Barroys était secrétaire du gouverneur de Frontenac. Plusieurs des nominations et actes de concession du célèbre gouverneur sont contresignés: Barroys. M. Le Barrois aurait-il agi pendant quelque temps comme secrétaire du gouverneur après la déchéance de la compagnie dont il était l'agent général? Nous ne le croyons pas. Le 19 mai 1680, au registre de Notre-Dame de Québec, on trouve le nom de Jacques Barroys qui agit en qualité de parrain. Nous croyons que c'est ce Jacques Barroys qui fut secrétaire du gouverneur de Frontenac. Peut-être était-il le frère ou le parent de l'autre Le Barrois.

Barthélemy-François de la Bourgonnière de Hauteville

M. de la Bourgonnière de Hauteville était originaire de la ville et évêché de Saint-Brieux, en Bretagne, où son père était notaire. On signale la présence de M. de la Bourgonnière de Hauteville à Montréal dès 1687. Il y agissait comme commis greffier de la juridiction royale de Montréal et à l'occasion comme procureur. A partir de 1692, il fut employé par le gouverneur de Frontenac comme second secrétaire. M. de Frontenac décéda le 28 novembre 1698, et fut remplaé par M. de Callières. Celui-ci accepta les services de M. de la Bourgonnière comme secrétaire. En 1701, M. Le Roy de la Potherie, contrôleur de la marine, se plaignait au ministre du secrétaire du gouverneur, qui, disait-il, avait le secret de mettre mal tout le monde dans l'esprit de son maître. MM. de Frontenac et de Callières avaient été les amis des Récollets. Leur secrétaire avait aussi beaucoup d'affection pour eux. Il fut, pendant plusieurs années, leur syndic et receveur d'aumônes. M. de Callières décéda à Québec le 27 mai 1703. Par son testament fait deux jours avant sa mort, il légua la moitié de sa garde-robe à son fidèle secrétaire. Il le nomma aussi son exécuteur testamentaire. Il est probable que M. de la Bourgonnière de Hauteville repassa en France peu après la mort de M. de Callières puisque nous n'en entendons plus parler après cette année 1703.

Jacques Regnault

Regnault a contresigné en qualité de secrétaire bon nombre de pièces officielles du gouverneur de la Barre. Son maitre n'a pas laissé un souvenir bien glorieux dans notre histoire. La plupart de nos historiens parlent de son

incapacité et de son peu d'esprit. Du secrétaire Regnault on ne peut dire ni bien ni mal. Sans un acte de baptême des registres de Québec du 22 mai 1682 on ne saurait pas même son prénom. Il se nommait Jacques. Regnault dût s'en retourner avec M. de la Barre car nous perdons absolument ses traces après 1685.

Robert Desnoyers

Robert Desnoyers fut le secrétaire du gouverneur de Denonville pendant les quatre années qu'il passa dans la Nouvelle-France (1685-1689). Au départ du marquis de Denonville, M. Desnoyers entra à l'emploi de la Compagnie des Indes Occidentales. En 1705, il remplaçait le sieur Cheron comme garde-magasin à Québec. Le 19 octobre 1705, l'intendant Raudot écrivait au ministre: "Le sieur Cheron m'ayant remis son emploi de garde-magasin de cette ville, j'y ai mis aussi sous votre bon plaisir en sa place le sieur Desnoyers qui travaillait en qualité de secrétaire dans les affaires de la Compagnie. Les bons témoignages qu'on m'a rendus de la bonne conduite et l'honneur que madame la comtesse de Pontchartrain m'a fait de me le recommander me persuade que je n'ai pu faire un meilleur choix. Il vous demande, Monseigneur, votre agrément, et vous supplie très humblement de vouloir bien envoyer une commission". Le sieur Desnoyers abandonna son emploi en 1716 pour retourner en France. Pendant son séjour à Québec, M. Desnoyers avait perdu sa femme. Marie Chapelle. Elle fut inhumée le 28 octobre 1710.

François Dumontier

François Dumontier arriva ici en qualité de sergent dans les troupes. Il était le fils de Michel Dumontier et de Françoise Breval. Dès sa nomination au gouvernement de

la Nouvelle-France, en 1703, M. de Vaudreuil choisit M. Dumontier comme son premier secrétaire. Il devint vite son homme de confiance. Dans l'automne de 1714, M. Dumontier ayant obtenu un congé, s'embarqua pour la France à bord du *Saint-Jérôme,* navire de trente canons. Une tempête surprit le *Saint-Jérôme* dans le bas Saint-Laurent et ce navire qui portait plusieurs passagers et une riche cargaison de pelleteries, alla se briser sur l'île de Sable, Outre M. Dumontier, périrent dans ce naufrage: M. Juchereau de Maure, M. Lechtus de Chalus, le marquis d'Aloigny de la Groix, commandant des troupes, etc., etc. Le 24 octobre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot avaient concédé à M. Dumontier un fief et seigneurie d'une lieue et demie de front sur trois lieues de profondeur, en arrière du fief de Grosbois (paroisse actuelle d'Yamachiche). C'est le seul bien que le sieur Dumontier laissa à sa veuve, Marie-Madeleine Rivard, et ses quatre enfants. Une des filles de Dumontier devint la femme du notaire Barolet. Il ne laissa pas de fils.

Jean de L'Estage

Jean de L'Estage, né en 1668, était originaire de Bayonne, paroisse Notre-Dame. Nous le voyons à Québec dès 1690. Il est tour à tour qualifié de bourgeois et de commis dans les bureaux du Roi. Il était peut-être marchand tout en remplissant son emploi de commis au service du Roi. Sous l'ancien régime, ces cumuls se voyaient assez fréquemment. M. de L'Estage qui avait une fort belle écriture servit fréquemment de secrétaire au premier gouverneur de Vaudreuil. Il avait épousé, à Québec, le 21 août 1691, Anne-Catherine Verret, et il en eut une nombreuse famille. M. de L'Estage décéda à Québec le 25 septembre 1728. Il ne faut pas confondre Jean de L'Estage avec Pierre de L'Estage, important négociant de Montréal, dont

le fils, également prénommé Pierre, fut seigneur de Berthier-en-haut.

René-Claude Barolet

M. Jean-Jacques Lefebvre, des Archives Judiciaires de Montréal, a trouvé, dans un acte de l'état-civil de Montréal à la date du 7 juillet 1714: "Claude Barolet, secrétaire du gouverneur (de Vaudreuil)".

Ce Barolet est le notaire René-Claude Barolet qui exerça sa profession à Québec pendant trente ans et décéda à Charlesbourg le 25 janvier 1761.

M. J.-Edmond Roy a résumé, dans son Histoire du *notariat* l'acte d'engagemnet de Barolet comme cler-notaire au vieux notaire Chambalon (novembre 1710), Barolet, alors âgé de vingt ans, s'engageait pour trois ans à servir fidèlement son patron et à faire toutes choses licites et honnêtes qu'il lui commanderait sans s'absenter ni aller ailleurs sans le consentement de son maître. De son côté, le notaire Chambalon promettait de fournir à son clerc le boire, manger, feu, gite et luminaire et, en plus, lui donner vingt livres par année.

C'est donc immédiatement son engagement fini que Barolet servit de secrétaire au gouverneur de Vaudreuil.

Jean-Christophe-Marie de Monceaux

M. de Monceaux était le fils de Christophe-Marie de Monceaux, écuyer, procureur du Roi au Châtelet de Paris, et de Marie-Catherine Dièvre. Le marquis de Beauharnois, nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1726, amena M. de Monceaux à Québec comme un de ses serétaires. Dans la chicane de l'intendant Dupuy avec le gouverneur de Beauharnois, au sujet des funérailles de Mgr de Saint-Vallier, M. de Beauharnois, qui s'y connaissait plus en art militaire qu'en droit, eut recours aux lumières de son secré-

taire. C'est M. de Monceaux qui rédigea toutes les pièces signées par M. de Beauharnois dans ce fameux imbroglio. Il faut avouer qu'il n'était pas de force à lutter avec M. Dupuy. C'est probablement cette malheureuse chicane qui engagea M. de Monceaux, homme paisible, ennemi du tapage, à repasser n France à l'automne de 1730. Pendant son séjour dans la Nouvelle-France (4 septembre 1729), M. de Monceaux avait épousé Marie-Madeleine Juchereau Duchenay, fille du seigneur de Beauport. M. de Monceaux était l'ami intime de M. Verrier, procureur général de la Nouvelle-France de 1728 à 1758. Les lettres de M. Monceaux à son ami Verrier ont été conservées.

Charles-René Gaudron de Chevremont

Charles-René Gaudron de Chevremont, qui fut un des secrétaires du gouverneur de Beauharnois de 1726 à 1732, était le fils de Nicolas Gaudron, sieur de la Boissière, et de Marie Gobèle, de Linas-sous-Mont-Lehers, diocèse de Paris. M. de Chevremont, qui s'était marié à Québec le 7 janvier 1730, ne recevait pas un salaire assez élevé pour faire vivre une famille. M. de Beauharnois, tout en le gardant comme son secrétaire à Montréal, le fit entrer dans les bureaux de l'administration de cette ville. Le 27 juillet 1732, l'intendant Hocquart donnait à M. de Chevremont une commission de notaire royal pour la ville et le gouvernement de Montréal. Il devait cependant garder son emploi dans les bureaux du Roi à Montréal. Le gouverneur et l'intendant essayèrent vainement, en 1734 et 1735, de lui faire accorder un brevet d'écrivain. En mai 1738, M. Hocquart chargea M. de Chevremont de faire l'inventaire des forts Frontenac et Niagara. A l'automne de 1739, M. de Chevremont obtint un congé et passa en France. Il ne revint qu'à l'automne de 1740. M. de Beauharnois, qui s'intéressait toujours à son ancien secrétaire, demandait la protection du ministre pour lui en octobre 1744. Il devait alors travailler dans les

bureaux de l'intendant à Québec. On ne trouve son acte de sépulture ni à Québec ni à Montréal. Il retourna peut-être en France. Révoqué de son emploi de commis au contrôle, en 1740, M. de Chevremont passa en France à l'automne de la même année. Le 5 novembre 1740, M. de Beauharnois écrit en sa faveur. Le 23 septembre 1741, M. de Beauharnois revenait à la charge et demandait la demi-solde pour M. de Chevremont.

Pierre Simon

De Pierre Simon, qui fut secrétaire du gouverneur de Beauharnois, nous savons peu de choses. Il était originaire de la ville de Rennes, en Bretagne, et avait épousé, à Québec, le 12 février 1725, Angélique Vandal, qui lui donna sept enfants. Pierre Simon décéda à Québec le 29 janvier 1736. Son acte de sépulture, à Notre-Dame de Québec, dit: "Le trentième janvier mil sept cent trente-six, par nous vicaire de Québec a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Pierre Simon, secrétaire de M. le marquis de Beauharnois, gouverneur gnal de la Nouvelle-France, sergent dans les troupes du détachement de la marine de ce pays, décédé âgé de quarante-deux, d'hier soir, après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction". Nous savons par ailleurs que Simon outre ses charges de sergent dans les troupes et le secrétaire du gouverneur exerçait l'état de cabaretier.

Pierre Simon Channazars

Mgr Tanguay donne les deux orthographes: Channazors et Channazars. Pierre Simon signait Channazars. Lors de son mariage, à Québec, le 28 septembre 1728, Pierre Simon Channazars est désigné comme marchand tapissier, fils de Pierre Channazars, marchand tapissier à Paris. Il faut

croire qu'il ne fit pas fortune à Québec puisqu'il réussit à entrer dans l'administration. Au recensement de 1744, fait par le curé de Québec, M. Channazars est dit "secrétaire de M. le général". Le gouverneur général, ou, comme on disait plus communément dans le temps, M. le général, était alors M. de Beauharnois. M. Channazars était le deuxième secrétaire, peut-être même le troisième secrétaire de M. de Beauharnois. Dans son acte de sépulture à Québec, le 28 février 1758, on qualifie M. Channazars d'écrivain pour le Roi. Le nom Channazars ne s'est pas perpétué au Canada. Tous ses enfants, à part Geneviève-Joseph, mariée au négociant Charles Berthelot, moururent en bas âge.

Jacques de Lafontaine de Belcourt

Le marquis de Beauharnois, nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1726, amena avec lui comme secrétaire un jeune homme de vingt-trois ans, Jacques de Lafontaine de Belcour, fils de Jacques de Lafontaine de Versailles, et de Bernardine Jouin. M. de Lafontaine, qui s'était marié, en 1728, avec Charlotte Bissot, fille de François Bissot, décida de rester ici à la fin de son engagement. Il se mit d'abord en société avec son beau-père, qui exploitait la riche concession de Mingan. Le commerce, cependant, ne lui fut pas profitable. Il manquait d'expérience et surtout de prudence. M. de Lafontaine réussit à se faire nommer membre du Conseil Supérieur. Ses lettres de nomination sont datées du 1er avril 1735. Il fut installé le 20 août 1736. Plus tard, M. de Lafontaine se remit à l'exploitation des pêches de la côte nord, mais ses nouvelles entreprises ne furent pas plus heureuses que ses premiers essais. De 1740 à 1741, M. de Lafontaine fut lieutenant-général intérimaire de la justice à Montréal. Le changement de régime ruina complètement M. de Lafontaine. Le général Murray le dédommagea en le nommant, le 2 novembre 1760, procureur du Conseil militaire de Québec. Il garda cette charge

pendant quatre ans, et décéda à Québec le 18 juin 1765. Instruit, plein de talents, M. de Lafontaine mourut très pauvre parce qu'il était trop entreprenant.

Philippe-Pierre Pilliamet

Né en 1720, il était fils de Jean Pilliamet et de Thérèse Thoret, de Saint-Rioul, ville de Senlis. Son père, dit-on, était d'origine suisse. Pilliamet vint ici comme soldat dans les troupes du détachement de la marine. En 1747, il faisait partie de la garnison de Québec. L'année suivante, il agissait comme sous-secrétaire de M. de la Galissonnière qui finit par l'employer comme son premier secrétaire. Après le départ de M. de la Galissonnière, du Canada, M. Pilliamet entra dans les bureaux de l'administration à Montréal. Le 15 avril 1755, Jean-Victor Varin, faisant fonction d'ordonnateur en l'absence de l'intendant Bigot, donnait une commission de notaire au sieur Pilliamet pour exercer dans l'étendue de la juridiction de Montréal, en remplacement du sieur Adhémar, décédé. M. Philliamet conserva tout de même sa charge d'employé dans les bureaux à Montréal. L'année suivante, le 16 août 1756, l'intendant Bigot donnait une autre commission à M. Pilliamet pour exercer comme notaire dans toute l'étendue de la juridiction de Montréal. Après la Conquête, M. Pilliamet repassa en France. Le 30 juillet 1762, le président du Conseil de marine informait M. Périchon, qui s'intéressait au sort de M. Pilliamet, que le Roi lui avait accordé une gratification de 300 livres. M. Pilliamet avait épousé, à Montréal, le 3 juillet 1752, Marie-Madeleine Poupart dit Lafleur.

Philippe-Antoine Dautrive

Fils d'un secrétaire du Roi, M. Dautrive. était né à Saint-Martin, diocèse de Langres. Il arriva à Québec le 17

septembre 1747, avec M. de la Galissonnière qui venait remplacer M. de la Jonquière, nommé gouverneur de la Nouvelle-France mais qui avait été pris par les Anglais en se rendant au Canada. Il servit M. de la Galissonnière jusqu'en août 1749. Quelques jours avant le départ de M. de la Galissonnière, il avait épousé, à Québec (25 août 1749), Madeleine-Thérèse de Joncaire, fille de Thomas de Joncaire, lieutenant dans les troupes, et de Marie-Madeleine Le Guay. Son mariage engagea M. Dautrive à se fixer dans la colonie. D'abord commis dans les bureaux du Roi, il remplaça, un peu plus tard, M. de Berey comme commis du trésorier de la marine à Montréal. En 1758, M. Dautrive s'embarqua pour la France, sans même avoir obtenu un congé du ministre. Celui-ci soupçonna quelque chose de louche dans sa comptabilité, et, dans sa lettre du 10 janvier 1759, à l'intendant Bigot, il ordonnait d'examiner ses comptes avec le plus grand soin. En 1763, M. Dautrive fut un des accusés devant le Châtelet de Paris. Il ne se présenta pas à la Cour puisque le jugement dans son cas fut qu'il serait plus amplement informé avant de prononcer la contumace, contre lui. En 1771, le chancelier de France songea à nommer M. Dautrive conseiller au Conseil Supérieur de Blois. Il fut fortement recommandé à cette charge par le président du Conseil de Marine. Il ne fut pas nommé, toutefois, puisque à la fin de la même année, il demandait l'augmentation de sa pension. M. Dautrive décéda avant 1783.

André Grasset de Saint-Sauveur

Originaire de Montpellier, paroisse Saint-Pierre, André Grasset de Saint-Sauveur arriva ici comme secrétaire du gouverneur de la Jonquière en août 1749. Après la mort de M. de la Jonquière, arrivée à Québec le 17 mars 1752, nous ignorons ce que devint son secrétaire. Peut-être servit-il M. Duquesne, successeur de M. de la Jonquière, en la

même qualité? En tout cas, il entra au service de M. de Vaudreuil, comme secrétaire, dès son arrivée de la Louisiane. Montcalm dit quelque part que M. de Vaudreuil ne faisait ni ne dictait aucune lettre. M. de Saint-Sauveur était donc un secrétaire précieux pour lui. M. de la Jonquière avait proposé M. de Saint-Sauveur, qui était avocat, comme conseiller au Conseil Supérieur. Il fut agréé le 1er mai 1750, mais ne prit jamais son siège.

M. de Vaudreuil demanda pour lui la place d'inspecteur des magasins. Cette proposition resta sans réponse. En avril 1765. M. de Saint-Sauveur se constituait prisonnier à la Bastille. Il avait été mis en accusation comme Bigot et ses compères. Il fut mis hors de cour. Le *Mémoire du Canada* porte de sérieuses accusations contre M. de Saint-Sauveur. Montcalm, dans plusieurs de ses lettres, accuse également le secrétaire de M. de Vaudreuil de concussions et de vols. M. de Saint-Sauveur décéda à Paris, en 1794, Il fut le père du bienheureux Grasset et de l'écrivain Jacques Grasset de Saint-Sauveur, tous deux nés à Montréal.

Le sieur Meret

Un ordre daté du 24 avril 1754 du gouverneur Duquesne à l'enseigne de Saint-Vincent pour aller prendre le commandement du poste de Camasestigzia (sic), est contresigné par le sieur Meret (B. XXXV, p. 201). Nous ne connaissons absolument rien du secrétaire Meret à part cette pièce du 24 avril 1754.

Les Secrétaires des Intendants

Jean-Baptiste Patoulet

Jean-Baptiste Patoulet vint ici en qualité de secrétaire de l'intendant Talon, en 1665. M. Talon, qui avait beaucoup de confiance en son secrétaire, l'envoya en France en 1667. Il revint au Canada en 1669. A l'automne de 1670, il retourna en France, encore chargé de mission par M. Talon. Le ministre Colbert l'envoya alors en Acadie avec le titre de commissaire de la marine, au printemps de 1671. Il ne revint à Québec que dans l'été de la même année. M. Patoulet retourna en France avec M. Talon en 1672. M. Talon écrivait au ministre le 9 mars 1673: "M. Patoulet, ci-devant mon secrétaire, me témoigne grande dispositon à passer en Canada avec sa famille pour s'y habituer et pour y travailler sur vos ordres à l'augmentation de la colonie; si vous lui confiez la direction des affaires du Roi, j'ai de lui un mémoire par lequel il me marque ce à quoi il s'engagerait que je juge fort utile et fort convenable à votre dessein, qui soulagera même les dépenses du Roi, ce que je recherche en toutes choses. Je suis persuadé que s'il se sert avantageusement, ainsi qu'il y a lieu de l'espérer, de toutes ses lumières et de la connaissance qu'il a acquise des différents génies et tempéraments des habitants du Canada et de la disposition du pays, il vous soulagera beaucoup et servira utilement". Cette proposition de M. Talon en faveur de son ancien secrétaire demeura sans réponse. En 1677, M. Patoulet était contrôleur de la marine à Rochefort. L'année suivante, il devint commissaire de la marine à Brest. En 1679, M. Patoulet fut envoyé intendant aux Antilles.

Philippe Varnier

Philippe Varnier fut le principal secrétaire de l'intendant Talon pendant tout le temps de sa seconde administration. Le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France étaient très souvent demandés comme parrains. Le gouverneur de Frontenac, à lui seul fut parrain trente-trois fois pendant ses quinze années de séjour à Québec. Talon, pendant sa seconde administration, se déchargea très souvent de cette besogne ennuyeuse sur son secrétaire Varnier. Les registres de Québec nous apprennent que Philippe Varnier fut parrain les 24 décembre 1670, 23 février 1671, 25 mars 1671, 31 mars 1671, 5 juin 1671, 7 septembre 1671, 6 mars 1672, 15 novembre 1672 et 31 juillet 1673. Ce dernier baptême nous prouve que Varnier ne retourna pas en France avec M. Talon. Celui-ci, en effet, partit pour la France en 1672. Varnier dût retourner en France à l'automne de 1673. Il n'est mentionné dans aucun document après le 31 juillet 1673.

Jacques Boucherat

Boucherat fut un des secrétaires de l'intendant de Bouteroue. On dirait qu'il avait fait le pari de ne laisser aucune trace de son passage dans la Nouvelle-France. Heureusement, il fut témoin à un mariage à Québec, le 5 octobre 1667, ce qui nous a permis de connaître son prénom. L'acte de mariage de Thomas Rousseau à Madeleine Olivier, au registre de Québec le 5 octobre 1667, le nomme Jacques Boucherat.

Pierre Chevalier

L'intendant Duchesneau, nommé le 5 juin 1675, arriva à Québec en septembre de la même année. Il ne semble pas que Pierre Chevalier ait agi tout de suite comme secrétaire

de M. Duchesneau. Toutes les ordonnances de M. Duchesneau des années 1671 et 1676 qui ont été conservées sont contresignées par M. Richer. La première ordonnance contresignée par M. Chevalier est en date du 2 octobre 1677. M. Duchesneau fut rappelé en septembre 1682. Son ancien secrétaire, M. Chevalier, resta dans le pays. Il devint contrôleur pour les Messieurs de la Compagnie. Il était encore à Québec en 1688. En effet, le 24 septembre 1688, sa femme était inhumée dans la Cathédrale de Québec et l'acte de sépulture le qualifie de contrôleur pour Messieurs de la Compagnie. Un acte de baptême à Québec, le 7 juillet 1678 le nomme Pierre Le Chevalier mais il signe toujours Chevalier.

Denis Riverin

Né à Tours, paroisse de Saint-Saturnin, vers 1650, Denis Riverin était le fils de Pierre Riverin, marchand bourgeois, et de Marguerite Mahyet. M. Riverin vint ici, en 1675, avec l'intendant Duchesneau qui l'avait choisi comme son secrétaire à la demande de Colbert. Trois ans plus tard, en 1678, M. Riverin fut envoyé en France pour rendre compte au ministre Colbert de l'état du pays. Un an plus tard, il revenait au pays comme agent des fermiers de la traite du bail d'Oudiette. Il commença alors la traite et la pêche des morues sur une grande échelle. Le 24 mars 1698, M. Riverin était nommé conseiller au Conseil Souverain, en remplacement de M. Damours de Freneuse, décédé. Il fut installé les émoluments. En effet, quelques semaines plus tard, le 1702, M. Riverin était délégué en France pour surveiller les intérêts des habitants au sujet du commerce du castor. Il ne devait pas revenir au pays. Le 17 janvier 1710, il était cependant nommé lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Il n'accepta cette charge que pour en retirer les émoluments. En effet, qulques semaines plus tard, le 5 mai 1710, M. Dupuy de Lislois était choisi pour remplir

la charge de lieutenant-général en l'absence de M. Riverin. M. Riverin, pendant sa délégation en France, soumit un grand nombre de mémoires au ministre. Il mourut en France au cours de l'année 1717. Le Père Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, fait de grands éloges de M. Riverin.

Le sieur Richer

Le sieur Richer arriva ici en même temps que l'intendant Duchesneau, qui l'avait choisi comme son secrétaire, en septembre 1675. M. Richer contresigne les ordonnances de M. Duchesneau en 1675, en 1676 et partie de celles de 1677. Que devint-il ensuite? Il ne semble pas être resté dans le pays. Du moins, nous ne relevons ses traces ni dans les actes de nos notaires ni dans les registres de l'état-civil.

Nicolas Langlumé

En janvier 1685, François Poisset de la Conche, marchand à Québec, demandait à l'intendant de Meulles d'accorder à son gendre, Jean de Faye, un congé de traite pour lui aider à payer ses dettes. M. de Meulles consentit à donner trois congés au sieur de Faye mais à la condition qu'il paierait sept cents livres à chacun de ses deux secrétaires. Alexandre Peuvret de Gaudarville et Nicolas Langlumé. Il voulait ainsi les récompenser "parce que n'ayant aucuns gages de la cour ils servaient le pays avec affection et promptitude n'ayant jamais pris d'argent pour toutes les expéditions qu'ils faisaient tous les jours". Dans sa lettre du 4 novembre 1683, l'intendant de Meulles disait au ministre: "J'envoie un de mes secrétaires en France pour vous en représenter la nécessité (la construction d'un palais d'intendance), et au cas que le Roi y consente, pour retenir des ouvriers et faire apporter ici tout ce qui peut

considérablement épargner''. Ce secrétaire envoyé en France par M. de Meulles était Nicolas Langlumé. Il revint au pays au printemps de 1685, juste pour recevoir sa part des sept cents livres exigées du sieur de Faye. Il en put jouir longtemps de cette somme puisqu'il décéda en décembre 1685. M. de Faye ne profita pas plus des trois congés obtenus. Il se noya dans le Saint-Laurent moins d'un an plus tard, le 19 août 1686.

Alexandre Peuvret de Gaudarville

Né à Québec le 6 octobre 1664, il était le fils de Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, qui fut le premier greffier du Conseil Souverain. Alexandre Peuvret emprunta son nom de Gaudarville à la seigneurie de Gaudarville qui avait été donnée à sa mère par son premier mari, Louis de Lauzon. A son arrivée à Québec, en 1682, l'intendant de Meulles employa le jeune Peuvret comme second secrétaire. Après le départ de M. de Meulles (1686), il travailla avec son père au greffe du Conseil Souverain. En 1692, MM. de Frontenac et Bochart Champigny demandaient au ministre d'accorder à Alexandre Peuvret la survivance de la charge de greffier du Conseil Souverain. Le ministre se rendit à cette demande et les lettres de survivance furent signées par le Roi le 1er mars 1693. M. Peuvret père décéda le 23 mai 1697 et son fils lui succéda aussitôt dans sa charge en vertu des lettres obtenues quatre ans plus tôt. Alexandre Peuvret de Gaudarville décéda à Québec le 30 décembre 1702.

Pierre André de Leigne

Né vers 1663, M. André de Leigne accompagna l'intendant Bochart Champigny au Canada en qualité de secrétaire (1686). Vers 1702, il repassa en France avec sa

femme, Claudine Fredin, et ses quatre enfants. Il acheta là-bas une charge de commissaire de la marine. Mais lassé de voir les misères de la France et le trouble où l'on y vit, il regretta la tranquillité du Canada, "ce qui l'obligea de penser à y revenir pour y faire son salut paisiblement". Il obtint du Roi la charge de lieutenant-général de la Prévôté de Québec. Ses lettres de nomination sont en date du 13 avril 1717, mais il ne fut installé en sa charge que l'année suivante. En 1720, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au Conseil de régence: "Nous faisons nos très humbles remerciements de la gratification de neuf cents livres qui a été accordée au sieur Saint-André (André de Leigne), lieutenant-général de la Prévôté de Québec, qui s'acquitte fort bien des fonctions de son emploi." M. de Leigne fut l'un de nos meilleurs magistrats sous le régime français. Il se démit de sa charge en 1744 et décéda aux Trois-Rivières le 7 mars 1748.

Jean Fredin

Jean Fredin arriva ici en même temps que l'intendant Bochart Champigny à l'été de 1686. Celui-ci l'avait choisi comme un de ses secrétaires. M. Fredin se lia d'amitié avec François Charon de la Barre, fondateur de la communauté des Frères Hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix, plus connue sous le nom de communauté des Frères Charons. L'objet de cette oeuvre fut d'abord d'ouvrir un hôpital ou hospice à Montréal pour recevoir les vieillards et les enfants indigents. Plus tard, les Frères Charons se livrèrent à l'enseignement dans les campagnes. M. Fredin fut un des principaux bienfaiteurs de la fondation de M. Charon de la Barre. En fit-il partie comme Frère? Ce n'est pas probable, car nous voyons M. Fredin agir comme secrétaire de M. Bochart Champigny jusqu'au départ de l'intendant pour la France dans l'automne de 1702. Tout nous porte à croire même que M. Fredin retourna en France

avec M. Bochard Champigny. M. Fredin, à en juger par ses rapports avec les Frères Hospitaliers de Montréal, devait être un homme d'église. Ce qui n'empêche pas que le 29 avril 1693 le ministre écrivait à M. Bochart Champigny qu'il avait appris que son secrétaire, M. Fredin, faisait commerce de marchandises de même nature que celles qu'on achetait pour le service du Roi. Il lui ordonnait de faire cesser cet abus au plus vite.

Alexandre-Léonard Tréhard

C'est dans un acte de baptême de Montréal, à la date du 14 juin 1704, que nous trouvons les prénoms de M. Tréhard, secrétaire de l'intendant de Beauharnois. Il se nommait Alexandre-Léonard Tréhard. Nous ne savons rien de plus sur lui.

François Clairambault D'Aigremont

Nommé, le 1er juin 1701, commissaire ordinaire de la marine en la Nouvelle-France, M. d'Aigremont vint immédiatement prendre possession de sa charge. En 1702, la charge de commissaire de la marine était transformée. Le salaire état portée à 2,000 livres mais le titulaire devait la payer 30,000 livres. M. d'Aigremont n'ayant pas le moyen d'acheter sa charge dût y renoncer. Le ministre, pour le consoler, lui offrit, le 20 juin 1703, la charge de secrétaire de l'intendant de Beauharnois, tout en lui faisant espérer pour plus tard une subdélégation. M. d'Aigremont agit donc comme secrétaire de M. de Beauharnois puis de son successeur, M. Raudot père. En 1712, M. Bégon devenait à son tour intendant de la Nouvelle-France. Le 19 octobre 1712, il le nommait pour faire fonction de contrôleur de la marine. Puis, en 1717, avec l'aide du gouverneur de Vaudreuil, il réussissait à faire réinstaller M. D'Aigremont

dans son ancienne charge de commissaire ordinaire de la marine. En 1728, au départ de l'intendant Dupuy, M. D'Aigremont fut appelé à Québec pour diriger l'intendance jusqu'à la nomination du successeur de M. Dupuy. Il décéda à Québec, deux mois plus tard, le 1er décembre 1728. Son désintéressement avait été si grand pendant sa vie, qu'il ne laissa pas même de quoi se faire enterrer

Jacques-Urbain Rocbert de la Morandière

Jacques-Urbain Rocbert de la Morandière, originaire de Saint-Etienne d'Estrechy, évêché de Sens, en Champagne, dût passer dans la Nouvelle-France, en 1690, en même temps que son frère Etienne qui devint, deux ans plus tard, garde-magasin à Montréal. Il fut d'abord employé comme écrivain du Roi à Montréal, puis il devint second secrétaire de l'intendant Raudot. Le 10 novembre 1707 M. Raudot écrivait au ministre que son fils lui servait de secrétaire et qu'il employait aussi le jeune Rocbert de la Morandière pour lui aider: "Nous avons pris, seulement auprès de nous pour ce qu'il ne peut faire, le sieur de la Morandière, frère de M. Rocbert, garde-magasin de Montréal, qui est un fort honnête homme très capable d'autres emplois, mais qui n'a pas encore toute la capacité qui lui serait nécessaire pour celui-ci ne l'ayant fait que depuis le départ de Barrassy, et ainsi il n'est pas encore en état de nous soulager l'un et l'autre dans bien des choses, lesquelles naturellement pourraient rouler sur son compte; nous lui donnons notre table et nous lui faisons payer six cents livres par le trésorier". M. Rocbert de la Morandière décéda à Montréal le 18 mars 1710. Il ne s'était pas marié.

Le sieur Barassy

Le sieur Barassy fut le secrétaire de M. Raudot fils. Abusant de sa position, Barassy, probablement en besoin

d'argent, falsifia un passeport du Roi, ce qui était une offense très grave. Mis au fait de cette faute, le ministre écrivait à l'intendant Raudot, le 23 juin 1706: "Je vous envoie aussi un décret de cette juridiction (Table de marbre) pour faire arrêter le sr Barassis, accusé de falsification et altération de passeport du Roi. Il est nécessaire que vous fassiez exécuter ce décret. Je vous envoie aussi une commission pour le faire interroger et un mémoire des faits sur lesquels il doit l'être, mais comme il a été auprès de vous, peut-être jugerez-vous à propos de remplir la commission du nom d'un autre juge: vous prendrez la peine d'envoyer son interrogatoire par le vaisseau qui passe en France". Nous voyons par la lettre de M. Raudot fils au ministre du 3 novembre 1706 que, suivant ses ordres, Barassy fut arrêté et envoyé à M. Bégon, à Rochefort. M. Bégon devait le diriger sur Paris. Aucune des pièces de l'enquête faite sur le compte du secrétaire Barassy n'a été conservée.

François Foucher

François Foucher, né en 1699, au marquisat de Maillebois, diocèse de Chartres, était le fils de Jacques Foucher, conseiller du Roi et receveur du grenier à sel de Brizolle, et de Charlotte-Elisabeth Goubert. Dès 1723, il était secrétaire de l'intendant Bégon. L'année suivante, en 1724, son contrat de mariage le désigne comme écrivain du Roi au bureau de Mgr l'intendant. Celui-ci devait avoir une certaine considération pour le jeune Foucher puisqu'il habitait avec lui au palais de l'Intendance. Le 29 avril 1727, M. Foucher recevait des lettres de provisions pour remplir l'office de procureur du Roi de la judiriction de Montréal. Il fut reçu en son office par le Conseil Supérieur le 15 septembre 1727, mais il n'alla résider à Montréal que dans les premiers mois de 1728. MM. de Beauharnois et Hocquart disaient de M. Foucher, dans leur rapport au minis-

tre du 7 octobre 1732: "Agé de trente ans, médiocre sujet, remplit assez bien son office; deviendra un bon sujet s'il continue à s'appliquer". En secondes noces, M. Foucher épousa une des filles de M. Augustin Le Gardeur de Courtemanche, qui fut commandant pour le Roi à la côte du Labrador. Ce mariage lui donna des intérêts dans les postes de pêche du Labrador et un de ses fils prit le nom de Foucher de Labrador. Le 8 janvier 1759, le président du Conseil de marine écrivait à MM. de Vaudreuil et Bigot que le sieur de l'Isle pourrait faire les fonctions de procureur du Roi à Montréal à la place du sieur Foucher, alors en France, et qui ne devait pas retourner au Canada.

Jacques Barbel

Jacques Barbel était né au Hâvre-de-Grâce en 1670 et passa dans la Nouvelle-France vers la fin du dix-septième siècle. En 1700, il avait été nommé notaire royale pour l'île de Montréal à la place de Bénigne Basset, mais, en 1703, il remplaça le notaire Lepailleur à Québec. Il lui succéda aussi comme juge sénéchal de la seigneurie de Lauzon. En 1712, il remplaçait également Etienne Jacob comme juge bailli de la seigneurie de Beaupré. A ses fonctions de notaire et de juge seigneurial, M. Barbel ajouta pendant quelques années celle de secrétaire de l'intendant Bégon. Le 31 oaût 1725, jour de la mort du greffier René Hubert, l'intendant Bégon avait donné une commission à M. Barbel pour faire les fonctions de greffier de la Prévôté de Québec "sous le bon plaisir du Roi". M. Barbel exerça les fonctions de greffier de la Prévôté jusqu'à l'installation de M. Boisseau nommé à cette charge le 23 avril 1726. M. Barbel décéda à Québec le 29 juillet 1740. Il avait acheté, en 1716, l'arrière-fief d'Argentenay, sur l'île d'Orléans. Cette acquisition, trop forte pour ses moyens, lui occasionna bien des ennuis. L'arrière-fief d'Ar-

gentenay fut vendu par autorité de justice peu après sa mort.

Charles Seurrat

Charles Seurrat venu de France comme secrétaire de l'intendant Bégon logeait avec lui au Palais de l'Intendance. Dans la nuit du 5 janvier 1713, le feu se déclarait à l'Intendance. Les flammes se propagèrent tellement vite que M. Bégon et sa femme eurent peine à se sauver. Deux des femmes de chambre de madame Bégon périrent dans le brasier. Le valet de chambre de l'intendant, en voulant sauver une partie de la garde-robe de son maître périt lui aussi dans les flammes. Le secrétaire Seurrat se sauva nu pieds et se gela si horriblement qu'il mourut deux jours plus tard. Dans sa lettre au ministre du 17 février 1713, M. D'Aigremont écrivait: "Il faisait un si horrible froid que M. et Mme Bégon auraient infailliblement gelé avant que d'y arriver (à la maison du sieur Lajoie), si, par bonheur, ils n'avaient eu le vent arrière. Trois de leurs domestiques ont été étouffés et consumés dans les flammes; le sieur Seurrat, secrétaire de M. Bégon, ayant voulu passer par le jardin par une porte de dégagement qui y donne, eut la moitié du corps gelé avant qu'il fut arrivé à la première maison, dont il est mort."

Jacques Jamin

A Notre-Dame de Québec, à la date du 7 juillet 1714, on lit l'acte de sépulture suivant: "Le 7e juillet 1714 a été inhumé dans l'Eglse paroissiale et Cathédrale de cette ville Le Sr Jacques Jamin écrivain de Roi et secrétaire de Mr l'intendant mort le jour précédent après avoir reçu les sacremens de l'Eglise prce des Srs Jorian et Marchand Ecclésiastiques par moi soussigné prtre curé et grand péni-

tencier de Québec — Thiboult''. Nous n'avons pas autre chose sur ce secrétaire de l'intendant Bégon.

Nicolas-Gaspard Boucault

Nicolas-Gaspard Boucault vint ici en qualité de secrétaire de l'intendant Bégon. C'est lui qui servit de secrétaire au procureur-général Collet dans sa tournée à travers la colonie, en 1721, pour la fixation et la limitation des districts de paroisses. En 1726, M. Bégon retournait en France. M. Boucault le suivit quelques semaines plus tard pour demander la charge de procureur du Roi à la Prévôté de Québec, vacante par la démission de M. Hamard de la Borde. Il reçut sa nomination le 20 avril 1728. Il fut également nommé procureur du Roi à l'Amirauté de Québec (18 mai 1728). Il revint à Québec à la fin de septembre et fit enregistrer ses deux commissions le 4 octobre 1728. L'année suivante, le 30 novembre, l'intendant Hocquart choisissait M. Boucault comme son délégué dans tout le gouvernement de Québec. Le 27 mars 1736, M. Boucault remplaçait M. Couillard de Lespinay comme lieutenant particulier de la Prévôté. Il lui succéda aussi comme lieutenant-général (1er avril 1736). A l'automne de 1747, M. Boucault retournait en France. Il ne résigna cependant sa charge de lieutenant-général de la Prévôté qu'en 1750 et celle de lieutenant particulier qu'en 1757. Il mourut en France peu après 1763. Nous avons de M. Boucault un intéressant *Etat présent du Canada* qui a été publié en 1921.

Le sieur de Mousseau

Voici un secrétaire qui ne fit pas un long séjour au Canada. Quelques semaines à peine. Le 24 juillet 1724, M. Edgé-Nicolas Robert, nommé le 22 février précédent intendant du Canada, s'embarquait à La Rochelle, sur le *Chameau,* pour venir prendre son poste. Il amenait sa femme,

Marie-Anne Picard de Mauny, son fils unique, Edmé-Antoine, âgé de onze ans, son secrétaire, le sieur de Mousseau, et plusieurs domestiques. Indisposé depuis quelques jours, M. Robert, à peine embarqué, devint sérieusement malade et le soir même du départ du *Chameau* il expirait. Il fut jeté à la mer le lendemain. Le vaisseau était encore en vue des côtes de France mais il continua tout de même son voyage. Le *Chameau* arriva à Québec dans les premiers jours d'octobre. La veuve Robert eut les sympathies de toute la population de Québec dans sa terrible épreuve. Elle se rembarqua sur le *Chameau* avec son jeune fils et le sieur de Mousseau. Ce vaisseau partit de Québec dans la première semaine de novembre.

Thomas-Jacques Taschereau

Thomas-Jacques Taschereau, sieur de Sapaillé, était né à Tours le 26 août 1680. Il arriva ici à la fin d'août 1726 avec l'intendant Dupuy dont il était le secrétaire. On connaît l'histoire de M. Dupuy. Il fut rappelé deux ans plus tard. Son secrétaire resta ici. Nous ignorons ce qu'il fit de 1728 à 1732. On lui offrit en 1732 la charge de trésorier des troupes qui était vacante. M. Taschereau accepta cette charge avec un peu d'hésitation car sur ses 2000 livres d'appointement il était obligé de payer un commis à Québec et un autre à Montréal. Trois ans plus tard, en 1735, M. Taschereau était nommé membre du Conseil Supérieur. En 1737, M. Taschereau entra dans une société qui avait entrepris d'exploiter les forges Saint-Maurice. Il décéda à Québec le 25 septembre 1749. M. Taschereau avait eu la concession, en 1736, de la seigneurie Taschereau ou Sainte-Marie de la Beauce qui est encore en la possession d'un Taschereau. Il fut le premier ancêtre canadien de cette remarquable famille Taschereau qui a fourni un cardinal à l'église canadienne, un premier ministre à la province de Québec, un juge en chef et un juge puiné à la Cour Suprême du Canada, un juge en chef à la province

de Québec, et six juges à la Cour Supérieure de la même province.

Michel Bénard

Originaire de Paris, M. Bénard passa dans la Nouvelle-France vers 1730 et eut d'abord un emploi dans les bureaux de l'intendance. En 1738, l'intendant Hocquart, remarquant son intelligence et son ardeur au travail, le choisit comme son premier secrétaire. Après le départ de M. Hocquart, M. Bénard devint contrôleur du Domaine du Roi. Il garda cette charge pendant plusieurs années. Le 24 décembre 1753, le gouverneur Duquesne et l'intendant Bigot nommaient M. Bénard conseiller assesseur au Conseil Supérieur, et le 24 avril 1757, il remplaçait son beau-père, M. Nicolas Lanoullier, comme conseiller effectif. Il fut installé le 3 juillet 1758. M. Bénard ne fit donc pas partie du Conseil Supérieur pendant un long terme puisque la dernière séance de ce corps important eut lieu le 28 avril 1760. M. Bénard retourna en France après la Conquête, avec sa femme et son fils. Nous perdons ses traces à partir de la fin de 1760.

Louis-Frédéric Bricault de Valmur

Louis-Frédéric Bricault de Valmur servit de secrétaire à l'intendant Hocquart de 1731 à 1738. Peut-être était-il venu au pays avec l'intendant qui semblait avoir beaucoup d'affection pour lui. Dès le 15 octobre 1731, M. Hocquart demandait au ministre de donner un emploi permanent à son secrétaire dans les bureaux du Roi. M. Bricault de Valmur fut employé au bureau de l'Intendance tout en conservant son emploi de secrétaire. En 1737, M. Louet, écrivain du Roi, employé au bureau de l'intendance à Québec, ayant été frappé de paralysie, fut forcé de demander sa retraite. Le 10 octobre 1737, M. Hocquart demandait

au ministre la mise à la demi-solde du sieur Louet et lui suggérait de le remplacer comme écrivain du Roï par M. Bricault de Valmur, son secrétaire depuis 1731. Le 14 avril 1738, le ministre informait M. Hocquart qu'il accordait une pension de 400 livres à M Louet et qu'il donnaït sa place à M. Bricault de Valmur avec le brevet d'écrivain du Roi. Malheureusment, celui-ci était mort à Québec le 28 juin 1738, avant d'apprendre l'heureuse nouvelle. M. Bricault de Valmur avait été, en 1733, de la société formée pour exploiter les forges de Saint-Maurice.

Joseph Brassard Deschenaux

Né à Québec le 2 août 1722, d'une famille très pauvre, il entra fort jeune au bureau du secrétaire de l'intendant Hocquart, qui l'employa comme un de ses secrétaires à partir de 1743. Lorsque M. Bigot arriva à Québec en 1748, il prit M. Deschenaux sous sa protection et le choisit comme son premier secrétaire. M. Deschenaux profita "admirablement" des bonnes dispositions de l'intendant pour lui et il s'enrichit en peu de temps. L'auteur des *Mémoires sur les affaires du Canada* dit de Deschenaux: "Cet homme état vain, ambitieux, insupportable par ses hauteurs, et surtout avait une envie si demesurée d'amasser de grands biens, que son proverbe ordinaire était de dire "qu'il en prendrait jusque sur les autels". En 1763, on fit le procès, en France, aux auteurs des monopoles, abus, prévarications, etc., qui avaient été commis au Canada; M. Deschenaux avait cru prudent pour sa personne de rester au Canada. Le 20 décembre 1763, il était condamné par contumace à être banni pour cinq ans de Paris, à 30 livres d'amende et à 300,000 livres de restitution. Cette condamnation ne le dérangea pas fort puisque le gouvernement français n'avait pas le droit de l'envoyer chercher ici, ni de saisir ses biens. M. Deschenaux décéda à Québec le 18 septembre 1793.

Le Secrétaire de M. de Tracy

Octave Zapaglia de Ressan

Il était originaire de Mantoue, en Italie et vint dans la Nouvelle-France, en qualité de secrétaire de M. de Tracy. Il vécut à Québec de 1665 à 1668. Dans sa lettre au ministre du 12 novembre 1666, M. Talon, ami intime de M. de Ressan demandait de retourner en France et suggérait le secrétaire de M. de Tracy comme son successeur. "Si vous me faites la grâce de m'envoyer mon congé, disait-il, et que vous vouliez entretenir une personne de la part du Roi qui soit seulement chargée de la police et des finances... souffrez que je vous propose M. de Ressan pour ces deux chefs pour lesquels je lui trouve tout le talent nécessaire outre que je lui crois un bon fond de probité". Colbert goûta la proposition de M. Talon et le pria de lui faire envoyer un mémoire sur le Canada écrit par M. de Ressan. Il voulait le juger sur ce mémoire avant de le nommer. Celui-ci montra tant d'animosité dans son mémoire contre Mgr Laval et les Pères Jésuites que le Roi refusa de le nommer à l'intendance du Canada. Il retourna donc en France avec son petit bonheur. M. de Ressan avait épousé à Québec, le 17 septembre 1668, Anne Duplessis fille de Guillaume Duplessis et de Etiennette Després.

Deux Secrètaires de Montcalm

Pierre Marcel

Les renseignements sont assez maigres sur Pierre Marcel, secrétaire de Montcalm. Nous savons qu'il arriva ici en même temps que son maître, en mai 1756. Il dût retourner en France à l'automne de 1759. Dans une lettre qu'il écrivait à sa mère, la marquise de Saint-Véran le 9 mars 1756, quelques jours avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France, Montcalm lui faisait connaître sa future *maison*: "Ma maison, disait-il, sera composée de trois aides de camp: M. de Bougainville, M. de la Roche-Beaucourt, lieutenant au régiment de cavalerie de Montcalm, le sieur Marcel, aide de camp de peine et du secrétariat, c'est un sergent qui devient officier; un cuisinier, un aide, un demi-valet de chambre; Grison, Joseph; Dejean premier laquais, deux autres hommes de livrée; un secrétaire, chirurgien point; j'en amène de premier ordre, avec des garçons chirurgiens que le roi envoie". En effet Pierre Marcel devint lieutenant reformé à la suite du régiment de la Reine. Il suivit Montcalm jusqu'à sa mort. Il écrivait au chevalier de Lévis, le 14 septembre 1759: "C'est avec un coeur pénétré de la plus vive douleur que j'ai l'honneur de vous donner avis de la perte que nous venons de faire de M. le marquis de Montcalm, ce matin, à cinq heures. Je ne l'ai pas quitté un moment jusqu'à sa mort, et je crois que c'était ce que je pouvais faire de mieux, surtout après avoir eu la permission de lui..." Nous ignorons ce que devint Martel après son retour en France.

François Estève

Pierre Marcel était le troisième aide de camp en même temps que le chef du secrétariat de Montcalm. Il avait un secrétaire en titre qui, lui, n'était pas militaire. Il se nommais François Estève, et était de Notre-Dame des Tables, de Montpellier. Estève fit la traversée dans le même navire qui amena Montcalm. Il se maria, à Montréal, le 18 avril 1757, à Elisabeth Bissonnet fille d'un *voyageur*. Deux jours avant le mariage de son secrétaire, Montcalm écrivait à sa mère: "Estève, mon secrétaire, se marie. Beau caractère. Bon autographe écrivant vite Je lui procure un emploi et le moyen de faire fortune s'il veut. Il fait un meilleur mariage qui ne lui appartient; malgré cela, je crains qu'il ne le fasse pas comme un autre: fat, frivole, joueur, glorieux, petit-maître, dépensier". Quel emploi Montcalm procura-t-il à son secrétaire? Nous l'ignorons. Le 11 juillet 1757, il écrivait au ministre Moras en faveur de son protégé. Il lui demandait de lui accorder une commission d'écrivain de la marine, et l'informait que Estève était le neveu de M. Estève qui avait été avocat du Clergé. Il semble que François Estève cessa dès 1757 d'agir comme secrétaire de Montcalm. Pierre Marcel agissait à la fois comme troisième aide de camp et secrétaire. Quant à Estève, il resta ici après la Conquête. M Aégidius Fauteux signale sa présence à Montréal le 11 avril 1763.

L'évasion de Dodge et Theller

La Citadelle de Québec

Le touriste ordinaire est un homme éponge, il avale tout ce que les guides veulent bien lui offrir. D'ailleurs, il visite rapidement et distraitement, et aussitôt le site qu'on vient de lui montrer disparu à ses yeux, il l'oublie avec toutes les histoires que le guide loquace vient de lui débiter.

C'est ainsi qu'à ceux qui visitent la citadelle de Québec pour la première fois on dit, pour exciter davantage leur curiosité que, tel vieux bastion et telle branlante bâtisse datent du régime français. Cependant il faut savoir que, dans tout l'immense plateau que recouvrent les fortifications de la citadelle de Québec, il ne reste rien, absolument rien du régime français. La citadelle actuelle fut construite entre 1823 et 1832 par le colonel Durnford et le colonel Mann. Les plans de ces formidables fortifications avaient été dressés par les ingénieurs Holland et Twiss. Lorsque, en 1832, les travaux furent terminés l'Angleterre avait dépensé plus de $35,000,000. Il est juste d'ajouter qu'on comprenait dans cette somme énorme pour l'époque le prix des portes Saint-Louis, Saint-Jean, du Palais et Prescott, qu'on avait renouvelées, et la réparation des murs qui ceinturaient la ville. En tout cas, la citadelle de Québec était considérée par tous les experts comme imprenable, et l'on disait couramment qu'il était aussi difficile de sortir de cette forteresse que d'y entrer. Québec était devenue le Gibraltar de l'Amérique du Nord ; ce surnom prétentieux a été conservé à la citadelle de Québec.

Ironie du sort ! Aujourd'hui, on évite de se servir des canons qui se trouvent sur les bastions qui regardent le

fleuve; on craint que les détonations trop suivies n'ébranlent les murs épais de cinq ou six pieds, et ne les précipitent dans le fleuve Saint-Laurent qui coule à leurs pieds.

Cependant, moins de cinq ans après la fin de ces travaux qui avaient duré une dizaine d'années, deux jeunes Américains, enfermés à la citadelle pour crime de haute trahison et gardés par des centaines de soldats, réussissaient à en sortir presque aussi facilement qu'on peut s'évader d'une maison dont toutes les portes et les fenêtres sont ouvertes.

L'événement fit sensation dans le temps et non sans raison. La discipline a toujours été très stricte dans l'armée anglaise, surtout dans les régiments préposés à la garde des forteresses, et après cent ans, quand vous parlez de l'évasion de Dodge et Theller à un officier anglais, il vous répond par un hochement de tête qui laisse entendre qu'il n'y croit pas. Pourtant les faits sont là, et il faut bien se résigner à avouer qu'ils sont vrais.

La rébellion dans le Haut-Canada

Y a-t-il eu rébellion dans la province du Haut-Canada en 1837-1838? La question est peut-être naïve? Ceux qui ont appris leur histoire dans certains de nos manuels, s'imaginent qu'en 1837-1838 seuls les Patriotes du Bas-Canada ou de la province de Québec prirent les armes pour revendiquer leurs droits.

Pourtant, la province du Haut-Canada avait ses griefs tout comme la nôtre. Il y eut là aussi révolte, rencontre entre les Patriotes et les troupes, combats, arrestations, procès, condamnations à mort, exécutions, etc., etc.

Dans la province de Québec, douze Patriotes montèrent sur l'échafaud. Sait-on que, dans le Haut-Canada, dix-neuf Patriotes payèrent de leur vie leur participation à la révolte? En effet, six furent exécutés à London, onze à Kingston et deux à Toronto.

Dans la province haut-canadienne, le chef de la rébellion

fut le docteur William Lyon Mackenzie, le grand-père du premier ministre actuel du Canada. Tout comme Louis-Joseph Papineau, dans la province de Québec, William Lyon Mackenzie, à l'origine, voulait borner ses revendications à des moyens constitutionnels. Mais, il en est de même dans toutes les agitations politiques d'un peu d'envergure : les chefs perdent petit à petit la maîtrise de leurs partisans, et, bientôt, au lieu de commander, ils sont obligés de suivre les dictées de ceux qui, apparemment, sont leurs plus fidèles amis. Intérieurement, Papineau était contre la rébellion armée. Il en fut de même pour Mackenzie dans le Haut-Canada. Papineau et Mackenzie mirent leur peau à l'abri en se sauvant aux Etats-Unis, mais bon nombre de leurs partisans, moins heureux montèrent sur l'échafaud.

Les Américains William W. Dodge et Edward Alexander Theller avaient été condamnés à être pendus en même temps que les Patriotes Samuel Lount et Peter Matthews, pour avoir pris part à l'insurrection haut-canadienne en 1837. Lount et Matthews furent exécutés à Toronto le 12 avril 1838. Quant à Dodge et Theller, ils obtinrent un sursis grâce à une requête présentée à la jeune reine Victoria, par les Irlandais du Canada restés fidèles à l'allégeance britannique. Si nous ne faisons erreur, on invoquait dans cette requête le fait que Dodge et Theller, citoyens des Etats-Unis, n'auraient pas dû être condamnés pour crime de haute trahison envers la reine Victoria, qui n'était pas leur souveraine.

En tout cas, après l'exécution de leurs malheureux amis, Lount et Matthews, qu'ils virent de leurs cellules de la prison de Toronto, les deux Américains furent conduits à la prison de Kingston puis, de là, à Montréal. Pour plus de sûreté les autorités militaires décidèrent de les incarcérer dans la citadelle de Québec.

Dodge et Theller firent le voyage de Montréal à Québec avec dix autres prisonniers politiques, sur le vapeur *British*

America. Ils arrivèrent dans la capitale à dix heures du soir, le dimanche, 10 juin 1838.

La réception de Dodge et Theller, à Québec

En temps de crise politique, il faut parfois peu de chose pour soulever le sentiment populaire. Les articles incendiaires du *Quebec Mercury* avaient excité la population ultra-loyaliste de la capitale. Lorsque les prisonniers politiques du Haut-Canada descendirent du *British America,* ils furent reçus par les vociférations de plusieurs centaines d'hommes dont quelques-uns étaient avinés. Malgré l'escorte de soldats qui entourait les prisonniers, ceux-ci furent insultés, bafoués par ces excités qui les accompagnèrent jusqu'à la citadelle. L'un des prisonniers, le colonel Dodge, était assez sérieusement malade, et il dut faire le trajet en calèche : il ne fut pas moins maltraité que les autres. A la porte Prescott, dans la côte de la Montagne, la garde dut même charger cette foule hurlante pour l'empêcher de battre les prisonniers.

Parmi ceux qui, ce soir-là, insultèrent les condamnés enchaînés les uns aux autrs et incapables conséquemment de se défendre se trouvaient un certain nombre de jeunes gens qui devaient, un peu plus tard, devenir des citoyens très en vue de Québec.

Theller, dans cette occasion, reçut maints projectiles, et même quelques-uns de ces forcenés lui crachèrent leurs chiques de tabac à la figure. Il rongea son frein. Les mains liées et enchaîné à un de ses compagnons que pouvait-il faire? Plus tard, dans son livre *Account of the Rebellion in Canada,* il se vengea de ses insulteurs en faisant connaître leurs chefs. Theller avait la mémoire longue et il les nomme tous. Ces noms lui avaient été fournis par ses amis de Québec, témoins impuissants de ces scènes disgracieuses.

Parmi ceux qu'il met ainsi au pilori, on trouve les noms de William Patton, qui devint un riche marchand de bois,

le docteur William Marsden, plus tard une célébrité médicale; Alfred Hawkins, l'auteur du célèbre ouvrage *Hawkins Picture of Quebec,* le docteur Joseph Morrin, qui devint maire de Québec, James Hastings Kerr, fils du juge James Kerr, John Wilson, épicier de la haute ville, ... Leail; Edward Burroughs, décédé protonotaire de Québec; John Jones, marchand, etc.

Theller note avec satisfaction qu'il ne vit aucun Canadien français et très peu d'Irlandais dans cette troupe de brutes.

Pour reprendre leur liberté

Theller décrit ainsi la prison dans laquelle les prisonniers américains furent enfermés sur la citadelle:

"La pièce avait environ cinquante pieds de longueur sur douze de largeur, avec un plafond de brique en forme d'arche où on voyait des traces de moisissure. Cette pièce était éclairée par deux fenêtres et avait une porte en bois bardée de fer. Les fenêtres étaient également munies de barres de fer solides. Une clôture de douze pieds de hauteur faite de planches solides se trouvait devant cette bâtisse, pour empêcher toute communication entre les soldats et les prisonniers. Une porte était percée dans cette clôture, et une sentinelle se tenait continuellement à l'intérieur pour surveiller tous les mouvements des prisonniers. Une autre sentinelle faisait la garde en dehors de la clôture, près de la porte d'entrée. L'arrière de cette sombre bâtisse donnait sur le fossé intérieur de la citadelle. Les murs de cette salle avaient huit pieds d'épaisseur. Le toit de cette bâtisse était recouvert de quatorze pieds de terre où on avait placé une autre sentinelle."

Comme on le voit, les prisonniers étaient bien gardés. Ajoutons que cette prison était tellement humide qu'on était obligé de faire une *attisée* dans les cheminées tous les soirs, pour réchauffer les lits des prisonniers.

Dodge et Theller s'étaient rendus compte, dès le premier

soir de leur réclusion, de toutes les précautions prises par les autorités militaires. Ce qui ne les empêcha pas de se dire tout de suite qu'ils sortiraient de la sombre forteresse.

Ils avaient des amis dans la ville et ils espéraient recevoir leur aide.

Les prisonniers ne s'étaient pas trompés. Tous les jours, on leur permettait de prendre l'air sur les bastions de la citadelle. Dès leur seconde ou troisième sortie, un étranger était là qui malgré la surveillance des sentinelles put leur dire quelques mots. Theller lui fit comprendre que ses communications désormais seraient déposées dans la bouche d'un canon qu'il lui montra. C'est ainsi que les prisonniers purent se procurer les outils dont ils avaient besoin pour scier les barreaux de leurs fenêtres.

La mise en marche du complot dura de juin à octobre. Les prisonniers américains avaient réussi à amadouer le major de ville, Fraser, un vétéran très sympathique, qui leur permit de recevoir les journaux de Québec de s'acheter toutes les provisions de bouche dont ils avaient besoin et même des liqueurs spiritueuses.

Avec le temps, Dodge et Theller étaient parvenus à connaître les faiblesses des sentinelles chargées de les surveiller. Quelques-uns de ces soldats acceptaient même avec empressement la bière, le porter et le brandy qu'ils leur offraient.

L'évasion de la Citadelle

Enfin, après plusieurs semaines de consultations avec leurs amis de la ville, de préparatifs maintes fois interrompus par la curiosité malveillante des sentinelles, Dodge et Theller fixèrent leur évasion à la nuit du 15 au 16 octobre 1838. D'ailleurs, les deux amis n'avaient plus à hésiter s'ils voulaient recouvrer leur liberté. Ils avaient, en effet, été informés qu'on les embarquerait pour l'Angleterre dès le premier vent favorable, sûrement avant le 20 octobre. Et ils savaient quel sort les attendait là-bas; la potence ou

l'exil dans une colonie pénale, peut-être pour toute la vie.

A huit heures du soir, le 15 octobre, la sentinelle placée à la porte de la prison fut relevée. Heureusement, Theller connaissait la nouvelle sentinelle, il s'en était même fait un ami en lui offrant de temps en temps un excellent verre de porter anglais: c'est lui qui se chargea de l'amuser, pendant que ses compagnons finissaient de scier la barre de fer qui, une fois disparue, devait leur permettre de sortir par une des deux fenêtres de leur salle de détention. Ce soir-là, la pluie tombait en abondance, la température était humide et le vent très froid, trois excellentes raisons pour offrir du porter à un pauvre soldat obligé de rester dehors. Theller ne manqua pas l'occasion, et la sentinelle accepta chaque verre de porter avec une reconnaissance qui augmentait chaque fois d'intensité.

Afin d'empêcher la sentinelle d'entendre le bruit fait par la petite scie qui s'attaquait si ardument à la barre de fer, les prisonniers américains se mirent à chanter et à danser avec un vif entrain.

Deux heures plus tard, la sentinelle était de nouveau relevée et la barre de fer résistait toujours.

Theller fut donc obligé de recommencer son travail auprès du nouvel arrivé. Ce dernier, comme celui qui l'avait précédé, avait plusieurs fois profité des politesses des prisonniers américains.

Theller lui offrit coup sur coup plusieurs verres de porter légèrement arrosés de laudanum, que notre homme avalait avec une satisfaction évidente. Bref, au bout d'une heure, si la nouvelle sentinelle ne dormait pas à son poste, elle était suffisamment engourdie pour ne pas s'occuper de ce qui se passait à l'intérieur de la prison.

Quelques minutes avant la nouvelle relève, la barre de fer avait enfin cédé et cinq des prisonniers américains, William W. Dodge, Culver, Hull, Parker et Edward Alexander Theller, étaient sortis par l'étroite fenêtre.

Pour se rendre au bastion d'où devait se faire la descente

des fugitifs les murs de la forteresse, il fallait traverser presque tout le terrain de parade, passer devant les quartiers des offciers, les magasins, etc., etc. Huit ou dix sentinelles étaient postées à ces différents endroits. Le vent, la pluie et l'obscurité favorisèrent les fugitifs, et, moins de dix minutes plus tard, quatre d'entre eux étaient rendus au bastion où ils s'étaient donné rendez-vous. Parker, affaibli par la maladie, n'avait pas eu le courage de suivre ses compagnons jusqu'au bout; il se blottit derrière une corde de bois où il fut repris le lendemain matin.

Le plus difficile restait à accomplir. Descendre du bastion sur les glacis n'était pas une tâche aisée. A l'aide d'un canif, la corde, qui servait à hisser le pavillon royal au mât du bastion, fut coupée et l'une de ses extrémités fut attachée au canon le plus rapproché. Puis, chacun son tour, les Américains descendirent sur les glacis en se servant de la corde. Mais la corde ne se rendait pas jusqu'en bas, et il restait un saut assez élevé à effectuer. Deux des fuyards s'en tirèrent sans égratignure, Theller et Culver se blessèrent assez sérieusement aux pieds et aux jambes dans leur chute.

A peine les quatre fugitifs étaient-ils rendus sur les glacis qu'ils virent apparaître plusieurs torches sur les bastions de la citadelle. L'officier de garde avait constaté la disparition des prisonniers et avait donné l'alarme. On les recherchait un peu partout à l'intérieur des murs de la citadelle. Peu d'officiers et de soldats eurent la chance de fermer l'oeil dans la forteresse de Québec, en cette nuit du 15 au 16 octobre 1838!

Les recherches commencent

Le commandant de la citadelle de Québec, en 1838, était sir James McDonald. Ce vieux soldat avait pris part à toutes les guerres de l'Angleterre contre Napoléon. Il avait joué, disait-on, un rôle important à la bataille de Waterloo.

Averti de la fuite des prisonniers quelques minutes après

leur départ, il alerta toute la garnison, et, dès la même nuit, des centaines de soldats se répandaient dans la ville pour reprendre les effrontés prisonniers, qui étaient en train de donner une si mauvaise réputation à la citadelle de Québec!

De bonne heure, dans la matinée du 17 octobre, les fuyards Culver et Hull furent repris dans le Jardin du Fort. Mais il fut impossible de localiser les deux principaux coupables, Dodge et Theller, ils étaient disparus aussi rapidement que la lumière électrique quand le pouvoir manque.

Le 20 octobre, le gouverneur Durham signait une proclamation qui déclarait qu'une somme de 500 livres serait payée à celui qui livrerait Dodge et Theller ou donnerait des informations qui conduiraient sûrement à leur capture.

Le même jour (20 octobre), la brigade des Gardes faisait paraître l'annonce suivante dans le *Quebec Mercury*:

$1000 REWARD

"The brigade of Guards will pay the above reward to such person or persons as will apprehend or give such information as will lead to the apprehension of Theller and Dodge, late two State prisoners; who escaped from the Citadel of Quebec, on the morning of Tuesday, the 16th instant.

"The above reward will be paid to the person who gives the information that leads to the actual apprehension of the prisoners; or 500 Dollars for either of them, by Mr. Payne, Pay-Master of the Brigade, on application at the stores of T. Cary & Co. Buade Street".

Pendant les jours qui suivirent l'évasion de Dodge et Theller, sir James McDonald fut dans une véritable frénésie. Le vieux militaire rageant d'avoir été joué par deux Yankees qui n'étaient pas même soldats réguliers quoiqu'ils se donnassent les grades de général et de colonel. Le 17 octobre au matin, toutes les maisons de la rue Saint-

Louis et des rues transversales furent fouillées de fond en comble. M. A.-N. Morin, avocat, plus tard l'honorable juge A.-N. Morin, faillit être arrêté parce qu'il avait répondu au sous-officier, qui faisait les recherches dans sa maison de la rue du Parloir, que son habitation n'avait pas de grenier. Le Tommy ne pouvait croire qu'une maison sans grenier existait sur terre. Tel était pourtant le cas pour la maison de l'honnête M. Morin. Le monastère des Ursulines ne resta pas à l'abri des recherches des sbires. Un passant avait cru voir deux hommes s'introduire dans les dépendances du monastère aux petites heures du 17 octobre. Vite, un aide de camp du colonel McDonald courut à l'évêché pour obtenir la permission de l'évêque de faire des fouilles dans le couvent des Ursulines ; on ne laissa pas un coin de l'immense construction inexploré.

Plus que cela, vers les dix heures de la matinée, un convoi funèbres passait sous la porte Saint-Louis, se dirigeant vers le cimetière Saint-Louis. Le sergent de garde, agissant sous les ordres d'un officier, fit arrêter le convoi et ouvrir la tombe. Il voulait constater si l'un des deux prisonniers ne s'était pas caché là pour sortir de la ville.

Le procédé offensa tellement le public québecois que le *Quebec Mercury,* qui était pourtant l'organe de l'oligarchie, fut obligé de protester. Il blâma sévèrement l'officier qui avait ainsi manqué au respect qu'on doit aux morts. Il aurait été si facile, disait-il, pour l'officier commandant la garde, de faire suivre le convoi funèbre jusqu'au cimetière et de constater qu'on mettait la tombe dans la fosse. Il est évident qu'il se serait rendu compte, une fois la tombe recouverte de quatre ou cinq pieds de terre, qu'elle ne contenait pas un homme vivant.

Pendant quinze jours, toutes les rues conduisant en dehors de la ville de même que les quais bordant le fleuve furent gardés militairement. Dodge et Theller étaient partout et ils n'étaient nulle part. Tous les désoeuvrés de la capitale, alléchés par les récompenses offertes par le

gouverneur Durham et les Gardes, étaient dans la rue jour et nuit, espérant reconnaître les prisonniers évadés pour les dénoncer aux autorités militaires. Rien ne résulta de toutes ces recherches.

Les commentaires du Fantasque

Napoléon Aubin avait commencé, à Québec, en juillet 1837, la publication d'un journal satirique, le *Fantasque,* qui, chaque semaine, fustigeait les créatures du pouvoir. Le *Fantasque* était franchement *patriote* et ne ménageait pas ceux qui lui déplaisaient.

On peut croire que l'évasion de Dodge et Theller fournit à Aubin le sujet de maints articles fortement épicés. Dans le *Fantasque* daté du 20 octobre 1838, qui ne parut que quelques jours plus tard, Aubin écrivait: "Grand émoi dans l'intéressante ville de Québec, mardi matin, soldats couraient, magistrats trottaient, ménagères parlaient, officiers juraient, tories hurlaient, employés aboyaient, patriotes sifflaient la marseillaise, incompréhensibles haletaient, police était essouflée, gouverneur si..., Ursulines tremblaient, et moi, philosophe, je souriais! Tout ce brouhaha venait de ce que des prisonniers politiques renfermés dans l'inexpugnable citadelle de Québec, pour y attendre la grâce de notre gracieuse reine, se sont mis en garde, et, quoique sous la garde de la garde, s'impatientant de ne pas voir arriver la grâce de la reine, se sont sauvés à la grâce de Dieu."

Puis, pour faire enrager davantage sir James McDonald, commandant de la garnison, Aubin expliquait gravement que des personnes mal intentionnées prétendaient que les prisonniers détenus à la citadelle avaient l'habitude de régaler les sentinelles d'un petit coup de rhum, et que le soir de l'évasion ils avaient versé quelques gouttes d'opium dans la boisson, ce qui avait eu l'effet d'endormir les gardes.

"Tout ceci est faux, ajoutait Aubin, car on sait que les

soldats anglais, particulièrement les Gardes, ne s'enivrent jamais. Non, il n'y a pas eu de boisson là-dedans. Seulement, M. Wakefield (aviseur du gouverneur et magnétiseur amateur) a rendu visite aux captifs et les a initiés aux mystères du cogliostroïsme c'est-à-dire au magnétisme. Les prisonniers ont mis les leçons de M. Wakefield en pratique et ont tout simplement magnétisé les sentinelles''.

Aubin terminait son article par une autre malice, celle-là à l'adresse de la police:

''On sait que Dodge n'avait qu'un oeil, ayant perdu l'autre dans la révolte. Tout ce qu'il y a de borgnes dans la ville furent amenés au bureau de police, les menottes aux mains, précédés, suivis et entourés de soldats et d'hommes de police, puis relâchés après quelques heures de prison.''

Encore le 17 novembre 1838, Aubin revenait sur l'évasion de Dodge et Theller:

''Vraiment la police n'est pas si bête qu'elle en a l'air, et malgré tout ce que l'on disait du départ prétendu des deux fugitifs, il paraît bien certain aujourd'hui que la police disait juste quand elle assurait que les deux escaladeurs de murailles étaient encore dans l'intérieur de celles de Québec. Il est presque certain, maintenant, du moins si l'on en croit les journaux anglais qui ne mentent jamais, que messieurs Dodge et Theller ou Theller et Dodge (je ne sais pas au juste leur raison de commerce), sont parvenus aux Etats-Unis; mais qu'au lieu d'être partis voilà un mois, comme le vulgaire se l'imaginait, ils n'ont quitté notre ville que ces jours derniers, emmenant avec eux deux autres personnes et quatre chevaux. La police, qui est une fine mouche, allez, eut vent de l'escapade presqu'aussitôt qu'elle avait eu lieu et se mit immédiatement et aussi promptement que possible à la poursuite des quatre fuyards. Comme on pouvait s'y attendre, elle ne tarda pas à revenir à son poste ramenant avec elle les quatre... devinez... les quatre... voyons, vous ne devinez pas?... les quatre... je vous le donne en trois... une, deux, trois,... les quatre... do

you give it up?... les quatre chevaux qui avaient eu la déloyauté de porter les quatre rebelles hors des lignes. On espérait, par le moyen de ces animaux, découvrir le fil de cette conspiration; on retint donc au bureau de police les quatre nobles quadrupèdes auxquels on fit subir plusieurs interrogatoires consécutifs; ces animaux avaient été sans doute assermentés et appartenaient peut-être à quelqu'une des sociétés secrètes que notre ville possède en son sein, car il n'y eut pas moyen d'en rien tirer. On alla jusqu'à les menacer de mettre leur esprit à la torture en les obligeant d'expliquer un des jugements que rendent messieurs Symes, Chouinard, Cazeau et Cie à la Cour des commissaires, mais cela même fut inutile et l'on se vit réduit à les remettre entre les bras de leur maître, qui les embrassa tendrement et leur donna un double picotin d'avoine pour les remercier de leur discrétion. La vertu obtient presque toujours ici bas sa récompense, aussi est-ce d'après ce principe que chaque homme de police reçoit un écu par jour."

Où se cachèrent Dodge et Theller à Québec?

En 1841, Theller publia l'histoire de son incarcération dans la citadelle de Québec de son séjour dans la ville, et, finalement, de sa fuite aux Etats-Unis, avec son compagnon William W. Dodge.. Son ouvrage en deux volumes a pour titre *Canada in 1837-1838 showing, by historical facts, the cause of the late attempted revolution and of its failure; the present condition of the people, an their future prospects, together with the personal adventures of the author and others who were connected with the revolution.*

Le récit de Theller nous paraît vrai et sincère du commencement à la fin, mais 1841 n'était pas encore éloigné de 1839 et on comprend que l'auteur se soit cru obligé de garder le silence sur ceux qui lui avaient donné l'hospitalité à Québec. Sortis de la citadelle entre minuit et une heure du matin, le 16 octobre 1838, Dodge et Theller se trou-

vèrent quelques minutes plus tard dans le Jardin du Gouverneur. Ni l'un ni l'autre ne connaissaient la ville, mais ils s'engagèrent bravement dans les petites rues qui bordaient le Jardin. La première personne qu'ils rencontrèrent fut Siméon Lelièvre, avocat. Ils ne pouvaient plus mal tomber. M. Lelièvre était du parti du Château, comme on disait alors, et loin de consentir à aider les prisonniers évadés, il menaça de les dénoncer.

L'attitude de M. Lelièvre ne désarçonna pas Theller. Pendant ses quatre mois de réclusion, il s'était préparé à faire face à toutes les situations. M. Lelièvre n'avait pas encore fini sa phrase que Theller, faisant mine de sortir une arme de son habit, lui dit qu'il aurait le même sort que le nommé Chartrand tué quelques mois plus tôt pour avoir trahi les Patriotes. L'avocat québecois, voyant que le fugitif était décidé à risquer le tout pour le tout, revint tout de suite sur sa décision et donna sa parole d'honneur qu'il se tairait. Il indiqua même aux deux hommes le chemin à prendre pour se rendre à Saint-Roch.

Les fugitifs descendirent à la rue Saint-Paul, en passant par les portes du Palais et Hope. Il semble qu'en sortant de la porte du Palais, ils prirent la droite au lieu de se diriger vers la gauche et revinrent ainsi quelque peu sur leurs pas. A la basse-ville, ils rencontrèrent un jeune Canadien, Michel X, qui consentit à les conduire chez un Patriote de Saint-Roch que Theller ne nomme pas. Celui-ci leur fit un accueil chaleureux ; il leur fit servir un excellent repas, puis pilota Dodge chez M. Grace. Pendant son absence, Theller resta chez ce citoyen, causant avec sa femme et sa famille.

A son retour, un peu avant le lever du jour, le Patriote mena Theller chez un habitant de la Petite-Rivière qui lui permit de coucher dans sa grange. Le lendemain, tard dans la soirée, Theller accompagné de Grace et du docteur Rousseau, se rendit à Beauport. Un chaloupier de l'île d'Orléans, engagé par M. Drolet, devait prendre Theller sur la grève de Beauport et le conduire chez lui. Mais les

patrouilles des marins des navires de guerre ancrés dans le port empêchèrent le chaloupier de s'approcher de la côte.

Theller se trouvait donc sans abri pour la journée du 17 octobre. On demanda à M. Godbout riche habitant de Beauport, de lui permettre de se cacher dans sa cabane à sucre assez éloignée des habitations. M. Godbout, qui était juge de paix, ne voulut pas s'exposer à avoir des ennuis et refusa l'hospitalité à Theller.

Theller trouva refuge pour quelques heures dans une famille de Beauport. La réception que lui fit cet habitant pauvre mais si charitable, et, en même temps, si cordial, toucha profondément le fugitif qui n'était pas sans se rendre compte que tous ceux qui venaient en contact avec lui s'exposaient à la prison et à d'autres châtiments.

En laissant la maison de l'habitant de Beauport, Theller se trouvait encore à la belle étoile et avec la perspective de tomber aux mains des patrouilles anglaises, qui devenaient de plus en plus actives.

M. Drolet lui suggéra un moyen qu'on pourrait presque qualifier d'héroïque. Il s'offrit de le conduire chez un haut fonctionnaire du gouvernement qui demeurait sur le chemin Sainte-Foy. Cet officier, irlandais catholique, pourtant, passait pour un ami très dévoué du gouvernement. Toutefois, M. Drolet qui avait eu occasion de le rencontrer et de l'apprécier, affirmait que ses sentiments d'honneur et de probité l'empêcheraient de trahir un compatriote dans le malheur. Après tout, en prenant part à la rebellion, il n'avait pas commis un crime contre la société; il avait tenté de donner aux Canadiens les mêmes droits que les Irlandais réclamaient pour eux dans la mère-patrie.

M. Drolet avait bien jugé. Theller fut reçu à bras ouverts par l'Irlandais catholique et toute sa famille. Madame X et ses filles furent charmantes pour le proscrit.

Mais le pauvre Theller était un peu comme le Juif errant de la légende: il devait appuyer sa tête chaque soir sur une pierre nouvelle. Au sortir de la très belle maison du chemin Sainte-Foy il n'eut pour tout refuge que la cave

infecte d'une écurie de la rue Saint-Paul. Ce réduit était si bas que son occupant était obligé de se tenir assis ou couché sur le sol humide où le liquide qui suintait continuellement du plancher de l'écurie n'était guère odorant! Et Theller resta deux jours et deux nuits dans ce séjour peu agréable.

De là, Theller prit refuge dans une maison non habitée et qui ne contenait aucun meuble. Les derniers jours d'octobre sont particulièrement froids à Québec et Theller eut beaucoup à souffrir dans cette maison glacée. Mais il eut une surprise qui lui fit oublier toutes ses peines. On lui amena à cette maison son ami Dodge dont il était sans nouvelle depuis quelques jours et qu'il croyait retombé aux mains de sir James McDonald. Il semble qu'on supporte mieux à deux les inquiétudes et les misères. La réunion des deux compatriotes releva leur moral et les fortifia davantage dans leur espoir qu'ils seraient bientôt dans leur pays.

Enfin, après des démarches nombreuses et ingrates, M. Drolet trouva un Patriote qui consentit à recevoir Dodge et Theller dans sa maison sans aucune rémunération et cela aussi longtemps que ceux-ci resteraient à Québec.

Les deux proscrits furent les hôtes de ce généreux Canadien-français pendant treize jours, ils furent traités dans cette maison comme s'ils avaient été des membres de la famille; le père, la mère et leurs enfants cherchaient toutes les occasions imaginables de leur faire oublier les tristes jours qu'ils venaïent de rencontrer.

Citons ce que dit Theller de cette respectable famille:

"A trois heures, nous étions de nouveau dans la rue et on nous conduisit à notre nouvel asile, où nous fûmes reçus de la manière la plus aimable. Nous passâmes, là treize jours pendant lesquels on eut pour nous les attentions les plus délicates et les soins de toutes sortes tant pour notre nourriture que pour notre santé. Ce Canadien français était à l'aise et risquait la perte de ses propriétés et de

sa liberté si nous avions été découverts chez lui. La seule condition posée par ce brave homme était que seuls MM. Drolet, Grace et Hunter seraient dans le secret et qu'ils ne viendraient voir ses hôtes que pendant la nuit.''

M. Drolet s'était dévoué corps et âme pour Dodge et Theller. Pendant le séjour des deux fugitifs dans la ville de Québec, il avait plusieurs fois risqué sa liberté pour leur propre sécurité. C'est encore lui qui prépara leur voyage de retour aux Etats-Unis, enfin, il put leur apprendre que tout était prêt pour leur départ qui était fixé au... novembre.

N'avons-nous pas le droit ici de remarquer, à l'honneur des Québecois, qu'il ne se trouva pas un traître parmi eux pour dénoncer Dodge et Theller pendant leur séjour dans la ville, malgré les fortes récompenses offertes pour leur capture. Nous pouvons affirmer qu'une centaine de Canadiens français, au moins, étaient au courant des allées et venues des fugitifs. Chaque fois qu'ils changeaient de cachette, quelques-uns des Patriotes se trouvaient dans les rues où ils devaient passer afin de les protéger si la chose devenait nécessaire...

De Québec à la frontière

En 1838, les Patriotes de Québec n'avaient pas froid aux yeux. Pendant que les sbires de sir James McDonald parcouraient les rues de la capitale à la recherche des fugitifs Dodge et Theller, les Patriotes prenaient tous les moyens nécessaires pour les renvoyer aux Etats-Unis. C'est M. Charles Drolet, jeune avocat, qui était à la tête de l'organisation. Il fit les arrangements avec Jean-Baptiste Carrier, brave cultivateur de Saint-Henri de Lauzon, qui connaissait bien toutes les routes qui conduisaient de Lévis à la frontière américaine. Quatre bons chevaux furent achetés et gardés en lieu sûr en attendant l'arrivée de Dodge et Theller sur la rive sud.

M. Carrier avait demandé à M. Drolet de lui procurer

un troisième compagnon, un bon cavalier. Le notaire John Heath, de Québec, en accepta la tâche dangereuse.

Dodge et Theller accompagnés par M. Heath arrivèrent à Lévis vers les onze heures du soir, le samedi... Ils avaient traversé le fleuve dans une chaloupe, conduite par deux chaloupiers de confiance. Comment avaient-ils pu passer dans les rues de Québec sans être reconnus par les soldats apostés un peu partout? Le secret n'a jamais été dévoilé.

En tout cas, les trois voyageurs se rendirent immédiatement chez M. Carrier à Saint-Henri de Lauzon. Celui-ci leur procura de bons lits et ils purent se reposer de leurs fatigues des jours précédents.

Le lendemain qui était un dimanche, les trois voyageurs restèrent renfermés chez M. Carrier. A huit heures, le même soir, M. Carrier donna l'ordre du départ. Par des chemins détournés, les quatre cavaliers gagnèrent Saint-François-de-Beauce, où ils arrivèrent au point du jour, le lundi, 5 novembre. M. Carrier conduisit ses amis dans une maison quelque peu éloignée du grand chemin où ils se reposèrent toute la journée.

A neuf heures du soir, la petite caravane se remit en route, Theller, fatigué et mauvais cavalier, fit le trajet en voiture jusqu'à l'entrée du chemin de Kennébec. Là, il fut obligé de renvoyer sa voiture et de remonter à cheval comme ses compagnons.

La partie la plus dangereuse du voyage restait à faire. Avant de toucher la frontière, les hardis voyageurs avaient trois postes de sentinelles à affronter.

On passa heureusement le premier en côtoyant la rivière Chaudière. La sentinelle placée dans une fenêtre de la maison de garde dormait profondément.

A quatre milles plus loin, se trouvait le deuxième piquet. Carrier et ses compagnons évitèrent les soldats en passant par un chemin détourné à travers d'épais fourrés que les chevaux eurent peine à franchir.

Restait le dernier poste, certes, le plus difficile. Ici il fallait traverser la rivière Chaudière sur un pont et le

poste des soldats était dans une maison qui touchait à l'extrémité du pont juste assez large pour permettre à deux voitures de se rencontrer. Carrier descendit de cheval et jeta un coup d'oeil sur le corps de garde. Rien ne bougeait à l'intérieur de la maison. Evidemment, les braves soldats de Sa Majesté dormaient. On a beau être soldats anglais et même Coldstream Guards, quand le sommeil s'empare de nous on succombe à sa tyrannie.

Les quatre cavaliers s'engagèrent sur le pont à une distance respectable les uns des autres et en faisant le moins de bruit possible. Si les chevaux s'étaient avisés de hennir, les quatre voyageurs tombaient aux mains des soldats de ce poste presque au moment de gagner enfin la terre américaine. Heureusement, cette étape fut franchie comme les autres, sans accident fâcheux.

Enfin, au point du jour les quatre cavaliers aperçurent, à peu de distance devant eux la borne qui indiquait la limite sud du Canada, et, quelque arpents plus loin, le drapeau étoilé des Etats-Unis qui flottait au vent. Ils franchirent le court espace qui les séparait de la frontière en quelques minutes. Dodge et Theller étaient sauvés!

"Je renonce à décrire, disait Carrier un peu plus tard, les transports de joie, le délire frénétique qu'éprouvèrent les deux fugitifs en voyant l'aigle américain planant au-dessus de leur tête."

Un hôtel se trouvait à trois milles de la frontière. C'est là que tous se reposèrent de la dure randonnée de la dernière nuit de leur voyage. Ils avaient franchi près de cinquante milles de distance par une pluie battante et des chemins impraticables. (1)

---

(1) M. Deguise a écrit une relation du voyage de Carrier de Lévis à la frontière du Maine. Elle a été publiée dans l'ouvrage de L.-N. Carrier, fils du patriote, "Les Evénements de 1837-1838". Nous lui avons emprunté nos renseignements sur cette randonnée.

Ceux qui aidèrent Dodge et Theller

Il n'est pas facile de retracer les noms des Canadiens français et Irlandais de Québec qui vinrent en aide aux deux Américains pendant les quelques jours qu'ils errèrent dans la capitale, après leur évasion de la citadelle. Le livre de Theller, *Account of the Rebellion in Canada*, fut publié en 1841, et l'auteur, pour ne pas compromettre ses bienfaiteurs, ne donna pas leurs noms. Trois années seulement s'étaient écoulées depuis ce tragique événement, et les bureaucrates auraient pu faire payer très cher à ces braves gens les services rendus à Dodge et Theller.

Theller mentionne cependant Charles Drolet, John Grace et Charles Hunter. Ceux-ci étaient à l'abri des poursuites, Drolet et Grace vivaient aux Etats-Unis et Hunter était mort.

Nous ne croyons pas être injuste envers les autres Patriotes de Québec en plaçant Charles Drolet en tête de la liste des amis de Dodge et Theller. Drolet fut l'âme du complot préparé pour sauver les fugitifs. Avocat depuis 1827, Drolet avait été élu en février 1836 député du Saguenay à la Chambre d'Assemblée. Dès l'arrivée de Dodge et Theller à la citadelle, il s'occupa de leur procurer les moyens de sortir de la forteresse, et une fois en liberté, les Américains n'eurent pas d'ami plus dévoué. Son rôle dans l'évasion des prisonniers fut bientôt connu et, pour se mettre à l'abri des poursuites judiciaires, il s'enfuit à Détroit, où il vécut jusqu'après l'amnistie.

Peu après son retour à Québec, M. Drolet accepta les charges de député greffier de la Cour d'Appel et de régistrateur de la Cour de Vice-Amirauté. Il mena dès lors une vie très effacée, ne s'occupant que de ses fonctions judiciaires, et de sa famille. M. Drolet décéda à Québec le 22 septembre 1873. M. Theller dans son livre, rend un juste hommage au dévouement et à l'habileté de M. Drolet.

John Heath, qui accompagna Dodge et Theller de Québec à la frontière américaine, était un Irlandais authentique. Né

en Irlande, il était le fils de William Heath, capitaine au régiment de York Chasseur. Orphelin presque en naissant, Heath passa tout jeune au Canada et fut élevé par un brave Canadien français de Québec, François Bacon: ce qui fait qu'on le désignait aussi souvent sous le nom de Bacon que sous celui de Heath. Admis à la pratique du notariat le 17 octobre 1834, John Heath exerça sa profession deux années à Saint-Charles-de-Richelieu puis revint à Québec. Après sa randonnée à la frontière américaine avec Dodge et Theller, Heath fut obligé de se cacher pendant plusieurs jours. La police soupçonneuse semblait connaître quelque chose de son voyage. A la fin, Heath passa aux Etats-Unis d'où il ne revint qu'après l'amnistie. En 1841, le notaire Heath alla s'établir à Rimouski, et, en 1849, nommé régistrateur de la seconde division du comté de Rimouski, il prit sa résidence à L'Isle-Verte. C'est là qu'il décéda le 16 novembre 1874, à l'âge de 66 ans. Une des joies de sa vieillesse fut de recevoir la visite de la fille aînée de Theller, qui avait voulu lui apporter l'expression de sa gratitude personnelle et la reconnaissance éternelle de tous les membres de sa famille.

Le docteur Edouard Rousseau est désigné dans l'*Account of the Rebellion* de Theller sous le simple titre de *doctor*. Evidemment, l'auteur ne voulait pas le nommer afin de ne pas le mettre en froid avec les autorités anglaises. Le docteur Rousseau, né à Saint-Pierre-les-Becquets le 28 avril 1807, et admis à la pratique de la médecine le 21 juillet 1830, s'établit à Saint-Roch de Québec où il exerça sa profession presque jusqu'à sa mort. Il est certain que Theller trouva un refuge chez le docteur Rousseau au moins pour quelques heures après son évasion de la citadelle. C'était risquer beaucoup car les soldats et les policiers surveillaient étroitement la résidence du patriote. M. Rousseau avait joué un rôle si effectif dans l'évasion de Dodge et Theller et dans les jours qui suivirent que le gouverneur le fit arrêter le 11 novembre 1838. Il fut

gardé en prison jusqu'au 12 avril 1839, sur accusation de haute trahison mais il ne subit pas de procès. Le docteur Rousseau fit presque continuellement partie du conseil de ville de Québec de 1843 à 1863, soit pendant près de vingt ans. Il décéda à Québec le 19 juin 1883, à l'âge de 76 ans.

John Grace, Irlandais de naissance, avait épousé une Canadienne française, Elisa Lachance, et il avait pris pour son compte avec grand enthousiasme toutes les revendications des Patriotes. Grace était pâtissier de son état et avait son établissement sur la côte du Palais, non loin de la porte du Palais. Le rôle actif qu'il avait joué dans l'évasion de Dodge et Theller fut bientôt connu de la police québecoise et Grace, pour lui enlever le plaisir de l'incarcérer, suivit ses amis Drolet et Hunter à Détroit, où il vécut, lui aussi, jusqu'à l'amnistie. Il reprit son ancien commerce mais cette fois sur la rue Saint-Jean, au No. 75. Il était encore là en 1848. Nous trouvons son annonce dans le *Quebec Directory* (1847-1848) de Alfred Hawkins. Il alla s'établir à Batiscan où il décéda le 2 novembre 1891, à l'âge respectable de 86 ans. Theller mentionne à plusieurs reprises dans son récit l'esprit inventif de Grace et les services de toutes sortes qu'il lui rendit ainsi qu'à son compagnon, William Dodge.

Charles Hunter comme Charles Drolet et John Grace, fut d'un grand secours à Dodge et Theller dans leur fuite de la citadelle et ensuite dans leurs pérégrinations dans la ville. Hunter avait été arrêté le 22 mars 1839 et détenu à la prison de Québec jusqu'au 29 avril suivant. Dans son livre, Theller nous informe qu'il décéda à Détroit peu après son arrivée dans cette ville. C'est du moins ce que nous avons le droit de soupçonner par les lignes suivantes: "With Messrs Drolet and Grace, it is different: they have left their country and are now citizens of Detroit, obliged to abandon their home and their property, for what they were known to have done for us; and Mr. Hunter is beyond the reach of their persecutions: *His lofty soul is in heaven.*"

Mais la vérité est que M. Hunter, qui était avocat, décéda à Rimouski le 31 juillet 1839, trois mois après sa sortie de prison. Il s'était rendu à Rimouski pour le terme de la cour. Il n'était âgé que de 31 ans.

M. Drolet ne s'était pas trompé en choisissant Jean-Baptiste Carrier pour conduire Dodge et Theller à la frontière américaine. M. Carrier connaissait toutes les grandes routes et les chemins de concessions de la Beauce. Bon cavalier, d'une force physique peu ordinaire, il était en outre d'une bravoure à toute épreuve. Malheureusement, Theller, tout à la joie d'être enfin libre, avait été trop loquace en arrivant sur le territoire américain, et il rendit le voyage de retour de Carrier et Heath très difficile. En outre, M. Carrier fut obligé de se cacher pendant plusieurs jours pour échapper au mandat d'arrestation lancé contre lui. Dans les derniers jours de décembre 1838, M. Jean-Thomas Taschereau, avocat de M. Carrier, réussit à le faire admettre à caution. Comme pour les autres accusés politiques, l'amnistie vint mettre fin aux tribulations du brave Patriote. M. Jean-Baptiste Carrier décéda à Saint-Henri de Lauzon le 26 juin 1865.

L'opinion des officiers anglais sur les Patriotes

Nous terminons cette petite étude en citant une page de l'*Account of the Rebellion in Canada* de Theller. Elle aidera à renforcer une opinion émise sur les Patriotes par des historiens qu'on a taxés de chauvins, mais à tort, croyons-nous.

En 1837-1838, la petite armée qui combattit les Patriotes était composée d'officiers et soldats réguliers venus d'Angleterre et d'officiers et volontaires canadiens de langue anglaise recrutés au pays. Les officiers anglais, disons-le à leur honneur, se conduisirent loyalement avec les Patriotes. Il n'en fut pas de même des bataillons de volontaires recrutés au Canada. Ce sont ces soldats improvisés qui se rendirent, le plus souvent coupables des vols, des pillages,

des incendies. Ces volontaires ne se gênèrent pas, en plusieurs circonstances, de traiter les Patriotes de lâches.

Theller, alors qu'il était prisonnier à London, eut l'occasion de causer avec plusieurs officiers réguliers. Comme il avait vécu dans la province de Québec, il était curieux d'avoir l'opinion de ces officiers sur les Patriotes canadiens-français.

Nous traduisons littéralement afin de ne pas déflorer son texte:

"Pendant notre emprisonnement, nous reçûmes la visite de quelques-uns des officiers du 32ème Régiment qui, en route pour Malden, s'arrêtèrent une journée ou deux à London. Ce régiment avait pris part à l'affaire de Saint-Eustache. L'un d'eux, un vétéran de belle apparence, questionné par moi sur les accusations de lâcheté portées par les loyalistes contre les Patriotes me dit:

"—Lâches! lâches! Monsieur, j'ai fait la campagne de la Péninsule et j'ai pris part à plusieurs engagements sanguinaires, mais aucun n'approchait le combat de Saint-Eustache. Les Canadiens des lâches, répéta-t-il avec indignation, ils se sont battus non pas comme des hommes mais comme des tigres.

"Je m'informai alors continue Theller, du docteur Chénier qui avait été mon compagnon d'études. L'officier anglais me répondit:

"Il est mort en brave. Il méritait un meilleur sort que celui que lui ont fait subir les volontaires qui, pendant l'engagement se cachèrent (skulled) et qui, une fois le danger passé, se conduisirent en barbares et mutilèrent les cadavres de ceux qui s'étaient battus pour ce qu'ils croyaient la liberté de leur pays."

La Bande de Chambers

Il y a déjà plus d'un siècle qu'elle est disparue, la bande de Chambers, mais on en parle encore car les vieillards d'aujourd'hui racontent à son sujet ce que leurs grand'-mères leur en ont appris.

Pendant toute l'année 1834 et une bonne partie de celle de 1835, la ville de Québec et les paroisses environnantes avaient été sous un vrai régime de terreur. Les grands choléras de 1832 et de 1834 avaient jeté la frayeur dans toutes les âmes. Les vols, les attaques à main armée, etc., qui se succédèrent, de semaine en semaine, en 1834 et en 1835, presque autant que le choléra qui venait de visiter Québec à deux reprises si rapprochées. Les citoyens terrifiés, le soir venu, se barricadaient dans leurs maisons de peur d'être attaqués pendant la nuit. Un dernier attentat souleva l'indignation générale. Dans la nuit du 9 au 10 février 1835, des malfaiteurs s'introduisaient dans la chapelle de la Congrégation, coin des rues Sainte-Anne et d'Auteuil, et y enlevaient des vases sacrés, des statuettes en argent, la lampe du sanctuaire, des candélabres, etc., etc. La police avait été impuissante à éclaircir les vols. Serait-elle capable de découvrir les auteurs de ce vol sacrilège?

On offre des récompenses

La population si croyante de la ville de Québec avait été douloureusement émue par le vol sacrilège de la Congrégation. Les juges de paix de la ville comprirent qu'il n'y avait qu'un moyen d'arrêter les plaintes qui s'élevaient sur le peu de protection qu'ils accordaient à la population contre les bandits. Le lendemain même du vol, des placards

affichés sur les places publiques offraient une récompense de cinq livres à toute personne qui donnerait des renseignements qui permettraient d'arrêter les coupables.

Le gouvernement voulut, lui aussi, aider la police à prendre les bandits. Par une proclamation du 17 février 1835, il offrit une somme de cent louis à toute personne qui aiderait à l'arrestation des voleurs de la chapelle de la Congrégation.

Chambers sur le point d'être pris

La récompense de cent louis offerte par le gouvernement faillit avoir un effet immédiat. Une fille de mauvaise vie, Catherine Roch se trouvait à l'auberge de madame Anderson, où avait été organisé le vol de la chapelle de la Congrégation. Elle avait vu ensemble Chambers, Waterworth, Mathieu et Gagnon précisément deux ou trois heures avant le vol. La récompense de cent louis la tenta. Elle se rendit auprès du connétable Carrier et lui fit part de ses soupçons. Ce dernier commença les recherches. Il se rendit même à Broughton, où résidaient les parents de Waterworth. En revenant de Broughton, où il n'avait rien trouvé, il rencontra Chambers et Waterworh. Ceux-ci causèrent avec lui, et pendant que Chambers amusait le connétable, Waterworth feignant d'être ivre, fouillait dans sa carriole afin de constater s'il n'avait pas trouvé quelques pièces compromettantes contre eux.

Waterworth avoua plus tard, au cours du procès de Gagnon, que les deux bandits avaient eu l'intention de tuer Carrier. Carrier, dit-il, peut remercier le Ciel de n'avoir rien eu dans sa carriole quand nous le rencontrâmes, car nous lui aurions évité de faire le reste du chemin; notre projet était formé et nos précautions bien prises pour l'assassiner.

Mais la police, à cette époque, était si impuissante qu'il fallut un événement absolument en dehors de ses recherches pour mettre la main sur les coupables.

Comment Chambers fut découvert

Chambers, il n'y a aucun doute là-dessus, était l'instigateur et le principal participant au vol sacrilège commis à la chapelle de la Congrégation dans la nuit du 9 au 10 février 1835. Comment les auteurs d'un crime perpétré à Québec furent-ils découverts à Broughton, dans le comté de Beauce, à plus de seize lieues de la capitale?

C'est une pauvre servante que ses maîtres considéraient un peu comme idiote qui fut l'instrument de la Providence dans cette affaire. Cécilia Connor était servante chez un cultivateur du canton de Broughton, le nommé Norris, beau-frère de Georges Waterworth. Au mois d'avril 1835, Chambers et Waterworth s'étaient rendus à Broughton, chez Norris. Afin de dépister la justice, ils avaient apporté les objets volés à la chapelle de la Congrégation. Au milieu de la nuit ils se dirigèrent sur une cabane à sucre qui appartenait à Norris laquelle était située à plus d'un mille de sa maison. Leur intention était de transformer les vases, les chandeliers, etc., volés. La servante, intriguée par les allées et venues des deux étrangers, les laissa partir de la maison puis les suivit à la cabane à sucre où son maître Norris et son engagé Egleson Knox les avaient accompagnés. Par une petite ouverture de la cabane, la servante vit un des bandits, une statuette de la Vierge à la main, qui se préparait à la jeter dans le creuset. Fervente catholique, elle se rendit compte que quelque chose d'insolite se passait. Aussitôt Chambers et Waterworth partis pour Québec elle fit part au juge de paix de Broughton de ce qu'elle avait vu. Celui-ci se mit tout de suite en communication avec la police, à Québec. Quelques jours plus tard, Charles Chambers, George Waterworth, Pierre Gagnon et Nicolas Mathieu étaient arrêtés.

La surprise fut d'autant plus grande à Québec que Charles Chambers, commerçant de bois, passait pour un honnête homme. Il avait de bonnes relations et la police n'avait jamais eu de plaintes contre lui. Les perquisitions

faites à la résidence de Chambers ne laissèrent aucun doute sur la vie qu'il menait.

L'arrestation de Chambers

C'était le   juillet 1835. Vers les trois heures de l'après-midi, Chambers entrait chez lui. Il avait passé une partie de la journée au Palais à faire battre les coqs.

Madame Chambers était à lui raconter que la veille des magistrats étaient venus perquisitionner dans sa maison et en avaient emporté un télescope et des cuillers, lorsqu'on frappa à la porte.

Une couple de magistrats et cinq ou six hommes entrèrent et entourèrent immédiatement Chambers.

—Au nom du Roi dit l'un des magistrats, je vous arrête, et lui mettant la main sur l'épaule, il fit signe aux hommes de police de lui passer les menottes.

—Pourquoi suis-je arrêté, dit Chambers sans perdre son sang-froid?

—Chambers, dit le magistrat, vous êtes accusé de meurtre, de vol sacrilège à la chapelle de la Congrégation et de bien d'autres méfaits.

En ce moment, madame Chambers qui avait entendu la conversation, entra dans la pièce, et Chambers lui dit avec le plus grand calme:

—Sois courageuse. Tu es la femme d'un homme qui n'a pas faibli devant les complots des hommes. Ne crains rien. On m'accuse, mais je saurai me défendre.

Puis, il sortit de sa maison qu'il ne devait plus revoir.

Quelques minutes plus tard Chambers était enfermé dans un des cachots de la prison (aujourd'hui le Morrin College).

La jeunesse de Chambers

Lors de son arrestation en 1835, Charles Chambers était âgé d'environ trente ans.

Il avait commencé sa triste vie d'exploiteur et de voleur

dès sa sortie de l'école. Très intelligent, il était bien vu de la population de Québec, et il aurait pu gagner sa vie honorablement s'il avait voulu suivre la voie droite. Mais il employa à faire le mal les dons qu'il avait reçus de Dieu.

Très habile dans les jeux de hasard et d'adresse, Chambers, sans être un ivrogne, fréquentait les auberges, les lupanars, les endroits alors si nombreux à Québec où on faisait battre les coqs. C'est dans ces divers lieux qu'il exerçait surtout sa science de l'escamotage et de la magie blanche. Il vécut ainsi jusqu'au jour où il s'improvisa marchand de bois.

Pour vendre du bois, il faut en avoir, c'est-à-dire en acheter. Chambers avait trouvé un moyen de se le procurer gratuitement. C'est dans ce but, qu'en 1834, il forma une espèce de société avec Waterworth. Laissons ce dernier raconter comment ils opéraient:

"Raconter tous les genres de tricheries, de fraude, de *smoglerie,* de marchés, de *jobs* de *bargains* que nous pratiquâmes serait bien trop long; il suffira de dire qu'il ne se passait presque point de nuits que nous ne fîmes quelque bonne prise de bois; nous allions couper les câbles des petits cajeux de plançons destinés au chargement des navires, et attendre au-dessous du courant notre proie qui venait nous trouver; nous nous entendions avec les guides des grandes *cages* du Haut-Canada qui nous faisaient bon marché des effets de leur bourgeois; nous avions à nos gages des journaliers pour enlever la marque des bois et des écumeurs pour courir les grèves après les orages. Ce dangereux trafic nous fit souvent de mauvaises affaires, et faillit nous troubler avec la police."

Un portrait de Chambers

Le portrait de Chambers a été tracé par Waterworth, probablement l'homme qui l'a le mieux connu. Il doit être fidèle.

"Il était, dit-il d'une beauté et d'une force peu com-

munes. Une belle tête, des traits réguliers, un cou bien fait, de larges épaules, une démarche aisée prévenaient en sa faveur. Il avait des manières engageantes, l'esprit souple, la physionomie presque douce et prévenante, quand il n'avait intérêt qu'à vous séduire et à vous tromper; mais quand de fortes passions l'agitaient, quand il rêvait un complot, quand il voulait, non pas éviter mais renverser les obstacles, alors le masque d'hypocrisie qui couvrait habituellement sa figure tombait, et vous montrait un plantasme effrayant; son œil étincelait et se cavait, son front se couvrait de longs replis, les fibres de son visage se crispaient, battaient avec violence et menaçaient de se rompre; ses lèvres minces devenaient livides et tremblantes, et sa bouche à demi ouverte et tiraillée convulsivement et tour à tour d'un côté et de l'autre laissait entrevoir un affreux grincement de dents."

La jeune femme de Chambers

Chambers avait épousé, à Québec, le 2 juillet 1834, une Canadienne-française catholique, Julie Gagné, âgée de dix-sept ans.

Au témoignage de Waterworth, madame Chambers était une jeune personne gentille, douce, aimable, honnête, aimant son mari à la folie; Chambers impérieux et violent, cédait de bonne grâce aux moindres caprices de sa femme. Il se laissait presque conduire par elle. Waterworth prétend toutefois que l'amour de Chambers pour sa femme n'était qu'une feinte, une ruse pour la mieux décevoir. Elle était maîtresse chez elle, mais Chambers ne permettait aucune observation à sa femme sur sa vie en partie double. Ainsi, il ne voulait pas être questionné sur l'emploi des nuits qu'il passait en dehors du logis conjugal. Waterworth se permit un jour de dire à Chambers que sa femme le conduisait comme elle l'entendait. Chambers répliqua tout de suite avec une flamme dans les yeux: "Si elle m'embarrasse, je saurai bien m'en défaire." La jeune femme

de Chambers se doutait-elle que son mari était un voleur de grand chemin? Il est probable que non. L'arrestation de Chambers fut pour elle un coup mortel. Lorsque les policiers amenèrent son mari, elle tomba évanouie dans les bras d'une voisine que le tapage avait attirée chez elle. Quelques jours plus tard, elle eut le courage de se rendre à la prison, voir son mari. "La Providence, dit M. Angers, qui avait lié le sort de cette jeune femme douce et vertueuse, au sort d'un misérable bandit, lui accorda bientôt la consolation de succomber à ses souffrances et de se dépouiller d'une existence empoisonnée." Elle mourut, en effet, le 1er mai 1836, quelques mois après l'incarcération de Chambers. L'épouvantable existence de son mari mise devant ses yeux l'avait tuée!

Un frère de Chambers

Il n'y a pas de mal, croyons-nous, à dire que le bandit Chambers avait un frère très respectable, à Québec. Ni l'un ni l'autre n'ont laissé des descendants, de sorte que personne ne souffrira de l'indiscrétion. Robert Chambers, né le 17 mars 1809 fut admis au barreau le 14 juin 1834, précisément un an avant l'arrestation de son misérable frère. Ceci dut quelque peu nuire aux débuts du jeune avocat, mais, comme il était très respectable, ce malheur fut vite oublié, et il eut bientôt une importante clientèle. M. Chambers fut pendant plusieurs années membre du conseil de ville de Québec. Il fut même maire de Québec de 1878 à 1880, et c'est lui qui eut l'honneur d'inaugurer la terrasse Dufferin, en présence du marquis de Lorne et de la princesse Louise, fille de la reine Victoria. M. Chambers décéda, respecté de tous, le 1er janvier 1886.

Les membres de la bande

L'imagination populaire grossit démesurément les objets. Une fois Chambers et ses amis arrêtés, on se plaignit que la police laissait en liberté la plupart des membres de la

bande Chambers. D'après les moins exagérés, Chambers avait sous ses ordres au moins vingt-cinq ou trente bandits.

En réalité, Chambers n'eut jamais plus de cinq ou six complices dans ses attaques à main armée et ses vols. Il était trop habile et trop prudent pour *travailler* avec des individus qui l'auraient trahi à la moindre alerte. Les seuls bandits qui participèrent à ses crimes furent George Waterworth, Pierre Gagnon, Nicolas Mathieu, François-Joseph Lemire et James Stewart. Il se débarrassa de ce dernier quand il devint dangereux.

George Waterworth

Le principal complice ou associé de Chambers était George Waterworth. Natif d'Irlande, Waterworth avait émigré au Canada avec toute sa famille entre 1820 et 1823. Le père de Waterworth demeura d'abord sur une terre de la Petite-Rivière, à deux milles de Québec, puis il alla s'établir dans le canton nouvellement ouvert de Broughton.

Waterworth était le membre le plus instruit de la bande de Chambers. Il avait fréquenté les écoles en Irlande jusqu'à son départ pour le Canada.

Comment Chambers et Waterworth se connurent-ils? C'est Waterworth lui-même qui nous l'apprend dans sa confession. Dans l'été de 1832, il était venu à Québec pour livrer du bois à un marchand. Il rencontra Chambers dans le port. Celui-ci l'amena à l'auberge, le fit boire et dès lors fut formée entre eux une association qui dura de 1832 à 1837, jusqu'au moment où Waterworth dénonça son ami.

Après avoir rendu témoignage contre Chambers et Mathieu en mars 1837, Waterworth retourna à son cachot dans la prison de Québec. La Couronne décida d'abandonner sa poursuite contre lui et le 6 avril suivant, le gouverneur ordonnait de le remettre en liberté. Waterworth laissa le pays quelques jours plus tard. On ignore ce qu'il devint.

Pierre Gagnon

Pierre Gagnon était d'une famille très respectable de la campagne. Entraîné de bonne heure à Québec par ses penchants pour les femmes et la boisson, il y fit la rencontre de jeunes gens qui passaient leurs jours à boire dans les auberges et leurs nuits à dépouiller les passants attardés. Lorsque Gagnon rencontra Chambers pour la première fois, il était déjà un habitué des tribunaux et des prisons. Jeune par les années, il était vieux dans le crime. Gagnon participa à la plupart des vols et peut-être des assassinats de Chambers. En septembre 1837, il subit son procès pour participation au vol sacrilège de la Congrégation. Gagnon finit par être déporté.

Nicolas Mathieu

Mathieu était entré dans la voie du crime avant Chambers. On ne peut donc pas dire que c'est ce dernier qui le perdit. Mathieu, né dans une paroisse de la côte de Beaupré, commença jeune sa vie criminelle en volant des moutons. Il s'associa avec Chambers dès 1834. Chambers le décrivait ainsi à un de ses compagnons de crime: "Déterminé comme un diable, ne craignant ni ciel ni terre, plein de ruse et de sang-froid, discret, vigilant, aguerri, et capable surtout de faire sauter une serrure mieux que qui que ce soit. Et puis, ce qui n'est pas à mépriser, c'est un vieux misérable coquin, qui ne connaît pas son mérite et qui ne sait pas se faire payer. Quelques piastres pour boire une bouteille et passer une nuit de désordre, voilà ce qu'il demande. Il ne connaît rien de mieux."

Mathieu s'indentifia tellement avec Chambers qu'il finit par partager son sort. Il subit son procès en même temps que son chef en 1837. Il avait pris part au vol de la chapelle de la Congrégation, mais il fut condamné pour le vol commis chez madame Montgomery.

Le 31 mars 1837, il était condamné à être pendu le 10

avril 1837, en même temps que Chambers. Sa sentence fut commuée le matin même où il devait subir le dernier supplice, et il s'embarqua pour la Nouvelle-Galles du Sud le 27 mai 1837.

François-Joseph Lemire

Lemire est le membre de la bande qu'on connaît le moins. Ceci ne veut pas dire qu'il était le moins coupable. Lemire fit partie de plusieurs des expéditions de la bande. Il ne participa pas au vol de la chapelle de la Congrégation, du moins on ne voit pas son nom dans l'acte d'accusation dressé contre Chambers. Il fit tout de même partie de l'expédition dirigée contre la maison de madame Montgomery. S'il ne fut pas condamné pour ce crime, c'est que quelques mois plus tard, arrêté pour un autre vol, il fut déporté.

James Stewart

James Stewart était une vieille connaissance de la police. Bien avant son association avec Chambers, il avait fait de la prison pour divers vols. Sans logis reconnu, il passait les étés dans les fourrés des plaines d'Abraham, et les hivers, dans les granges, les hangars et les cabarets borgnes quand il avait un peu d'argent. Stewart prit part à bon nombre des vols perpétrés par Chambers. Comme il n'était pas très intelligent, Chambers lui donnait une très minime part de ses vols. Peu de temps après le vol commis chez madame Montgomery, en 1835, Stewart, dans un moment d'ivresse, commit une indiscrétion qui aurait pu être très dangereuse pour la bande Chambers. Le chef de l'association décida de se débarrasser de ce compagnon dangereux. Chambers, sous un prétexte quelconque, amena Stewart dans une expédition. Tous deux s'embarquèrent dans une chaloupe. Chambers revint, mais on n'eût plus aucune nouvelle de Stewart. M. Angers, dans les *Révélations du crime de Cambray,* a tout un chapitre sur la mort

de Stewart. Il a peut-être un peu chargé le tableau. Comme les deux bandits étaient seuls, qui a pu fournir à M. Angers les détails qu'il donne sur l'assassinat de James Stewart? Chambers était très réticent même avec ses compagnons de crime il n'est donc pas probable qu'il aurait dit à son ami Waterworth comment était mort Stewart. En tout cas, il est établi que Stewart ne fut pas revu à Québec après son expédition en chaloupe avec Chambers. Ce dernier ne fut pas, toutefois, mis en accusation pour le meurtre de Stewart.

Le vol chez Atkinson

M. Atkinson était un riche marchand qui avait sa place d'affaires à la basse ville de Québec. Chambers et Waterworth connaissaient bien les bureaux de M. Atkinson. Celui-ci était marchand de bois et les deux associés venaient souvent le rencontrer. Ils savaient où était le coffre-fort de M. Atkinson. Le 3 novembre 1834, Chambers, Waterworth, James Stewart et un autre, H..., ouvrirent une fenêtre du bureau de M. Atkinson, s'introduisirent à l'intérieur et en sortirent avec un coffre-fort pesant plus de huit quintaux. Ils le transportèrent en chaloupe près du marché Saint-Paul. Là, Chambers le défonça à l'aide d'une hache, prit tout l'argent et les papiers qu'il contenait et les transporta chez lui. Pour cette expédition, Waterworth eut sept louis. Les deux autres bandits reçurent quelques piastres. Chambers garda le reste, soit près de 150 louis.

Le vol chez le vieillard Paradis

Le vieillard Paradis habitait le Cap-Rouge. Il passait pour riche. Dans l'automne de 1834, la bande Chambers avait décidé de le dévaliser. Les bandits se rendirent au Cap-Rouge mais, un voisin de Paradis les informa qu'il était rendu à Charlesbourg. La partie fut donc remise à un peu plus tard.

Elle eut lieu le 3 février 1835. Paradis vivait avec sa nièce, une jeune fille de vingt à vingt-cinq ans. Mais ce soir-là, il avait donné hospitalité à un mendiant. Chambers. Waterworth, Gagnon et Mathieu faisaient partie de l'expédition. Les bandits enfoncèrent la porte de la maison de Paradis. Pendant qu'ils ligotaient Paradis et le mendiant et les jetaient à la cave, la jeune fille, qui couchait dans une autre pièce, avait eu le temps d'ouvrir une fenêtre et de s'enfuir. Les bandits furent donc obligés de déguerpir un peu plus vite. Tout de même, ils avaient eu le temps de s'emparer de la boîte où Paradis conservait toute sa fortune, une somme de 170 louis. De retour chez lui, Chambers fit le partage des dépouilles Gagnon et Mathieu reçurent pour leur part $16., Waterworth $48. et le reste fut le partage de Chambers. *Ego nominor Leo.*

Le vol de la chapelle de la Congrégation

Le vol de la chapelle de la Congrégation, coin des rues Sainte-Anne et d'Auteuil, à Québec, eut lieu dans la nuit du 9 au 10 février 1835, précisément six jours après l'attaque sauvage commise sur le vieillard Paradis. Cambray et sa bande n'étaient pas inactifs!

Les bandits qui participèrent à ce vol sacrilège furent Chambers, Waterworth, Mathieu et Gagnon. Le complot avait été tramé à l'auberge de madame Anderson, où pensionnaient alors Mathieu et Gagnon.

A l'aide d'un levier, Mathieu et Gagnon défoncèrent la demi-fenêtre qui se trouvait au-dessus de la porte de la chapelle. L'un d'eux s'introduisit dans la chapelle par cette ouverture puis ouvrit la porte.

Waterworth fut laissé à l'extérieur, un gourdin à la main, avec mission d'assommer tout passant qui viendrait les déranger. Les trois autres bandits entrèrent dans la chapelle, où, à la lumière fournie par une chandelle, ils s'emparèrent alors de deux coupes (ciboires) d'une valeur de vingt livres, d'une statuette de la Vierge d'une valeur

de cent livres, d'une lampe de sanctuaire d'une valeur de vingt-cinq livres, d'un crucifix d'une valeur de dix livres, de quatre chandeliers d'une valeur de vingt livres, de deux autres chandeliers d'une valeur de cinq livres, etc., etc. Les voleurs restèrent un peu plus de trois quarts d'heure dans la chapelle. Ils allèrent ensuite cacher le produit de leur vol sous le plancher de l'étable du logement de Chambers, rue de l'Eglise, à Saint-Roch. Chambers ne payait guère ceux qui risquaient leur peau pour l'aider dans ses vols! Gagnon fut le seul des accusés à subir son procès pour le vol sacrilège de la Congrégation. Il fut condamné à être pendu. Or au témoignage de Waterworth, il reçut exactement la somme de deux piastres pour ce vol.

S'il faut en croire la *Gazette de Québec* du 11 février 1835, les bandits ne volèrent pas l'ostensoir de la chapelle de la Congrégation parce qu'ils ne réussirent pas à ouvrir la petite porte de la Sainte-Réserve.

Le meurtre du capitaine Sivrac

Le phare au débouché du rapide ou courant du Richelieu, en face de Lotbinière, existe depuis plus d'un siècle. Il porte le nom populaire de phare de l'Ilet, parce qu'il est placé sur les rochers qui, à marée haute, forment une petite île ou îlet.

En 1835, le gardien du phare de l'Ilet était un vieillard de quatre-vingt-deux ans, Louis Sivrac, ancien navigateur, originaire de Deschambault.

Le capitaine Sivrac habitait seul une maisonnette sur la grève de Lotbinière, à quelques centaines de pas du phare dont il avait le soin. Cette habitation était isolée, éloignée de plusieurs arpents des maisons du village de Lotbinière. L'endroit était donc propice pour une attaque nocturne.

Dans la nuit du 16 mai 1835, le capitaine Sivrac, seul chez lui comme d'habitude, fut attaqué par trois ou quatre individus, venus de Québec en chaloupe. Sivrac, qui avait

navigué sur le Saint-Laurent pendant plusieurs années, était bien connu à Québec et on disait que le bonhomme avait une petite fortune qu'il gardait soigneusement dans sa pauvre maisonnette. A cette époque reculée, les banques étaient rares et, d'ailleurs, les gens de la campagne préféraient garder leurs économies chez eux. Ils n'avaient pas confiance dans les banques qui, disaient-ils, étaient des institutions anglaises fondées ou établies pour voler les Canadiens-français des campagnes.

Le vieillard ne pouvait donner ce qu'il n'avait pas et pour lui faire avouer où il cachait son trésor, on le battit affreusement. Finalement, ne pouvant rien gagner avec lui, les bandits le jetèrent dans sa cave à moitié remplie d'eau et clouèrent la porte qui y conduisait afin de l'empêcher de donner l'éveil après leur départ. Ils se contentèrent d'apporter les quelques meubles de la maison et le linge de corps qu'ils purent placer dans des poches.

Ce n'est que le lendemain matin, assez tard, que le capitaine Sivrac fut trouvé à moitié mort dans sa cave. Les mauvais traitements qu'il avait reçus, et son séjour de plusieurs heures dans une cave glacée menèrent le vieillard au tombeau. Il mourut huit jours après l'attaque sauvage dont il avait été la victime. Son acte de sépulture, daté du 26 mai 1835, porte "qu'il mourut par suite de coups reçus de la main des voleurs".

Mais, le vieillard, sur son lit de mort, avait parlé. Il avait reconnu ses agresseurs, et en avait nommé quelques-uns.

Relisons la partie de la confession de Waterworth qui a rapport au crime de Lotbinière:

"Il en est un autre (crime) qu'on a mis sur notre compte, je le sais, et pour lequel Cambray (Chambers) a subi un procès, mais dont il a été acquitté devant la Cour Criminelle. C'est le meurtre du capitaine Sivrac. Quoique le capitaine Sivrac, sur son lit de mort, ait nommé les assassins et quoique Cambray (Chambers), depuis sa condamnation récente, avoue que lui, moi et les autres, nous étions tous présents à ce meurtre, dans la vue, probable-

ment, de se venger de moi et de m'impliquer dans quelque mauvaise affaire, je déclare solennellement que je ne suis jamais allé à Lotbinière, et que je me serais jamais imaginé qu'il y eut de l'argent à trouver dans la misérable hutte qu'occupait le gardien du phare de Richelieu. J'ai souvent entendu raconter dans la prison les détails de cette affaire, et je sais qu'ils sont des plus révoltants. Attaquer un vieillard, seul et sans armes sur une île déserte, le rouer de coups, le forcer par les traitements les plus inhumains à donner tout ce qu'il possède, et, pour mettre le comble à la barbarie, après l'avoir cruellement battu et meurtrie, le jeter dans une cave pleine d'eau et l'y enfermer sous clef, c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux et de plus diabolique; c'est faire le mal pour faire le mal, c'est se complaire dans les actes de férocité."

Le vol chez madame Montgomery

En 1835, madame veuve Montgomery, née Mary Ross, habitait une maison isolée du Cap-Rouge, paroisse de Sainte-Foy, avec sa servante, Elizabeth McLennan, et un enfant de dix ans.

Madame Montgomery était à l'aise et on disait que sa maison était remplie d'objets de valeur. Chambers, continuellement à l'affût de bonnes affaires, connaissait l'état de fortune de madame Montgomery et il décida de faire un coup chez elle.

C'est dans la nuit du 22 mai 1835 que Chambers, Waterworth, Mathieu, Lemire et Stewart s'introduisirent dans la maison de madame Montgomery. Ils entrèrent par une fenêtre de la cuisine. Les deux femmes et l'enfant étaient couchés dans l'étage supérieur, mais le bruit les réveilla et ils se blottirent dans la chambre de madame Montgomery.

Chambers, suivi de sa bande, monta tout de suite à la chambre de madame Montgomery. La servante avait eu le temps de mettre la main sur un tisonnier de fer et elle en asséna un coup formidable sur la tête de Chambers lorsqu'il

enfonça la porte. Chambers, d'abord étourdi, se remit vite et il ordonna à ses compagnons de ligoter les femmes et l'enfant avec leurs draps de lit. Les occupants de la maison furent mis sous la surveillance des trois bandits. Pendant ce temps, les deux autres fouillaient toute la maison et lorsqu'ils la quittèrent une couple d'heures plus tard, il n'y restait plus une pièce d'argenterie, ni un morceau de valeur. Ils avaient emporté jusqu'aux bagues et aux joncs de madame Montgomery déposés dans une cassette.

Il ne paraît pas que les bandits aient maltraité madame Montgomery ni sa servante, malgré le coup vigoureux que celle-ci avait porté au chef de la bande.

Le vol de l'île d'Orléans

Chambers et sa bande se rendirent deux fois à Saint-Laurent de l'Ile d'Orléans pour dévaliser un vieillard qui vivait seul et avait la réputation d'être riche. Ce rentier résidait dans le village, non loin de l'église. La première tentative, en 1834, fut manquée. Les bandits avaient défoncé une fenêtre de la résidence du rentier et se préparaient à y pénétrer, lorsque Waterworth, qui avait cru entendre du bruit dans les environs, se sauva à toutes jambes. Les autres, ignorant ce qui se passait, firent de même. Waterworth fut cruellement battu par ses copains pour avoir fait manquer cette expédition qui promettait tant.

Mais le coup fut repris l'année suivante, quelques mois après le vol sacrilège de la chapelle de la Congrégation.

Cette seconde expédition était composée de Chambers, Mathieu, Waterworth et Knox. Ce dernier, cependant, ne connaissait rien du complot. Les bandits l'avaient amené à l'île d'Orléans pour avoir soin de leur chaloupe. Les voleurs pénétrèrent dans la maison du célibataire, le prirent au lit et voulurent lui faire donner son argent. Le vieillard n'en avait pas. Les voleurs lui firent subir toutes sortes de tortures pour lui faire avouer où il cachait son argent. A la fin, comme le jour approchait, Chambers et ses complices

s'emparèrent des meilleurs habits du vieillard, de ses provisions, et le laissèrent à moitié mort de peur.

L'assassinat des deux habitants du Château-Richer

Ces deux habitants furent assassinés près du passage à gué, au-dessous du sault Montmorency. Ces pauvres diables étaient allés vendre leurs produits au marché de Québec. Ils s'en retournaient chez eux, tard le soir, par une pluie battante. La bande les guettait près de la chute. Au mot terrible: la bourse ou la vie, les deux habitants s'exécutèrent et donnèrent tout ce qu'ils avaient aux bandits. Mais l'un d'eux reconnut Mathieu, qui était originaire du Château-Richer, et lui reprocha de dévaliser ses anciens coparoissiens.

—Ah! Tu me reconnais, dit Mathieu, c'est ton coup de mort, autrement tu me dénoncerais.

Et, à l'instant, les cinq bandits tirent les deux habitants hors de leurs voitures, leur tiennent la tête sous l'eau jusqu'à ce qu'ils soient étouffés. Ils jetèrent ensuite leurs victimes et leurs voitures dans le courant afin de faire croire qu'ils avaient manqué leur route et s'étaient jetés dans le courant sans s'en apercevoir.

Disons ici qu'aucune preuve écrite n'existe sur le meurtre des deux habitants du Château-Richer. La tradition n'a pas même conservé les noms des deux habitants assassinés.

Le meurtre des deux Griffiths

On ne prête qu'aux riches, dit le proverbe. Chambers et sa bande étaient si *riches* en crimes de toutes sortes qu'on leur attribua la plupart des meurtres inexpliqués commis dans la région de Québec de 1834 à 1837.

Dans sa brochure les *Révélations du crime de Cambray,* F.-R. Angers, après avoir raconté le vol des vases sacrés à l'église de l'Ange-Gardien, en 1835, écrit, parlant de Chambers et de ses compagnons: "De là, les brigands se rendirent à l'île aux Oies, et y assassinèrent les deux infor-

tunés Griffiths dont la mort a été un mystère jusqu'à ce jour."

Nous croyons que M. Angers fait erreur ici. Chambers ni aucun membre de sa bande ne furent mêlés au meurtre des Griffiths.

Les frères Griffiths étaient des marins qui se livraient à la recherche des ancres perdues. Au mois de juillet 1831, ils s'étaient rendus à l'île aux Oies pour y repêcher des ancres supposées avoir été perdues autour de l'île. Les Griffiths avaient amené avec eux deux manoeuvres. Ils se bâtirent une cabane en planches sur la grève de l'anse à Beaufils afin de se loger pendant leurs recherches.

Les Griffiths, qui n'avaient pas une grosse confiance dans leurs employés, avaient confié une valise contenant toutes leurs valeurs à un nommé Jolicoeur, habitant de l'île.

Les deux manoeuvres formèrent le complot de tuer leurs patrons afin de s'emparer de leur valise. Le meurtre eut lieu un matin du mois de juillet 1831. L'un des Griffiths fut tué d'un coup de fusil; l'autre d'un coup de hache.

Les meurtriers tentèrent ensuite de se faire remettre la valise à la garde de Jolicoeur. Mais, celui-ci ne voulut pas s'en départir. Les assassins, se croyant découverts, s'emparèrent alors de la chaloupe des Griffiths et disparurent.

Les corps des malheureuses victimes ne furent trouvés que trois ou quatre jours plus tard. Encore une fois, nous ne croyons pas qu'on puisse imputer à Chambers et à sa bande le meurtre des Griffiths.

Le vol sacrilège de L'Ange-Gardien

Un soir, vers dix heures, Chambers, tout trempé de pluie, se présentait chez l'abbé Maranda, curé de L'Ange-Gardien, qu'il connaissait bien. Il prétexta qu'un accident à sa chaloupe l'avait forcé d'arrêter à L'Ange-Gardien.

Le curé Maranda le reçut fort bien. Il le fit souper et lui offrit l'hospitalité pour la nuit.

Pendant que le curé lisait son bréviaire, Chambers passa

à la cuisine, fit causer la vieille ménagère puis gagna la chambre que le curé lui avait assignée pour la nuit.

Le lendemain matin, grande alarme au presbytère de L'Ange-Gardien. En se rendant à l'église pour dire sa messe, le curé Maranda avait constaté que les vases sacrés avaient été volés.

Chambers, éveillé par les doléances de la ménagère, se rend auprès du curé, lui présente ses sympathies sur le vol sacrilège dont il vient d'être la victime, et lui dit à l'oreille:

—J'ai vu dans votre cuisine un homme qui m'a l'air tout transporté.

Le curé répond que son sacristain est un honnête homme, mais Chambers insiste et affirme que l'homme cache certainement quelque chose. "Son agitation, ajoute-t-il, n'est pas naturelle".

Le curé Maranda finit par avoir des doutes sur son sacristain, et le fit arrêter. Le pauvre sacristain passa quelques jours en prison, subit son procès et fut, heureusement acquitté.

Ce ne fut que par la révélation de Waterworth qu'on sût enfin que le vrai coupable était Chambers lui-même.

Le premier procès de Chambers

La Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle, avait alors deux termes par année, l'un en mars et l'autre en septembre.

C'est au terme criminel de septembre 1835, présidé par le juge en chef Sewell et le juge Philippe Panet, que Chambers subit son premier procès.

La Couronne, qui ne voyait pas encore très clair dans la ténébreuse existence de Chambers, n'avait porté qu'une accusation contre lui, celle d'avoir volé un télescope, propriété de Georges Holmes Parke. Le télescope avait été trouvé au fond d'une valise dans le logement même du bandit. Il semblait à la Couronne que la preuve du vol

serait facile à établir et que le prisonnier serait sûrement trouvé coupable. Elle n'avait pas compté avec le défenseur de Chambers.

Le procès s'ouvrit le 25 septembre 1835.

M. Parke, entendu comme témoin devant les grands jurés, jura qu'au mois de janvier 1935 son bureau avait été cambriolé, qu'on lui avait enlevé différents objets, et, entre autres, un télescope. Chambers avait choisi comme défenseur probablement le meilleur avocat de Québec, James Stuart, le futur juge en chef de la Province. Celui-ci pressa M. Parke de questions, l'embrouilla, le fit se contredire et l'accula tellement au pied du mur, qu'à la fin il avoua qu'il ne pouvait jurer que le télescope trouvé dans la maison de Chambers était bien celui qu'on lui avait volé. Il n'en fallait pas plus au brillant avocat. Il demanda immédiatement au tribunal de ne pas soumettre l'accusation aux petits jurés, parce qu'il n'y avait pas de preuve contre le prisonnier.

La Cour refusa la demande de M. Stuart, mais, évidemment, l'affaire se présentait mal pour la Couronne puisque M. Parke, son principal témoin, ne pouvait reconnaître sa propriété.

Devant les petits jurés, M. Stuart insista surtout sur ce point, et fit entendre quatre témoins pour prouver le bon caractère (good character) de Chambers. Les jurés ne délibérèrent pas longtemps et rendirent un verdict de *non coupable* en faveur de Chambers.

Le bandit avait gagné la première manche!

Le deuxième procès de Chambers

Aux assises criminelles de mars 1836, Charles Chambers et Nicolas Mathieu subirent leur procès pour le meurtre du capitaine Louis Sivrac. On entendit plusieurs témoins, entre autres Avila Beaudet, Amable Beaudet, William Thurber, Louis Grenier, Edouard Foucher, Joseph-Nérée Legendre, Pierre Legendre, Louis Bourget, Augustin Soucy,

Pierre Lemay, la veuve Louis Latouche, Joseph Penault, Bernard Panet, Pierre Legendre, W. B. Lindsay et autres.

Malheureusement aucun d'entre eux n'avait été témoin du crime. M. James Stuart, l'avocat de l'accusé, eut donc la partie belle. Il transquestionna les témoins les uns après les autres et les fit se contredire. Les jurés, William Brown, Alexander Louthood, Hugh O'Lore, Henry Eaton, Joseph Gingras, Joseph West, William Wilson, Joseph Malouin, Thomas Green, John Selby, John Parker et Gabriel Saindon déjà bien disposés pour l'accusé, ne trouvèrent pas, dans les témoignages qu'ils entendaient, une preuve suffisante pour faire monter un homme sur l'échafaud. Aussi, le 28 mars 1836, ils déclarèrent Chambers et Mathieu non coupables. Ceux-ci, cependant, ne furent pas mis en liberté car la Couronne avait d'autres accusations à porter contre eux.

Le troisième procès de Chambers

Chambers subit son troisième procès aux assises de mars 1837.

Le bandit, qui avait été arrêté avant de tirer partie du produit de tous ses vols, et qui voulait en profiter au détriment de ses complices, avait eu des pourparlers avec le geôlier de la prison. Il offrait de donner les noms de tous ceux qui avaient commis les vols mais à condition qu'on le mettrait en liberté tout de suite. La Couronne ne pouvait accepter ce marché. Le geôlier informa Waterworth de l'offre de Chambers. C'est alors que Waterworth, pour sauver sa peau et se venger de celui qui l'avait entraîné dans le crime, se décida à parler. On ne lui promit rien, mais il comprit que, s'il devenait le témoin de la Couronne, il serait mis en liberté.

Le procès se déroula le 28 mars 1837, devant le juge Bowen. Charles Chambers et Nicolas Mathieu subirent leur procès conjointement. Ils étaient accusés de s'être introduits dans la maison de madame Montgomery, dans la nuit

du 22 mai 1835, et d'y avoir volé des argenteries, des bijoux, etc.

Plusieurs témoins furent entendus mais c'est le témoignage écrasant rendu par leur complice Waterworth qui fit condamner les bandits Chambers et Mathieu.

Malgré le discours très habile de M. O'Kill Stuart en faveur des accusés, les jurés les trouvèrent coupables, et, le 31 mars 1837, le juge Bowen les condamna à être pendus le 10 avril suivant.

Chambers se fit-il catholique?

On a écrit à différentes reprises que Chambers, condamné à mort et n'ayant plus d'espoir d'échapper à la potence, fit demander un prêtre et se converti à la foi catholique. Il est exact que Chambers dès le jour de sa condamnation, s'entretint longuement avec un prêtre qu'il avait bien connu et fréquenté alors qu'il faisait figure d'honnête homme. Mais rien n'était vrai chez cet être. S'il demanda tour à tour des prêtres et des ministres protestants à son cachot son intention n'était pas de se convertir à l'une ou l'aure forme de religion qu'on lui offrait. Aux prêtres qui le visitaient, Chambers disait qu'il embrasserait la foi catholique parce qu'elle lui semblait la meilleure, mais qu'il lui fallait du temps pour se préparer. Aux ministres protestants, le rusé bandit apportait à peu près les mêmes arguments, mais en faveur de leur religion. Son jeu était facile à comprendre. Les amis de Chambers avaient mis en circulation une requête pour faire commuer sa sentence de mort. Il devait être pendu le 10 avril 1837, et, le jour même où il devait subir le dernier supplice, le gouverneur lord Gosford changeait la sentence de mort en une sentence de déportation à la Nouvelle-Galles du Sud. On vit tout de suite que Chambers avait joué la comédie car, aussitôt qu'il apprit qu'il échappait à l'échafaud, il ne parla plus de sa conversion. Il essaya même de se rendre malade en avalant du tabac, dans le but de retarder son départ pour la colonie pénale.

Pourquoi Chambers ne fut pas condamné pour sacrilège

Les procès civils ou criminels comptent tant d'aléas qu'ils sont en général, des boîtes à surprises. On ne sait jamais d'avance quel sera le jugement. Le cas de Chambers illustre cet axiome de façon concrète. Voici un bandit qui subit un procès pour meurtre, un autre pour vol sacrilège et, cependant, la justice ne réussit à le faire condamner que pour simple vol (burglary). La chose demande explication.

L'indictment ou acte d'accusation contre Chambers, Waterworth, Gagnon et Mathieu portait en toutes lettres "Indictment for Burglery and Sacrilège". Les accusés furent donc amenés devant la Cour du Banc du Roi, à Québec, au terme criminel de mars 1837. La loi leur accordait le privilège de subir leur procès séparément, et on peut croire qu'ils le réclamèrent.

Devant les jurés, un accusé isolé a toujours plus de chances d'être acquitté.

Le premier accusé à subir son procès fut Pierre Gagnon. Il avait choisi comme avocat M. James Stuart, un des meilleurs criminalistes de Québec.

Le cas de Gagnon était clair comme le jour puisque un de ceux qui avait pris part au vol sacrilège de la chapelle de la Congrégation, George Waterworth, était le principal témoin de la Couronne.

La Couronne fit entendre ses témoins que M. Stuart ne transquestionna même pas. Seulement, le retors avocat avait à la main une petite motion de rien qui devait sauver la vie de son client. Le vol sacrilège était puni de mort. M. Stuart demandait par sa motion de retrancher le mot sacrilège de l'acte d'accusation. Et voici sur quoi il s'appuya. La loi anglaise, disait-il, ne reconnaît pas comme vols sacrilèges les vols commis dans les chapelles non paroissiales. Or, la chapelle des Congréganistes n'était pas une église paroissiale mais simplement une chapelle de dévotion.

Le juge Bowen prit la motion de M. Stuart en délibéré. Il voulait avoir le temps de l'étudier car elle lui paraissait très sérieuse.

Le même jour (29 mars 1837), les jurés déclaraient Gagnon coupable de l'accusation portée contre lui mais ils ajoutaient dans leur verdict: "If it shall appear to the Court of Our Lord the King now here that the place in which the felony, burglary and sacrilege charged in the indictment was committed be not a chapel according to the form of the statute, in such case made and provided, then the Jurors upon their oath say that the prisoner Pierre Gagnon is guilty of stealing to the value of twenty pounds in manner and form as he stands indicted, and not guilty of the rest of the indictment".

L'objection soulevée par M. Stuart dans le procès de Gagnon avait été prévue par le Couronne puisque, dès le 23 septembre 1836, le procureur général avait abandonné l'accusation de vol sacrilège contre Chambers et Mathieu.

Il est bien permis de se demander pourquoi la Couronne, puisqu'elle admettait que, dans le cas de Chambers et de Mathieu il n'y avait pas eu de vol sacrilège au sens de la loi, persista à faire subir un procès pour vol sacrilège à Gagnon.

Le départ pour l'exil

Le matin du 27 mai 1837, il y avait grand branle-bas à la prison de Québec. Ce jour-là trente-neuf de ses pensionnaires devaient s'embarquer à bord du brick *Ceres*. Ils se rendaient en Angleterre et, de là, devaient s'embarquer pour la Nouvelle-Galles du Sud, place de leur exil.

Le *Quebec Mercury* du 27 mai 1837 parle ainsi du départ des bandits:

"The convicts were this morning embarked for England in the *Ceres*. They were escorted from the Jail to the place of embarcation by an officer and a party of the 66th Regiment which accompanied them, in one of the horse ferry-boats, and put them safely on board ship.

Chambers appeared much dejected; they were mostly dressed in Canadian grey homespun cloth, in compliment, we suppose, to the Resolution of the P... Patriots".

Les compagnons de Chambers et de Nicolas Mathieu dans ce long voyage furent: James Schuter père, James Schuter fils, John McAuliff, Ambroise Provost, Pierre Provost, Jean Thibault, William Cuthbert, William Allen, John Nicholson, James O'Neil, William Hunter, George Ryan, James Moiseau, James Brown, William Disney, Patrick Fleming, Patrick Sullivan, John Johnston, Richard Burnard, John Wakeman, Joseph Côté, tous du district de Québec; Jean-Baptiste Fournel, Joseph Tomache, Gilbert Bernard, William Andy, Pierre Giroux dit Cloutier, Jean-Baptiste Moreau, François Sanschagrin, Zéphyr Laneuville, Joseph Picard, Joseph Dolleur, James Gordon, François Larocque, Alexander Thibetts, John Smith, du district de Montréal et Yvon dit Fraser et un nommé Johnson, du district des Trois-Rivières.

Les révélations du crime de Cambrai

En 1837, François-Réal Angers, avocat au barreau de Québec, père du futur lieutenant-gouverneur Angers, publiait une brochure qui eut une grand vogue dans le temps, les *Révélations du crime de Cambray et ses complices.* Cambray ici c'est Chambers. Pourquoi M. Angers remplaça-t-il le nom de Chambers par celui de Cambray? Nous l'avons dit plus haut, Chambers avait un frère, Robert Chambers, avocat, homme très respectable, qui avait l'estime de toute la population de Québec. C'est pour ne pas humilier un confrère éprouvé que M. Angers donna au bandit Chambers le nom de Cambray.

Quelques Hommes d'affaires

Que de fois, dans mon existence déjà longue, j'ai rencontré des jeunes gens bien doués, instruits même, qui auraient aimé à entrer dans la carrière commerciale mais n'osaient s'y aventurer par suite de leur pauvreté et de leur manque de protection.

Savez-vous que 99 pour cent de nos millionnaires ou richards canadiens-français sont venus de la campagne à Montréal ou à Québec absolument sans le sou, sans amis, sans protecteurs? C'est de ceux-là dont je voudrais vous parler. Presque tous, en outre d'être pauvres, savaient à peine lire et écrire. Les jeunes gens d'aujourd'hui ont peur d'entrer en lice. Je me demande pour quelles raisons. Ils me diront peut-être que les conditions sont changées. J'en conviens, mais, encore ici, j'affirmerai que les jeunes d'aujourd'hui sont en meilleure posture que ceux d'autrefois. Ils ont même un immense avantage sur les richards de jadis puisqu'ils possèdent ce levier incomparable qu'on appelle l'instruction.

Montréal a compté plus de millionnaires ou d'hommes riches que la vieille capitale. Je ne parlerai, toutefois, que des richards de la région de Québec, parce que je les connais mieux.

J'avais pensé d'abord à vous parler des millionnaires québecois du régime français, Charles Aubert de la Chesnaye, François Hazeur, Denis Riverin, Pierre Revol, Jean-Pascal Taché, etc. Mais le temps à ma disposition est bien court. De plus, je me suis rappelé la parole de Pascal: "Je crois volontiers le témoignage de ceux qui ont vu". Les millionnaires dont je veux vous entretenir, à part quatre ou

cinq, je les ai vus, je les ai côtoyés, j'ai même eu l'honneur de leur parler plusieurs fois. Je puis donc en causer avec connaissance de cause. Et si vous suivez le précepte du grand Pascal, vous ajouterez foi à mes dires. Je ne puis donner que quelques minutes à chacun de ces millionnaires québecois. Je vous signalerai les faits saillants de leur carrière. La vie de ces hommes mérite d'être méditée et imitée par ceux qui se destinent à entrer dans la carrière qui leur apportera fortune et renommée.

Joseph Drapeau

Encore aujourd'hui, quoiqu'il soit mort depuis plus d'un siècle, quand les habitants de l'Ile d'Orléans veulent parler d'un gros richard, ils disent: riche comme le défunt seigneur Drapeau.

Joseph Drapeau était le fils d'un pauvre cultivateur de Saint-Joseph de Lévis. Comme il n'aimait pas la terre, après avoir appris tout ce que le maître d'école de son village pouvait lui montrer, il se rendit à Québec pour tenter fortune. Il fut d'abord commis chez un marchand de provisions. Il s'établit ensuite à son compte à l'endroit où se trouve l'ancien hôtel Blanchard.

Le Canada vendait alors une quantité considérable de grain à l'Angleterre. Les Antilles nous fournissaient la mélasse, le sucre, les eaux-de-vie; pour transporter le grain en Angleterre, pour apporter au Canada les denrées des Antilles il fallait des vaisseaux. Drapeau se fit armateur et construisit des navires de quelques centaines de tonneaux qui ne lui coûtaient pas très cher et qu'il vendait à bon profit. Il ramassa ainsi une fortune considérable.

Joseph Drapeau, humble fils de cultivateur, devenu très riche, se mit à acheter des seigneuries non pas parce qu'il voulait jouer au seigneur mais parce que ces achats lui rapportaient de bons revenus. Il acheta ainsi les seigneuries de Champlain, de Lessard (Pointe-au-Père), de l'île d'Or-

léans, de la Rivière-du-Gouffre et de Rimouski. On aura une idée de l'habileté en affaires de Joseph Drapeau quand on saura que la seigneurie de Rimouski était morcelée entre les héritiers des seize enfants du seigneur Lepage et qu'il réussit à en acheter les différentes parties de plusieurs douzaines d'héritiers en moins de dix ans.

Le seigneur Drapeau n'avait jamais voulu entrer dans la politique. En 1809, il se laissa gagner et fut élu député de Northumberland. Il n'y siégea pas longtemps à la Chambre d'Assemblée puisqu'il mourut un an plus tard, le 3 novembre 1810.

M. Drapeau avait eu six filles mais pas de fils. L'aînée devint Mme d'Estimauville, la deuxième Mme Pierre Garon, la troisième Mme Thomas Casault et la quatrième Mme Kelly. Deux ne se marièrent pas. Les filles du seigneur Drapeau héritèrent de la grosse fortune de leur père. Instruites, intelligentes, charitables, elles furent les bienfaitrices des différentes paroisses qui s'établirent dans leurs seigneuries. Les "seigneuresses" Drapeau, comme on les appelait dans la région de Québec, ont laissé on souvenir impérissable partout où elles ont vécu.

L'honorable Joseph Dionne

Joseph Dionne était né à Québec en 1786. Son père, un pauvre colporteur, mourut jeune, et l'enfant, dès l'âge de treize ans, dut s'engager chez un cultivateur du Château-Richer qui le traita assez durement. Le jeune Dionne fut ensuite cuisinier sur une goélette puis apprit le métier de tonnelier. A l'âge de trente ans, il s'établit à Saint-Pierre-les-Becquets. Tout à côté de sa boutique, il ouvrit un petit magasin. La fortune ne tarda pas à lui sourire. Avec ses économies, il se lança dans le commerce de bois. Il fit une fortune de plusieurs centaines de mille piastres.

M. Dionné n'avait pas eu l'avantage de fréquenter

l'école. Intelligent, d'une énergie et d'une tenacité peu ordinaires, il réussit à peu près seul à apprendre la lecture et l'écriture. Son sens des affaires, son jugement sain et son honnêteté firent de l'humble tonnelier l'ami et le conseiller de ses concitoyens et des habitants de toute la région.

La réputation de Joseph Dionne franchit bientôt les bornes de la région de Trois-Rivières et il fut appelé au Conseil Spécial puis au Conseil Législatif où il siégea jusqu'à sa mort arrivée à Saint-Pierre-les-Becquets le 27 décembre 1859.

M. Dionne n'avait eu qu'une fille, Flore, qui fut recherchée par les meilleurs partis de la Province, mais préféra le cloître aux joies du monde.

M. Dionne était ménager ou économe pour lui-même mais très charitable pour les pauvres. On ne lui tendait jamais la main en vain. Il donna plusieurs milliers de piastres pour la construction de la cathédrale des Trois-Rivières, et les Ursulines de la même ville le comptent comme leur principal bienfaiteur. Que de prêtres et de religieuses durent à M. Dionne le bienfait de l'éducation! Il n'avait pu en jouir lui-même mais il voulait la procurer à tous ceux qui le méritaient.

L'honorable Amable Dionne

Voici encore un Dionne. Peut-être était-il parent de Joseph Dionne, mais la chose n'est pas certaine. Né à Kamouraska en 1781, M. Amable Dionne fréquenta l'école moins de vingt mois puis entra à l'emploi de M. Casgrain, marchand de la Rivière-Ouelle. Son patron qui avait remarqué son intelligence et son esprit pratique, le prit comme associé en 1811. Peu après, M. Dionne recevait la direction de la succursale de la maison Casgrain et Dionne, à Kamouraska. En 1818, la société Casgrain et Dionne prenait fin, et M. Dionne s'occupa de commerce pour lui-même. Il édifia en moins de vingt ans une fortune considérable.

En 1840, M. Dionne quittait Kamouraska pour aller résider au manoir de Ste-Anne de la Pocatière qu'il venait d'acheter. M. Dionne décéda en 1852 après avoir été député, membre du Conseil Spécial et membre du Conseil Législatif.

L'honorable M. Dionne fit un noble usage de la belle fortune que son honnêteté et son habileté lui avaient permis d'amasser. Il fut bienfaiteur insigne des collèges de Nicolet et de Ste-Anne de la Pocatière. Une notice nécrologique de M. Dionne disait de lui: "Il protégeait tous les talents, encourageait toutes les entreprises utiles et contribuait largement à toutes les oeuvres de bienfaisance."

L'honorable François Baby

Né à Québec le 19 juin 1794, il était le fils de l'honorable François Baby et de Marie-Anne Tarieu de Lanaudière. Il était donc le petit-fils de Madeleine de Verchères.

Dès l'âge de dix-neuf ans, il se lança dans les affaires. Il se livra au commerce du bois sur une grande échelle. Trop hardi et peut-être trop confiant dans ses capacités, il fit une faillite considérable. La contrainte par corps pour dettes existait encore. Pour s'y soustraire il passa à Albany où il vécut quelques années. Mais il parvint à satisfaire tous ses créanciers et revint au pays.

François Baby devint alors entrepreneur pour le gouvernement. C'est lui qui construisit presque tous les quais et les phares du littoral du Saint-Laurent, en bas de Québec. Il payait largement ses nombreux employés et acquit une très grande popularité. Fournisseur de fonds électoraux, M. Baby jouissait d'une influence sans borne auprès des ministres et amassa une fortune considérable.

M. Baby s'était fait élire conseiller législatif de Stadacona en 1861. Il décéda à Québec le 6 août 1864. C'était un homme doué d'une énergie, d'une activité et d'un esprit d'entreprise vraiment extraordinaires. Apparemment d'une

faible constitution, la fatigue et le travail n'eurent jamais raison de lui. Quand la mort vint le saisir soudainement, il rêvait d'entreprises encore plus considérables que celles qu'il avait menées à bonnes fin et pourtant Dieu sait s'il en avait exécuté des projets de grande envergure.

L'honorable M. Baby fut le père de Francis Baby, élu député de Rimouski, à l'âge de 27 ans, grâce aux écus de son père.

François Buteau

A-t-on remarqué que la plupart de ceux qui, il y a un siècle et plus, réussirent à acquérir de grandes fortunes dans le commerce à Québec et à Montréal, était originaire de la campagne? Il y a une explication facile à comprendre dans le succès de ces gens de la terre. Partis pauvres de leurs paroisses, ils sont plus durs et plus âpres au travail que les citadins.

François Buteau était né à Berthier-en-bas le 16 février 1789, du mariage de André Buteau et de Brigitte Brisson. M. Buteau père avait une nombreuse famille et avec les maigres revenus que lui donnait sa terre ne pouvait songer à donner une instruction même commerciale à ses fils.

Aussi, François Buteau, après avoir appris bien juste à lire et à écrire, dans une modeste école de sa paroisse, se décida à venir gagner sa vie à Québec. Les travaux de la terre ne lui disaient rien. D'ailleurs, son père avait d'autres fils pour l'aider et il ne pouvait être question pour François Buteau de faire sa vie à Berthier-en-bas.

M. Buteau, dès son arrivée à Québec, trouva de l'emploi chez un négociant de la basse-ville. Le salaire était modique, et le travail ne manquait pas. Mais ce dur apprentissage du commerce fut pour lui plus profitable qu'un gros salaire. Les Anglais, il faut le reconnaître franchement, ont des méthodes de commerce bien supérieures aux nôtres. Nous avons mis du temps à les reconnaître et surtout à les

adopter. M. Buteau retira de son passage chez le négociant anglais des leçons qui lui aidèrent plus tard à acquérir la fortune.

Après quelques années de services chez son patron, M. Buteau se sentit assez fort pour voler de ses propres ailes. Il avait quelques milliers de dollars pour inaugurer son commerce. Mais les grands marchands anglais de Québec l'avaient vu à l'oeuvre. Ils connaissaient son honnêteté, son ardeur au travail, son sens des affaires, et ils n'hésitèrent pas à lui fournir des marchandises à crédit.

M. Buteau avait établi son commerce à la basse-ville. D'année en année, ses affaires augmentaient et au bout d'une vingtaine d'années il était devenu un des importants marchands de la capitale. Il avait élevé plusieurs entrepôts sur un quai qui lui appartenait et avait pris son nom. Plusieurs goélettes qu'il avait fait construire transportaient ses marchandises dans ce qu'on appelait alors les Iles.

Bref, M. Buteau était devenu le négociant canadien français le plus en vue de Québec et parmi les négociants anglais quelques-uns seulement le surpassaient.

Mais, comme on l'a dit bien des fois, l'histoire n'est qu'un éternel recommencement. Après les jours de prospérité viennent les jours de tristesse. M. Buteau l'avait peut-être oublié. Une crise commerciale sans précédent, trop de confiance dans des amis peu sûrs, des transactions trop hasardeuses, etc., furent les causes de sa ruine. Les banques existaient à cette époque mais hésitaient à aider leurs clients à passer des crises dangereuses. En avril 1844, M. Buteau avait la tristesse de voir le shérif de Québec vendre à l'enchère toutes les importantes propriétés qu'un quart de siècle de travail ardu lui avait permis d'acquérir. En quelques heures, quinze maisons que M. Buteau possédait dans le quartier commercial de Québec passaient à d'autres propriétaires. Le quai Buteau qu'il avait construit lui-même et dont il était si fier lui fut également enlevé.

Déjà assez âgé, M. Buteau ne pouvait songer à recom-

mencer sa vie. Il se retira à Saint-Michel de Bellechasse où on lui avait laissé une petite propriété. Des amis eurent pitié de sa détresse et lui obtinrent, après bien des efforts, une petite place du gouvernement.

M. Buteau décéda à Saint-Michel de Bellechasse le 28 juillet 1872, à l'âge de 83 ans.

L'honorable Georges Couture

Un proverbe veut que parfois la fortune vienne en dormant. Je crois que la fortune vient plutôt en travaillant. Je veux vous en donner une preuve que je prends dans ma ville natale.

Né à Lévis, Georges Couture était le descendant direct de Guillaume Couture, celui que les *Relations des Jésuites* qualifient toujours de "bon Guillaume". Guillaume Couture ne laissa pas de fortune à ses descendants. L'honorable Georges Couture commença sa carrière de marchand en vendant des morceaux de tire collés sur une planche et la termina conseiller législatif et riche de plus d'un demi-million.

Avec cette vente de tire à la porte de l'église paroissiale, le dimanche après la grand'messe, Georges Couture s'amassa quelques piastres qui lui permirent d'acheter un hangar de 10 pieds par 20 pieds qu'il fit transporter à un carrefour très passant. Dans ce cabanon, il ouvrit, aux alentours de 1840, un magasin général dont l'assortiment, sûrement, ne lui avait pas coûté $10.00. Mais il connaissait le dicton : petit poisson deviendra grand si Dieu lui prête vie, et il ne désespéra jamais.

Vingt ans plus tard, Georges Couture était devenu le plus riche marchand de la rive sud, en bas de Montréal. Un superbe magasin en pierre de taille remplaça alors la cabane des premiers jours. Il conserva jusqu'à sa mort, à côté de son beau magasin à cinq étages, l'humble bâtisse de 10 par 20 pieds où il avait édifié sa fortune. Son plaisir

et son orgueil étaient de montrer à ses visiteurs ce cabanon où quatre à cinq clients pouvaient à peine se tenir à l'aise.

La Providence fait bien tout ce qu'elle fait. A peu près vers le temps où M. Couture élevait son beau magasin, les Soeurs de la Charité bâtissaient à quelques pas de là un hospice pour les vieux et les vieilles, les orphelins et les orphelines. La Providence n'avait pas donné d'enfants à M. Couture. Il adopta les orphelins et orphelines de l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance. On calcule que ce presque millionnaire, qui vivait très modestement, a donné plusieurs centaines de mille piastres à cet hospice dont il devint le second fondateur. Le gouvernement de la province de Québec nomma M. Couture conseiller législatif de Lauzon. En faisant entrer dans la Chambre haute un homme de bon jugement et d'excellent conseil, le gouvernement du temps récompensait le vrai mérite. M. Couture décéda le 4 novembre 1887.

A ses funérailles, Mgr Taschereau, archevêque de Québec, plus tard cardinal, voulut faire connaître au peuple la vie cachée de cet homme de bien qui n'avait vécu que pour les pauvres. C'était la première fois que, dans le diocèse de Québec, on faisait dans une église l'oraison funèbre d'un laïque. L'honorable Georges Couture, croyez-le bien. méritait cet honneur.

Louis Bilodeau

Comme la presque totalité de ceux qui, parmi les Canadiens français, ont amassé de grandes fortunes, Louis Bilodeau était d'humble condition. Né à Sainte-Marie de la Beauce le 15 janvier 1831, il apprit le métier de cordonnier qu'il exerça dans son village natal puis à Québec.

A force de travail et d'économie, il s'amassa un pécule et ouvrit, en 1861, un humble magasin de chaussures dans l'escalier qui conduit de la rue Champlain à la côte la Montagne. Soyez certain que les belles dames de Québec

n'allaient pas se chausser dans ce semblant de magasin. Elles n'y auraient pas trouvé chaussures à leurs pieds. L'assortiment de M. Bilodeau consistait plutôt en bottes sauvages et en grosses bottes à clous. Mais, en 1867, l'ingénieux négociant transportait son établissement à quelques pas plus loin, dans un spacieux magasin de la rue Sous-le-Fort, et dès lors la clientèle riche et choisie y afflua. Il devint le bottier à la mode.

M. Bilodeau plaça si bien l'argent qu'il faisait avec son commerce de chaussures qu'il devint un des grands capitalistes de Québec. Un des premiers, il prédit la valeur que prendrait la Grande-Allée comme quartier résidentiel et il y bâtit une suite de logements qui porte encore le nom de "bloc Bilodeau".

Malgré son peu d'instruction, M. Bilodeau était recherché comme directeur des sociétés financières. Son gros bon sens, son honnêteté, sa prudence étaient des garanties pour ceux qui ont des capitaux et les placent dans des entreprises solides, à l'abri de tous les risques.

M. Bilodeau, qui avait été directeur de la Société des Prêts et Placements, directeur de la Banque Nationale et conseiller de la ville de Québec, décéda le 21 février 1917.

Marié, mais sans enfants, il sut faire un noble usage de sa fortune. Les institutions de charité que M. Bilodeau avait aidées toute sa vie ne furent pas oubliées dans son testament. Le souvenir de l'excellent M. Bilodeau est religieusement conservé à Québec. Des hommes comme lui, semble-t-il, ne devraient pas mourir. Ils seraient des exemples utiles dans notre siècle si égoïste!

Jean-Baptiste Renaud

Vers 1840, deux frères, Louis Renaud et Jean-Baptiste Renaud, partaient de leur village natal, Sainte-Martine, pour la ville de Montréal avec pour tout bagage et toute fortune les vêtements qu'ils avaient sur eux. Ils n'avaient

pas même la somme nécessaire pour payer leurs repas le long de la route. Trente ans plus tard, tous deux étaient millionnaires. L'histoire du frère aîné Louis appartient à la ville de Montréal puisque c'est là qu'il fit sa fortune et la perdit dans un krach qui ruina plusieurs gros négociants. Le cadet s'établit à Québec et c'est de lui dont je veux vous parler.

C'est en 1847 que Jean-Baptiste Renaud ouvrit un magasin de provisions à Québec; jusque là, les Anglais avaient le monopole de ce commerce dans la vieille capitale. Ils tentèrent bien d'écraser le hardi négociant mais ils avaient affaire à forte partie. M. Renaud n'avait pour toute fortune, pour unique capital, qu'un jugement sain, un sens pratique des affaires, mais il était doué d'une énergie qui aurait pu lui faire transporter une montagne si la chose était possible à un être humain.

Il vit son commerce grandir et s'étendre peu à peu jusqu'au jour où il devint le plus puissant négociant de la province dans sa spécialité.

Son honnêteté et sa responsabilité étaient à toute épreuve. Sa parole était de l'or. On traitait avec lui sans écrit, sans témoins. La vie de ce grand négociant est un livre ouvert, un véritable manuel de renseignements utiles pour tous ceux qui veulent se livrer au commerce.

Jean-Baptiste Renaud ne songeait pas seulement à augmenter sa fortune. Il avait à cœur les intérêts de sa ville, de sa race, de son pays. Directeur de banque, de compagnies d'assurances, d'entreprises de chemins de fer, il payait de sa personne partout et toujours. Plusieurs fois, les deux partis s'unirent pour le faire élire député. On avait besoin de lui à la Chambre. Avec une humilité digne d'éloges, il refusa tous les honneurs, ne se croyant pas assez instruit pour siéger à la Chambre ou au Sénat.

M. Renaud, riche de plus de deux millions, vivait aussi humblement que le moins fortuné de ses commis. Son plaisir, sa satisfaction était de rendre service, de soulager la misère d'autrui. Ecoutez cette anecdote racontée par

celui-là même qui profita de la générorité de M. Renaud. Un jour, un de ses commis vint le trouver et lui dit, les larmes dans la voix, qu'il était obligé de laisser son service. Pourquoi? lui demande M. Renaud. Je n'ai pas d'instruction, répond l'employé et je voudrais aller à l'école pendant l'hiver. As-tu l'argent nécessaire pour payer tes classes, ta pension et tes habits? questionna M. Renaud. Le jeune homme, embarrassé, ne répondit pas. Quelques jours plus tard, en même temps que son congé, le jeune commis recevait une forte somme de son patron avec la promesse que son salaire lui serait payé pendant tout l'hiver et que sa place au magasin lui serait conservée. Le commis reprit son emploi six mois plus tard et devint un des associés de la maison Renaud.

Lors de la grande crise de 1877, il y eut des émeutes à Québec. La foule ameutée défonça les hangars de la maison Renaud en criant: Il nous faut de la farine, du pain! La police voulait charger les émeutiers. M. Renaud ne voulut pas y consentir. Il alla trouver les pillards en leur disant: Est-ce que je vous ai jamais refusé du pain ou du travail quand vous m'en avez demandé? Les émeutiers se retirèrent tout penauds. Il va sans dire qu'en cette triste année 1877 M. Renaud fit sa large part pour soulager la misère du peuple.

M. Renaud décéda le 1er mars 1884. Un journal de Québec disait très justement, le lendemain de sa mort: "L'homme ordinaire meurt et aussitôt un autre le remplace. On s'aperçoit à peine de sa disparition. Mais il y a des hommes qui, lorsqu'ils descendent dans la tombe, laissent un vide qui ne se comble pas. M. Renaud était un de ces hommes. Sa mort laisse un vide, sa mémoire vivra longtemps."

François Kirouac

François Kirouac fut un citoyen intègre, désintéressé et ami du progrès. Il fut un des pionniers du commerce du

village Saint-Sauveur, qui est devenu un des grands quartiers de la cité de Québec. Fils d'un pauvre cultivateur de St-Pierre de la Rivière-du-Sud, il arriva à Québec en 1840, à l'âge de quatorze ans, avec quelques sous dans sa poche. M. Hardy, négociant de la basse-ville, le prit à son emploi plutôt par charité que par besoin car il avait tout son personnel. Le salaire initial lui permettait tout juste de ne pas crever de faim.

Cependant, huit ans plus tard, il ouvrait à son propre compte un magasin de nouveautés. En 1850, y voyant plus d'avantages, M. Kirouac passait du commerce de nouveautés à celui des épiceries où il fit une fortune qui lui permit, un peu plus tard, de se consacrer exclusivement au commerce de gros en fleur et farines.

M. Kirouac, en arrivant à Québec, savait tout juste lire et écrire. Malgré ses longues et fatigantes journées de travail, il eut le courage de se former seul par la lecture et l'étude. Maire de Saint-Sauveur, échevin de Québec, préfet du comté de Québec, président de l'Union Saint-Joseph, directeur du chemin de fer de la Rive-Nord, vice-président de la Banque Nationale, président de la Société des Prêts et Placements, il remplit tous ces postes avec honneur pour lui-même et profit pour les sociétés qui lui confiaient leurs intérêts. M. Kirouac n'était pas un orateur à grandes phrases, mais il donnait son opinion en excellents termes. Ses avis étaient toujours prisés parce qu'ils étaient le bon sens même. M. Kirouac, qui était un catholique sincère et un homme d'oeuvre, avait été fait chevalier du Saint-Sépulcre et Léon XIII lui avait donné le titre de camérier d'honneur de cape et d'épée.

Le chevalier Kirouac décéda le 16 mai 1896. Il avait eu quinze enfants. Dix lui survécurent et firent honneur à son nom.

L'honorable Isidore Thibaudeau

L'honorable Isidore Thibaudeau fut, lui aussi, le fils de

ses œuvres. Sa vie est l'un des exemples les plus parfaits de ce que peut faire le travail joint à l'intelligence dans le commerce. Né à Cap-Santé le 20 septembre 1818, M. Thibaudeau ne fut pas élevé sous des lambris dorés. Son père, fils d'un déporté acadien, put lui donner juste l'instruction primaire. Il entra tout jeune à l'emploi de la célèbre maison Robertson, de Montréal. C'est en 1850 qu'il devint un des propriétaires de cette maison de commerce passée aux mains de MM. Masson, Brugère et Langevin. Un peu plus tard, M. Thibaudeau devenait l'unique propriétaire de la maison et prenait ses frères, Alfred, Rosaire et Urbain, comme associés. La raison commerciale fut dès lors connue sous le nom de Thibaudeau Frères & Cie.

M. Thibaudeau doubla et tripla les affaires de l'ancienne et puissante maison Robertson. Elle eut des sièges d'affaires à Montréal, à Québec et à Londres, en Angleterre.

Si je ne fais erreur, M. Masson fut le premier millionnaire canadien-français de Montréal. Le premier millionnaire de notre nationalité, à Québec, fut M. Thibaudeau. Il ne fit pas sa fortune en volant ou exploitant le peuple. Sa réputation d'honnêteté était si bien établie que sa maison de commerce servit de banque ou du moins de caisse d'économie aux habitants de la région de Québec jusqu'à la fondation de la Banque Nationale.

Nous n'avions à Québec que des banques anglaises et nos habitants, ne voulaient pas y déposer leurs économies. Une couple de Caisses d'Epargne avaient dans l'intervalle fermé leurs portes, engloutissant plusieurs centaines de mille piastres de l'économie du peuple. C'est alors, que les habitants de la région de Québec déposèrent leur argent à la maison Thibaudeau. Leur seule garantie était l'honnêteté de M. Isidore Thibaudeau. Et il en fut ainsi jusqu'à la fondation de la Banque Nationale en 1860 dont M. Thibaudeau devint le premier président.

Si nous avons eu un premier ministre canadien-français à Ottawa, nous le devons peut-être à M. Thibaudeau. Lors

de sa défaite dans Arthabaska en 1877, la carrière politique de Laurier semblait finie. Il n'avait que 37 ans et n'avait pas encore donné sa mesure. M. Thibaudeau était alors député de Québec-Est aux Communes. Il résigna son siège pour permettre à M. Laurier d'être réélu. Il fit plus. C'est lui qui paya tous les frais d'élection du jeune ministre. M. Thibaudeau décéda à Québec le 18 août 1893. Il faut travailler pour avoir un bel enterrement, a dit un grand français. Je ne sais si M. Thibaudeau connassait cette phrase de Thiers mais il eut des funérailles très imposantes. Tout le district de Québec avait voulu rendre hommage à ce grand citoyen.

Zéphirin Paquet

Zéphirin Paquet naquit à la Pointe-aux-Trembles de Québec en 1818. Il était le quatrième d'une famille de dix-huit enfants. Son père, modeste cultivateur, ne put lui donner l'instruction et quand il vint s'établir à Québec en 1834 il pouvait très difficilement signer son nom. Il savait peut-être lire l'imprimé, mais la chose n'est pas certaine. Tout ce qu'il apporta du village natal fut la bénédiction de sa bonne mère et l'amour du travail. En arrivant à Québec, il s'engagea comme garçon d'écurie pour une laitière du faubourg Saint-Jean. Après deux années d'engagement, Paquet avait économisé $18.00 qu'il employa à acheter une vache et il s'établit à son tour comme laitier. Il commença par distribuer son lait dans un bidon qu'il portait au bout du bras, puis quand il eut les moyens d'acheter une seconde vache il servit ses pratiques à l'aide d'une petite charrette fabriquée par lui-même et traînée par un chien. Quatre ans plus tard, en 1840, Paquet avait vingt vaches dans son écurie et un cheval vigoureux pour servir sa clientèle. En 1843, Paquet épousait Marie-Louise Hamel, une brave fille de la campagne. Celle-ci avait été commis dans un magasin de la ville pendant quelques mois et c'est proba-

blement elle qui suggéra à son mari d'ouvrir un petit magasin tout en continuant son commerce de lait. Les affaires allèrent si bien qu'au bout d'un an M. Paquet vendait ses vaches pour se livrer entièrement au commerce de nouveautés, dans la rue St-Vallier. Quatre ans plus tard, il avait déjà 10 commis et faisait des affaires d'or.

L'incendie de St-Sauveur, en 1866, décida M. Paquet à transporter son commerce rue St-Joseph, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le grand établissement Paquet. Successivement, les bâtisses s'ajoutèrent aux bâtisses jusqu'à la mort de M. Paquet en 1905. Ses magasins étaient évalués à plus de $2,000,000. Peut-on croire qu'un homme qui savait à peine signer son nom ait conduit une pareille entreprise? Tel est le cas, pourtant. De la vie de M. Paquet on peut tirer plusieurs leçons. Je n'en mentionne qu'une pour le moment. C'est sa femme qui fut la clef de son succès. C'est elle qui le fit entrer dans le commerce de nouveautés. C'est elle qui, toute sa vie, fut sa collaboratrice. Quand on se marie, c'est pour la vie, dit le proverbe populaire. Avis donc aux jeunes gens qui ont l'ambition légitime d'arriver au succès, à la fortune. La femme est toujours pour quelque chose dans le succès ou l'échec d'un homme. Il ne faut pas choisir sa femme seulement pour sa beauté. Celle-ci se fane et la bête reste, disait un curé pas bête de chez nous. Le choix de la compagne de sa vie fit le succès de la carrière de Zéphirin Paquet. Je pourrais vous citer des douzaines de cas semblables à celui du fondateur des grands magasins Paquet.

Vous êtes dans une carrière où pour arriver il faut de l'honnêteté, de l'énergie et de l'initiative. Voulez-vous savoir ce que sont ces trois qualités dans la vie d'un homme d'affaires? En 1927, paraissait un ouvrage anonyme intitulé *Zéphirin Paquet, sa vie, son œuvre.* Je ne sais si, lors de sa publication, les journaux ont parlé de ce livre. En tout cas, il mérite de se trouver entre les mains de tout jeune homme qui se destine au commerce. Il trouvera dans ces pages des leçons qui lui seront utiles.

Charles-William Carrier

Chez nous, les grandes familles industrielles et commerciales ne se perpétuent pas. Une véritable fatalité s'attache à elles. Voyez en France et en Angleterre. Là des industries et des maisons de commerce existent depuis deux cents, parfois trois cents ans, conduites de brillante façon de père en fils. Citez-moi dans la province de Québec une grosse entreprise commerciale conduite par le père, puis par le fils et ensuite par le petit-fils. Montrez-moi l'industrie qui s'est perpétuée plus de deux générations par la même famille. Il y en a peut-être, mais je n'en connais pas et, pourtant, à maintes reprises j'en ai cherché.

Ceci m'amène à vous dire un mot d'une grande industrie établie dans la petite ville où je suis né et où j'espère mourir. Cette importante industrie faisait l'honneur et l'orgueil de la race canadienne-française. Je veux parler des usines Carrier & Lainé. Hélas! il ne reste rien, pas même des ruines de ces immenses usines qui employèrent pendant un certain temps plus de 2,000 ouvriers. Le souvenir en est même à la veille de disparaître. On oublie si vite de nos jours.

Charles-William Carrier, le fondateur des usines Carrier et Lainé, était né à Saint-Henri de Lauzon, paroisse située à trois lieues de Lévis, sur la route de Jackman. Fils d'un cultivateur peu en moyens, il suivit la classe rurale puis s'en vint à Lévis s'engager comme commis dans une épicerie tenue par son oncle. Carrier avait un ami mécanicien de métier et tous deux avaient la passion des grandes entreprises. Toutes leurs soirées se passaient à discuter des moyens d'arriver à la fortune. C'est encore là le sujet des pensées et des discussions de nombre de jeunes gens. Seulement, quelques-uns passent des rêves à l'exécution. Finalement, Charles-William Carrier et Damase Lainé mirent en commun l'un ses quelques centaines de piastres d'économie, et l'autre sa science mécanique, et établirent l'usine

Carrier et Lainé. Les commencements furent très humbles. Carrier s'occupait de prendre les commandes et Lainé les exécutait, aidé d'une couple d'apprentis. Dix ans plus tard, les deux associés qui avaient la confiance des banques et des prêteurs d'argent, achetaient un quai de plusieurs centaines de pieds de longueur en face même de Québec, et commencèrent à y élever ces superbes constructions en brique rouge que ceux de ma génération ont vues et admirées. Les usines Carrier et Lainé manufacturaient les bouilloires, les engins, pompes à incendie, les poêles, les machines agricoles, les pelles, les haches, etc., etc. C'est même dans ces usines que fut coulée en bronze la première statue grandeur héroïque faite par le célèbre sculpteur L.-Philippe Hébert. Elle existe encore sur la place publique de Lévis.

Les usines Carrier et Lainé fortement encouragées par le chemin de fer Intercolonial (aujourd'hui le Canadien National) étaient à la veille de commencer la construction des wagons de chemins de fer lorsqu'une maladie de gorge enleva Charles-William Carrier à l'affection des siens et à la direction de sa belle entreprise, à l'âge de moins de 49 ans.

Ici, permettez-moi de vous raconter un souvenir de jeunesse. Il vous édifiera, j'en suis certain, comme il fit l'admiration des populations de Québec et de Lévis, en 1887.

Les 1500 ou 1800 employés de Carrier et Lainé, en apprenant la maladie mortelle de leur principal patron, M. Carrier, qu'ils aimaient comme un père, furent dans la consternation. La science médicale ne pouvant rien pour sauver leur patron, ils se tournèrent vers Sainte-Anne de Beaupré. Je vois encore les deux grands bateaux à vapeur, le *Brothers* et le *Pèlerin,* quittant les quais de Lévis portant à leur bord les ouvriers des usines Carrier et Lainé qui, avec leur foi ardente, s'en allaient demander à la grande thaumaturge de Beaupré la guérison de celui que les médecins avaient condamné. Cette fois, sainte Anne ne put rien faire et le grand industriel descendit dans la

tombe, laissant pour conduire son entreprise trois fils très intelligents, mais encore aux études. Moins de vingt-cinq ans plus tard, la création de Charles-William Carrier disparaissait, laissant sur le pavé des centaines d'excellents ouvriers, qui ne demandaient qu'à travailler pour faire vivre leurs familles. Je ne passe jamais en face du site des anciennes usines Carrier et Laïné sans éprouver un serrement de coeur. C'est le silence, l'abandon, la tristesse, là où retentissaient le bruit des machines et le chant joyeux des ouvriers regagnant leurs logis, la journée de travail terminée.

L'honorable Pierre Garneau

L'honorable Pierre Garneau était le neuvième enfant d'une famille de 13 garçons et 5 filles. Son père, cultivateur au Cap-Santé, n'était pas riche. Le jeune homme quitta la maison paternelle à l'âge de 16 ans, en 1839, pour se faire une carrière dans la vieille capitale. Il obtint un emploi de commis dans un magasin de nouveautés de la rue Saint-Jean avec un petit salaire. Combien de jeunes gens d'aujourd'hui voudraient commencer la vie avec pareille pitance?

Le jeune Garneau avait reçu une éducation élémentaire. Plus tard, il réussit à maîtriser très convenablement les langues française et anglaise. Après avoir été commis dans différents petits magasins, M. Garneau entrait, en 1847, au magasin de MM. Cyrice et Laurent Têtu en qualité de premier commis. L'année suivante, en 1848, il entrait en société avec M. L.-E. Dorion, marchand, de la rue St-Jean. Enfin, en 1851, il retournait au magasin des frères Têtu en qualité d'associé.

En 1870, M. Garneau devenait le seul propriétaire de la maison Têtu. Il avait 46 ans. La même année, il était élu maire de Québec. Il était alors le marchand le plus en vue de la vieille capitale.

C'est en 1874 que M. Garneau transporta son établissement à la basse-ville de Québec. Quelques années plus tard, il faisait bâtir le superbe magasin où ses fils, l'honorable E.-B. Garneau et sir Georges Garneau continuent son commerce.

Maire, député, ministre, M. Garneau a toujours joui de la confiance et du respect de ses amis politiques et même de ses adversaires.

M. Garneau fut un des fondateurs de la Cie de navigation à vapeur de Québec, de la compagnie des tramways de Québec, du chemin à lisses de Gosford, qui devint le chemin de fer du lac St-Jean, etc., etc.

Le *Canadian Biographical Dictionary* disait de M. Garneau en 1883 : "On a dans toute la province de Québec une si bonne opinion de M. Garneau qu'il suffit que son nom soit associé à une entreprise pour que les capitalistes y mettent leurs capitaux."

L'honorable M. Garneau avait reçu un nom sans tache de ses ancêtres, les honnêtes paysans du Cap-Santé. Il le transmit avec le même prestige à ses deux fils, l'honorable E.-B. Garneau et sir Georges Garneau, ancien maire de Québec.

Jean-Baptiste Laliberté

Qui n'a entendu parler de Jean-Baptiste Laliberté, le grand marchand de fourrures de Québec? Avant lui, aucun Canadien-français ne s'était essayé dans le commerce de fourrure. Le monopole de ce commerce qui demande de grands capitaux était entre les mains des Anglais.

Né à Québec le 27 mars 1843, M. Laliberté fit son apprentissage à l'important établissement V. Nichols.

A l'automne de 1867, M. Laliberté avec toute l'audace et la confiance de la jeunesse ouvrait sur la rue St-Joseph un petit magasin de fourrures. Les tablettes du magasin Laliberté étaient remplies de boîtes mais la plupart étaient vides. Le petit marchand avait bien juste les quelques

casques et manteaux de fourrures qui s'étalaient dans l'unique vitrine de son magasin. Avec le temps, cet établissement devait devenir le plus important du genre de toute la province. Les commencements furent rudes, mais le jeune homme était travaillant, énergique et plein d'ambition. D'année en année, son magasin et ses ateliers prirent de l'extension. De l'humble entrepôt des commencements, M. Laliberté fit un établissement qui employait plusieurs centaines d'ouvriers et était renommé non seulement au Canada mais aux Etats-Unis et même en Europe.

M. Laliberté, une fois parvenu à la fortune, s'intéressa à la chose publique. Il fut président de la Banque Nationale et de la Commission du port de Québec.

Le grand marchand de fourrures avait été protégé dans ses commencements par un cultivateur de Beaumont. Presque tous les dimanches, pendant la belle saison, il se rendait avec son magnifique équipage, chez l'humble habitant de Beaumont qui l'avait aidé. La reconnaissance, de nos jours, est un oiseau si rare, que je prends plaisir à vous mentionner ce fait. Ils sont si peu nombreux, ceux qui, parvenus au faîte des honneurs et à la fortune, se rappellent des amis qui leur ont aidés à gravir la rude côte des commencements. M. Laliberté, lui, n'oublia jamais qu'il avait été pauvre. Il fut un des premiers patrons à payer un salaire raisonnable à ses employés. Il les considérait non comme des bêtes de somme, mais comme des collaborateurs qui lui aidaient à augmenter sa fortune.

L'honorable Georges-Elie Amyot

Il y aurait un gros livre à écrire sur la carrière de l'honorable Georges-Elie Amyot. Né à St-Augustin de Portneuf, en janvier 1856, il prenait le chemin de Québec

à l'âge de 14 ans. Il était sans fortune, sans protecteur mais il avait en retour l'ambition de se créer une place dans le monde et une énergie qu'aucun obstacle ne pouvait rebuter.

M. Amyot apprit le métier de sellier chez M. Tanguay qui devait devenir son bienfaiteur puis son beau-père. En 1874, M. Amyot émigra aux Etats-Unis où les salaires étaient plus élevés. Il vécut trois ans à New-Haven puis à Springfield. Son séjour aux Etats-Unis ne lui donna pas la fortune mais lui permit d'acquérir beaucoup d'expérience. De 1877 à 1879, il fut commis dans un magasin de chaussures puis chez un marchand de fer, à Montréal.

En 1879, M. Amyot revenait à Québec et entrait à l'emploi de la maison de gros Amyot et Frères comme voyageur. En 1885, il ouvrait un magasin de nouveautés, rue St-Jean. Dix-huit mois plus tard il faisait cession de ses biens aux bénéfices de ses créanciers. Agé de trente ans, marié, père de famille, il n'avait pas un sou, mais quelques milliers de piastres de dettes.

A la fin d'octobre 1886, il formait une société avec M. Dyonnet, français, pour la fabrication des corsets. Deux ans plus tard, en 1888, M. Dyonnet partait pour le Brésil et M. Amyot achetait ses intérêts dans la compagnie qu'ils avaient formée. La manufacture de corsets de M. Amyot prit dès lors le nom de Dominion Corset Co., et une extension presque phénoménale. M. Amyot ne confina pas ses talents de financier et d'industriel à sa manufacture de corsets. En 1894, il établissait une manufacture de boîtes en carton, et en 1896 il fondait la brasserie Amyot et Gauvin. Il occupa à Québec et dans le monde financier plusieurs postes importants. Directeur de banques, président de la Chambre de Commerce, président de l'Association des Manufacturiers, conseiller législatif, il apporta

dans ces différents postes la même énergie, la même clairvoyance qu'il donnait à son commerce.

M. Amyot, millionnaire, ne vécut pas en égoïste. Il n'a refusé son appui et ses capitaux à aucune entreprise canadienne-française née viable et conduite sur des principes d'affaires honorables et sensés. Sa bourse était également ouverte à toutes les bonnes causes. C'est lui qui paya entièrement de ses deniers la belle statue élevée à Québec, à la mémoire de notre historien national. C'est également M. Amyot qui dota la vieille capitale d'une bibliothèque scientifique très complète.

Le millionnaire Amyot avait une manière à lui de faire la charité. Pendant plus de vingt ans, il paya l'instruction d'un prêtre du diocèse de Québec aux universités romaines. Seulement, je doute fort que les jeunes prêtres qui ont joui de cette bourse aient jamais su qu'ils la devaient à l'honorable M. Amyot. Sous une apparence rude, M. Amyot cachait un cœur d'or. Il aimait à secourir ceux qui étaient dans le besoin mais il ne voulait pas de remerciements. Sensible à l'excès, il avait la coquetterie ou l'orgueil de ne pas laisser voir son émotion. C'est le caprice ou le dada des hommes forts.

Conclusion

Si j'en avais le temps, je pourrais vous fournir les noms de quinze ou vingt autres Canadiens-français arrivés de la campagne à Québec pauvres, sans amis et sans influence et qui cependant ont fait de grandes fortunes. Mais à quoi bon? Il me semble que ma thèse est suffisamment établie. Un éloquent montréalais, l'honorable M. David, disait ici même, il y a quelques années: On se plaint que les profes-

sions libérales et les carrières commerciales sont encombrées. La chose est possible. Mais les sommets ne sont pas encombrés et c'est là que l'ambition des jeunes doit tendre. Pour se rendre au sommet, je leur dirai: suivez l'exemple des Drapeau, des Dionne, des Couture, des Bilodeau, des Renaud, des Kirouac, des Thibaudeau, des Paquet, des Carrier, des Garneau et des Laliberté. Et surtout apprenez par coeur le conseil d'Henry Bordeaux à tous ceux qui veulent arriver: "Jeunes gens passionnés qui, dans tous les domaines, ambitionnez les trophées, n'oubliez pas que le chemin de la fortune et des honneurs s'ouvre par la corvée du travail, de l'honnêteté et de la sobriété en tout." (1)

---

(1) Conférence donnée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

Les Actes de nos anciens notaires

Mon intention n'est pas de vous faire une longue dissertation sur l'histoire en général. Je voudrais seulement attirer votre attention sur quelques-uns des aspects de cette science.

L'histoire, et spécialement la grande histoire, exige une discipline sévère de l'esprit. N'est pas historien qui veut. "L'observation assidue des hommes et des événements, a écrit Thiers, ne suffit pas, il faut un certain don pour bien écrire l'histoire. Quel est-il? Est-ce l'esprit, l'imagination, la critique, l'art de composer, le talent de peindre? Je répondrai qu'il serait bien désirable d'avoir de tous ces dons à la fois, et que toute histoire où se montre une seule de ces qualités rares est une oeuvre appréciable et hautement appréciée des générations futures."

Thiers, cependant, ne fait pas consister dans aucun de ces dons la valeur d'un historien. Pour lui, la qualité essentielle, préférable à toutes les autres, celle qui doit distinguer l'historien et qui constitue sa véritable supériorité, c'est l'intelligence. "L'intelligence avec laquelle on démêle bien le vrai du faux, on ne se laisse pas tromper par les vaines traditions ou les faux bruits de l'histoire ou de la critique: on saisit bien le caractère des hommes et des temps, on n'exagère rien, on ne fait rien trop grand ou trop petit, on donne à chaque personnage les traits véritables, on écarte le fard, de tous les ornements le plus malséant en histoire, on peint juste, on entre dans les secrets ressorts des choses, on comprend et on fait comprendre comment elles se sont accomplies; diplomatie, administration, guerre marine on met ces objets si divers à la portée de la plupart

des esprits parce qu'on a su les saisir dans leur généralité intelligible à tous."

"L'histoire, en effet, ne résout pas les questions, a dit Fustel de Coulanges, elle nous apprend à les examiner. Elle nous enseigne au moins comment il faut s'y prendre pour observer les faits humains". L'histoire doit arriver à connaître les institutions, les croyances, les moeurs, la vie entière d'une société, la manière de penser, les intérêts qui l'agitent, les idées qui la dirigent."

Dans cette longue recherche du passé, l'art a sans doute sa part. Que l'histoire, pareille à la nature, lisons-nous dans l'*Essai sur Tite-Live* de Taine, tende le cœur et les sens en même temps que l'intelligence. Que le passé, reconstruit par la raison, ressuscite devant l'imagination. Jusqu'ici, nous n'avions que des matériaux inertes et des lois inactives. Les voilà qui se meuvent au souffle divin de l'âme. La science devient l'art... L'artiste dans l'historien n'est pas séparé du savant. Les deux génies s'entr'aident, ou plutôt il n'y en a qu'un qui tantôt prépare et raisonne, et, applique deux fois au même objet, y découvre par la même clairvoyance, d'abord la vérité, puis la vie."

L'histoire est un art, et, chez Taine, cet art est incomparable. Mais nul n'a poussé plus loin que Michelet cet art merveilleux qui transforme les choses en êtres vivants, qui les fait agir et parler. Ecoutons-le nous dire son enthousiasme lorsqu'il dépouille les vieilles archives de France:

"Je ne tardai pas à m'apercevoir dans le silence apparent de ces galeries qu'il y avait un mouvement, un murmure qui n'était pas de la mort. Ces papiers, ces parchemins laissés là depuis longtemps, ne demandaient pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers ne sont pas des papiers, mais des vies d'hommes, de provinces, de peuples. D'abord, les familles et les fiefs, blasonnés dans leur poussière, réclamaient contre l'oubli. Les provinces se soulevaient, alléguant qu'à tort la centralisation avait cru les anéantir. Les ordonnances de nos rois prétendaient n'avoir pas été

effacées par la multitude des lois modernes. Si on eut voulu les écouter tous, comme disait ce fossoyeur au champ de bataille, il n'y en aurait pas un de mort. Tous vivaient et parlaient, ils entouraient l'auteur d'une armée à cent langues que faisait taire rudement la grande voix de la République et de l'Empire: "Doucement, messieurs les morts, procédons par ordre, s'il vous plaît."

Michelet est un grand artiste et son puissant talent de reconstitution fait que chez lui l'histoire devient une forme vivante, une œuvre d'art.

Ne l'oublions pas, cependant, l'histoire est un art à la condition d'être d'abord une science. Michelet lui-même le reconnaît lorsqu'il dit que l'histoire doit être la "résurrection de la vie intégrale du passé".

"Le but essentiel de l'histoire, son grand souci consiste dans la reconstitution précise et exacte du passé; la curiosité scientifique du passé doit être le mobile le plus actif qui nous conduit vers l'histoire. Toute une discipline est nécessaire, des modes d'investigation spéciaux et une méthode de travail propre. La science historique n'existe pas, elle se fait. Elle recueille jalousement et patiemment les moindres restes qui rappellent les âges disparus et s'efforce, en tâtonnant, de rétablir quelques chose de la réalité qui a cessé d'être. Pour en arriver là il faut une longue et scrupuleuse observation du détail."

C'est encore Michelet qui a dit qu'il avait trouvé l'histoire "peu curieuse du menu détail érudit, où le meilleur, peut-être, restait enfoui aux sources inédites". Pour faire œuvre de véritable historien, il faut aller aux sources, c'est-à-dire aux documents. Par documents je n'entends pas seulement les textes imprimés des écrivains, mais les pièces inédites, les inscriptions, les monuments de l'art. C'est là que l'on trouve le détail qui forme la petite histoire en attendant que par une synthèse habile, on le fasse entrér dans la composition de la grande histoire.

Chez nous, l'historien n'a pas à aller chercher les docu-

ments bien loin dans le passé. Les inscriptions, les monuments, les chartes, et le reste, sont plutôt rares. Nous avons, cependant, des pièces inédites fort intéressantes à consulter. Je veux parler des actes de notaires de l'ancien régime.

J'ose affirmer que les greffes de nos anciens notaires sont les principales sources de la petite histoire de chez nous. Et, afin de prouver mon affirmation, je demande à ceux qui me font l'honneur de m'écouter la permission de les entretenir pendant quelques minutes, de certains points controversés de notre histoire où des actes de notaires ont apporté la lumière décisive. Ces simples faits auront peut-être plus d'influence sur leur esprit que toutes les démonstratons générales que je pourrais leur soumettre.

* * *

M. de la Potherie, dans le but de prouver que les Français avaient pris possession de la baie d'Hudson avant les Anglais, dit qu'en 1656, Jean Bourdon s'avança jusqu'au fond de cette immense mer. Charlevoix, Garneau, Ferland, Gosselin et bien d'autres auteurs ont accepté de bonne foi l'assertion de la Potherie. C'est feu J.-Edmond Roy qui a le premier mis en doute le voyage de Bourdon à la baie d'Hudson, en 1656. A l'aide d'un certain nombre d'actes notariés tirés des archives de Québec, il a prouvé que Jean Bourdon avait passé à peu près toute l'année 1656 dans la capitale. La Potherie s'était appuyé sur un document fabriqué de toutes pièces dans les bureaux des affaires étrangères. Il paraît qu'à cette époque les diplomates ne se gênaient pas pour fabriquer des pièces apocryphes quand elles pouvaient leur aider.

* * *

Le gouvernement de la province de Québec a placé dans une des niches du Palais législatif la statue de Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi. L'histoire nous apprend que Jolliet partit de Québec, en octobre 1672, et passa l'hiver de 1672-1673 à Michillimakinac, avec le Père Marquette. Le 17 mai 1673, les deux explorateurs se mettaient en route

avec cinq compagnons à la recherche de cette mer du Sud qu'on ne connaissait pas encore mais dont les sauvages parlaient tant. C'est le 17 juin 1673, juste un mois après leur départ de Michillimakinac, que les deux explorateurs entrèrent dans les eaux du Mississipi dont la découverte devait immortaliser leurs noms.

Quels étaient les noms des cinq compagnons de Jolliet et Marquette dans la découverte du Mississipi? Le Père Marquette a oublié de les faire connaître dans la relation de son voyage.

Tout dernièrement, aux Archives de Québec, on a trouvé un acte reçu par le notaire Rageot l'avant-veille même du départ de Jolliet pour l'Ouest. C'était un contrat d'association entre Louis Jolliet, François Chavigny de la Chevrotière, Zacharie Jolliet, Jean Plattier, Pierre Moreau, Jacques Largillier et Jean Thiberge "pour aller faire la traite dans l'Ouest."

N'avons-nous pas là les noms des braves qui firent la découverte du Mississipi avec Jolliet? Nous pouvons, je crois, le présumer; en tous cas, si les signataires du contrat du 1er octobre 1672 sont réellement les compagnons de Jolliet, nous aurons le droit de proclamer que c'est une pièce notariale qui nous a donné ce précieux renseignement.

* * *

Le 1er mars 1687, le roi de France nommait M. de Meneval, gouverneur de l'Acadie, en remplacement de B. Perrot, qui venait d'être rappelé ou destitué.

Charlevoix, d'ordinaire bien informé, dit que M. de Meneval était le fils du baron de Portneuf. Tous ceux qui, après Charlevoix, ont eu à parler de l'Acadie disent également que M. de Meneval était un Robineau de Portneuf. La plupart le donnent comme le quatrième fils du Baron de Portneuf.

Un acte du notaire Chambalon en date du 18 décembre 1707 nous prouve hors de tout doute que François-Alexandre Robineau, celui que Charlevoix et tous nos historiens

ont pris pour le sieur de Meneval, portait le nom de Chevalier de Bécancour et qu'il fit toute sa carrière en Louisiane.

Mais alors qui était M. de Meneval?

Nous trouvons ses nom et prénoms au bas d'une pièce notariale du 22 septembre 1688. Il signe "Louis-Alexandre Desfriches, chevalier, seigneur de Meneval, gouverneur pour le roi de la province de l'Acadie".

Il est tout de même curieux de constater que l'erreur de Charlevoix se soit perpétuée pendant plus de deux siècles. Sans la pièce notariale du 22 septembre 1688, elle courrait encore le monde.

* * *

Le voyage de Mgr de Saint-Vallier en Acadie au cours de l'année 1686 est bien connu. Le prélat en fit une intéressante relation. Mais Mgr de Saint-Vallier fit un second voyage en Acadie trois ans plus tard, en 1689. Ce dernier voyage n'a pas été mentionné par un seul de nos anciens historiens. C'est un acte du notaire Genaple qui nous donne tout l'itinéraire de ce voyage de Mgr de Saint-Vallier, en Acadie. On a accusé les évêques de Québec d'avoir négligé l'Acadie aux premiers temps de la colonie. C'est pourtant dans ce voyage de 1689 que Mgr de Saint-Vallier porta des secours aux missionnaires de l'Acadie. Il leur donna 1500 livres qu'il avait obtenues du roi et 500 livres de ses propres deniers. Sans l'acte de Genaple on ignorerait la sollicitude pastorale du deuxième évêque de Québec à l'égard des Acadiens.

* * *

"Par ma foi, fait dire Molière à un de ses personnages, il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en susse rien."

Les notaires de l'ancien régime, eux, savaient qu'ils faisaient de la prose mais ils écrivaient quelquefois dans ce langage usuel des poèmes qui valaient bien des chants rimés.

Dans le greffe du notaire Genaple, à la date du 7 mai 1697, on trouve une donation "en cas de mort" qu'on pourrait appeler un poème en prose.

Au printemps de cette année 1697, le sieur Outlas, anglais d'origine mais établi depuis plusieurs années dans la Nouvelle-France, avait obtenu des autorités de la colonie la permission de faire ce qu'on appelait alors une *flibuste contre les ennemis de l'Etat.*

Or, le 7 mai 1697, quelques jours avant le départ de l'expédition, cinq des hardis gars qui devaient servir sous les ordres du capitaine Outlas, les nommés Hazeur dit Lamothe, Bâtard dit des Colombiers, Verdier dit Dragon, Nagon dit l'Etoile et André Bonnault priaient maître Genaple de recevoir l'expression de leurs dernières volontés.

Ces braves n'avaient rien mais ils allaient en *flibuste* à la part et si l'expédition était heureuse, la portion de chacun pouvait valoir la peine. Seulement, les risques de mort étaient nombreux, et ils voulaient prendre certaines précautions pour leur salut éternel. Aucun d'eux n'était marié et n'avait de parents dans la colonie.

Les cinq flibustiers déclaraient donc que si la mort les surprenait dans leur expédition, ils donnaient, cédaient et délaissaient à leur ami Pierre Laumont de Beauregard, bourgeois de Québec, tout ce qui pourrait leur revenir dans la dite *flibuste.*

En retour de leur don, ils demandaient à Laumont de Beauregard de "faire prier pour leur âme". Ils ajoutaient qu'ils avaient confiance dans leur ami et qu'ils s'en rapporteraient à sa "piété, dévotion et reconnaissance".

* * *

Le comte de Frontenac, le célèbre gouverneur, comme tous les hommes supérieurs, eut des ennemis. Ils ne désarmèrent pas même après sa mort.

Ce sont eux qui ont inventé la légende que le cœur du grand gouverneur fut porté à sa femme, à la cour. Celle-ci l'aurait refusé, en disant "qu'elle ne voulait point d'un

cœur mort qui, de son vivant, ne lui avait point appartenu''.

Où trouvons-nous la vérité à ce sujet? Encore dans un acte de notaire. C'est le testament même de Frontenac reçu par le notaire Genaple qui détruit cette légende injurieuse et pour Frontenac et pour sa femme.

Une des clauses du testament ordonnait à son exécuteur testamentaire de déposer son coeur dans la chapelle de MM. de Montmort, ses parents, qui se trouvait dans l'église de Saint-Nicholas-des-Champs, à Paris. C'est le Père Denys de la Ronde, un Récollet, qui exécuta la dernière volonté de Frontenac.

* * *

Dans son *Cours d'histoire du Canada,* Ferland raconte en quinze lignes un exploit vraiment extraordinaire accompli par le sieur Leger de la Grange, en 1704.

''Un habile navigateur, nommé La Grange, dit-il, qui avait fait la campagne de la baie d'Hudson sous d'Iberville, s'ennuyant du repos où il était réduit, proposa au gouverneur général de fréter deux barques pour une expédition contre un port de Terre-Neuve; il voulait venger l'injure faite au nom français par un forban anglais, qui avait attaqué des navires pêcheurs à Percé, et brûlé le village et l'église de ce lieu. Il engagea une centaine de jeunes Canadiens, obtint une lettre de marque, et se dirigea sur Bonavista, où étaient arrivés quelques navires de guerre qu'il se proposait de surprendre. Pour n'être point découvert, lorsqu'il arriva à douze lieues de ce poste, il laissa ses barques, et continua sa route sur deux charrois; entrant de nuit dans le port, il aborde une frégate de 24 pièces de canon, s'en rend le maître, brûle deux flûtes de deux à trois cents tonneaux chacune, coule à fond une autre petite frégate, et se retire avec sa prise et un grand nombre de prisonniers.

L'historien Ferland nous fait connaître La Grange, mais il ne donne pas les noms des hardis Canadiens qui l'accompagnaient. Où trouver les documents pour faire connaître

la flibuste du sieur La Grange? Qu'on consulte le greffe du notaire Chambalon et on trouvera dans ses actes les noms des négociants qui fournirent les fonds à La Grange, les engagements des cent volontaires canadiens qui le suivirent, le nom de l'aumônier de l'expédition, les parts de chacun dans les prises faites, et le reste et le reste.

* * *

Nos historiens parlent longuement du naufrage de la flotte de sir Hovenden Walker sur les récifs de l'île aux Oeufs, dans la nuit du 22 août 1711.

L'amiral anglais remontait le Saint-Laurent avec une flotte de quinze vaisseaux de guerre et soixante-neuf transports portant de nombreuses troupes de débarquement pour s'emparer de Québec et mettre fin à la domination française au Canada.

Aucun de nos historiens n'a cependant fait connaître le nom du brave officier qui, le 17 octobre 1711, vint apprendre à la population de Québec que Dieu avait fait disparaître, en quelques instants, la superbe flotte que les Anglais avaient préparés avec tant de soins pour réduire Québec.

Cet officier se nommait François Margane de Lavaltrie. Coïncidence assez curieuse, M. de Lavaltrie, dans ce même automne de 1711, transmit deux messages à la population de Québec, l'un qui jeta la consternation dans toutes les âmes puisqu'il annonçait l'arrivée prochaine de la flotte de Walker, et l'autre qui mit la joie dans tous les coeurs puisqu'il apportait la nouvelle du naufrage de la formidable flotte sur l'île aux Oeufs.

Ce sont les actes de notaires du greffe de Québec qui nous apprennent toute la curieuse existence du sieur de Lavaltrie. Sans eux nous n'en saurions absolument rien. Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique,* le fait mourir au berceau. Et, pourtant, il y avait tout un roman à écrire sur ce fils de famille qui fut coureur de bois pen-

dant trente ans, se maria, eut des enfants, et finit par mourir prêtre.

François Morgane de Lavaltrie était le fils d'un officier du régiment de Carignan, qui avait obtenu la seigneurie de Lavaltrie, près de Montréal. Né à Lavaltrie, en 1685, François de Lavaltrie, amateur d'aventures, de chasse et de pêche, avait suivi, tout jeune, son cousin, M. Le Gardeur de Courtemanche, au Labrador.

Le 3 août 1711, le capitaine d'un vaisseau de pêche remettait à M. Le Gardeur de Courtemanche une lettre du ministre de Pontchartrain l'informant qu'une flotte anglaise considérable avait pris la mer pour venir s'emparer de Québec. Le ministre lui donnait en même temps l'ordre de faire avertir au plus vite le gouverneur de Vaudreuil de cette grande menace.

M. Le Gardeur de Courtemanche, qui connaissait l'habileté et la prudence de M. de Lavaltrie, le fit partir le même jour pour Québec. Le jeune officier accomplit le voyage dans un canot ordinaire avec deux Canadiens et un Sauvage. Il fallait une dose de bravoure peu commune pour faire un aussi long et aussi dangereux voyage dans une si petite embarcation.

Le voyage eut lieu sans accident. Après s'être acquitté de sa mission, M. de Lavaltrie se rembarqua dans sa même embarcation pour retourner au Labrador.

Le 1er octobre 1711, en abordant à l'île aux Oeufs, M. de Lavaltrie aperçut sur les récifs les débris de huit gros transports et en s'avançant sur la grève l'espace de quelques milles, il trouva quinze à seize cents cadavres d'officiers, de soldats, de matelots, de femmes et même d'enfants.

M. de Lavaltrie et ses trois compagnons se rembarquèrent tout de suite pour Québec, afin de faire connaître le naufrage de Walker au gouverneur de Vaudreuil. La hâte qu'ils avaient d'arriver à la capitale décuplait leurs forces, et, malgré le mauvais temps et les vents contraires, ils firent le trajet en dix-sept jours.

Le procès-verbal dressé par le notaire Rivet, sous la dictée de M. de Lavaltrie, le jour même de son arrivée à Québec, le 17 octobre 1711, nous donne des détails lugubres sur ce naufrage qui sauvait la colonie du plus grand danger qu'elle avait couru depuis son établissement.

M. de Lavaltrie vécut sur la côte du Labrador jusqu'en 1739. La mort de sa femme changea sa destinée. Il se décida à se faire prêtre. Ordonné par Mgr de Pontbriand, le 22 septembre 1742 il fut un peu plus tard nommé curé du Cap Saint-Ignace. Il décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mars 1750.

Je le répète, sans quelques pièces notariales conservées aux Archives de Québec on ignorerait même l'existence de cet homme de mérite.

* * *

De nos jours, les calomniateurs ont beau jeu. Les frais de justice sont si élevés et les chances de gagner un procès si aléatoires, que les victimes des calomniateurs préfèrent subir en silence leurs canailleries plutôt que de les citer devant les tribunaux.

Un acte de notaire va nous apprendre comment on punissait les calomniateurs sous l'ancien régime. Dans l'été de 1727, Marie-Thérèse Ouimet, femme de Simon Chamberland, habitant de Sainte-Foy, s'étant fait voler une somme de cinq livres, soupçonna une de ses voisines, Marie-Madeleine Roullois, d'être l'auteur du vol. Sans preuve aucune, la femme Chamberland accusa la pauvre fille de l'avoir volée et fit le tour de la paroisse pour faire connaître le vol et tenir des discours infamants contre Marie-Madeleine Roullois et sa famille.

La fille Roullois se plaignit à l'intendant Dupuy. Celui-ci, après avoir entendu la preuve, condamna la femme Chamberland à vingt livres d'amende applicables à la fabrique de Sainte-Foy. Et comme il fallait rétablir dans la paroisse la bonne *fame* et renommée de Marie-Madeleine

Roullois, il ordonna que la femme Chamberland lui donnerait un acte notarié dans lequel elle la reconnaîtrait comme fille de bien et d'honneur, non tachée des injures et reproches qu'elle avait répandus contre son honneur et sa famille. De plus, il ordonnait que son jugement et l'acte de rétractation de la femme Chamberland seraient publiés et affichés à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Foy, à l'issue de la grand'messe du dimanche.

* * *

En 1730, M. l'abbé Lefebvre, curé de Batiscan, citait M. de la Pérade et son épouse, la fameuse héroïne de Verchères, devant la Prévôté de Québec. Il les accusait d'avoir fait circuler des faussetés sur son compte.

Ce procès eut un retentissement considérable dans la colonie. Madame de la Pérade se défendit avec la même énergie qu'elle avait mise à défendre le fort de Verchères attaqué par les Iroquois plus de trente ans auparavant. La Prévôté de Québec renvoya la plainte de M. Lefebvre et le condamna même à 200 livres de dommages et intérêts pour avoir traduit en justice mal à propos M. et Mme de la Pérade.

M. Lefebvre en appela au Conseil Supérieur de cette étrange sentence et celui-ci la renversa et condamna M. et Mme de la Pérade à payer tous les frais du procès.

On peut croire sans peine que le seigneur de Sainte-Anne et sa femme ne furent pas satisfaits de ce jugement. C'est Madeleine de Verchères elle-même qui passa en France à l'automne de 1732 pour aller porter sa cause au pied du trône. Là-bas, le dossier fut examiné par les ministres et l'appel au conseil du Roi fut refusé. Seulement le président du Conseil de marine proposa un compromis qui d'après lui, devait satisfaire le curé Lefebvre et M. et Mme de la Pérade.

Sans un acte de notaire conservé aux Archives de Québec nous n'aurions jamais su comment se termina le procès

Lefebvre-de la Pérade qui avait passionné l'opinion publique pendant trois longues années. Dans le greffe du notaire Hiché, à la date du 21 octobre 1733, nous trouvons le compromis signé par les parties. Le curé Lefebvre agit de façon chevaleresque. C'est lui qui avait eu gain de cause devant le Conseil Supérieur, et, pourtant, par le compromis du 21 octobre 1733, il tenait quitte et déchargeait M. de la Pérade et sa femme de tous les dépens du procès.

* * *

Dans le premier quart du dix-huitième siècle, un officier des troupes du détachement de la marine, le sieur de Vincennes, établit un poste militaire dans le pays des Illinois. Le sieur de Vincennes mourut glorieusement en 1736, brûlé vif par les Chicachas en même temps que le Père Jésuite Sénat et plusieurs officiers français et canadiens.

Les historiens américains sont tous d'accord à reconnaître au sieur de Vincennes le mérite d'avoir ouvert l'Indiana à la civilisation. Les habitants de l'Indiana ont le culte du souvenir. Dans toutes leurs écoles, on apprenait aux enfants que le fondateur de leur Etat fut le sieur de Vincennes et on leur parlait de son héroïque trépas. C'est à peu près tout ce qu'on pouvait leur dire sur ce vaillant soldat car les relations anciennes ont été très sobres de renseignements sur sa vie.

Le sieur de Vincennes était-il Français ou Canadien? D'où venait-il? Où et quand était-il né? A quelle famille appartenait-il? Quelle avait été sa carrière avant d'aller commander au nom du roi de France dans l'Ouest américain? Plusieurs historiens canadiens et américains avaient tenté tour à tour de répondre à ces questions, mais aucun d'eux n'avait pu identifier avec sûreté le mystérieux sieur de Vincennes.

Les uns disaient que M. de Vincennes était d'extraction irlandaise et lui donnaient le nom de Morgan de Vincen-

nes; d'autres le disaient Français, d'autres encore le croyaient Canadien, et parmi ces derniers les uns le disaient un Margane de Lavaltrie, les autres un Bissot de Vincennes. Mais quand il s'agissait de lui donner un prénom quelques-uns le prénommaient Pierre, d'autres François tout court, et quelques-uns Pierre-François. Il était difficile de démêler la vérité à travers l'amas d'opinions diverses des historiens.

Bref, pour faire d'une très longue une toute courte histoire, disons que l'identité du sieur de Vincennes est maintenant établie d'une façon certaine, il se nommait François-Marie Bissot de Vincennes et était né à Montréal le 17 juin 1700. L'Etat de l'Indiana va lui élever prochainement une statue à Indianapolis. C'est donc une des gloires de Montréal qu'on honorera lorsqu'on dévoilera la statue de ce héros.

Mais il ne faut pas que j'oublie de vous dire que si on a pu établir définitivement l'identité du sieur de Vincennes c'est uniquement grâce aux actes notariés déposés à Montréal et à Québec. Il a fallu en compulser quelques centaines mais qu'importent les recherches et le travail quand le succès les couronne.

* * *

La côte du Labrador était plus connue et surtout plus fréquentée il y a deux siècles qu'elle ne l'est de nos jours. Dès les premières années du dix-huitième siècle il y avait un commandant pour le Roi à la côte du Labrador. De 1718 à la fin du régime français, ce commandant fut François Martel de Brouage.

M. Martel de Brouage, qui était à l'aise, s'installa princièrement dans son gouvernement du Labrador. Il se bâtit une maison que bien des bourgeois de Québec et de Montréal lui auraient enviée. M. Martel de Brouage avait épousé Mlle d'Esgly, soeur de l'abbé d'Esgly, qui fut plus tard évêque

de Québec. De ce mariage naquirent cinq filles qui reçurent leur instruction au couvent des Ursulines de Québec.

Madame Martel de Brouage et ses filles, dès le petit printemps, descendaient rejoindre le commandant du Roi au Labrador. Elles ne revenaient à Québec qu'à la clôture de la navigation. Là-bas, elles ne manquaient de rien. M. Martel de Brouage gardait même avec lui un aumônier à l'année. Elles pouvaient donc satisfaire à leurs devoirs religieux aussi bien qu'à leur résidence de Québec.

Belles et instruites, remplies d'agréments, les Delles de Brouage firent des mariages avantageux. C'est l'une d'elles, Mme de Léry, qui lors de sa présentation à la cours d'Angleterre, en 1761, reçut ce compliment flatteur de George III, "Madame, si toutes les Canadiennes sont aussi belles que vous j'ai fait réellement une grande conquête".

J'ai parlé tantôt du château de M. de Brouage à la côte du Labrador. Un inventaire dressé par M. de Brouage lui-même et déposé dans un greffe de notaire en 1740 permettrait à un connaisseur de reconstituer son ameublement presque dans ses moindres détails.

Le salon contenait une tapisserie de Bergame, des chaises garnies de moccade, des fauteuils, une armoire de noyer, des rideaux de serge verte, et le reste. Les chambres à coucher au nombre de six ou sept étaient meublées chacune d'un lit de plume garni de coutil, de rideaux de serge verte, paillasse, matelas, couvertes de laine, tapisserie de Bergame, table de toilette en noyer, miroir, chaises garnies de moccade, et le reste. La salle à manger ne le cédait pas au salon. L'inventaire mentionne une armoire à pain, une grande table de noyer, des rideaux de serge verte, une tapisserie de Bergame, des assiettes de Marseille, grands et petits plats, pots, soucoupes, gobelets, cafetière en argent, bassin pour la soupe en argent, gobelets en argent, cuillers, fourchettes et couteaux d'argent, écuelles à oreille en argent, sucrier en argent, poivrières et salières en argent,

cabarets en argent, nappes ouvrées, serviettes ouvrées, dessus de fauteuils en point, tabourets, écrans, fauteuils, et le reste.

L'inventaire nous fait même connaître l'ameublement de la chapelle domestique de M. de Brouage: autel avec tabernacle doré, ciboire d'argent, calice d'argent, boîte pour les saintes huiles, burette d'argent, trois chasubles, dont une noire, aubes, surplis, amicts, chandeliers, encensoir, pots à fleur argentés, missel, antiphonaire, nappes d'autel, devants d'autel, boîtes à hosties, et le reste et le reste.

Puis, après avoir énuméré tous les objets conservés dans la cave, les greniers, la boulangerie, les hangars, les cabanons des gens, l'inventaire nous fait savoir que dans l'écurie se trouvaient deux chevaux et une vache. De nos jours, bien peu d'habitants du Labrador se donnent le luxe de garder des vaches et encore moins des chevaux.

Les belles demoiselles de Brouage, pendant leur villégiature annuelle à la côte du Labrador, regrettaient peut-être les salons de Québec, qui, à coup sûr, étaient plus animés que celui de la résidence paternelle, mais tout de même elles n'avaient pas trop à se plaindre.

* * *

Le 11 juin 1744, mourait en Louisiane, un M. de Saint-Denys qui avait joué un rôle important dans ce pays et même au Mexique. Les écrivains de la Louisiane ont beaucoup parlé de sa carrière aventureuse. L'un d'eux, Lepage du Pratz, a écrit de M. de Saint-Denys: "Il aurait mérité d'être gouverneur de toute la colonie. Il était aussi prudent dans sa manière de gouverner qu'il était bon officier. Il a su toute sa vie se faire aimer et respecter tant des Français que des naturels. Lorsque M. de Saint-Denys est mort, tous ces peuples l'ont pleuré et regretté comme de bons enfants pleureraient leur père".

Tous les historiens disent que M. de Saint-Denys était

d'origine canadienne, mais ils ne s'accordent pas sur le lieu de sa naissance, les uns le disent originaire de Montréal, d'autres de Québec. La ville de Montréal a déjà donné assez de célébrités à la patrie qu'on ne m'en voudra pas si je lui en enlève une pour augmenter l'effectif de Québec. M. de Saint-Denys était le fils du seigneur de Beauport, Nicolas Juchereau de Saint-Denys, celui-là même qui eut un bras cassé au siège de 1690, et il était né à Québec le 17 septembre 1676.

C'est par un acte de notaire que nous pouvons établir son identité. A ce même acte on avait ajouté une lettre de M. Juchereau de Saint-Denys à une de ses nièces de Québec dont vous me saurez gré de lire quelques passages.

Le 3 avril 1741, trois ans avant sa mort, M. de Saint-Denys écrivait à sa nièce:

"Je ne saurais vous exprimer le plaisir que j'ai eu en recevant votre lettre d'apprendre de vos nouvelles et de M. votre mari, qui me seront toujours chères; mais en même temps que je n'ai pas laissé de resssentir vivement le délabrement d'une famille que j'ai toujours chérie et que je chérirai toute ma vie; mais enfin Dieu dispose toujours de tout comme il lui plaît et c'est à nous à nous conformer à sa sainte volonté. Vous pouvez savoir que nous avons été douze enfants, frères et soeurs, et cependant, je me trouve aujourd'hui le seul des souches, âgé de 67 ans. J'avais toujours eu espérance de revoir mon cher pays et ma chère famille, mais la découverte du Mexique m'en a empêché. J'ai jeté les yeux sur une demoiselle de ce pays-là, avec laquelle je me suis marié. Je n'ai point regardé cette action-là comme une folie puisque depuis mon mariage j'ai toujours vécu très content avec elle. Nous avons eu 7 enfants. Dieu a disposé de deux, et il nous en reste 5, qui sont deux garçons et trois filles. Quoique nous soyons dépourvus des biens de la fortune, Dieu ne nous abandonne pas et nous vivons tout doucement. Je n'ai pas pu avoir la consolation de voir un seul de mes parents

dans ces pays-ci; je me trouve hors d'état par mon âge d'espérer d'en revoir jamais. Après tout je ne conseille à aucun d'eux d'y venir, car je puis vous assurer que c'est un indigne pays, heureux celui qui en peut sortir, plus heureux celui qui en est dehors, et infiniment plus heureux celui qui n'y est jamais venu; et quelqu'âgé que je sois, je souhaiterais de tout mon coeur en être dehors."

* * *

Un auteur anonyme, qui avait une plume bien effilée et qui prenait plaisir à ramasser tous les potins de la rue désagréables aux gens en place dit que, dans sa dernière maladie, les domestiques de M. de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France, ayant allumé des bougies près de son lit, il les fit ôter, par avarice, et remplacer par des chandelles de suif, en disant qu'elles coûtaient moins cher, et éclairaient aussi bien.

Le marquis de Montcalm lance une accusation autrement plus grave contre le marquis de la Jonquière. Il nous dit dans son *journal*, que M. de la Jonquière, au lit de mort, fit une espèce d'amende honorable, d'avoir volé le roi, devant l'évêque qui lui portait le bon Dieu et il ajoute que l'évêque monta en chaire le dimanche suivant pour faire part au public de la confession du gouverneur.

Le marquis de Montcalm parle ici par ouï-dire. M. de la Jonquière était mort depuis quatre ans quand M. de Montcalm arriva à Québec, en 1756. Aucun des mémoires du temps ne parle de cette prétendue amende honorable de M. de la Jonquière à son lit de mort. M. de Montcalm devait tenir ce potin de quelque mécontent mis à sa place par le gouverneur défunt.

Le gouverneur de la Jonquière était-il aussi avare que l'insinue l'auteur des *Mémoires sur le Canada?* Les lettres écrites par M. de la Jonquière à sa femme pendant son gouvernement du Canada nous montrent qu'il dépensait ici tout son traitement et une bonne partie de ses revenus

personnels. Le voyageur Kalm présent à l'arrivée de M. de la Jonquière dans la ville de Québec et qui fut ensuite reçu au château St-Louis, fut ébloui de la munificence du gouverneur. Dans une de ses lettres à sa femme, M. de la Jonquière écrit qu'il avait dix-huit couverts, matin et soir au château Saint-Louis. On avouera que pour un avare le marquis de la Jonquière recevait largement.

La preuve que M. de la Jonquière n'était pas avare ni même mesquin c'est encore une pièce notariale qui va nous la fournir. Un avare, même à l'article de la mort, ne se dépouille pas tout d'un coup du vieil homme pour faire des largesses à droite et à gauche sans considération de sang et de parenté. A part celui de Champlain j'ai eu la bonne fortune d'étudier en détail les testaments de tous nos gouverneurs français morts au Canada. Aucun d'eux ne fit des legs et des dons plus généreux que le gouverneur de la Jonquière.

* * *

Pour les non initiés, un inventaire de notaire est une pièce toute prosaïque qu'on conserve parce qu'on peut en avoir besoin pour défendre des droits attaqués par des héritiers peu satisfaits de leur lot. C'est là une erreur profonde. Les inventaires du bon vieux temps sont des sources de renseignements incomparables pour la petite histoire. Je me permets d'en citer un cas ici.

Dans la liste officielle de nos intendants on voit le nom de Jessé Leduc, décédé à Québec le 21 septembre 1710, quinze jours à peine après son arrivée au pays, avant même de prendre possession de sa charge. C'est à peu près tout ce que nos historiens nous disent sur Jessé Leduc. Nous ne savons pas même la date exacte de sa nomination, sa commission n'ayant pas été insinuée au Conseil Supérieur.

Le lendemain même de la mort de Jessé Leduc, le notaire Rivet recevait instruction de dresser son inven-

taire. Or voici ce que nous pouvons glaner dans cette pièce d'archives composée d'une dizaine de feuillets.

M. Leduc s'était marié trois fois. Nous y trouvons les noms de ses trois femmes avec la date du contrat de mariage pour chacune.

La plupart de nos historiens disent que M. Jessé Leduc fut nommé procureur général au Conseil Supérieur au cours de l'année 1710. L'inventaire nous donne la date de sa nomination, soit le 20 juin 1708. L'inventaire énumère en outre les titres avec noms d'auteurs des livres de droit, de littérature et d'histoire que M. Leduc avait apportés au Canada.

Je viens de mentionner la bibliothèque de M. Jessé Leduc. Dans sa belle étude sur les bibliothèques au Canada, M. Fauteux parle de la bibliothèque du procureur général Verrier qui comptait quelques milliers de volumes. Cette bibliothèque était, dit-on, la plus considérable et la mieux choisie de toutes celles qui se trouvaient dans la Nouvelle-France. Nous avons le plaisir de posséder aux Archives de Québec le catalogue complet de la bibliothèque de M. Verrier. C'est au notaire Decharnay que nous devons cette belle pièce d'archives. Commencé le 10 janvier 1759, cet inventaire ne fut terminé que le 20 janvier suivant. Les notaires du régime français se hâtaient lentement. Ils connaissaient sans doute le proverbe : Bien et vite ne vont pas ensemble.

* * *

Je m'arrête ici pour ne pas abuser de votre patience. Mais il me semble que nous pourrions, à l'aide des milliers de volumes dont se compose notre bibliothèque historique canadienne, établir une énumération très longue des ser-

vices rendus à la grande comme à la petite histoire par les actes notariés qui dorment dans la poussière des archives de Montréal, de Québec, des Trois-Rivières et d'ailleurs.

L'incomparable Fustel de Coulanges, que je vous demande la permission de citer une dernière fois, a écrit :

"Etudier l'histoire d'une ancienne société dans des livres modernes, si remarquables que soient plusieurs de ces livres par le talent et l'érudition, c'est toujours s'exposer à se faire une idée inexacte de l'antiquité. Il faut lire les documents anciens, les lire tous, et si nous n'osons pas ne lire que ceux-là, du moins n'accorder qu'à eux une entière confiance. Non pas les lire légèrement, mais avec une attention scrupuleuse et en cherchant dans chaque mot le sens que la langue du temps attribuait à chaque mot, dans chaque phrase la pensée de l'auteur... Les modernes peuvent quelquefois nous servir d'appui ; on est heureux de pouvoir dire qu'on se rencontre avec de grands esprits et de savants hommes ; on est malheureux de s'avouer qu'on s'écarte d'eux ; mais il n'importe, il faut dire de ces érudits ce que Descartes disait de ses maîtres. "La conviction ne se forme pas par la parole du maître, mais par les documents."

Nos actes de notaires du régime français entrent dans la catégorie des documents tant prisés par Fustel de Coulanges. Notre histoire, disons-le encore, ne sera définitivement écrite que le jour où ces pièces auront été vues et soigneusement compulsées.

La besogne, il ne faut pas se le dissimuler, est ardue, mais qu'elle ne nous effraie pas. Le succès, en histoire comme dans tous les autres domaines, est le prix de l'effort. Nous en avons d'illustres exemples. Je n'en veux citer qu'un ici. Thiers, pour composer son *Histoire du Consulat et l'Empire,* dut lire, relire et annoter de sa main les

innombrables pièces des archives de l'Etat, les 30,000 lettres de la correspondance de Napoléon, les lettres encore plus nombreuses de ses ministres, de ses généraux, de ses aides de camp et même des agents de sa police, et enfin des centaines de mémoires manuscrits conservés dans les familles.

Des écrivains de talents se sont essayés à décrire les moeurs, les coutumes, la vie patriarcale de nos ancêtres. Leurs tableaux nous plaisent par certains côtés mais nous sentons, il me semble, qu'il y manque cet élément essentiel à toute reconstitution: la vérité intégrale. C'est dans les actes de notaire de l'ancien régime que l'écrivain doit aller puiser s'il veut reconstruire les mille et un côtés de la vie d'intérieur de nos ancêtres. Romanciers et nouvellistes ne pourront jamais donner à leurs oeuvres la couleur locale si essentielle s'ils ne connaissent pas à fond ces vieux documents. Vouloir développer une littérature de terroir sans ce travail de préparation et de patientes recherches, c'est tomber dans la redite banale, jeter les personnages et les décors dans le moule uniforme et connu, brosser un pastiche.

Une sorte de vénération s'attache à ces bons vieux papiers de l'ancien régime. Ne sont-ils pas les témoins de l'épopée française sur les bords du Saint-Laurent? Nous devons les conserver comme des reliques très précieuses.

J'ai surtout parlé dans les notes que je viens de vous lire des notaires du régime français. Dans la longue suite des notaires qui se sont succédés depuis notre changement d'allégeance, il en est un dont le nom domine celui de tous les autres, non par la multiplicité des actes qu'il a reçus, mais par l'éclat dont il a fait briller la profession. Si François-Xavier Garneau est devenu notre historien national ne le doit-il pas un peu à son amour des petites choses de notre histoire? C'est cette passion innée qui,

jointe à un ardent patriotisme, le poussa à s'enfermer dans l'obscure étude d'un vieux tabellion où, tout en copiant des actes, il se préparait à accomplir l'oeuvre qui devait être la constante préoccupation de sa vie et qui reste le plus beau monument élevé à la gloire de la nation canadienne-française.

Je vous laisse en vous citant les dernières lignes écrites par notre historien national. Qu'elles servent de devise ou de motto à ceux qui aiment sincèrement leur pays: "Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes. Pour nous, une partie de notre force vient de nos traditions; ne nous en éloignons pas ou ne les changeons pas graduellement." (1)

---

(1) Conférence donnée à Boston le 22 septembre 1925.

Manifestes électoraux d'antan

Nous ne dirons pas que la formule dont on abuse tant aujourd'hui : "Aux libres et indépendants électeurs de X" est vieille comme le monde, mais, tout de même, elle remonte aux tout premiers jours du régime parlementaire au Canada. Les premières élections pour remplir la Chambre d'Assemblée que nous donna la Constitution de 1791 eurent lieu dans l'été de 1792. Qu'on lise les manifestes que publia alors la *Gazette de Québec* et on constatera que les candidats aux honneurs politiques de nos jours n'ont rien inventé en se servant de la formule : Aux libres et indépendants électeurs.

Aux libres et indépendants électeurs de la Haute Ville de Québec

Messieurs et Concitoyens,

Solicité par mes amis de vous offrir mes services pour vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, je me présente comme Candidat, vous suppliant humblement de m'accorder vos suffrages, et vous priant de vous intéresser en ma faveur à la prochaine Election Générale.

Ayant donné les preuves les plus certaines et les plus invariables de mon zèle pour le bien public, en cet hors de place durant l'espace de trente un an, dont j'appelle avec confiance à votre témoignage ; et toujours animé par les mêmes principes et sentimens, je me flatte que vous voudrez bien considérer les foibles efforts que j'ai fait ci-devant comme de surs garans de mon attachement futur et d'une exacte adhérence à l'avancement et prospérité de la Pro-

vince du Bas-Canada en générale, et de la Ville de Québec en particulier.

J'ose donc soliciter, et je me flatte d'obtenir vos suffrages et votre protection.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens du plus profond respect.

Messieurs et Concitoyens,
Votre très humble, très obéissant et très dévoué Serviteur,
GEO. ALLSOPP.

Québec, 14 mai, 1792.

Aux libres électeurs de la Haute Ville de Québec

Messieurs et Concitoyens,

Ayant le désir de vous représenter dans la prochaine Assemblée, je m'offre humblement à cet effet comme Candidat je solicite en conséquence vos suffrages et vous prie de vous intéresser en ma faveur à l'Election générale.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre dévoué et très humble serviteur,
WILLIAM GRANT.

Québec 14 mai 1792.

Aux libres électeurs de la Basse Ville de Québec

Messieurs et Concitoyens

Invité par les sentimens que plusieurs d'entre vous avez exprimés en ma faveur, et souhaitant vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, je m'offre avec respect comme candidat et je solicite vos suffrages et votre recommandations à la prochaine Election générale.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs et concitoyens,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
JOHN YOUNG.

Québec 14 mai 1792.

Aux libres électeurs de la Basse Ville de Québec

Messieurs et Concitoyens,

En l'absence d'*Adam Lymburner, écuyer,* nous les soussignés, (soussignés) solicitons vos suffrages et votre intérêt en sa faveur à la prochaine élection générale.

Nous nous flattons que d'après l'expérience du Zèle Capacité et confiance persévérance de M. *Lymburner,* il n'est nécessaire que de rappeler à nos Compatriotes le souvenır de ses services pour assurer son élection comme un des Représentants pour la *Basse-Ville de Québec.*

A. Panet.
L. Deschenaux, Fils.
W. Boxburgh.
Ch. Pinguet.
L. Germain, Fils.
John Young
Jn. Crawford
Geo. Allsopp
Jas. Johnston.
Jh. Painter.
Geo. Irwin.
L. Turgeon.
Jn. Purss.
M. MacNider.
Andrew Cameron.

Aux dignes et indépendants électeurs de la Basse Ville dans la Cité de Québec

Messieurs,

Ayant été notifié dans la Gazette de Jeudi dernier, que la Basse Ville de Québec doit fournir deux Membres à l'élection générale des Représentants pour servir dans la Chambre d'Assemblée.

Comme concitoyen de presque vingt années de résidence (la majeure partie duquel tems j'ai eu l'honneur de servir dans la Magistrature de cette Ville, et ayant été un zélé promoteur du bien public) autant qu'il a été en mon pouvoir, circonstance qui est bien connue de plusieurs bons citoyens de Québec.

Le coeur et l'esprit remplie des mêmes sentimens (joint au désir d'être utile non seulement à la ville de Québec,

mais à la province en générale) j'ose m'offrir en cette occasion comme Candidat pour vous représenter dans la chambre d'Assemblée à l'Election générale.

Je solicite humblement en conséquence l'honneur de votre suffrage, de votre crédit et appui pour le jour d'Election.

Et si j'ai le bonheur de devenir, au moyen de vos suffrages volontaires, un de vos Représentans, je tâcherai de m'acquiter avec zèle et fidélité de mon devoir à cet égard, et je me flatte que ma conduite sera conforme à vos désirs.

J'ai l'honneur d'être Messieurs,

Votre très fidel et très obéissant serviteur,

WM. LINDSAY.

De la Basse Ville de Québec
No. 22 rue de la Montagne,
le 11 Mai, 1792.

Aux libres électeurs de la Basse-Ville de Québec

Messieurs et concitoyens,

Plusieurs de mes amis et Concitoyens m'ayant sollicité de me proposer comme candidat pour vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, et comme ils ont déjà fait quelques démarches à cet effet, je demande en conséquence humblement l'honneur de vos suffrages et de votre recommandation à l'élection prochaine.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs et Concitoyens,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ROBERT LESTER.

Québec 16 Mai 1792.

Aux libres électeurs de la Basse Ville de Québec

Messieurs,

Ayant déjà fait des démarches en faveur de M. *Lester* et le croyant homme très capable de vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, nous prenons cette voie pour le recommander à nos concitoyens, et nous nous flattons de leurs suffrages et protection en sa faveur.

James Tod.
John Purfs.
Wm. Lindsay, Jr.
Wm. Burns.
Joseph Crette.
A. Willard.
A. Ferguson.
J. Munro.
J. Walter.
Louis Turgeon.
J. Blackwood, Jr.
James Davidson.
M. MacNider.
Rob. Morrogh.
Joseph Rolet.
Charles René.
J. W. Woolsey.

Québec, 16 Mai 1792.

Aux libres électeurs de la Haute Ville de Québec

Messieurs et concitoyens,

Je vous supplie humblement de m'accorder vos voix et vos recommandations à la prochaine Election générale de vos Représentants en Assemblée.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs et Concitoyens,

Votre très humble et zélé serviteur,

A. PANET.

Québec, 14 mai 1792.

Aux libres électeurs de la Haute Ville de Québec

Messieurs et concitoyens,

Je prends la liberté de vous prier humblement de vouloir bien me faire la faveur de m'accorder vos voix et suffrages à l'élection de vos représentans: si vous me faites cet honneur, je ferai en cette qualité, pour preuves de mon attachement et de mon zèle pour vos intérêts généralement tout ce qui dépendra de moi. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs et concitoyens, Votre très sumble et très dévoué Serviteur.

L. GERMAIN, fils.

Aux libres électeurs du comté de Québec

Messieurs et compatriotes,

Je sollicite vos voix et vos recommandations pour devenir un de vos Représentans à la prochaine Election générale.

Si vous me nommez, mes efforts et mon zèle pour vos intérêts, feront j'espère que vous ne regretterez pas votre choix.

Dans ces sentimens j'ai l'honneur d'être avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et zélé serviteur et Compatriote,

L. DESCHENAUX, fils.

Québec, 14 Mai 1792.

Aux libres électeurs du Comté de Québec

Messieurs et concitoyens,

Engagé par les marques d'estime que j'ai constamment reçues, et porté de moi-Même en toute occasion, à servir mes

concitoyens, je m'offre respectueusement pour votre représantant à la prochaine assemblée; si vous m'honorez de vos suffrages je mériterai cette confiance par le zèle qu'on a droit d'attendre de quelqu'un fortement persuadé que l'intérêt public doit marcher avant tout.

J'ai l'honneur d'être Messieurs et concitoyens,

Votre très obéissant et dévoué serviteur,

L. de SALABERRY.

Québec, 16 Mai 1792.

Aux libres électeurs du Comté de Québec

Messieurs,

Désirant vous représenter dans l'Assemblée prochaine, et encouragé par les sentimens que plusieurs d'entre vous avez exprimés en ma faveur, je m'offre humblement comme Candidat et solicite vos voix et votre recommandation à la prochaine élection générale.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

DAVID LYND

Québec, 16 Mai 1792.

Aux électeurs du Comté de Québec

Amis et compatriotes,

C'est avec confiance que j'invoque vos suffrages afin d'être choisi un de vos représentans dans l'assemblée prochaine.

Né au sein de la Province, ayant quelque propriété en terres et biens-fonds, mes intérêts sont les vôtres. Ne crai-

gnez point que je trahisse votre confiance et le dépôt dont vous m'avez chargé.

Le bien-être de ma patrie, le bonheur de mes concitoyens tels seront toujours les objets qui dirigeront mes voeux et mes efforts.

Je suis Sincèrement Votre zélé compatriote,

Pierre-L. PANET.

Québec, 16 Maï 1792.

Aux libres électeurs du Comté de Hampshire, paroisse de St-Augustin, Pointe-aux-Trembles, Ecureuils, Cap Santé, Deschambault, Grondines, & Ste-Anne.

Messieurs et compatriotes,

Invité par les sentimens que plusieurs de vous avez exprimés en ma faveur, et souhaitant vous représenter dans la Chambre d'Assemblée, je m'offre avec respect comme Candidat, et solicite votre protection à la prochaine Election générale.

Si j'ai l'honneur d'être approuvé et choisi par vous mes compatriotes, j'emploirai tous mes soins à vous procurer la liberté et le bonheur dont vous devez jouir sous l'heureuse Constitution.

Retiré du Commerce pour passer mes jours avec vous, vous pouvez compter sur mon zèle à soutenir les droits et privilèges commun entre nous, et que vos intérêts me seront aussi chers que les miens.

La conduite que j'ai observée envers vous depuis que j'ai acquis les droits de mes prédécesseurs, les Seigneurs des Ecureuils Belair, Grondines, &c. formant une grande partie de votre comté, me donne lieu d'espérer votre protection et vos suffrages.

Je me flatte Messieurs de l'honneur d'obtenir vos voix et votre recommandation à la prochaine Election générale et avec les sentimens les plus sincères.

Je suis Votre très humble, très obéissant et dévoué Serviteur.

Mathieu MACNIDER.

Aux libres et indépendants électeurs de la Ville de Montréal qui composent le quartier ouest

Messieurs,

Je m'offre comme candidat pour vous représenter dans la Chambre d'Assemblée à la prochaine Election générale, et je solicite vos suffrages et votre recommandation en cette occasion.

Si par le moyen de vos suffrages j'obtiens l'honneur d'être un de vos Représentans, je m'engage que nul membre de cette Assemblée ne soutiendra vos droits avec plus de fermeté, et ne craindra moins que moi de maintenir vos immunités. Enfin j'ai assez de confiance en moi-même pour me flatter que non seulement je mériterai votre approbation, mais aussi que j'acquérerai votre estime par la fidélité avec laquelle je m'acquitterai de mon devoir officiel.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JAMES DUNLOP.

TABLE DES MATIERES

NOTE

Les études qui composent ce volume ont d'abord été publiées :

Nos coutumes et nos traditions françaises, dans les *Cahiers des Dix,* année 1939, pp. 59-118.

Les légendes canadiennes, dans les *Cahiers des Dix,* année 1937, pp. 45-52.

Les chicanes de préséance sous le régime français, dans les *Cahiers des Dix,* année 1941, pp. 67-81.

Les traîtres de 1759, dans les *Cahiers des Dix,* année 1936, pp. 37-58.

Les secrétaires des gouverneurs de la Nouvelle-France, dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* années 1935, pp. 74-92.

Les secrétaires des intendants de la Nouvelle-France, dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* année 1935, pp. 92-107.

L'évasion de Dodge et Theller de la citadelle de Québec, dans les *Cahiers des Dix,* année 1940, pp. 121-144.

La bande de Chambers, dans les *Cahiers des Dix,* année 1938, pp. 89-113.

Quelques hommes d'affaires, dans le *Canada,* de Montréal, et l'*Evénement,* de Québec.

Les actes de nos anciens notaires, dans *Les quarante ans de la Société Historique franco-américaine,* pp. 348-365.

Manifestes électoraux d'antan, dans le *Bulletin des Recherches Historiques,* année 1940, pp. 97-104.



